TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9161 | 38 PAGES | SAMEDI 29 JUIN 1974

LA FAILLITE de la banque Herstatt de Cologne

Vives inquiétudes chez les petits déposants

LIRE PAGE 34



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 0,90 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 8 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne, 19 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 rls ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 8 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 26

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

BULLETIN DU JOUR

Les Comores au seuil de l'indépendance

Les habitants de l'archipel des Comores vont se prononcer à bref délai sur l'accession à l'indépendance de leur pays, ancienne colonie française puis territoire d'outre-mer depuis 1946. L'accord a été total entre MM. Ahmed Abdallah, président du gouvernement comorien, et Olivier Stirn, secrétaire d'État aux départements et territoires d'outre-mer, à l'issue des conversations qui se sont terminées à Paris jeudi 27 juin. Des deux côtés, on a tenu à souligner l'excellente atmosphère qui avait présidé à ces conversations, et il ne s'agit pas de commentaires purement formels destinés à l'opinion publique.

La déclaration commune faite jeudi constitue la suite logique du texte, signé un an plus tôt, à Paris également, entre MM. Ahmed Abdallah et Bernard Stasi, qui précéda MM. Joseph Comiti et Olivier Stirn, rue Oudinot. Comme en juin 1973, on s'est mis d'accord sur un principe, mais il reste à établir un calendrier définitif. C'est ainsi qu'un projet de loi prévoyant l'organisation d'un référendum aux Comores sera déposé sur le bureau de l'Assemblée, à la rentrée d'octobre. Dans les six mois qui suivront, le corps électoral comorien se rendra aux urnes.

L'issue de la prochaine consultation ne semble guère faire de doutes, si l'on s'en tient aux déclarations des principaux responsables politiques locaux et à l'état d'esprit qui paraît prévaloir dans la population. Depuis plusieurs années, le courant des partisans de l'indépendance ne cesse de croître, notamment à la Grande-Comore, où les revendications nationalistes sont à la fois les plus anciennes et les plus fermes.

Quelques difficultés se profilent néanmoins. La première est immédiate et concerne l'unité même de l'archipel. En effet, dans l'île de Mayotte, une partie de la population, regroupée derrière M. Marcel Henry, chef du parti mahorais, récuse l'autorité du gouvernement de Moroni et ne conçoit son futur statut que dans le cadre d'une association plus étroite avec la métropole. Non seulement les militants du parti mahorais rejette toute idée d'indépendance, mais ils souhaitent que leur île devienne un département d'outre-mer.

On espérait à Mayotte que le prochain référendum serait organisé île par île, formule qui aurait éventuellement pu permettre à M. Marcel Henry et à ses amis de faire admettre leur point de vue. Or la formule retenue, qui préconise le décompte global des voix, ruine définitivement cette espérance. Il semble improbable que le parti mahorais ne réagisse point à ce que ses chefs considèrent comme une violation du droit à l'autodétermination de la population de l'île.

A plus long terme se dessinent des menaces d'instabilité, qui ne tiennent pas seulement à l'existence d'un courant séparatiste à Mayotte. La concurrence très vive entre partis politiques rivaux et la persistance d'un malaise économique et social, dû à la médiocrité des ressources locales et à la structure archaïque du régime de la propriété, constituent un danger permanent. Comme à Zanzibar, où une révolution anti-arabe éclata en janvier 1964, une minorité d'origine arabe contrôle la plus grande partie de l'économie et détient l'essentiel du pouvoir, tandis que des mouvements ultranationalistes, dont certains n'ont pas d'existence légale, exigent une plus juste répartition des terres.

Enfin, l'indépendance des Comores ne peut être isolée de l'évolution de l'ensemble de l'océan Indien. Les revendications récentes d'indépendance aux Seychelles britanniques, le processus de négociation amorcé à Lourenço-Marques entre le Front de libération du Mozambique et les Portugais, mettent en évidence la fragilité de l'équilibre politique dans cette partie du monde.

(Lire nos informations page 13.)

TROIS ANS APRÈS LA TRAGÉDIE DU BENGALE

Le président du Pakistan reçoit au Bangladesh un accueil triomphal

M. Bhutto, premier ministre du Pakistan, s'entretient vendredi 28 juin et samedi à Dacca, avec les dirigeants du Bangladesh. Parmi les thèmes de discussion figure l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays, décision qui marquerait un pas important vers une normalisation de la situation dans le sous-continent.

Il y a trois ans seulement, dans ce qui était encore l'aile orientale du Pakistan, l'armée pakistanaise commençait une sanglante répression contre une population désireuse d'obtenir son indépendance. Bien que la presse et la télévision du Bangladesh aient, la semaine dernière, longuement rappelé ces massacres, la foule de Dacca a réservé à M. Bhutto un accueil triomphal. Selon notre envoyé spécial, la crise économique et l'émergence de sentiments anti-indiens expliquent en partie cette attitude.

De notre envoyé spécial

Dacca. — C'est aux cris de « *Bhutto Zindabad !* » et de « *Pakistan Zindabad !* » (« *Vive Bhutto !* », « *Vive le Pakistan !* ») que le premier ministre du Pakistan a fait, jeudi 27 juin, son entrée dans la capitale du Bangladesh (*le Monde* du 28 juin). Plusieurs dizaines de milliers de personnes enthousiastes, des jeunes surtout, lui ont réservé un accueil triomphal. Fait surprenant, le chef du gouvernement bangalais, M. Mujibur Rahman, qui était assis au côté de son ancien adversaire, n'était guère associé par la foule à cette manifestation de sympathie imprévue.

Comment, en effet, ne pas se rappeler que, il y a trois ans et trois mois, le 26 mars 1971, au lendemain des premiers massacres de Bengalis par l'armée pakistanaise, M. Bhutto s'enfuyait de Dacca pour s'écrier à son retour à Karachi : « *Grâce à Dieu, le Pakistan est sauvé !* »

Depuis, la situation a bien changé. Il y eut les atrocités pakistanaises et les représailles bengalis, la guerre civile et l'intervention militaire indienne. M. Bhutto règne maintenant sur l'ancienne aile occidentale du Pakistan et « Mujib » sur l'ancien Pakistan-Oriental.

Le souvenir de 1971, l'année terrible, reste encore vivace. Pendant toute la semaine dernière, à l'instigation des milieux officiels, une violente campagne antipakistanaise a été lancée, en particulier par la télévision, qui a retransmis des documents atroces (avec ce commentaire : « *Pour ne pas oublier* »), tandis que certains journaux rappelaient le rôle de M. Bhutto dans cette affaire.

PATRICE DE BEER.

(Lire la suite page 5, 1re col.)

AU JOUR LE JOUR

Tour de prestidigitation et tour de vis

Décidément, le gouvernement ne se contente pas de tenir les promesses des autres, il les dépasse. M. Mitterrand, pendant la campagne, prévoyait 15 % à 18 % d'inflation. Le ministre des finances en annonce maintenant 18 % à 20 %, sans parler du rationnement du pétrole ni de la pression fiscale déjà acquise.

On peut toujours se dire, pour se consoler, que la gauche aurait, elle aussi, trouvé des difficultés et demandé des sacrifices. Mais à quoi bon, dès lors, pour M. Giscard d'Estaing avoir pris ces airs de magicien qui va tirer soudain le printemps, le renouveau et la prospérité de sa poche ? Rien n'est plus triste qu'un prestidigitateur qui manque son tour — en usant, en l'occurrence, d'un tour de vis qui est peut-être le troisième tour de l'élection présidentielle.

ROBERT ESCARPIT.

LA LIBÉRALISATION DE LA CONTRACEPTION

Les députés se prononcent sur le remboursement de la pilule par la Sécurité sociale

Mme Simone Veil, ministre de la santé, commente ce vendredi 28 juin à l'Assemblée nationale un projet gouvernemental qui prévoit une large libéralisation de la contraception. Approuvé par le conseil des ministres de jeudi, ce texte prévoit notamment que les jeunes filles mineures n'auront plus besoin de l'autorisation de leurs parents pour se faire délivrer des pilules contraceptives.

Le remboursement de la pilule par la Sécurité sociale sera également proposé, vraisemblablement au moyen d'un amendement que déposerait M. Neuwirth

Sept ans d'affrontements

La libéralisation de la contraception est la conséquence directe des débats sur l'avortement. Une loi modeste, entrouvrant la porte à une diffusion des méthodes de contraception en France, avait été adoptée en 1967. Pendant sept années elle a été littéralement sabotée, activement ou passivement, par ceux qui avaient la charge de la faire entrer dans les faits. Inappliquée dans son libéralisme très relatif, la voici dépassée par un projet qui aboutit, en définitive, à rendre la « pilule » gratuite.

La vivacité — et même la violence — des polémiques sur l'avortement engagées en France depuis le fameux procès de Bobigny, en novembre 1972, ont fait franchir aux mentalités (qui dictent les lois) un pas décisif. Ce que l'on refusait en 1967 voici qu'on le prône aujourd'hui. Les mêmes qui, hier, dénonçaient dans la contraception une voie royale pour l'avilissement de la jeunesse et le dérèglement des mœurs, confrontés à un danger qu'ils jugent plus odieux (l'avortement), effectuent une retraite

Ceux qui, de leur côté, proposaient il y a cinq ou dix ans la gratuité de la contraception — et passaient alors pour des prophètes de malheur — ont évolué. Dépassant le terrain de la contraception, ils ont lutté depuis deux ans pour la libéralisation de l'avortement avec des armes parfois discutables, mais dont ce qui se passe aujourd'hui montre, en tout cas, qu'elles étaient efficaces

Les atermoiements des gouvernements de M. Messmer, les divisions du groupe U.D.R., où partisans et adversaires de la libéralisation se sont durement affrontés, la mort de Georges Pompidou ont repoussé l'examen du projet de loi sur l'avortement. Le premier résultat de ces indécisions aura été, si l'on ose dire, de « faire passer la pilule ». Contraception, oui. Avortement, non, disent les adversaires de ce dernier.

Mme Simone Veil veut développer la contraception : il ne se trouvera guère de Françaises et de Français pour le lui reprocher Mais qu'en est-il de l'avortement? On pourrait développer la contraception pour justifier, ensuite, le maintien d'une loi restrictive sur l'avortement. On peut aussi, et cela paraît être le vœu de Mme Veil et du président de la République, habituer les esprits à faire du libéralisme une loi et non plus un slogan.

BRUNO FRAPPAT.

(Lire nos informations page 16.)

Les problèmes nucléaires au centre des entretiens de Moscou

Les entretiens soviéto-américains ont commencé ce vendredi matin 28 juin au Kremlin. Avant de retrouver M. Brejnev, le président Nixon avait déposé une gerbe sur la tombe du Soldat inconnu et pris un bain de foule.

Le problème des armements va tenir une grande place dans les conversations politiques. La conclusion d'un accord définitif sur la limitation des armements stratégiques (négociations SALT) est présentée comme peu probable. Cependant, M. Kissinger estime que le temps presse : il redoute que la course aux armements ne redevienne « hors de contrôle » dans un an et demi. (Lire page 2 l'article de J. Amalric.) D'autre part, D. Verguèse expose ci-dessous les difficultés techniques de la négociation sur l'arrêt des expériences nucléaires souterraines.

Un équilibre difficile à conserver

Par DOMINIQUE VERGUÈSE

Les efforts de Moscou, depuis la conclusion des premiers accords bilatéraux de 1972 sur la limitation des armements stratégiques (SALT), pour améliorer ses missiles, inquiètent un certain nombre de spécialistes américains. Ils estiment difficile une suppression des expériences souterraines qui, à leurs yeux, rendrait plus difficile encore à conserver l'équilibre alors établi.

Les accords de 1972 étaient essentiellement de nature quantitative. Ils fixaient le nombre de vecteurs que chaque pays était autorisé à déployer : 1 618 missiles intercontinentaux à longue portée I.C.B.M. (Intercontinental Ballistic Missiles) pour l'Union soviétique, 1 054 pour les États-Unis ; 62 sous-marins porteurs de missiles nucléaires S.L.B.M. (Submarine Launched Ballistic Missiles) pour l'Union soviétique contre 44 pour les États-Unis. On avait tenu compte du fait que les Soviétiques ne possédaient pas encore de missiles à têtes nucléaires multiples et l'on avait mis en balance la qualité des missiles américains et la quantité de missiles soviétiques. Les accords ne parlent pas des bombardiers à long rayon d'action, qui sont beaucoup plus nombreux aux États-Unis et qui portent de quatre à vingt-quatre bombes nucléaires d'une puissance pouvant aller jusqu'à la mégatonne.

Tout en respectant le nombre de vecteurs autorisés, les États-Unis et l'Union soviétique accroîtront le nombre de leurs têtes nucléaires d'un tiers environ entre 1974 et 1977. Les deux pays travaillent aussi à améliorer l'efficacité des armes qu'ils possèdent.

D'un côté, les Américains veulent augmenter la précision du tir des missiles à trois têtes nucléaires Minuteman III pour atteindre 220 mètres environ au lieu de 450 mètres aujourd'hui, sans pour autant accroître le poids ou le volume des têtes. A plus long terme, les spécialistes travaillent à mettre au point de nouvelles têtes nucléaires multiples MARV (*Manœuverable reentry vehicle*). Sur les Minuteman III placés dans des silos à terre et sur les Poseidon à bord des sous-marins, les têtes multiples sont aujourd'hui portées par un engin qui les largue une à une en changeant de direction entre chaque largage. Une fois larguée, chaque tête suit une trajectoire balistique sans être guidée. C'est le système MIRV (*Multiple independently targeted reentry vehicle*).

(Lire la suite page 3, 1re col.)

L'ILLINOIS OU LE DESTIN DU PASSAGE

(Lire notre supplément pages 7 à 12.)

Une réforme examinée par M. Bonnet

Quatre mesures sont proposées pour protéger les vins de qualité

L'instruction entamée le 29 août 1973 à propos du scandale des vins de Bordeaux touche à sa fin. On estime généralement que le nombre des personnes renvoyées devant le tribunal correctionnel pourrait approcher la vingtaine. (le Monde du 20 juin.)

M. Christian Bonnet, ministre de l'agriculture a été saisi d'un dossier proposant quatre modifications essentielles à la législation appliquée aux grands vins français d'appellation d'origine contrôlée (A.O.C.) On peut estimer que l'adoption de ces propositions réduirait au moins de moitié les occasions de fraude et de trafic.

SUS A LA FRAUDE...

Enfin l'on s'attaque au grand scandale des vins français, à côté duquel les trafics sur le bordeaux ne sont que de petites combines : la surproduction organisée, la course au gros rendement; en clair, pour reprendre une forte image du parler vigneron, la pratique consistant à « faire pisser la vigne ».

Quoi de plus logique, en effet, que cette course à la productivité, si l'on ne considère que le profit ? Aux prix fous auxquels les bordeaux, bourgognes, champagnes et autres beaujolais se traitaient entre 1971 et 1974, plus le vigneron tirait d'hectolitres de vin de sa terre, plus il gagnait d'argent, car bons ou mauvais produits se vendaient pratiquement au même cours. Ainsi a-t-on vu bien des clos de Bourgogne produire 80 hectolitres à l'hectare tandis que l'optimum est d'environ 40 ; des parcelles de Champagne vendanger 15 000 et 20 000 kilos de raisin, alors qu'il faudrait en récolter 10 000 ; le Beaujolais donner en 1973 en moyenne 110 hectolitres à l'hectare, soit deux fois plus que le rendement souhaitable. Qui se souciait alors de la table.

P.-M. DOUTRÉLANT.

(Lire la suite page 35, 3e col.)

UN LIVRE DE MICHÈLE COTTA

« La VIe République »

Journaliste politique à l'Express, *Michèle Cotta ajoute à l'expérience de la vie publique et de ses mécanismes, à la familiarité des hommes qui s'y manifestent, au métier en un mot, la finesse d'analyse et le sérieux dans les jugements. C'est dire que si, selon elle, la VIe République vient de naître, s'il s'agit à l'en croire d'un tournant historique, on ne peut prendre son avis à la légère ni voir dans la formule une simple clause de style.*

Cette VIe République, ce sont donc précisément les conditions de sa naissance qu'elle retrace dans le livre qui porte ce titre et qu'elle publie cette semaine. Le long cheminement des principaux candidats vers la candidature, les péripéties et les manœuvres préliminaires, la campagne elle-même y sont racontés de façon toujours vive et agréable, honnête et sans parti pris, ce qui ne veut pas dire sans opinion.

La mort de Georges Pompidou, un tournant de l'histoire

Le livre s'ouvre sur un chapitre intitulé « Le roi est mort », qui ne manquera pas d'être très remarqué et qui d'ailleurs fait déjà grand bruit. C'est bien sûr, de la maladie et de la disparition de Georges Pompidou qu'il s'agit, rapportées pour la première fois avec autant de précisions et d'assurance.

On y apprend tout d'abord que Georges Pompidou a ressenti la première atteinte du mal qui devait l'emporter au lendemain des élections législatives de mars 1967. Il croit à des rhumatismes, et on commence à lui administrer de la cortisone. Quelques jours de repos, et il repart à la tâche. La seconde alerte se produit au moment même où, en juillet 1968, le général de Gaulle vient de se séparer du premier ministre avec lequel il a traversé la tempête de mai et gagné les élections de juin. Faut-il, pour ces deux crises dont la nature exacte ne sera pas décelée, croire à la fatigue, au découragement, à l'écœurement ? Non, car les causes psychologiques ne peuvent être invoquées quand, au début de l'hiver 1969, un troisième accident de santé frappe le président qui vient d'entamer avec optimisme et confiance son mandat.

PIERRE VIANSSON-PONTÉ.

(Lire la suite page 13, 1re col.)

(*) *La VIe République*, par Michèle Cotta, Flammarion, 210 p., 19,50 F.

DIPLOMATIE

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

La «nouvelle charte atlantique» : la France trop aimable ?

En signant à Bruxelles la « nouvelle charte atlantique », le gouvernement français a-t-il rompu avec la diplomatie du précédent régime ? Marc Ullmann le croit. Il note, dans *L'EXPRESS*, que *« Richard Nixon a mis cinq ans pour arriver à ses fins »* et que Valéry Giscard d'Estaing a préféré *« ne pas assister lui-même à l'enterrement de la politique de Michel Jobert ». « Cet enterrement, pourtant,* ajoute-t-il, *il l'a voulu. (...) »*

« La France est redevenue aimable », constate *HEBDO-T.C.-TEMOIGNAGE CHRETIEN*, qui observe : *« Décidément les Américains marquent bien des points ces temps-ci. »* Notre confrère rappelle que le ministre français des affaires étrangères avait reçu des instructions du président de la République : *« Pas de* jobertisme *ni de mauvaise humeur à l'encontre de Washington : l'isolement ne paie pas. »*

Claude Fuzier, dans l'hebdomadaire socialiste *L'UNITE*, ironise au terme d'une analyse similaire sur le nouveau style de la diplomatie française.

« Jacques Chirac, avec ce visage resplendissant du bonheur d'être où il est, a accueilli le Premier américain et a signé, avec treize autres chefs d'Etat ou de gouvernement, le nouveau document qui régit l'alliance atlantique, note-t-il. *De ce document, la France d'hier avait fait sa bête noire. Michel Jobert a tonné sur les hauts de Meuse, cinquante-huit ans après les canons de Verdun : quel malheur si la France devenait aimable ! La France nouvelle est aimable. Y compris avec Nixon. »*

Ce tyle nouveau marque-t-il bien une orientation nouvelle ? En fait, estime André Roussel dans *LUTTE OUVRIERE* (trotskiste), *« au milieu des autres ministres des pays membres de l'OTAN, le représentant de la bourgeoisie française a fait ce qu'ont fait tous ses prédécesseurs : après avoir obtenu quelques reconnaissances verbales de l'indépendance de la France et de l'Europe, du rôle important de cette même Europe au sein de l'OTAN, il a finalement accepté de reconduire une alliance qui place les pays signataires sous le leadership de l'impérialisme américain. (...)*

» Quels que soient les termes des traités, [la bourgeoisie française] *est embarquée avec armes et bagages dans la galère de l'impérialisme américain. Et les coquetteries que se permettent ses gouvernants depuis de Gaulle ne changent rien à l'affaire. »*

Pour Georges Girard, toutefois, dans *FRANCE NOUVELLE*, hebdomadaire central du P.C., l'attitude gaulliste n'était pas pure coquetterie. Selon notre confrère, la ratification par la France de la déclaration d'Ottawa *« constitue un abandon caractérisé de l'indépendance nationale ». « Oh ! bien sûr,* ajoute-t-il, *M. Sauvagnargues a tenu à dire que la France ne réintégrerait pas l'OTAN. C'eût été trop d'un coup dans la rupture avec la politique poursuivie par de Gaulle. Mais on ne peut ignorer les manœuvres qui se multiplient pour tourner l'obstacle. »*

François d'Orcival souligne à ce propos dans *VALEURS ACTUELLES* que *« jusqu'à présent, le président Nixon avait toutes les peines à faire comprendre une notion de bon sens : les problèmes d'énergie et de sécurité sont liés. Les responsables français prétendaient que non. Pourtant, le chef d'état-major de la marine, l'amiral de Joybert, affirme le contraire. (...) M. Giscard d'Estaing fait le même raisonnement. Peu après son arrivée au Quai d'Orsay, M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, adressait à son ambassadeur auprès de l'OTAN, M. François de Rose, des consignes précises de « changement de ton » : sans qu'il soit question d'une « réintégration » de la France au sein de l'organisation militaire de l'alliance, les forces armées françaises de terre, de l'air et de mer participeront systématiquement à tous les exercices communs à l'OTAN. »*

Ainsi, la *« charte forcée »* — comme l'appelle *LE CANARD ENCHAINE* — signée à Bruxelles consacrerait un tournant important de la diplomatie française. Ce n'est pas l'avis d'Olivier Todd, qui, dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR*, juge que *« l'essentiel du pompidolo-jobertisme demeure : les troupes américaines restent en Europe »*, et qui précise : *« Kissinger n'a pas obtenu la nouvelle charte qu'il réclamait mais un succès de prestige : Richard Nixon force ses alliés à parapher à Bruxelles un document qui, en particulier, selon les Canadiens, aurait pu être signé à Ottawa. Tant pis s'il n'y a pas à Bruxelles un aréopage de chefs d'Etat ou de gouvernement : l'essentiel pour Nixon et Kissinger est qu'ils puissent se présenter à Moscou avec* « une famille atlantique réconciliée ». *Le fantôme de Michel Jobert est exorcisé, encore que la querelle sur les* « consultations » *ait été une discussion théologique dans laquelle Washington* comme Paris *s'étaient enlisés. »*

Loin d'avoir cédé, M. Giscard d'Estaing a-t-il habilement manœuvré ? Telle est l'analyse de notre confrère *LES INFORMATIONS*, qui écrit : *« La montagne a accouché d'une souris. Il est sorti peu de chose de ce « sommet » que M. Kissinger recherchait depuis plusieurs mois : une simple et vague « prise en considération » des forces nucléaires française et anglaise par les Etats-Unis, et une « ferme recommandation » au lieu d'une « obligation » de se consulter entre Europe et Etats-Unis pour toutes les questions importantes concernant leurs politiques extérieures. Et cependant, Nixon et Giscard marquent, à l'occasion de ce « sommet », deux points d'importance et de nature différentes. Nixon a ajouté une pièce de plus au « théâtre » gigantesque qu'il a mis en place pour essayer de faire oublier le Watergate. Giscard, en donnant quelques satisfactions de principe aux Américains, arrive à décontracter les relations atlantiques, ce qui correspond à sa vocation de décrisper les relations intérieures et extérieures de la France. En ne se rendant pas en personne à Bruxelles, sauvé par la visite opportune du shah, il évite de faire acte d'allégeance aux Etats-Unis. Il franchit le premier obstacle où l'attendaient gaullistes et communistes. »*

T. F.

LE VOYAGE DE M. NIXON

M. Brejnev lance une attaque contre les adversaires de la détente et fait l'éloge des hommes d'affaires

De notre correspondant

Moscou. — Après avoir réaffirmé *publiquement* jeudi 27 au soir leur volonté de poursuivre le rapprochement américano-soviétique, MM. Nixon et Brejnev ont commencé leurs discussions politiques ce vendredi matin 28 à Moscou. Auparavant, le chef de la Maison Blanche avait quitté ses appartements du Kremlin pour aller *déposer* une gerbe devant la flamme du tombeau du Soldat inconnu. Toute la journée de vendredi doit être consacrée aux entretiens « au sommet » dont l'ordre du jour a été mis au point jeudi après-midi au cours d'un tête à tête d'une heure. Dans la soirée, M. et Mme Nixon doivent assister à une représentation au théâtre Bolchoï.

Le ton de ce troisième « sommet » américano-soviétique a été donné dès jeudi soir au cours du dîner que M. Brejnev a offert au Kremlin en l'honneur du président des Etats-Unis. Tout en se félicitant des *« progrès intangibles »* enregistrés dans les rapports soviéto-américains, M. Brejnev s'est en effet livré à une attaque quelque peu inattendue contre ceux qui, aux Etats-Unis, *« se prononcent contre la détente internationale »*.

Insistant sur la nécessité de mener à bien les discussions sur la limitation des armements stratégiques, sous peine de voir *« toutes les autres réalisations dans le développement de nos rapports perdre leur sens »*, M. Brejnev a notamment déclaré : *« La pratique montre que la progression dans cette voie implique des efforts, et parfois des efforts importants. La détente dans les rapports soviéto-américains, comme dans les relations internationales en général, se heurte à une résistance assez vive. Je n'ai pas besoin de parler en détail de ce sujet car nos visiteurs américains connaissent mieux que nous et plus en détail ceux qui se prononcent contre la détente internationale pour relancer la course aux armements et qui veulent que l'on retourne aux méthodes et aux mœurs de l'époque de la guerre froide. Je ne tiens qu'à exprimer ma ferme conviction que la politique de ces personnages, qu'ils en aient conscience ou non, n'a rien à voir avec les intérêts des peuples. Cette politique témoigne plutôt de ce que ses adeptes ne veulent ou ne sont pas capables d'envisager, d'une manière lucide, le monde réel. »*

Avant cette attaque directe contre le sénateur Jackson, mais aussi, peut-on penser, contre certains membres du gouvernement américain (la presse soviétique ne critique-t-elle pas régulièrement le secrétaire à la défense, M. Schlesinger, tout en feignant de le considérer comme une entité indépendante ?), le secrétaire général du parti communiste soviétique avait fait un vibran éloge des *« hommes d'affaires américains clairvoyants qui ont compris d'une manière correcte le caractère mutuellement avantageux du développement des liens économiques entre nos deux pays et qui soutiennent actuellement la ligne de leur gouvernement sur cette question »*. L'allusion était claire ; M. Brejnev avait manifestement à l'esprit le second grand dossier du « sommet », c'est-à-dire le développement des échanges commerciaux américano-soviétiques, qui est indirectement freiné par les obstacles que met l'U.R.S.S. au départ des Juifs *désireux de quitter le pays.*

Dans sa réponse, M. Nixon s'est contenté d'affirmer, lui aussi, la nécessité de *« faire tout ce que nous pouvons pour négocier ces accords qui allégeront le fardeau des armements et réduiront les dangers de guerre »*. Il s'est également félicité de tout ce qui a déjà été accompli entre Moscou et Washington et qui, selon lui, n'a été possible *« qu'à cause des relations personnelles établies entre le secrétaire général du parti communiste soviétique et le président des Etats-Unis »*. L'allusion est claire là aussi, mais elle vise davantage l'Américain moyen, désorienté par les rebondissements du scandale du Watergate, que la partie soviétique : si les relations personnelles entre MM. Nixon et Brejnev sont importantes à ce point pour la paix du monde, comment le peuple américain peut-il sérieusement songer à se débarrasser des services du chef actuel de la Maison Blanche ?

Malheureusement pour M. Nixon, l'adjectif *« personnelles »* a été supprimé dans le texte de son discours que reproduit la *Pravda* de ce vendredi.

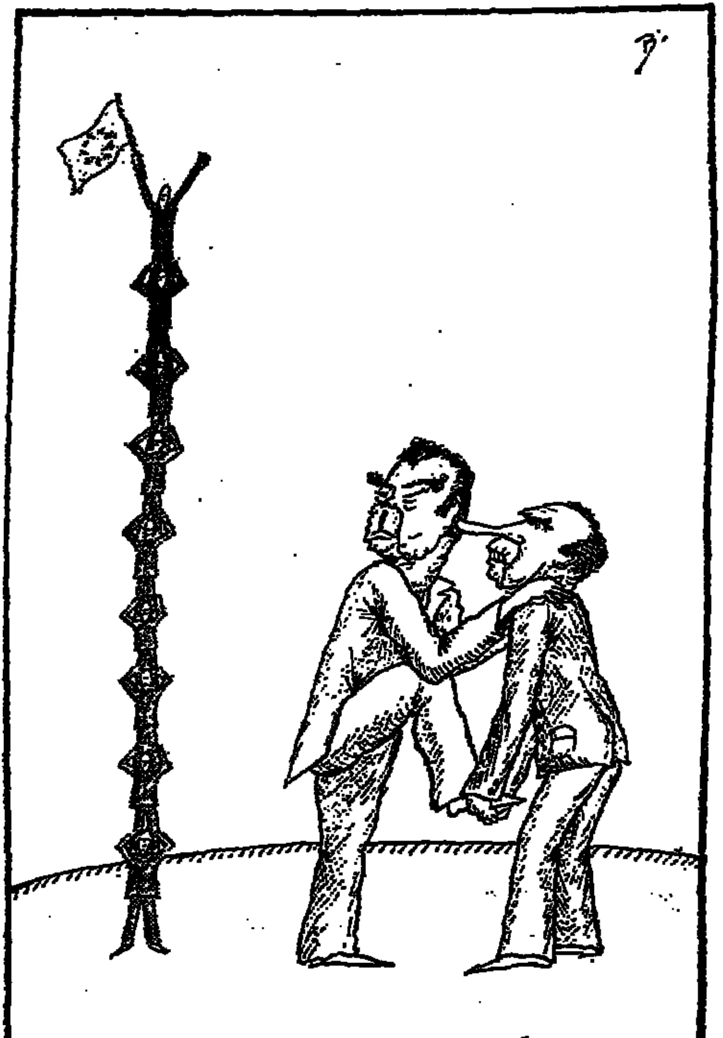
Ces relations personnelles en tout cas avaient totalement dominé, quelques heures plus tôt, la cérémonie d'accueil à l'aérodrome de Vnoukovo. C'est un Leonid Brejnev souriant et chaleureux qui attendait M. Nixon à sa descente d'avion. Un Brejenev qui, contrairement à ce qui s'était passé en 1972, avait jugé possible de se rendre à l'aéroport en raison, expliquèrent ensuite les officiels soviétiques, des progrès enregistrés depuis deux ans dans les rapports soviéto-américains. L'un d'entre eux nous fit même remarquer : *« Vous souvenez-vous qu'en 1972, lors du premier sommet, l'aviation américaine venait de bombarder Hanoï et Haïphong ? Il était inconcevable dans ces conditions que M. Brejnev aille accueillir le président Nixon. Mais les choses ont beaucoup changé depuis... »*

Après une brève cérémonie, M. Brejnev et ses invités partirent en cortège pour le Kremlin. Comme l'aérodrome de Vnoukovo, soigneusement pavoisé aux couleurs des deux pays et orné même d'une immense banderole souhaitant, en russe et en anglais, la *« bienvenue au président Nixon »*, la route avait été décorée de drapeaux américains et soviétiques. Tout le long du chemin les spectateurs agitaient les petits drapeaux de rigueur. Des spectateurs soigneusement sélectionnés, semble-t-il, puisque chacun, avant de pouvoir s'installer pour regarder passer le cortège, avait dû exhiber un laissez-passer spécial à de multiples contrôles de police. Même les journalistes étrangers accrédités auprès des autorités soviétiques pour suivre le voyage de M. Nixon ne purent pas franchir ces barrages.

L'une des conclusions que l'on peut tirer de cette première journée, comme d'ailleurs des « confidences » que multiplient officiels et officieux, soit américains, soit soviétiques, c'est que MM. Nixon et Brejnev vont sans doute consacrer une bonne partie de leurs discussions à réexaminer le dossier des armements stratégiques, et notamment la limitation permanente des armements stratégiques (SALT).

L'espoir de parvenir à un accord en bonne et due forme n'existe ni chez les uns ni chez les autres, et M. Kissinger a réaffirmé fort clairement ce point dans une conférence de presse donnée mercredi soir à Bruxelles. Mais tout se passe de nouveau comme si le secrétaire d'Etat ne désespérait pas de parvenir à cette fameuse *« percée conceptuelle »* qu'il avait cherchée mais en vain, lors de son récent séjour à Moscou, le mois dernier. Selon M. Kissinger, en effet, le temps presse, et dans un an et demi, il sera trop tard pour brider le déploiement des fusées à tête nucléaire multiple MIRV, et la course aux armements sera de nouveau *« hors de contrôle »* Argument d'expert ou astuce de négociateur ? Rares sont ceux qui peuvent se prononcer, mais il est intéressant de remarquer que, du côté soviétique, on ne conteste pas fondamentalement cette analyse. D'où quelques espoirs qui commencent à percer du côté américain : l'Union soviétique, affirment certains, serait tellement intéressée à stabiliser ses rapports avec Washington que M. Brejnev serait prêt à faire un certain nombre de concessions importantes au cours de ce « sommet ». La force de M. Nixon résiderait, d'une certaine manière, dans son extrême faiblesse. Il est prudent d'attendre avant de cautionner cette analyse super-optimiste

JACQUES AMALRIC.



(Dessin de BONNAFE.)

Mme FOURTSEVA ÉTAIT DANS LA DÉLÉGATION D'ACCUEIL

Mme Fourtseva, ministre soviétique de la culture, comme tous les ministres qui participent aux négociations soviéto-américaines, était dans la délégation qui a accueilli le président Nixon à l'aéroport, jeudi 27 juin.

C'est la première fois que Mme Fourtseva participait à une cérémonie publique depuis qu'elle a cessé, à la suite des élections du 16 juin dernier, d'être membre du Soviet suprême.

L'U.R.S.S. EST PRÊTE A ACCORDER DES CRÉDITS A DES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES

Moscou (*A.F.P.*). — L'Union soviétique a fait savoir qu'elle est prête à accorder des crédits à des sociétés américaines pour l'achat de marchandises soviétiques.

Dans la *Pravda*, M. Youri Joukov écrit que *« les banques soviétiques, sur la base de la réciprocité, et si cela apparaît indispensable, peuvent proposer des crédits aux sociétés américaines pour l'achat de marchandises soviétiques »*.

Jusqu'à maintenant, les Soviétiques se sont toujours présentés en demandeurs de crédits. Le fait qu'ils soient actuellement disposés, dans certains cas, à offrir des crédits afin de favoriser leurs exportations illustre les changements importants intervenus dans la situation financière de l'U.R.S.S. au cours des neuf derniers mois.

La hausse générale des cours des matières premières, et notamment du pétrole, du bois, du papier, de l'or et des diamants, procure depuis plusieurs mois aux Soviétiques des rentrées substantielles de devises.

D'autre part, les Soviétiques, qui effectuaient tous leurs achats à crédit dans les pays occidentaux, à l'exception des petits contrats, ont commencé au début de l'année à payer comptant certaines de leurs acquisitions.

Recevant le nouvel ambassadeur d'Égypte

M. PODGORNY DÉNONCE LES TENTATIVES VISANT A COMPROMETTRE L'AMITIÉ ENTRE MOSCOU ET LE CAIRE

Moscou (*A.F.P.*). — Recevant jeudi 27 juin les lettres de créance du nouvel ambassadeur d'Egypte à Moscou, M. Hafez Ismaïl, M. Nicolas Podgorny, président du Soviet suprême, a notamment déclaré :

« L'U.R.S.S. intervient énergiquement contre toutes les tentatives tendant à compromettre l'amitié et la coopération entre l'Union soviétique et l'Egypte, et espère que ces dernières continueront à se développer.

M. Ismaïl, ancien conseiller du président Sadate pour la sécurité nationale, était arrivé à Moscou le 19 juin. La rapidité avec laquelle il a été invité à présenter ses lettres de créance, alors que le président Nixon arrivait à Moscou, semble illustrer la volonté du Kremlin de défendre les positions soviétiques au Proche-Orient après la tournée que vient d'y faire le chef de l'exécutif américain.

Dans une déclaration commune

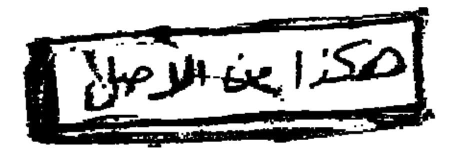
LES PARTIS COMMUNISTES FRANÇAIS ET CUBAIN DÉNONCENT L'ANTISOVIÉTISME

Les partis communistes français et cubain ont publié une déclaration commune à la suite du récent voyage à Cuba d'une délégation du P.C.F. conduite par M. Roland Leroy, membre du bureau politique.

Les délégations des deux partis soulignent que leurs relations se développent *« avec succès »* sur *« la base des principes du marxisme-léninisme* et de l'internationalisme prolétarien *»*.

Après avoir mis l'accent sur les réalisations positives de chacun d'entre eux, elles déclarent : *« Le parti communiste cubain et le P.C.F., qui basent leur activité internationale sur le principe léniniste de coexistence pacifique entre pays à systèmes sociaux différents, condamnent toute tentative des milieux agressifs réactionnaires de soumettre de nouveau l'humanité à un climat de tension internationale. »*

Les deux délégations dénoncent par ailleurs l' *« antisoviétisme »* et l' *« anticommunisme »* et appellent au renforcement du Mouvement communiste international. Elles condamnent d'autre part les activités de la junte chilienne et apportent leur soutien à la lutte des peuples latino-américains contre l'impérialisme.



DIPLOMATIE

A MOSCOU

Un équilibre difficile à conserver

(Suite de la première page.)

Le nouveau système à venir MARV permettrait à chaque tête larguée de contrôler et de diriger sa trajectoire: un détecteur photographierait le terrain survolé et le comparerait avec des images de terrain stockées à bord, tandis que la course de la tête serait modifiée aérodynamiquement ou par jets de gaz. La précision du guidage pourrait atteindre 100 à 150 mètres.

Du côté soviétique les efforts ne sont pas moins considérables. Des essais de missiles SSX-19, dotés de quatre à six têtes nucléaires, ont récemment eu lieu. Le SSX-19 remplacerait ultérieurement les missiles « légers » SS-11 enterrés dans des silos. De nouveaux missiles SSX-18, dotés de charges de 50 mégatonnes, remplaceraient les trois cents missiles « lourds » SS-9 porteurs de bombes de 25 mégatonnes, grâce à la possibilité laissée par les accords SALT d'agrandir les silos de 15 %. Du coup, les militaires américains veulent accroître le nombre de têtes des Minuteman III.

L'atmosphère n'est donc pas très propice à un nouveau désarmement et les négociations sur les SALT n'ont guère avancé ces derniers mois. Les militaires estiment que, lorsque les missiles SSX-18 et SSX-19 auront été déployés, l'Union soviétique disposera d'environ 7 000 à 8 000 têtes nucléaires, contre 2 500 aujourd'hui. Les Etats-Unis, qui en ont aujourd'hui 7 500, n'en auront en 1977 que 10 000. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la puissance des têtes, qui est plus grande du côté soviétique. Le raisonnement qui sous-tendait les accords SALT de 1972, selon lequel un équilibre était maintenu entre la quantité et la puissance des missiles soviétiques et la précision des missiles américains n'est plus valable, au dire de certains experts américains.

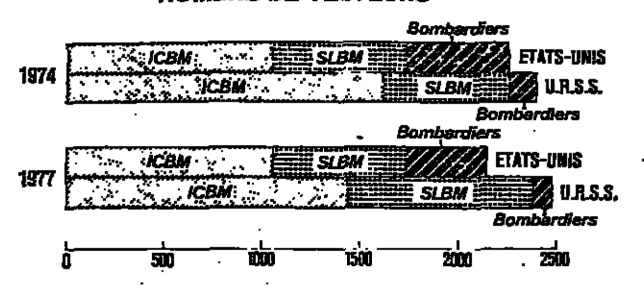
C'est le moment qu'a choisi M. Brejnev pour proposer l'abandon des essais nucléaires souterrains, seule possibilité qui restait aux signataires du traité de 1963 de mettre au point des armes nouvelles ou d'améliorer des armes existantes après l'interdiction des essais dans l'atmosphère et sous l'eau. Cette possibilité était largement utilisée puisque de 1963 à 1973, les Etats-Unis ont procédé à 255 essais souterrains au moins, l'Union soviétique à 90. 65 % des essais américains ont servi à mettre au point de nouvelles bombes, notamment les têtes de missiles anti-missiles et les têtes tactiques subkilotoniques donnant d'intenses flux de neutrons.

Si l'abandon de tout essai nucléaire devenait une réalité, ce serait là la première vraie mesure de désarmement limité décidée par les deux grandes puissances, après l'arrêt du déploiement des missiles anti-missiles. La course à l'amélioration des têtes nucléaires serait gelée.

M. Brejnev ne prend guère de risques en lançant cette proposition d'interdiction totale des essais car il y a peu de chance que les Etats-Unis l'acceptent, pour deux raisons. D'une part, les spécialistes estiment que les possibilités de violation d'un tel accord sont réelles. D'autre part, une interdiction risquerait à la longue d'entraîner un déséquilibre des forces entre les deux partenaires.

Il y a longtemps que l'on parle d'interdire les essais nucléaires souterrains, mais l'accord a toujours achoppé sur le problème du contrôle. Celui-ci a beaucoup évolué depuis une dizaine d'années grâce à l'accroissement de la sensibilité des sismographes. De grandes stations de détection, avec de nombreux sismographes disposés sur des kilomètres, ont été installés dans bien des pays : Pole Mountain dans le Wyoming, Yellowknife au Canada, Eskdalemuir en Ecosse, et dans d'autres endroits aussi propices à la détection en Norvège, en Inde, au Brésil... Les signaux sont traités par calculateur et mis en corrélation dans chaque station.

NOMBRE DE VECTEURS



1974 — ETATS-UNIS — U.R.S.S.
1977 — ETATS-UNIS — U.R.S.S.
0 — 2000 — 4000 — 6000 — 8000 — 10 000

NOMBRE DE TÊTES NUCLÉAIRES

I. C. B.M. : missile balistique intercontinental (Intercontinental Ballistic Missile).

S. L. B. M. : missile lancé de sous-marin (Submarine Launched Ballistic Missile).

Le contrôle et la fraude

Les spécialistes s'accordent aujourd'hui à dire qu'avec les réseaux existants toute explosion nucléaire de 10 kilotonnes qui se produit dans le monde dans un terrain rocheux est détectée, et que toute explosion de 5 kilotonnes dans le même type de terrain a de grandes chances d'être détectée. Or les missiles intercontinentaux ont des têtes nucléaires dont la puissance n'est pas inférieure à 10 kilotonnes. Seules, les têtes de missiles tactiques ont une puissance qui peut être inférieure.

Mais il ne s'agit pas seulement de repérer les signaux. Il faut encore savoir si ceux-ci proviennent d'une explosion ou d'un séisme naturel. Les géophysiciens ont peu à peu appris à faire cette distinction (*le Monde* du 17 avril 1969) en enregistrant à la fois les ondes se propageant à la surface du sol et dans le sol. Mais les ondes de surface ne sont pas toujours présentes et, selon le spécialiste britannique D. Davies, on ne peut distinguer avec certitude une explosion d'un séisme que pour une magnitude 4 au moins, soit une puissance de 20 kilotonnes en terrain rocheux. On doit pouvoir descendre à la magnitude 3, soit une puissance de 10 kilotonnes, avec les sismographes très sensibles en cours d'installation presque partout dans le monde, en Alaska, au Canada, en Norvège, en Suède, en Inde, en Israël, en Thaïlande. Selon D. Davies, on peut même envisager la détection et la reconnaissance d'explosions de 2 kilotonnes en terrain rocheux si l'on installe de nouveaux réseaux de sismographes plus près de l'Union soviétique, dans des régions très calmes d'un point de vue sismique, loin des villes, en les protégeant contre les variations de température. De tels réseaux seraient très coûteux.

Une interdiction totale des essais est-elle donc réalisable si on y met le prix? Selon Landauer, qui travaille au centre de Livermore, où trois mille cinq cents autres personnes conçoivent de nouvelles bombes nucléaires, un programme d'essais soigneusement conçu pour rester secret serait réalisable. Il serait seulement *« très coûteux et politiquement dangereux »*. Plusieurs possibilités de fraude existent :

1) Un pays peut attendre un fort séisme pour procéder à un essai nucléaire souterrain. Les ondes provenant du séisme masqueraient alors l'essai, pendant au moins une heure après le séisme. De même une puissante explosion nucléaire de plusieurs mégatonnes à des fins pacifiques — creusement d'un nouveau canal par exemple — pourrait masquer un essai souterrain militaire à proximité ;

2) Un pays peut procéder à des essais en chaîne qui ressembleraient à un violent séisme ;

3) Un pays peut procéder à des essais dans un terrain meuble d'alluvions, de sable, de cendres volcaniques. Dans pareil terrain, une explosion de 20 kilotonnes donne naissance à des signaux analogues à ceux d'une explosion de 2 kilotonnes seulement en terrain rocheux, c'est-à-dire des signaux de magnitude 2, rarement détectés aujourd'hui. Mais l'épaisseur des alluvions limite les possibilités d'explosions de puissance et l'essai doit avoir lieu en profondeur si l'on veut éviter que le sol ne s'effondre et ne forme un cratère visible d'avion ou de satellite ;

4) Le risque de fraude le plus grand reste celui du découplage. En faisant exploser une bombe dans une grande cavité, par exemple une mine désaffectée, les signaux peuvent avoir une magnitude jusqu'à cent fois moindre que dans des conditions normales. Ce découplage permet de procéder à des explosions de 50 kilotonnes qui, dans une cavité de 80 mètres de diamètre, seront en dessous du seuil de détection. Mais creuser pareille cavité coûte cher et il faut encore se débarrasser de la terre sans être repéré.

Aujourd'hui, pour certains militaires américains, le problème n'est donc pas d'interdire les essais souterrains, mais de fixer un seuil au-dessus duquel les explosions seront interdites. Le seuil ne doit pas être non plus le plus bas possible, à la limite raisonnable des possibilités de détection, mais suffisamment élevé pour permettre à la course aux armements de continuer. Un seuil de magnitude 4,5 ou même 5 permettrait ainsi de vérifier l'état des têtes nucléaires existantes, et de mettre au point des armes nouvelles.

Ces armes nouvelles, certains experts du Pentagone les estiment nécessaires, d'une part, à cause de la nouvelle théorie stratégique formulée par le secrétaire à la défense James Schlesinger, et, d'autre part, pour répondre à la menace des futurs missiles soviétiques SSX-18 et SSX-19.

James Schlesinger estime, en effet, que les Etats-Unis devraient pouvoir disposer, en cas de menace, d'un éventail très large de stratégies. Les Américains souhaitent être en mesure de choisir entre plusieurs cibles possibles et de détruire non seulement les villes ennemies après une première attaque, mais aussi les missiles soviétiques dans leurs silos renforcés. Ces missiles seraient alors détruits si les Américains frappaient les premiers. Les Etats-Unis cherchent donc à se doter d'une capacité offensive. Pour détruire les silos renforcés, il faut frapper fort et tout près, donc améliorer la précision du guidage des têtes nucléaires, et posséder des têtes puissantes.

Pour cela, il faut naturellement poursuivre les essais souterrains pour expérimenter des bombes puissantes et miniaturisées. Face aux futurs SSX-18 et 19, une interdiction totale des essais gèlerait aussi la technologie dans son état actuel et empêcherait la mise au point de ces nouvelles armes jugées nécessaires au maintien de l'équilibre des forces. La situation risquerait d'évoluer en faveur des Soviétiques, les Etats-Unis pourraient devenir vulnérables et l'Union soviétique pourrait être tentée d'attaquer la première en sachant que l'adversaire lui infligerait en retour des dommages limités. Pour le directeur adjoint de Livermore, le Dr Michael May, la priorité est au maintien de l'invulnérabilité. On pourrait, sous couvert de désarmement, se débarrasser des armes vieillies et devenues vulnérables.

Pourtant, la gamme d'armements américains d'aujourd'hui paraît déjà être de nature à offrir la souplesse stratégique requise. 220 Minuteman III peuvent, estime-t-on, détruire 21 % de la population et 70 % de la capacité industrielle soviétiques. Trois têtes de Minuteman III ont 80 % de chances de détruire un silo existant, et sept têtes un silo rendu trois fois plus résistant. Mais il ne fait aucun doute que les « faucons » américains veulent garder très largement les coudées franches.

DOMINIQUE VERGUÈSE.

● *M. Callaghan*, secrétaire au Foreign Office, devant accompagner le premier ministre britannique au cours de sa visite à Paris en juillet, le voyage à Londres de M. Sauvagnargues, ministre français des affaires étrangères, prévu au début du mois prochain, a été reporté à une date ultérieure.



LA VISITE DU CHAH D'IRAN

Le montant global des commandes iraniennes à des entreprises françaises atteindrait de 20 à 22 milliards de francs

Le chah d'Iran poursuit, ce vendredi 28 juin, sa visite dans le sud de la France. Le souverain et la chabanou avaient quitté Paris, jeudi vers midi, pour Nîmes, d'où ils ont gagné Arles, puis Les Baux-de-Provence, où ils ont passé la nuit. Ce vendredi, le chah devait visiter le centre nucléaire de Marcoule et la cité d'Avignon. Samedi matin, le couple impérial regagne l'Iran à bord de Concorde.

Le communiqué franco-iranien publié jeudi après-midi met surtout l'accent sur la coopération économique, à propos de laquelle le porte-parole de l'Elysée a indiqué que le montant global des commandes iraniennes à des entreprises françaises atteindrait au total 20 à 22 milliards de francs.

Le communiqué, qui comporte cinq pages, fait état de la décision d'entretenir « les étroits contacts franco-iraniens » que traduira, précise-t-il, un prochain échange de visites entre les premiers ministres ainsi que d'autres membres du gouvernement.

Le communiqué annonce que le chah a adressé une invitation à M. et Mme Giscard d'Estaing pour qu'ils viennent en visite officielle en Iran. « Cette invitation, précise-t-il, a été acceptée avec plaisir. La visite aura lieu à une date qui sera annoncée ultérieurement. »

Voici les principaux points du communiqué commun concernant la coopération économique :

● GAZ. — *« Les recherches effectuées par un consortium de sociétés européennes conduit par le groupe Elf-Aquitaine ont abouti à la découverte d'importants gisements et ouvrent de nouvelles perspectives de coopération économique entre les deux pays.*

» Les deux gouvernements poursuivront de concert avec leurs partenaires européens l'étude des différentes possibilités d'approvisionnement de l'Europe en gaz naturel iranien. Dans la même perspective, ils estiment souhaitable la réalisation d'une usine de liquéfaction selon les techniques particulièrement avancées et avec la coopération de l'industrie française et la création en commun d'une flotte de navires spécialisés. »

● PETROLE. — *« Compte tenu des liens d'amitié particulièrement étroits entre les deux pays et pour répondre à l'effort de recherche des compagnies pétrolières françaises, l'Iran, dans la mesure de ses disponibilités, fournira à la France des quantités supplémentaires de pétrole. Parallèlement, les autorités iraniennes examineront avec les sociétés françaises intéressées, les conditions dans lesquelles elles pourraient leur attribuer de nouvelles surfaces d'exploration. »*

● ENERGIE NUCLEAIRE. — *« Les deux gouvernements sont convenus d'engager une large opération scientifique, technique, industrielle, pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.*

» A cette fin, les ministres des affaires étrangères des deux gouvernements ont signé le 27 juin 1974 un accord de coopération prévoyant notamment une collaboration entre les deux pays pour la création d'un centre de recherche nucléaire en Iran et la formation de personnel spécialisé, ainsi que la fourniture de centrales nucléaires pour la production d'électricité à concurrence d'une capacité globale de 5 000 mégawatts, et le dessalement de l'eau de mer. Aux termes de cet accord, l'Iran et la France étudieront en outre en commun la possibilité d'étendre cette coopération au domaine des surrégénérateurs et de la propulsion nucléaire de navires marchands, notamment de pétroliers. »

● PROJET DE METRO. — *« Les chefs d'Etat ont décidé de développer substantiellement la coopération entre leurs deux pays pour la réalisation de projets industriels. Pour manifester fortement cette intention, le chah a fait connaître sa volonté de prendre la France pour partenaire en vue de la réalisation des réseaux souterrains de transport en Iran. Les autorités iraniennes feront donc appel aux conseils, aux techniques, et pour la partie qui ne sera pas fournie localement, aux équipements et services français pour la réalisation d'un réseau souterrain de transport urbain à Téhéran. La France, de son côté, fournira le matériel le plus avancé à des prix compétitifs. »*

● PROJETS INDUSTRIELS — La coopération industrielle, qui a déjà permis la conclusion d'*« un important projet sidérurgique, pourrait être ultérieurement étendue à d'autres grandes opérations actuellement à l'étude, telles que la réalisation de ports et d'aéroports, les logements et les hôpitaux, l'équipement ferroviaire et l'électrification des réseaux, les télécommunications, la télévision en couleurs et naturellement la pétrochimie et la gazochimie ».*

● AGRICULTURE — De vastes perspectives sont d'autre part offertes dans les domaines de l'agriculture (irrigation, élevage, complexes agro-industriels) et des industries alimentaires.

Le culturel, la technique et la politique

Sur les plans culturel et technique, le communiqué affirme : *« Les deux chefs d'Etat se sont félicités de constater que les relations franco-iraniennes dans le domaine culturel et technique se développent favorablement et évoluent en accord avec les nécessités de notre temps. Ils ont souligné à cet égard l'importance qu'ils attachaient à la création de l'université technique et scientifique de Bou-Ali-Sina à Hamadan, et ils ont confirmé la volonté des deux gouvernements de voir ce grand établissement de langue française, qui est leur œuvre commune, ouvrir ses portes à bref délai. »*

Enfin, au sujet de la coopération politique, les deux chefs d'Etat ont constaté que, du fait des changements qui se sont opérés dans leurs pays et dans les rapports de leurs deux Etats et sur la scène du monde, *« l'Iran et la France sont appelés à assumer des responsabilités croissantes dans la solution des problèmes dont dépend le maintien de la prospérité internationale... C'est dans cette perspective qu'ils sont convenus de l'avantage mutuel qu'il y a pour l'Iran et la France à échanger leurs vues sur les grandes questions de l'actualité internationale, à concerter leur action et à resserrer leur coopération ».*

EN PROVENCE

Touriste souverain, l'empereur fait fleurir le gendarme...

Deux jours de détente au soleil de Provence, des ruines romaines d'Arles à l'atome de Marcoule : l'empereur est devenu touriste. Un touriste souverain qui, tout au long de sa route, fait fleurir le gendarme. Pas un chemin de vigne, pas une entrée de champ, sans un képi aux aguets.

Les vieilles Provençales, assises sur le pas de leur porte, les hommes en maillot de corps, l'enfant sur les épaules : les villages au toit plat ressemblent à tous ceux qui regardent passer, en ce début d'été, la caravane du Tour de France. Mais sans sifflets ni vivats. Le temps de tourner la tête, les curieux ont tout juste aperçu la silhouette du chah ou celle de Farah.

Ceux d'Arles ont eu plus de chance. L'empereur s'est arrêté. Accueilli par quelques centaines de personnes maintenues derrière des barrières, le chah s'est donc contenté d'admirer le tympan, les voûtes romanes de la cathédrale Saint-Trophime et les chapiteaux du cloître, avant de repartir bien vite en direction des Baux-de-Provence.

Dans les ruelles du village des Alpilles — qu'un service d'ordre inquiet avait deux heures plus tôt vidé de ses visiteurs plébéiens, — le souverain et la chabanou ont rencontré « en vrai » ces gardians de Camargue montés sur leurs chevaux, ces Arlésiennes costumées et ces joueurs de flûte que le simple touriste... achète en cartes postales.

Un peu de lèche-vitrine chez les artisans du village pour la souveraine. Une courte escapade sur les rocailles de la garrigue pour jeter un coup d'œil, du haut d'un promontoire, sur les fumées de Fos à l'horizon. Ce fut tout. Seul, peut-être, le garde-champêtre des Baux, qui, sous l'œil vigilant des « gorilles » iraniens, n'a cessé, fébrile, de photographier le visage souriant de la chabanou, gardera un impérissable souvenir de la visite impériale. — D. P.

AU COURS D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE

Le chah se plaint que l'inflation qui sévit en France menace l'économie iranienne

« On essaye de se défendre contre votre inflation galopante. Vous allez éclater et vous allez nous faire éclater avec vous », a déclaré, non sans quelque véhémence, le chah, au cours de la conférence de presse qu'il a tenue jeudi matin, au Grand Trianon de Versailles. S'élevant contre ceux qui trouvent *« le pétrole trop cher »*, le souverain iranien a estimé que les pays pétroliers n'ont fait qu'*« ajuster le prix du pétrole »* à l'augmentation de toutes les matières premières, notamment le sucre, le blé, le ciment, le cuivre, l'acier. Il a indiqué à ce propos que l'Iran aiderait la France à résoudre *« les questions de paiements et de devises étrangères »*, avant d'ajouter : *« Il faudrait nationaliser toutes les compagnies pétrolières et traiter d'Etat à Etat (...). Ces compagnies devraient être limitées dans leurs profits à un chiffre équitable et acceptable. »* Il n'a pas exclu, pour l'Iran, la possibilité d'investir en France, notamment dans les industries chimiques et pétrochimiques.

L'empereur a annoncé, mais sans apporter de précisions, que l'*« Iran va prendre la France comme partenaire pour la construction de ses réseaux souterrains, c'est-à-dire le métro de Téhéran »*.

Répondant à une question sur Concorde, il a déclaré sans vouloir entrer dans le détail : *« Nous restons de fidèles clients de Concorde, et j'espère que cet avion volera bientôt sur les lignes internationales. »*

Au sujet d'éventuelles livraisons d'armement français à l'Iran, le souverain a déclaré : *« Nous avons passé des commandes d'armes. Je ne peux vous le préciser maintenant. Actuellement, nous vous achetons des vedettes rapides. »*

Quant au procédé français SECAM de télévision en couleurs, le chah s'est borné à indiquer que ce problème avait été évoqué au cours de conversations qu'il venait d'avoir à Paris.

● *C'est la société Framatome, filiale du groupe Creusot-Loire*, qui construira les cinq centrales nucléaires de 1 000 MW qui ont été commandées par l'Iran. Ces centrales, du type « eau pressurisée » (licence Westinghouse), seront très proches de celles qui sont actuellement en chantier en France. Les cuves et les échangeurs seront fabriqués dans les ateliers du Creusot et de Chalon-sur-Saône. Les groupes turbo-alternateurs seront fournis par la société Alsthom, du groupe C.G.E. De même Creusot-Loire construira l'usine d'aciers spéciaux qui fait partie des accords signés.

● *Des conversations franco-indiennes* ont eu lieu les mercredi 26 juin et jeudi 27 juin, à Paris. Aucun communiqué n'a été publié. Il a notamment été question de la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

OCÉAN INDIEN

La « deuxième indépendance » de Madagascar

II. — La voie de la rigueur

De notre envoyé spécial PHILIPPE DECRAENE

Un premier article (« le Monde » du 28 juin) a été consacré à l'évolution des rapports entre les communautés française et malgache.

Tananarive. — « *Madagascar ne veut pas de développement à l'ivoirienne... C'est un choix politique que nous faisons délibérément, en pesant les risques de nos options* », nous dit un jeune diplomate malgache, de passage à Tananarive.

Pour lui, comme pour beaucoup de gens de sa génération, la décision de retrait de la zone franc, prise le 22 mai 1973 par son gouvernement, a été à la fois courageuse et salutaire. Un directeur de banque malgache nous dit à ce sujet : « *L'appartenance à la zone franc constituait pour Madagascar une contrainte économique et financière inadmissible... En nous retirant de cet ensemble, nous avons délibérément tourné le dos à la facilité, exigeant beaucoup du pays, pour qu'il se libère totalement de la tutelle étrangère...* »

Un ancien élève des sciences-po, considéré comme un bon connaisseur de l'économie malgache, nous dit : « *Nous avons relevé un défi qui nous était lancé, bien que l'économie malgache n'ait jamais été florissante, parce que les ressources dont elle dispose restent trop modestes. Nos réserves en devises ont été maintenues à un bon niveau. Notre commerce extérieur est équilibré par suite d'une diminution des importations de biens d'équipement et de denrées de consommation courante destinée aux Européens. Le contrôle des changes est efficace et a mis fin aux transferts préjudiciables à notre développement... Comme nous n'avons pas eu de cyclone, pour la première fois depuis quinze ans, l'ensemble de nos récoltes atteindra un niveau exceptionnel. Nous produirons probablement 2 millions de tonnes de paddy, dont près de 30 000 tonnes seront commercialisées...* »

Ces perspectives sont d'autant plus satisfaisantes qu'à la suite d'une sècheresse grave, ou plutôt d'une mauvaise répartition des pluies, l'île a dû recourir à des importations massives et onéreuses de riz asiatique pour éviter la famine dans certaines villes. Cependant, de nombreux chefs d'entreprises et commerçants, qui projettent volontiers leurs inquiétudes dans l'avenir, ne partagent pas cet optimisme. D'autre part, la minorité européenne est très sensibilisée à tout ce qui touche son mode de vie quotidien et s'inquiète des ruptures de stocks de certains produits alimentaires. Le manque d'huile ou de beurre (1) devient une obsession, de même que la hausse des prix de la viande due aux spéculations des bouchers, qui défient les autorités sans tenir compte de l'intérêt national.

Pour les neuf premiers mois de 1973, la couverture des importations par les exportations a été de 93 % contre 74,9 % pour la même période en 1972. La France, dont beaucoup de Zanatana (2) affirment qu'elle ne tardera pas à être évincée, reste le principal partenaire de Madagascar. En 1973, près de la moitié des importations malgaches provenaient de France, celle-ci absorbant plus du tiers des exportations de l'île.

Ni effondrement ni reprise

Pour l'instant, la situation économique et financière de Madagascar ne semble pas malsaine, bien que l'activité décline dans certains secteurs : ainsi, en 1973, la consommation de ciment a été inférieure de plus d'un tiers à celle de 1971. La production progresse dans la plupart des industries agricoles et alimentaires et dans le textile.

Le commerce extérieur est entravé, voire même parfois paralysé, du fait des difficultés rencontrées pour l'obtention de licences d'importation. Mais la protection du sytème économique malgache implique le maintien de telles mesures.

Les derniers chiffres publics pour les rentrées fiscales (15 milliards 150 millions de francs malgaches pour les sept premiers mois de 1973, contre 14 milliards 900 millions pour la même période en 1972) confirment que la situation ne s'est pas profondément détériorée. Beaucoup de pessimistes annonçaient pourtant le contraire, affirmant que la suppression de la taxe sur les bovidés aurait des conséquences catastrophiques.

Comme partout ailleurs à travers le monde, mais dans des proportions plus modestes, la hausse des prix a tendance à s'accélérer : environ 15 % par an pour l'indice à la consommation malgache, et 7 % pour l'indice à la consommation de type européen. Pour compenser ces hausses, le gouvernement a décidé, le 18 mars 1974, un relèvement des salaires les plus bas (environ 50 % dans la fonction publique) et une majoration des indices minimaux d'embauche et d'ancienneté pour les rémunérations les plus modestes du secteur privé. Le gouvernement du général Ramanantsoa entend maintenir l'activité intérieure du pays, en soutenant la demande et la consommation des classes les plus défavorisées, tout en poursuivant les réformes de structures annoncées et la prise de contrôle de l'économie par l'Etat. Jusqu'à présent, cette attitude n'a entraîné ni effondrement de l'économie ni reprise véritable.

La mise en place, pour une période de cinq ans, d'un Conseil national populaire du développement (C.N.P.D.) est le premier élément d'une réforme dont la réalisation a été confiée au colonel Richard Ratsimandrava, ministre de l'intérieur. Celui-ci est allé de village en village pour expliquer comment le nouveau gouvernement entendait, en l'absence de tout Parlement, à la fois démocratiser le pouvoir et rendre aux Malgaches le contrôle de leurs moyens de production.

Ce sont les *fokonolana*, cellules villageoise traditionnelles, les *fokontany*, groupements spontanés et légaux de plusieurs *fokonolona*, qui ont désormais la charge d'assurer le développement économique et social de Madagascar. Des comités spéciaux, dit d'appui technique, composés de fonctionnaires, ont été constitués et adjoints aux cellules villageoises. Le premier objectif fixé, et déjà, semble-t-il, partiellement atteint, a été l'augmentation de la production agricole.

Les détracteurs de l'expérience, cherchant à raviver les antagonismes ethniques qui ont toujours opposé les Mérinas des hauts-plateaux aux populations côtières, vont répétant : « *Le fokonolona vise à contraindre les côtiers au travail forcé au profit des Mérinas.* » Ils affirment que l'intervention des bureaux de commercialisation du riz destinés à « *rogner les ailes* » des riziers étrangers, longtemps maîtres du marché, entraînera une raréfaction de cette denrée dans les villes. Il s'agit, disent-ils, de démanteler les positions occupées autrefois par les sociétés françaises au profit de la bourgeoisie mérina de Tananarive. Ils ne ménagent pas leurs critiques au colonel Ratsimandrava et à son équipe, accusés de chercher à installer un régime de démocratie populaire, calqué sur celui des communes chinoises.

A ces attaques, le gouvernement malgache répond... en poursuivant avec obstination l'expérience. Plutôt que d'évoquer les communes populaires chinoises, il préfère la comparaison avec les villages ujammas de Tanzanie, mais souligne le caractère spécifiquement malgache de l'expérience en cours.

La crise de la coopération franco-malgache

Une partie de l'opinion semble en tout cas séduite. Dans les colonnes de l'hebdomadaire catholique *Lumière*, peu suspect de complaisance à l'égard des autorités en place, on pouvait lire récemment ce texte condamnant avec vigueur ceux qui reprochent au gouvernement du général Ramanantsoa de tourner le dos aux expériences étrangères pour revenir à des voies spécifiquement malgaches : « *Qu'y a-t-il de plus dur pour un Malgache ?... C'est de voir que des étrangers se servent de son pays comme cobaye !...*

» *Au nom de l'universel' et avec des persuasions, des manœuvres, une dictature larvée, de nouveau ils nous imposent leurs manières de voir, et il faut les accepter. Sinon, ils « f... le camp ». Sinon, surtout, vous êtes un réactionnaire, un bourgeois, un vendu, un conservateur fieffé* (3)... »

Ces attaques contre ceux qui veulent réaliser à Madagascar « *ce qu'ils ne peuvent pas réaliser chez eux* » constituent une mise en cause directe de certains agents de l'assistance technique française et de certaines formes de coopération, qui témoignent de la persistance de « *l'impérialisme culturel* » et du « *néo-colonialisme* » de la France.

« *Nous ne jouons pas franchement le jeu de la coopération avec nos partenaires malgaches* », dit un jeune Français, qui ajoute : « *On boude tellement nos interlocuteurs qu'ils finiront par n'avoir plus confiance en nous... La France donne l'impression de vouloir reprendre d'une main ce qu'elle a dû céder de l'autre... A Paris, au ministère de la coopération, c'est un enseignant rappelé de Madagascar, sur la demande des Malgaches, qui est chargé de recruter des professeurs pour l'université de Tananarive. Il s'emploie à décourager les candidats, auxquels il décrit la situation dans la capitale malgache comme étant apocalyptique...* »

En fait, la communauté française de Madagascar est divisée. Les plus âgés sont souvent atteints par une sorte de démoralisation collective. Beaucoup regrettent l'époque de la facilité et continuent à diffuser une mauvaise image de marque du nouveau régime. Certains s'adaptent, mais d'autres supportent mal de se plier aux lois et règlements, souvent contraignants. D'autres encore nourrissent l'espoir d'un affrontement entre « côtiers », actuellement réputés francophiles, et Mérinas — crise dont ils pourraient tirer avantage, — et rêvent d'un retour au *statu quo ante*. De leur côté, les Malgaches supportent mal cette présence, qu'ils ont tendance à assimiler abusivement aux excès de l'époque coloniale.

En tout cas, de nombreux Zanatana quittent le pays, tandis que beaucoup de jeunes Français, installés de fraîche date, semblent décidés à coopérer sur un pied de stricte égalité avec les Malgaches. Les effectifs de l'assistance technique sont néanmoins en sérieuse diminution. Les avantages accordés aux coopérants par le gouvernement malgache ont été réduits et, de leur côté, par souci d'économie et par fidélité à leur politique de « *malgachisation* », les dirigeants de Tananarive évitent de recourir à de trop larges concours extérieurs.

De 475 en 1972, les enseignants français ont été ramenés à 350 en 1973, et, au cours de la même période, les non-enseignants sont passés de 700 à 450. Il faut ajouter à ce chiffre celui des « *coopérants qui n'en sont pas* » : 200 professeurs ou instituteurs enseignant aux jeunes Français dans les écoles françaises installées sur place. Peut-être conviendrait-il, à ce propos, d'évoquer certaines dépenses généralement comptabilisées au titre de la coopération, bien qu'elles ne concernent que fort peu les Malgaches.

C'est ainsi qu'un rapport confidentiel, dressant le bilan de la coopération entre la France et Madagascar, faisait référence à une somme de 780 millions de francs malgaches, représentant la participation du gouvernement aux frais de scolarisation des enfants français.

Parmi d'autres anomalies, on relève également, dans ce rapport, que le centre culturel Albert-Camus, qui fonctionne pour la plus grande satisfaction des Malgaches, coûte annuellement 30 millions de francs malgaches, tandis que les dépenses militaires françaises, en 1973, avaient, avant l'évacuation d'Ivato et de Diégo-Suarez, coûté 4 milliards de ces francs.

Cependant, quelle que soit l'importance des relations franco-malgaches, la pérennité du régime du général Ramanantsoa n'est pas liée à leur seule harmonie. C'est dans le pays même que se joue le sort de l'expérience en cours, à peine amorcée depuis un an. Or, en contradiction formelle avec les intérêts de la haute bourgeoisie mérina dont il est issu, le chef de l'Etat malgache prêche le développement par le fokonolona. Il est vrai qu'il est appuyé, apparemment sans réserve, dans cette entreprise, par le parti A.K.F.M. du pasteur Richard Andriamanjato.

Mais les éléments « *révolutionnaires* » qui ont porté l'équipe gouvernementale au pouvoir après le « mai malgache » de 1972 restent plus nuancés parce qu'ils estiment encore insuffisante la remise en cause des anciennes structures. Le parti M.F.M. (« les petits au pouvoir ») de M. Manandafy et le Monima de M. Monja Joana sont, en effet, encore plus radicaux dans leurs revendications en faveur des déshérités.

Quant aux « modérés », regroupés au sein du parti socialiste malgache (P.S.M.) de M. André Resampa, ils sont en rupture de ban avec les dirigeants de Tananarive. Réclamant le retour au système parlementaire, ils dénoncent le « nationalisme étroit » du nouveau régime, responsable, selon eux, « *de difficultés économiques et sociales immenses* ».

Enfin, l'atmosphère de morosité qui prévaut dans de nombreux milieux tendrait à prouver que la mobilisation des masses et la mora-mora (4) malgache restent encore largement incompatibles.

FIN

(1) Pour la Noël 1973, on en importa à la hâte d'Afrique du Sud, en évitant toute mention d'origine.

(2) « Créole », Français né à Madagascar.

(3) *Lumière* du 2 juin 1974.

(4) Nonchalance teintée de laisser-aller, considérée comme un comportement typiquement malgache.

Bangladesh

Le président du Pakistan reçoit un accueil triomphal

(Suite de la première page.)

Bien entendu, le ministre des affaires étrangères a démenti que cette campagne ait été intentionnellement lancée juste avant la venue de M. Bhutto. Il n'en reste pas moins que le premier ministre a menacé d'annuler sa visite. Tout est alors vite rentré dans l'ordre.

Ce déploiement de propagande était-il destiné à prévenir un trop grand enthousiasme de la part de la foule de Dacca ? On peut se le demander. Mais pourquoi donc cet accueil triomphal de la part d'une population qui a été, récemment, victime d'une guerre atroce ?

Ce retournement spectaculaire ne s'explique pas seulement par la versatilité des masses. Certains paraissent regretter le temps où la situation économique était meilleure qu'aujourd'hui. La production est de 30 % inférieure au niveau de 1971, et nombre de Bengalais rendent les Indiens responsables de tous les maux du pays.

L'inquiétude de New-Delhi

Il y a quelques jours, le chef de l'Etat indien, M. Giri, se trouvait en visite officielle à Dacca. Il avait été accueilli dans l'indifférence générale. Bien des Bengalais trouvent la tutelle de New-Delhi un peu lourde. Ils accusent l'Inde de favoriser la contrebande et de priver ainsi le Bangladesh des devises que devrait lui rapporter son jute. Il a fallu, d'autre part, attendre jusqu'à ces derniers temps pour qu'une faible partie des armements pakistanais saisis en décembre 1971 soit restituée. Parfois, en Inde, on retrouve, çà et là, quelques vestiges du butin. Les partis de gauche utilisent ce sentiment anti-indien tandis que la Cour suprême débat actuellement de la restitution à l'Inde par le Bangladesh de l'enclave de Berubari. M. Mujibur Rahman est accusé d'avoir bradé une parcelle du territoire national, en violation de la Constitution.

Nul doute que le camp pro-indien de Dacca voit, tout comme New-Delhi, avec une certaine inquiétude la visite de M. Bhutto au Bangladesh. On le sait fort habile diplomate. Les cris de certains, demandant la création d'un nouveau Grand Pakistan, que nous avons entendus jeudi, ne sont pas faits pour calmer cette inquiétude.

Mais le Bangladesh est dans une situation économique plus que difficile, et il a besoin de diversifier ses échanges, effectués actuellement en majeure partie avec l'Inde. Grâce aux liens établis pendant vingt-quatre ans d'exister du Grand Pakistan, les économies des deux ailes sont en partie complémentaires. De plus, l'établissement de relations entre Dacca et Islamabad placerait les deux capitales dans une position plus favorable à l'égard de New-Delhi.

MM. Bhutto et Mujibur Rahman devaient essentiellement discuter de l'établissement de relations diplomatiques et de deux questions qui tiennent à cœur au Bangladesh : le rapatriement au Pakistan des quelques centaines de milliers de Biharis qui sont encore au Bangladesh, et la répartition entre les deux anciennes parties du Pakistan des anciennes dettes et des biens communs. Au cours des entretiens de vendredi et de samedi, il est raisonnable de penser qu'un pas aura été fait en direction d'une certaine stabilisation de la situation dans le sous-continent.

PATRICE DE BEER.

Chine

MALGRÉ LES RÉSISTANCES DE CERTAINES AUTORITÉS

La campagne de critiques par voie d'affiches se développe à Pékin et en province

Pékin *(A.F.P., Reuter).* — La campagne de journaux muraux, commencée il y a maintenant deux semaines, se poursuit activement à Pékin, comme dans plusieurs villes de la province chinoise. Le contenu de ces affiches peut se classer en deux catégories. En premier lieu, des attaques ou des critiques sont lancées contre des personnages officiels, plus ou moins élevés dans la hiérarchie du régime.

L'une des cibles de ces attaques a été M. Hua Kuo-feng, membre du bureau politique du parti et secrétaire du comité provincial du parti pour le Hounan. Cependant, en dépit de ces attaques, M. Hoa Kuo-feng conserve apparemment toutes ses fonctions, car l'agence Chine nouvelle a signalé sa présence le 24 juin, lors de la réception d'une délégation albanaise. Selon des voyageurs, le président du comité révolutionnaire du Shensi, M. Li Jui-shan, a été attaqué de la même manière dans des affiches apparues sur les murs de sa capitale provinciale, Sian.

Des mésaventures individuelles

Une seconde catégorie de journaux muraux exprime les griefs personnels et relate les mésaventures de leurs auteurs. Un ouvrier venu de province se plaint ainsi d'avoir été détenu près de cent heures dans une prison de la capitale et molesté par les policiers. Venue du Setchouan, Mlle Yung Yu-pi se plaint également d'avoir été arrêtée, maltraitée et même contrainte par la police à se déshabiller. Une autre affiche raconte l'histoire d'une jeune fille qui fut accusée, sans preuve, d'avoir une liaison avec un membre du parti et qui fut plus tard trouvée morte dans une gare. Cette accusation aurait ruiné la carrière du membre du parti mis en cause si une autopsie n'avait pas finalement révélé que la jeune fille était vierge.

Certaines autorités au moins semblent s'efforcer d'endiguer ce flot de critiques. Ainsi, le jeudi 27 juin, deux jeunes filles racontaient-elles, toujours par voie d'affiches comment une brigade de pompiers de la municipalité de Pékin était intervenue avec ses lances d'incendie pour aider la police à disperser les colleurs d'affiches qui prenaient à partie le comité révolutionnaire de la ville.

Ce même jeudi, un groupe d'ouvriers du Honan n'en sont pas moins arrivés armés de pots de colle et de palettes en bois pour poser calmement, une par une, une série de plus de vingt-cinq affiches critiquant notamment une personnalité de leur capitale provinciale.

Vietnam du Sud

La fin d'un « sanctuaire »

L'armée veut enrôler de force les sept cents disciples du « bonze au cocotier »

My-Tho (A.F.P.). — *Le « bonze du cocotier » n'est pas content et menace de se faire brûler vif sur le bateau qu'il a ancré au milieu du Mékong, à 70 kilomètres au sud de Saigon, si l'armée persiste à vouloir enrôler de force les quelque sept cents jeunes disciples groupés autour de lui.*

Le 12 juin dans la nuit, la police pénétrait par surprise sur l'île près de laquelle le bateau du bonze est amarré. Les maisons sur pilotis du village sont fouillées, les habitants sont recensés. La plupart des jeunes bonzes, aussitôt l'alarme donnée, se jettent à l'eau, rapporte un des fidèles, et gagnent à la nage le bateau. D'autres sont pris puis relâchés, mais, par mesure de prudence, quatre cents des sept cents jeunes gens, se sont installés à demeure sur le bateau.

Une vedette de la police attend à proximité du navire et, sur le quai, des policiers en civil interdisent aux visiteurs de se rendre en barque auprès du « bonze du cocotier », ainsi appelé parce qu'il y a quelques années il avait décidé de vivre sur un cocotier pour prier en faveur de la paix.

Agé de soixante-six ans, Nguyen Thanh Nam — c'est son nom — est arrivé en 1964 sur cette île près de My-Tho, ville natale de la femme de M. Thieu. En 1972, il achète une vieille barge américaine. Son bateau et son île — « terre de paix dans un pays en guerre » — deviennent le lieu d'excursion des Saigonnais et l'asile de jeunes qui fuient la conscription.

Le 5 juin, le gouvernement lance un ultimatum : le recensement des jeunes installés auprès du bonze aura lieu. Le 12, l'opération de police commence.

« Je me brûlerai si le bateau est pris d'assaut », *déclare le bonze en vietnamien, faisant mine de ses doigts agiles de craquer une allumette. Toutefois, il n'a pas perdu espoir de parvenir à un accord avec le gouvernement.*

A TRAVERS LE MONDE

Chine

● LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE indique que toute intervention de sa part a été refusée par la Chine dans l'affaire de l'hélicoptère soviétique retenu en territoire chinois depuis le 14 mars dernier. La Chine, précise-t-on, a fait savoir que l'intervention d'un délégué du Comité international de la Croix-Rouge n'avait pas de raison d'être *« puisqu'il existe des relations diplomatiques normales entre la Chine et l'U.R.S.S. ».* — *(A.F.P.)*

Corée

● UN GRAVE INCIDENT NAVAL s'est produit ce vendredi matin 28 juin entre un patrouilleur sud-coréen et des unités nord-coréennes, annonce le ministère de la défense sud-coréen. L'incident a eu lieu au large des côtes est de la péninsule, précise de son côté la radio nord-coréenne, citée par l'agence japonaise Kyodo. Selon Séoul, le bâtiment sud-coréen, à bord duquel se trouvaient trente-huit membres d'équipage, a cessé de donner signe de vie au cours de l'engagement. — *(A.F.P., Reuter.)*

Éthiopie

● LE DEUXIÈME PILOTE D'HÉLICOPTÈRE CANADIEN, capturé il y a plus de trois mois par le Front de libération de l'Erythrée, a été libéré mercredi 26 juin. Après cette libération, les maquisards du F.L.E. détiennent encore un prospecteur canadien et trois Américains de la compagnie pétrolière Us Tenneco. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

● LA CONFERENCE DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE doit se réunir à Londres le lundi 1er juillet. Y assisteront les chefs de gouvernement britannique, ouest-allemand, autrichien, norvégien, finlandais, israélien, maltais et singapourien. Les autorités ayant été informées de l'éventualité d'un attentat palestinien, l'armée a investi l'aéroport d'Heathrow. — *(A.F.P., Reuter, A.P.)*

Japon

● LE JAPON contribuera pour 200 millions de dollars au Fonds d'assistance aux pays en voie de développement les plus touchés par la crise du pétrole, a annoncé le jeudi 27 juin le ministère des affaires étrangères. Cette décision sera annoncée à la réunion du Conseil économique et social des Nations unies, qui doit commencer ses travaux à New-York le 4 juillet. — *(A.F.P.)*

Malte

● LE PREMIER MINISTRE DE MALTE A PARIS. — *« Les relations entre Malte et la France se développent favorablement »*, a déclaré le premier ministre de Malte, M. Mintoff, à l'issue de l'entretien de près d'une heure qu'il a eu, jeudi 27 juin à Paris, avec le ministre des affaires étrangères, M. Sauvagnargues. — *(A.F.P.)*

Mexique

● LE DEFENSEUR DU CLUB DE FOOTBALL de Guadalajara et de l'équipe du Mexique, Jaime Lopez, a été assassiné par balle, jeudi 27 juin, à Guadalajara. Jaime Lopez aurait été assassiné pour des raisons politiques. C'est la seconde affaire de ce genre qui se produit en moins d'un mois : Octavio Mucino, attaquant du même club et de l'équipe nationale, avait également été assassiné par balle, dans un bar, par un homme qui avait réussi à s'enfuir. — *(A.F.P.)*

Niger

● AU COURS D'UNE CEREMONIE A NIAMEY, M. Gaschignard, ambassadeur de France, a remis aux forces armées nigériennes un appareil DC-4 et un lot de douze camions et ambulances, don du gouvernement français

Portugal

● LE GOUVERNEMENT TCHECOSLOVAQUE et le gouvernement de la République du Portugal sont convenus de renouer les relations diplomatiques entre les deux pays à partir du 27 juin 1974, annonce jeudi 27 juin, à Prague, un communiqué du ministère des affaires étrangères

Les deux gouvernements, poursuit le communiqué, échangeront très prochainement des représentants diplomatiques au niveau des ambassadeurs. Les relations mutuelles entre les deux pays et leur développement seront fondés sur les principes de la coexistence pacifique

Thaïlande

● LES ETATS-UNIS procèdent, en cette fin du mois de juin, à une nouvelle réduction de leurs forces aériennes en Thaïlande. Trente chasseurs F-4 et neuf B-52 sont retirés, ce qui va entraîner la fermeture des bases de Takhli et d'Ubon. Les forces aériennes seront désormais concentrées sur quatre bases : Nakhon-Phanom, Korat, Udorn et Utapo. A la fin de l'année, les forces américaines en Thaïlande s'élèveront à trois cent cinquante avions et vingt-sept mille hommes. — *(A.F.P.)*

Tunisie

● AVANT DE GAGNER RABAT, où il fait une visite officielle, le président Bourguiba s'est entretenu jeudi 27 juin avec le président Boumediène, au cours d'une escale à Alger. — *(U.P.I., Reuter).*

EUROPE

Islande

LA CONSULTATION DU 30 JUIN

La coalition sortante de centre-gauche est dans une situation difficile

De notre correspondante

Copenhague. — Les Islandais s'apprêtent à désigner, le dimanche 30 juin, leur nouveau Parlement. Ces élections anticipées font suite à une crise politique sans précédent dans l'histoire récente de l'île, puisque c'est « *à froid* » que le premier ministre M. Olaf Johannesson, a prononcé, le 9 mai dernier, la dissolution de la Chambre.

Le chef du gouvernement, qui dirigeait depuis 1971 une coalition tripartite de centre-gauche, avait certes des raisons sérieuses d'agir de cette manière. Il souhaitait, en particulier, avoir les mains libres pour prendre, dans le domaine économique, une série de décisions qui ne peuvent plus attendre. Toutefois, la dissolution soudaine de l'Alting (le Parlement), qui a toujours poursuivi ses travaux jusqu'à la veille des scrutins législatifs, a choqué une partie de l'opinion, qui y voit une entorse aux règles d'une saine démocratie.

Huit partis sont en lice, et cinq cent cinquante-six candidats se disputent les soixante sièges à pourvoir. L'incertitude est accrue par le fait que l'Islande ignore les sondages d'opinion, non parce qu'ils y sont interdits mais, simplement, parce qu'à cette latitude aucune organisation ne songerait à sacrifier une quelconque somme pour ce genre d'activités. En outre, une longue grève des journaux a contribué à fausser le déroulement de la campagne.

Les électeurs seront-ils tentés de punir la coalition sortante ? Celle-ci, qui rassemblait des libéraux agrariens, des communistes bon teint (Alliance populaire) et des communistes dissidents (Gauche libérale), était un peu le mariage de la carpe et du lapin, et il ne faut pas s'étonner qu'elle ne soit pas allée jusqu'à la fin de la législature. Si elle a réussi à mettre un terme honorable à la « guerre de la morue », opposant l'île à la *Grande-Bretagne*, elle n'est pas arrivée à juguler l'inflation. Selon les prévisions, celle-ci devrait atteindre, au rythme actuel, un taux de 40 à 50 % cette année. D'autre part, le déficit de la balance des paiements est très élevé (environ 800 millions de francs).

Le parti conservateur, qui détenait vingt-deux mandats sur soixante dans la Chambre sortante, où il était le groupe le plus important, espère tirer le principal bénéfice du scrutin. Le 26 mai dernier, cette formation a recueilli plus de la moitié des voix lors des élections municipales. Il a axé toute sa campagne sur le problème de la sécurité et a rencontré des échos favorables. Il se prononce pour le maintien, à la base de Keflavik, de troupes américaines que le gouvernement sortant, sous l'impulsion des communistes, voulait expulser à plus ou moins long terme. Cet hiver, une pétition pour le maintien des Américains dans l'île a rassemblé cinquante-quatre mille signatures, soit près de la moitié du corps électoral.

Les quatre autres partis en lice sont deux groupes d'extrême gauche (l'un trotskiste, l'autre maoïste), un nouveau « *parti anti-impôts* » inspiré des exemples danois et norvégien, enfin le parti social-démocrate. Celui-ci est en perte de vitesse en raison d'une longue collaboration avec les conservateurs. Les sociaux-démocrates ont envisagé récemment un regroupement, voire une fusion, avec la gauche libérale, mais ce projet a échoué.

CAMILLE OLSEN.

Espagne

ENTREVUE « CORDIALE » ENTRE MM. SOARES ET CORTINA MAURI

Madrid (*Reuter, A.P.*). — M. Mario Soares, ministre portugais des affaires étrangères, s'est entretenu, le jeudi 27 juin, à Madrid, avec son homologue espagnol, M. Cortina Mauri. L'escale de M. Soares, retour de Bruxelles, était imprévue. Son avion ne pouvait se poser à Lisbonne en raison du brouillard.

Selon l'agence Cifra, l'entrevue d'une heure s'est déroulée « *dans une atmosphère très cordiale* », mais aucune indication n'a été donnée sur les sujets abordés. M. Soares devait regagner Lisbonne par le train.

Grèce

L'ANCIEN COLONEL BALOPOULOS EST CONDAMNÉ A QUATRE ANS DE PRISON POUR FORFAITURE

Athènes (A.F.P.). — L'ancien colonel Balopoulos, qui fut l'un des auteurs du coup d'Etat d'avril 1967, secrétaire d'Etat au commerce dans le gouvernement de M. Georges Papadopoulos, a été condamné jeudi 27 juin à quatre ans de prison par le tribunal militaire d'exception pour avoir trahi les devoirs de sa charge.

M. Balopoulos, jugé depuis le 5 juin dernier dans le « procès des viandes », était accusé de forfaiture et de corruption alors qu'il était secrétaire d'Etat au commerce. Le tribunal, dans son jugement, a rejeté l'accusation de corruption.

Un coinculpé, M. Z. Papamichalopoulos, cinquante-six ans, ancien secrétaire général du ministère du commerce, a été condamné à dix ans de réclusion pour corruption.

La tension entre Athènes et Ankara

ÉCHEC DES CONVERSATIONS GRÉCO-TURQUES DE BRUXELLES

Bruxelles (*A.F.P.*). — Les conversations que les premiers ministres de Grèce et de Turquie ont eues en marge du « sommet » atlantique, sur le contentieux de la mer Egée, se sont soldées par un échec.

M. Bulent Ecevit, premier ministre turc, a employé un ton dur, jeudi matin 27 juin, dans une conférence de presse, pour annoncer que la Grèce avait « refusé » ses propositions pour un « *mécanisme de négociation* ». Il a affirmé que la Turquie « *appliquera ses droit légitimes* », sans exclure l'éventualité d'une action militaire.

La délégation grecque minimise la gravité de l'échec, et, de source proche du premier ministre, M. A. Androutsopoulos, on déclare que « *les moyens de communication diplomatiques sont suffisants pour traiter les questions en suspens. Il n'est pas besoin de mécanisme spécial* ».

La Turquie avait proposé la signature d'une « *déclaration de bonnes intentions* » entre les deux pays, la création de plusieurs commissions spécialisées et des réunions périodiques des deux ministres des affaires étrangères. Pour le moment, aucune nouvelle rencontre des deux premiers ministres n'est prévue.

AMÉRIQUES

Chili

Une commission internationale d'enquête dénonce les violations constantes des droits de l'homme

Les travaux de la commission internationale d'enquête sur les crimes au Chili ont pris fin à Copenhague le jeudi 27 juin. Les membres de la commission espèrent que leurs conclusions, qui doivent être transmises au général Pinochet, chef d'Etat chilien, à M. Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations unies, et à plusieurs gouvernements, auront une influence susceptible de tempérer les jugements qui seront prononcés prochainement contre trente-trois anciens dirigeants chiliens, parmi lesquels seize ministres du gouvernement Allende.

Cette réunion avait également pour but d'attirer l'attention de l'opinion publique mondiale sur cette série de procès qui va s'ouvrir au Chili. Un député social-démocrate danois, M. Espersen, membre de la commission, a déclaré que cette dernière avait demandé au Chili l'autorisation d'assister en observateur à ces procès. La junte, a-t-il indiqué, n'a pas encore donné de réponse. son côté que, durant le coup d'Etat, les soldats qui n'obéissaient pas aux ordres étaient aussitôt fusillés.

Tout comme la veille, les dépositions et témoignages de la seconde journée ont mis l'accent sur les violations des droits de l'homme et des principes juridiques internationaux qui continuent à avoir lieu au Chili. La commission a pris connaissance en particulier d'une déposition écrite de la veuve de l'ancien ministre de la défense, Mme José Toha, qui explique comment son mari a été « *psychiquement et physiquement usé* » avant de mourir le 15 mars à l'hôpital militaire de Santiago. Un ancien officier d'aviation, Alamiro Castillo, a raconté de

Les premiers ministres Olof Palme (Suède) Trygve Bratteli (Norvège) et Kalevi Sorsa (Finlande) ont adressé des télégrammes à la commission pour l'assurer que leurs gouvernements continuaient à soutenir ses efforts pour la libération des prisonniers politiques au Chili.

● *A Santiago-du-Chili*, le général Pinochet a été officiellement investi jeudi dans ses fonctions de chef suprême de la nation qui lui avaient été conférées mardi dernier par décret. Aux termes de ce décret-loi, le dictateur exerce le pouvoir exécutif, alors que les quatre commandants en chef des forces armées ont la charge du pouvoir législatif.

● *A Milan*, le *Corriere della Sera* annonce, jeudi, la fermeture des escales du Chili pour les avions de la compagnie Alitalia. Cette mesure a été motivée, de source gouvernementale chilienne, par « *le manque de normalisation par l'Italie des relations diplomatiques avec le Chili* ».

« *Le ministre des affaires étrangères du gouvernement militaire, l'amiral Ismael Huerta, avait averti Rome, le mois dernier que si l'Italie ne normalisait pas ses relations avec Santiago, les contrats existant entre les deux pays seraient soumis à révision, y compris le droit d'atterrissage d'Alitalia. Les rapports entre l'Italie et le Chili sont froids depuis le coup d'Etat qui renversa Allende en septembre dernier. Après le rappel de l'ambassadeur au Chili, Rome n'a laissé à Santiago qu'un chargé d'affaires, mais celui-ci n'a pas été reconnu comme représentant diplomatique par le ministère chilien des affaires étrangères* », indique le journal italien. — (*A.F.P., Reuter, A.P.*)

● *Plusieurs centaines de personnes* — quatre cents à cinq cents selon la préfecture de police — ont défilé en début de soirée jeudi, de la Bastille au métro Philippe-Auguste, à l'appel du Comité de soutien à la lutte révolutionnaire du peuple chilien. La manifestation s'est achevée dans le calme.

États-Unis

La commission judiciaire de la Chambre entend l'avocat de M. Nixon

De notre correspondant

Washington. — Pour la première fois depuis l'ouverture, en octobre dernier, de la procédure parlementaire instruisant sur l'« *impeachment* » de M. Nixon, Mᵉ Saint-Clair a présenté, le jeudi 27 juin, à la commission judiciaire de la Chambre, la défense de son client. Son intervention a clairement mis en évidence la stratégie de la Maison Blanche, visant d'une part à se concentrer exclusivement sur l'affaire du Watergate, d'autre part à diviser la commission pour l'amener à un vote « partisan » qui rendra encore plus incertaines les chances déjà douteuses de réunir au Sénat la majorité des deux tiers requise pour condamner le président.

Mᵉ Saint-Clair veut ignorer tous les autres chefs d'accusation concernant des affaires annexes, comme, par exemple, les avantages et concessions accordés à l'I.T.T. et aux trusts laitiers, les mesures de surveillance abusivement appliquées à des adversaires politiques, la fraude fiscale, etc. La défense du président est centrée essentiellement sur deux points : M. Nixon n'était pas au courant de l'effraction du Watergate avant le 21 mars 1973 ; il n'a jamais donné son autorisation d'acheter le silence de M. Hunt, un des « plombiers » arrêtés, par un versement de 75 000 dollars. Pour la Maison Blanche, ces deux chefs d'accusation sont les seuls qui pourraient justifier, s'ils étaient prouvés, une recommandation d'*impeachment*. Aussi bien, c'est sur la base de documents en sa possession que le grand jury avait conclu à la complicité de M. Nixon dans l'entreprise d'étouffement de l'affaire sans toutefois, en raison du litige pendant sur l'immunité présidentielle, pouvoir l'inculper officiellement. Or Mᵉ Saint-Clair estime pouvoir démontrer l'innocence de son client sur ces deux points. D'abord en établissant que M. Dean, ancien adjoint de M. Nixon, avait commencé les démarches préalables au versement des 75 000 dollars « avant » d'avoir révélé l'affaire au président Nixon, le 21 mars 1973. Ensuite, que cette somme n'avait été discutée que pour payer les avocats et couvrir les frais judiciaires de Hunt, qui avait fixé primitivement à 120 000 dollars le prix de son silence.

Mᵉ Saint-Clair avait demandé la comparution de six témoins, mais la commission, après un accrochage sévère entre démocrates et républicains, ne lui en a accordé que deux. Cette décision, acquise d'extrême justesse, n'a fait qu'illustrer la division de la commission, une division prévue et souhaitée par la Maison Blanche. Les républicains ont, en effet, protesté véhémentement contre le refus de la majorité démocrate de donner satisfaction à Mᵉ Saint-Clair. De leur côté, les démocrates estiment que l'avocat présidentiel n'a pas observé les règles du jeu, déposant des conclusions au lieu de produire seulement des preuves. Mᵉ Saint-Clair devait poursuivre ce vendredi sa déposition mais, d'ores et déjà, l'un des objectifs de la Maison Blanche a été atteint ; la commission est divisée. Un des républicains, qui inclinait jusqu'à présent à voter l'*impeachment*, a déclaré que celle-ci avait commis une « *grave erreur* » en refusant les demandes « *raisonnables* » de Mᵉ Saint-Clair. Et, bien entendu, M. Burch, adjoint de M. Nixon, a dénoncé l'attitude de la commission préparant, à son avis, le « *lynchage politique* » du président. M. Rodino, président de la commission, et ses amis démocrates accusent les républicains de se livrer délibérément à des manœuvres dilatoires et ils justifient la limitation du nombre des témoins par le souci d'accélérer les travaux afin que la commission puisse prendre une décision à la fin de juillet. Ainsi, il semble difficile que la commission puisse retrouver son unité. Dans ces conditions, il faut s'attendre maintenant à un vote qui favorisera le président Nixon, devant la Chambre d'abord, et éventuellement au Sénat ensuite.

HENRI PIERRE.

● *M. Valéry Giscard d'Estaing*, président de la République, vient d'accepter la présidence d'honneur de l'association France-Etats-Unis, succédant, dans ce patronage, à tous les chefs d'Etat depuis la Libération.

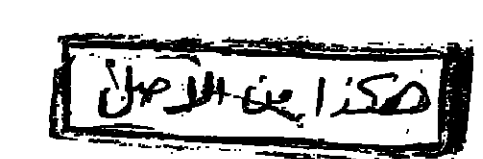
Uruguay

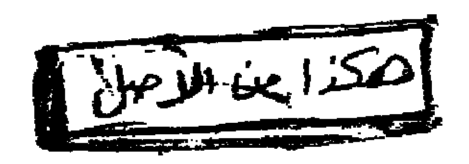
M. Bordaberry et les militaires vont diriger directement les affaires économiques

Montevideo (A.F.P.). — M. Juan Maria Bordaberry, chef de l'Etat, a annoncé le jeudi 27 juin, dans un discours, qu'il assumerait désormais avec le concours des militaires la direction des affaires économiques et financières de l'Uruguay.

A cette fin, sera créé par décret un Conseil économique et social qui comprendra le chef de l'Etat, le ministre de l'économie, le directeur de la planification et les commandants en chef des trois armes.

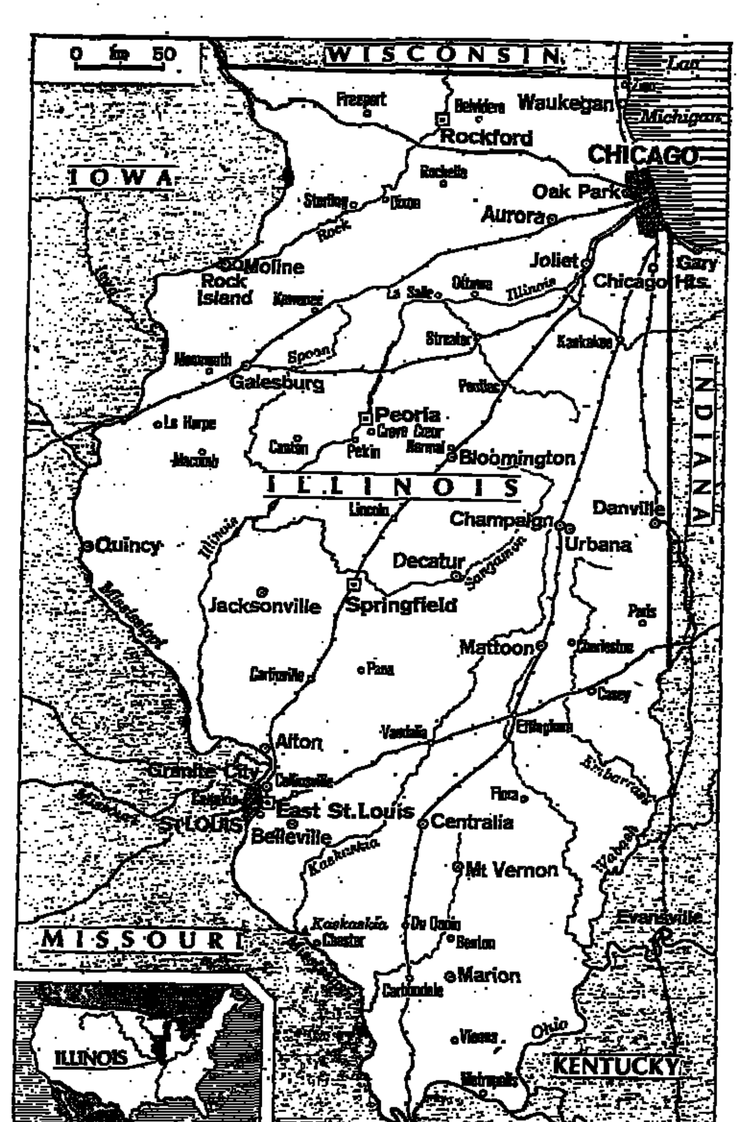
Ce discours, qui coïncide avec le premier anniversaire du coup d'Etat militaire du 27 juin 1973 et la dissolution du Parlement, intervient également après plusieurs mois d'aggravation de la situation économique. Ainsi, malgré l'intervention de l'Etat, la crise lainière, qui sévit depuis le mois d'août, après la fermeture de presque toute l'industrie et l'interdiction de vente à l'extérieur, n'est pas encore résorbée. L'inflation, aggravée par la hausse du prix du pétrole, n'a pu être jugulée : le peso a perdu en un an près de la moitié de sa valeur et le chômage est tel que de nombreux Uruguayens partent pour tenter leur chance ailleurs.





L'ILLINOIS

ou le destin du passage



LA plaque minéralogique de l'Illinois porte, sous le numéro du véhicule, cette simple mention : « Land of Lincoln » (le pays de Lincoln). Premier président américain à tomber victime d'un assassin, son martyre est comme préfiguré par le sacrifice volontaire du Père jésuite Jacques Marquette, explorateur du Mississippi, infatigable évangélisateur des Indiens, expirant à bout de forces et « abandonné de presque tous » dans une cabane au bord du « lac des Illinois ». Que demeure-t-il aujourd'hui de leurs traces ? Le rouleau compresseur de la modernité les a effacées. La « prairie », cet horizon sans fin, jugée incultivable par les premiers observateurs américains, a été, selon l'expression de Michel Butor, « épucée de ses bisons et de ses Indiens ». Et que dirait Lincoln à la vue du sort « contingenté » du million et demi de Noirs qui peuplent l'Etat où s'écoula un quart de siècle de sa carrière ?

Depuis, l'Illinois n'est plus qu'un Etat dévoré par sa métropole. Plus de sept millions d'habitants sur l' « aire métropolitaine » de Chicago : cinquante fois plus que la seconde ville de l'Etat, Rockford (147 370) ! Mais, il est possible de voir là plus qu'une conséquence de la « désertion des campagnes ». Le Chicago d'aujourd'hui, passage d'élection de la traverse Est-Ouest, n'a-t-il pas absorbé, assumé, étendu aux dimensions de notre époque, la fonction de transit et d'échange que, à une échelle bien modeste, le territoire dans lequel l'Illinois a été découpé remplissait à l'âge des castors ? Il est bon de se rappeler que le temps n'a pas joué contre Chicago comme il l'a fait contre presque toutes les cités des Etats-Unis, déchues de leur rôle d'antan et impuissantes, en dépit des milliards de subventions fédérales, à retrouver un second souffle.

Il suffit de se souvenir des romans de Theodore Dreiser et, plus près de nous, de Nelson Algren pour mesurer ce qui a été accompli sous la pression des revendications sociales et des mouvements réformistes, de Jane Addams à Saul Alinsky, en passant par l'admirable Dorothy Day et son « Catholic Worker », mais aussi grâce à l'évolution interne de Chicago de plus en plus tournée vers une « économie de services » qui, à l'inverse des magnats du rail et des abattoirs, ne peut tolérer une disparité trop voyante entre millionnaires et prolétaires. Le sombre patricien qu'était Henry Adams en eut comme une prémonition quand il écrivit, en 1893, que « Chicago soulevait maintenant pour la première fois la question de savoir si le peuple américain savait où il allait ». Il trouvait dans le spectacle qu'offrait la ville « matière à étude pour occuper une vie de centenaire ». On se contentera de moins dans ces pages : de quelques jalons — et d'une invitation au voyage. — A. C.

Comment on devient un État américain

L'HOMME de Pékin n'était pas un redoutable espion : c'était Everett Dirksen, né à Pékin, sur l'Illinois, d'origine prussienne et, jusqu'à sa mort, en septembre 1969, l'un des plus influents et des plus pittoresques sénateurs de l'Illinois (son gendre, Howard Baker, sénateur du Tennessee, qui siège à la commission d'enquête sénatoriale sur l'affaire du Watergate, eut le rare honneur de succéder au Sénat à la fois à son père et à sa mère). Il y a aussi un Canton dans l'Illinois. Est-ce pour nous rappeler que la découverte, toujours inachevée, de l'Amérique fut *traversée* par la hantise d'un raccourci vers la Chine, l'édénique Cipangu de Marco Polo, fermé au parcours direct depuis la chute de l'Empire mongol ? Même Champlain envoie Jean Nicolet, revêtu de soie, au-devant de l'introuvable grand Khan de la légende. La Salle, qui sept ans après Marquette et Jolliet, emprunte le cours de la « rivière des Illinois », reçoit en récompense des terres canadiennes baptisées — déjà par dérision ? — « la Chine ». Faut-il évoquer, pour marquer la persistance d'un tropisme, les *Mémoires d'outre-tombe*, et le dessein de la « prodigieuse pérégrination » que leur auteur conçoit sur les traces du méconnu Mackensie, portant, par le fleuve auquel il laissa son nom, le mirage d'un « passage du Nord-Ouest » ?

Les débuts de l'Illinois contemporain ne sont pas moins confus. Le traité de Paris (1763) cède le Canada à la Grande-Bretagne (Son encre à peine sèche, Choiseul s'empressera, pour devancer les convoitises anglaises, de faire cadeau à l'Espagne de toutes les possessions françaises conservées à l'ouest du Mississippi, y compris l' « île » de la Nouvelle-Orléans.) Certains polémistes anglais auraient préféré que la France paye sa défaite de la riche Guadeloupe, et non de ces « quelques arpents de neige » aux brumeux contours. La topographie politique du continent nord-américain sort à peine des limbes. Elle y restera longtemps encore. Ce qui est sûr, c'est que, au moment de l'Indépendance américaine (1783), la Nouvelle-France passée sous le drapeau anglais comprend, dans la « mouvance » de Montréal une large bordure territoriale descendant jusqu'au 40° parallèle et qui s'étend, *grosso modo*, de l'Ohio au Mississippi, à l'ouest duquel règne le roi d'Espagne.

Ces millions d' « arpents », les Anglais renoncent à leur conférer un statut défini. Ils figureront bien dans les « Actes de Québec » (1774), qui vont « alarmer » une fois de plus les colonies américaines en effervescence, mais au titre, si l'on peut dire, d'appendice amorphe du Canada. Ce n'est d'ailleurs qu'un réseau de pistes de trappeurs et de comptoirs d'échanges pour le commerce des pelleteries. Terre de transit plus que de « plantation » (encore qu'on y « jardine » sur de modestes lopins, selon le calendrier royal), quelques milliers de Français y cohabitent avec des Indiens en nombre qu'on ignore encore (1), mais qui paraît suffisant pour qu'on les traite sur un pied de prudente égalité. Les premiers militaires britanniques ne feront pas leur apparition avant 1766 et se garderont bien de se mêler des rapports franco-indiens. Dix ans plus tard, une fois les maigres garnisons françaises évacuées, de défection en délégation, ce sera à un Français, Philippe de Rocheblave, qu'échouera la douteuse distinction d'être le dernier représentant de Sa Gracieuse Majesté dans la région.

L'organisation du vide

Ceux qu'on appelle maintenant les Américains, héritiers de cette situation délicate, vont mettre plusieurs années à débattre du sort qu'il convient de réserver à ce qui n'est encore, en réalité, qu'un immense *no man's land*, riche en virtualités (l'importance vitale de la libre circulation sur le Mississippi ne leur échappe pas), mais surchargés d'inconnues et d'impondérables. Ce n'est qu'en 1787 que l' « Ordonnance du Nord-Ouest » sera promulguée par le Congrès continental pour tenter d'introduire, d'abord sur le papier et dans les esprits, une sorte d'ordre dans l'organisation sociale et politique de ce legs encombrant.

Encombrant, parce que, contrairement à la légende qui se formera plus tard à coup de « chevauchées fantastiques », autour de la « conquête de l'Ouest », les grandes figures de l'Indépendance ne savent ni quoi en faire au juste ni même quoi en penser. Le jeune James Monroe, qui prendra une part décisive à l'élaboration de l' « Ordonnance » de 1787 (2), ne croit pas à l'avenir de la « prairie » qu'il se risque à explorer en 1785. Le souci principal de Washington est de freiner la ruée des aventuriers sur ces espaces encore livrés à l'anarchie des traditions autochtones. Son rêve (ses lettres de septembre 1783 en témoignent) serait de voir le Congrès créer un nouvel Etat, deux tout au plus, allant jusqu'à l'actuelle ville de Detroit, et qu'une stricte ligne de démarcation séparerait du champ libre abandonné aux Indiens.

Avec tous les compatriotes de son rang, il regarde la difficile naissance des Etats-Unis comme une victoire de la raison et du bon droit sur le despotisme libertin de la « mère patrie » répudiée. Il faut donc avant tout préserver les vertus morales qui ont légitimé la République et priver de leur caution les entreprises violentes et cupides de « pionniers » impatients. Ils ont déjà donné bien du fil à retordre aux autorités établies des treize colonies, et Washington n'aurait pas d'objection à ce qu'on les contienne dans de vastes réserves. De plus, il considère avec horreur ce que pourrait produire le métissage des Blancs et des Peaux-Rouges. Sa solution, en somme, tend non pas à la ségrégation mais au divorce des races dans la bonne foi et la bonne entente. Jusqu'à l'élection en 1828 du sudiste brutal que fut Andrew Jackson, divers « plans » de partage sur ce modèle furent caressés par des hommes politiques américains qui, d'instinct, reculaient d'effroi devant la « solution finale » du problème indien dont la logique s'annonçait déjà.

L'Ordonnance de 1787 n'évitera pas le pire en la matière, mais elle ne manquera pas d'audace imaginative. Elle ne fait rien moins qu'inventer un système qui propagera méthodiquement, par découpage graduel des terres vierges, la forme de gouvernement en vigueur dans les Etats qui viennent de se « décoloniser » par les armes.

Elle prévoit sagement un processus par étapes : d'abord, l'administration directe d'un « territoire » de grandes dimensions, puis des représentations locales, toujours coiffées par des gouverneurs désignés par la capitale fédérale, enfin l'accession de subdivisions à la dignité d'Etat à part entière et l'admission solennelle au sein de l'union. A l'opposé du schéma ainsi tracé, c'est une construction de bas en haut qui se développera. L'administration directe n'aura jamais la force et les moyens de faire contrepoids aux pressions des notables qui s'imposeront aux entités régionales. D'où, pour l'avenir, une faiblesse structurale de la position de « gouverneur » d'Etat sous ces latitudes. L'Illinois en est le meilleur exemple, où, jusque tard dans le vingtième siècle, c'est Cook County (donc Chicago), aux antipodes géographiques des modiques « centres de décision » de l'Illinois en gestation, Kaskaskia, Cahokia, dans la boucle du Mississippi défendue par Fort-de-Chartres, qui contrôlera la capitale officielle de Springfield.

ALAIN CLÉMENT.

(Lire la suite page 10.)

(1) On avait longtemps admis qu'à l'arrivée des premiers « pèlerins », au dix-septième siècle, l'Amérique du Nord ne renfermait pas plus d'un million d'indigènes — l'équivalent du chiffre actuel. De nouvelles projections évalueraient, sous certaines réserves, la population indienne originale à un nombre dix fois supérieur. Voir à ce sujet l'article de William Jacobs, « Pre-columbian Indian Demography and Some Implications for Revisionism » (La démographie de l'Amérique précolombienne et les révisions qu'elle implique) dans le numéro de janvier 1974 du *William and Mary Quaterly*.

(2) Cf. l'article de Robert E. Berkhofer jr. « Jefferson, the Ordinance of 1784, and the Origins of the American Territorial System » (Jefferson, l'Ordonnance de 1784 et les origines du système territorial américain) dans le numéro d'avril 1974 du *William and Mary Quaterly*.

Fiche statistique

POPULATION TOTALE (estimation pour 1972) : 11 251 000 habitants dont 1 884 155 ruraux.
SUPERFICIE : 90 240 km2. (France : 551 255 km2.)
CAPITALE DE L'ETAT : Springfield ; 91 753 habitants.
PRODUIT NATIONAL BRUT : 64 milliards de dollars.
REVENU ANNUEL PAR TETE (en 1970) : 4 502 dollars (moyennes pour les Etats-Unis : 3 291 dollars).
CHIFFRE D'AFFAIRES : des industries de transformation, 19,25 milliards de francs du commerce, 11 milliards ; des banques, compagnies d'assurances, immobilier, 8,5 milliards.
NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES : 123 000 (superficie moyenne : 237 arpents, soit 94,8 hectares).
PRINCIPALES RESSOURCES : élevage (1,2 milliard de dollars) et culture : soja, céréales, maïs (1,6 milliard de dollars).
TRANSPORTS : 134 aéroports, 4,5 millions d'automobiles particulières, 669 396 poids lourds et autobus.

En décembre 1971, on dénombrait dans l'Etat environ 4 500 000 de lignes téléphoniques principales, soit à peu près autant que dans toute la France à la même époque.

La dernière « machine » politique

« SON corps sera entièrement recouvert d'un drap, sauf la partie gauche du cou. Le chirurgien y pratiquera une incision de quatre pouces... L'affection dont souffre le maire a un aspect positif : le caillot qui réduit de 60 % la circulation du sang à travers la carotide intérieure gauche est localisé à un endroit aisément accessible au scalpel... L'aspect négatif est l'âge du maire, soixante-douze ans... Statistiquement, le maire a neuf chances sur dix de voir l'opération réussir. »

Tel est, en résumé, avec cette absolue franchise qui caractérise — en certaines circonstances — la presse américaine, l'« avant-papier » du chroniqueur scientifique du *Chicago Daily News*, à quelques jours de l'opération que doit subir M. Richard Daley, maire démocrate de la ville depuis 1955. En dix-neuf ans, celui-ci a acquis un pouvoir politique sur l'administration de la ville, sur son parti, au niveau local et au niveau de l'Etat, sans équivalent aux Etats-Unis. En outre, il a joué un rôle non négligeable dans la désignation de Kennedy et Jonhson comme candidats à la présidence et à la vice-présidence. Sa maladie ébranle toute l'organisation politique qu'il dirige, et nul ne sait s'il se représentera pour la sixième fois au poste de maire en avril 1975.

L'opération s'est déroulée aussi bien que possible, le 1er juin. Trois jours après, de son lit, le maire gouverne à nouveau. Par téléphone, il ordonne au conseil municipal (quarante-trois conseillers sur cinquante lui sont acquis) de préparer la mise en vente des huit parkings publics du centre de la ville. Un journal vient de révéler que les sociétés privées qui en assurent la gérance opèrent depuis trois ans sans autorisation légale, la municipalité ayant « omis » depuis 1971 de renouveler leur bail. On ne sait encore si ces compagnies ont continué de verser à la ville les redevances prévues au contrat. Le journal publie, en outre, le témoignage d'un des administrateurs des parkings, qui affirme que le « county assesor » (1) a reçu au cours des onze dernières années des pots-de-vin qui s'élèvent au total à 250 000 dollars. Sa société lui aurait manifesté ainsi sa gratitude pour être intervenu efficacement au moment où la gérance des parkings fut attribuée.

Le « style » du maire est dans cette opération éclair. Le style de la politique à Chicago aussi. L'honnêteté de Richard Daley n'a jamais été mise en doute, mais il a coutume de fermer les yeux sur les agissements de son entourage. Quand ses amis se font prendre la main dans le sac, ils peuvent s'attendre, si la faute est grave, à perdre leur place. Ce qui intéresse Richard Daley, c'est le pouvoir, et celui-ci réside dans la « machine » (qu'il préfère nommer « organisation ») démocrate, qu'il dirige de son poste de maire et de président du parti démocrate du Cook County, découpage administratif qui englobe la ville de Chicago.

Si l'on en croit l'un des sept conseillers municipaux qui s'opposent au maire, M. Leon Despres, la « machine » permet à près de trente-cinq mille personnes de vivre de la politique. Outre la mairie et le conseil municipal, ses membres contrôlent les départements de l'éducation, des parcs, des bibliothèques municipales (l'importance politique de ces organismes se mesure au nombre d'emplois qu'ils permettent de distribuer), du logement, des transports en commun, la quasi-totalité de l'administration du comté, plusieurs municipalités de banlieue, le système judiciaire.

Jusqu'en 1969, le gouverneur de l'Etat et le ministre de la justice de l'Illinois faisaient également partie de la « machine ». Celle-ci pouvait exercer des pressions décisives dans la nomination des juges fédéraux ou d'autres fonctionnaires fédéraux au niveau local, grâce à ses liens privilégiés avec l'administration Kennedy ou Johnson. Elle contrôle encore plusieurs postes importants dans ce secteur et la grande majorité des élus à la législature de l'Illinois.

Les rouages

La ville est divisée, du point de vue électoral, en circonscriptions (« wards ») et celles-ci en bureaux de vote (« precinct »). Chaque « ward » appartient à un « boss », qui est généralement un conseiller municipal si ses concitoyens ont bien voté aux dernières élections. Le « boss » surveille les « captains », qui opèrent au niveau du bureau de vote. Le capitaine joue un rôle très important. C'est à lui que la mère de famille demande qu'un feu de circulation soit placé à un carrefour ; c'est lui que vient voir une famille pauvre pour bénéficier de l'assistance sociale. Ce que les gens simples sollicitent du capitaine, ils y ont souvent droit, mais ils ne le savent pas forcément et, de toute manière, ils l'obtiennent plus vite grâce à lui. Il leur demande simplement de ne pas se tromper de bulletin aux prochaines élections. Pour s'assurer du zèle des capitaines, le meilleur moyen est de leur garantir un salaire régulier : la machine peut distribuer environ cinq cents emplois par circonscription En retour, campagnes électorales et jours d'élections sont pour ces « clients » des moments de vérité : s'ils ne se démènent pas, ils se font saquer.

Pour se protéger des mauvaises surprises, la machine n'hésite pas à « bourrer les urnes » dans des proportions grandioses. Selon des sources dignes de foi, il y aurait, à chaque élection à Chicago, entre 50 000 et 150 000 votes « illégaux ».

En 1968, un groupe de citoyens non partisans, l'Association pour un meilleur gouvernement (B.G.A), apporta la preuve que l'adresse de milliers de votants inscrits sur les listes électorales correspondait à des terrains vagues, des carrefours d'autoroutes ou des parkings. De nombreux morts votèrent également cette année-là. En 1971, des journalistes affirmèrent avoir vu, dans certains bureaux de vote, des électeurs recevoir, avant de déposer leur bulletin, de petites fiches jaunes, qu'ils pouvaient échanger ensuite, au coin de la rue, contre de l'argent.

La machine politique a d'autres alliés : la Mafia, la police et les syndicats. Les quartiers où la pègre reste puissante (en particulier le 1er arrondissement) votent presque toujours à de larges majorités en faveur du candidat démocrate, parfois à quatre contre un. Différents hommes liés directement au crime organisé ont occupé durant de longues années un siège au sein de la législature locale ou au Congrès des Etats-Unis. L'auteur d'un livre sur la pègre estime que celle de Chicago est *« la « famille » la plus mêlée à la politique et la plus protégée par la police de ce côté-là de la Sicile »*. La police de Chicago n'a pas une excellente réputation. Ses hommes auraient un penchant prononcé pour l'argent : plusieurs dizaines d'entre eux sont actuellement poursuivis en justice pour corruption. Sur un millier d'assassinats commis dans le milieu des gangsters depuis qu'Al Capone s'installa à Chicago en 1919, elle n'est parvenue à éclaircir que deux affaires. Mais il faut reconnaître qu'elle retrouve 62 % des coupables de crimes passionnels ou de petite criminalité. Ses défauts peuvent se révéler, dans les affaires politiques délicates, des qualités. Selon le B.G.A., d'autre part, plusieurs officiers de police font office de « capitaines » en période d'élection.

Les syndicats vivent également en paix avec la machine. Aucun des principaux d'entre eux ne s'oppose à Daley, et Chicago n'a pas connu de grèves sérieuses sous le règne de celui-ci. En 1971, les syndicats ont organisé un dîner de dix mille couverts en l'honneur du maire. Richard Daley a son mot à dire dans la nomination de certains responsables syndicaux. En échange, un représentant du syndicat de la métallurgie participe au choix des candidats démocrates aux diverses élections.

La machine politique de Chicago est la dernière des Etats-Unis ; celles de Philadelphie, de Pittsburg ont depuis longtemps disparu, et celle de New-York s'est éteinte avec l'élection du maire John Lindsay en 1965. La survie de ce monstre d'une espèce disparue ailleurs vient certainement de la grande habileté du maire, qui a compris que ce régime de coalition forcée ne pouvait durer s'il réservait le pouvoir aux seuls Irlandais, mais qu'il fallait le partager avec les autres ethnies, les plus puissantes d'entre elles en tout cas, celles des Polonais et des Juifs par exemple. Tant que chaque groupe estime qu'il reçoit sa part de gâteau, la machine n'est pas menacée de l'extérieur ; Richard Daley se chargera aussi longtemps que sa santé le lui permettra de la discipline intérieure.

Le Boss

Pour conquérir cet énorme pouvoir, Richard Daley a respecté toutes les règles du jeu et gravi un à un les échelons. A vingt et un ans, alors qu'il travaillait dans un bureau aux abattoirs, il devint le capitaine d'un bureau de vote. Il fut ensuite secrétaire au niveau d'une circonscription et obtint bientôt son premier emploi, modeste, au conseil municipal. Il remporta en 1936 son premier poste électif, député à la législature d'Etat. A cette époque, la capitale de l'Illinois, Springfield, était largement corrompue. Dans les couloirs du Capitole, les représentants de l'intérêt public réservaient d'ordinaire un accueil bienveillant aux représentants des intérêts privés, qui savaient récompenser les faveurs. Dans les périodes où les affaires languissaient, les élus n'hésitaient pas à concocter une loi *ad hoc* (qui, par exemple, modifiait l'élargissement des traverses de chemin de fer) et n'avaient plus ensuite qu'à attendre les émissaires des entreprises intéressées. La vie politique se doublait également d'une vie nocturne intense. Les bureaux de la législature d'Etat étaient une pépinière de jeunes femmes célibataires. Nombre de représentants ou de sénateurs, qui quittaient le dimanche soir leur épouse à Chicago, étaient attendus à Springfield sur le quai de la gare par leur secrétaire particulière.

Le jeune Daley resta toujours à l'écart de ces intrigues. Il étudiait chez lui tous les soirs pour compléter une éducation assez succincte et améliorer ses connaissances juridiques et comptables. Il restait un mari modèle, et sa femme l'attendait dans sa petite maison du quartier irlandais de Bridgeport, où il habite toujours (2). Revenu à Chicago, devenu maire, Daley a conservé un train de vie modeste, allant à la messe chaque matin (sa religion est nettement « pré-Vatican II », si l'on ose ainsi s'exprimer ; il conçoit la faute personnelle mais ne saisit pas ce que peut-être une faute sociale), rentrant presque chaque soir dîner chez lui, et ne recevant guère que des amis d'enfance.

Richard Daley a mis tout le pouvoir dont il dispose au service de « sa » ville. Il a réduit l'activité des gangs, freiné dans une certaine mesure, la corruption, amélioré autant que possible la police. Il a lutté efficacement contre la pollution, ce qui permet aux habitants d'une agglomération de presque huit millions d'âmes de se baigner sur les plages proches du centre de la ville. Il a fait construire de très nombreuses autoroutes, résolvant ainsi en partie le problème de l'accès aux lieux de travail et permettant à Chicago de jouer à plein le rôle de carrefour que la géographie lui destinait. Il a créé l'aéroport d'O'Hare, le plus actif du monde. Mais, surtout, il s'est attaché à faire du centre ville un grand centre d'affaires où l'on puisse se promener et vivre (dans sa partie proche du lac). Pour cela, il a favorisé tout spécialement dans cette zone la construction de grands et superbes buildings, amélioré les services publics, voirie, transports publics, police. Il bénéficie

LA POPULATION

D'après le recensement de 1970, l'Illinois est le cinquième Etat de l'Union par la population. La densité de sa population est de 199 habitants par mile carré. La population urbaine représente 83 % de la population totale, la population rurale, 17 %.

Chicago, la plus grande ville de l'Etat, avait, en 1970, 3 millions 366 957 habitants, soit une baisse de 5 % par rapport à 1960. En revanche, l'agglomération de Chicago avait 6 millions 978 947 habitants, soit un accroissement de 12 % par rapport à 1960.

Parmi les habitants de Chicago d'origine étrangère, de la première ou de la seconde génération, on trouvait 312 670 personnes d'origine allemande (68 259 étaient nées sur place) ; 299 316 d'origine polonaise (72 627 nées sur place) ; 225 894 d'origine italienne (60 243 nées sur place). On comptait 364 397 personnes de langue espagnole.

La population blanche s'élevait, en 1970, à 9 600 381 personnes. Les autres groupes raciaux comprenaient 1 425 674 Noirs (37 % de plus qu'en 1960) ; 17 299 Japonais ; 14 474 Chinois ; 11 413 Indiens d'Amérique ; 12 654 Philippins.

L'ILLINOIS

des États-Unis

en échange de la neutralité bienveillante, et souvent du soutien financier, des milieux d'affaires. Et Richard Daley, qui ne les fréquente pas, attend d'eux qu'ils poursuivent le boom économique de ce qu'il considère comme « *la plus grande ville du monde* ». Mais cette politique au service du « big business » se soucie peu ou prou des personnes modestes, sans parler des 33 % de population noire. « *Si vous descendez du métro dans le centre de la ville,* dit Léon Després, *vous ne verrez aucun trottoir en mauvais état. Mais descendez à peu près n'importe où ailleurs et vous en verrez. Entre le quartier des affaires et les banlieues résidentielles s'étendent de vastes zones grises de désert urbain. C'est là que la plupart des habitants de Chicago vivent* » (3).

Les héritiers

Les ambitieux ne manquent pas, qui rêvent déjà de « l'après Daley ». Mais peut-être le maire choisira-t-il, une fois de plus, de se succéder à lui-même. Si son état physique et mental est satisfaisant, il est probable qu'il aura l'appui de la « machine ». Mais il pourrait aussi renoncer à la mairie tout en restant à la tête du Cook County, ce qui lui permettrait de désigner son successeur. La « machine » choisirait-elle alors un des siens, ou, comme en 1947 un homme d'affaire tel que Martin Kennelly (qui fut battu en 1955 par Daley) ? Dans ce cas, un des hommes bien placés est Patrick L. O'Malley, président du conseil d'administration de la société Canteen Corporation. A l'intérieur de la « machine », les possilités sont nombreuses, et les spécialistes retiennent les noms de Neil Hartigan, lieutenant gouverneur, George W. Dunne, président du bureau du Cook County, John P. Touhy, secrétaire du parti au niveau de l'Etat. Le choix le plus logique aurait dû être Thomas Keane, 67 ans, conseiller municipal, bras droit de Daley depuis des années. Mais, à l'inverse de son maître, Keane s'est toujours intéressé à l'argent : il est sous le coup d'une solide inculpation de corruption, et ses jours au poste de président de la commission budgétaire du conseil municipal sont comptés.

De toute manière, le candidat de la « machine » aura à affronter un ou plusieurs candidats démocrates indépendants. Le procureur fédéral, M. James R. Thompson, est un « monsieur propre », qui a eu le courage de lancer des enquêtes sérieuses concernant plusieurs membres du conseil municipal et les policiers les plus corrompus. William Singer, conseiller municipal, une quarantaine d'années, excellent politicien, dynamique et considéré comme réformateur, fait déjà campagne depuis des mois et dispose d'une organisation politique solide. Lui ou Thompson auront besoin pour vaincre du vote des Noirs, mais il n'est pas impossible qu'il y ait un ou plusieurs candidats noirs l'année prochaine. Enfin, il ne faut pas négliger la personnalité du gouverneur, Daniel Walker, un homme de fer. Il ne sera pas candidat à la mairie, mais, si Richard Daley devait se retirer des affaires publiques avant les élections, il pourrait être en mesure de s'emparer de la « machine » démocrate et interviendrait alors dans la désignation d'un candidat de la « machine » à la succession de Richard Daley.

ALAIN-MARIE CARRON.

---

(1) Fonctionnaire municipal chargé d'établir le taux de l'impôt sur la propriété bâtie.

(2) Cf. l'excellent livre de Mike Royko, éditorialiste du *Chicago Tribune,* intitulé *Boss - Richard J. Daley of Chicago*. New-York, New American Library.

(3) Cité dans *The Megastates of America*, par Neal R. Peirce. New-York, Norton.

« Playboy » à l'âge d'homme

IL y a beau temps que *Playboy* n'est plus un petit lapin effronté, clé faussement naïve d'un Dysneyland pour adultes. Devenu l'emblème d'une grande société, il n'est plus qu'un carré noir et blanc, « signifiant » autant qu'il est nécessaire, mais toute malice perdue. A vingt et un ans, on a des problèmes. Les enjeux sont élevés, ils peuvent être perdus ; la concurrence est à peine loyale, comment relever le défi, oser, sans perdre ses vieux clients ? « *Il est dur d'avoir un passé* », songe Bunny-homme d'affaires, en dissimulant ses grandes oreilles qui n'amusent plus personne.

Le premier numéro de *Playboy* a été conçu dans l'appartement de Hugh Hefner, avec un ou deux amis. Il ne portait pas d'adresse, puisqu'il n'y avait pas de bureau, pas de date non plus. Ses auteurs espéraient, au cas où ils seraient dans l'impossibilité de réaliser un second numéro, que le premier pourrait rester indéfiniment dans les kiosques et contribuer ainsi à éponger leurs dettes. Hefner y avait mis toute sa fortune, 600 dollars, et 10 000 dollars d'investissements consentis par des esprits aventureux.

Aujourd'hui, les bureaux de Playboy Entreprises Inc. occupent, dans le quartier chic de Chicago, treize étages d'un immeuble qui appartient à la compagnie, au-dessus d'un Playboy-Club et d'un hôtel Playboy de 320 chambres, à 40 dollars la nuit en moyenne. La société possède d'autres hôtels de luxe, dans le New Jersey, le Wisconsin, et à la Jamaïque, des clubs à l'étranger, des salles de cinéma, une société de productions cinématographique, une autre de production de disques, une maison d'édition, un énorme avion à réaction peint en noir, baptisé « Big Bunny », dont la rentabilité paraît hypothétique, un magazine un peu osé, *Oui* et un autre, *Playboy,* dont six millions d'exemplaires sont vendus chaque mois.

Les bureaux de la revue sont assez luxueusement meublés, les secrétaires jolies, les tableaux et gravures qui ornent les murs n'engendrent pas la mélancolie, la bonne humeur est générale. A part cela, rien ne distingue la Playboy Company de n'importe quelle entreprise de presse exigeante envers elle-même et ses employés. Dès qu'il a pu le faire, Hefner a engagé des spécialistes reconnus, dans le domaine de la gestion, de la publicité, de la conception rédactionnelle. Il a réhabilité l'écriture journalistique en payant largement ses rédacteurs et les personnalités (Saul Bellow, Art Buchwald, John Kenneth Galbraith, Jean Genet, entre autres) qui collaborent occasionnellement au magazine. Chaque ligne, chaque dessin, chaque photo est conçue par une équipe de professionnels.

« *Playboy, nous dit un des responsables de la politique rédactionnelle, qui est âgé d'une trentaine d'années, est le magazine le plus élaboré qui soit.* » La revue évolue en permanence, « *elle cherche,* nous dit-il, *à apparaître à la fois familière et nouvelle et change toujours un peu plus vite que le lecteur.* » Les numéros des premières années comptaient très peu d'enquêtes ou d'articles de réflexion. L'éventail des sujets traités s'est progressivement élargi, et les textes de ce genre occupent maintenant la moitié de la surface rédactionnelle.

En 1966, *Playboy* consacrait un article aussi sérieux que possible au problème de l'admission de la Chine à l'ONU. Mais c'est par ses interviews d'hommes politiques que *Playboy* a conquis son brevet de respectabilité. « *Pourquoi,* s'exclame le jeune cadre au visage sévère, qui parle avec la passion d'un converti, *parce qu'ils sont professionnellement irréprochables.* »

Chaque interview est préparée longtemps à l'avance, le dossier de l'interviewé étudié en profondeur, chaque question soupesée au mot près. Le dernier succès journalistique de la revue est d'avoir emporté le marché pour la publication des « bonnes feuilles » du livre de Woodward et Bernstein dans lequel les deux journalistes du *Washington Post* racontent leur extraordinaire enquête sur l'affaire du Watergate.

Les administrateurs de *Playboy* soutiennent que leurs lecteurs achètent la revue autant pour le texte que pour les illustrations. On veut bien le croire, sans quoi leurs efforts seraient vains. L'esprit dans le quel les photos de nus sont réalisées contribuent d'ailleurs à leur donner raison. Dès les premiers numéros, Hefner s'est attaché à éviter la vulgarité et a refusé systématiquement une certaine catégorie d'annonces publicitaires. La jeune femme de *Playboy* pouvait susciter *un désir sexuel,* qu'Hefner considérait à l'époque comme totalement inhibé chez ses contemporains, mais celui-ci ne serait pas orienté vers l'érotisme, encore moins la pornographie. Tous les « accessoires » restent à peu près bannis de ces photos, et l'impudique lingerie féminine n'a fait que progressivement son apparition.

En 1969 (la concurrence, déjà), *Playboy* s'est trouvé confronté à un problème crucial, mais qui nous fait sourire aujourd'hui. Pouvait-il montrer à ses lecteurs une toison pubienne ? Un essai fut fait au mois d'août de cette année-là, mais cette liberté ne fut généralisée que vingt-neuf mois plus tard, après que des études approfondies eurent prouvé que les lecteurs étaient plutôt satisfaits de cette évolution.

Aujourd'hui encore, la compagnie a l'intention de conserver une certaine réserve dans les illustrations de *Playboy*. Sa nouvelle revue *Oui* (riposte directe au concurrent *Penthouse*, publié à Londres) est délibérément plus désinvolte, et l'on insiste sur son esprit « continental ». Chacun sait que ces messieurs du vieux continent aiment les épices.

Playboy ne cherche pas à procurer des sensations fortes mais à rassurer. La revue est un euphorisant qui doit confirmer chaque lecteur dans la certitude qu'il a réussi sa vie professionnelle (les annonces d'écoles par correspondances sont rejetées à cause de cela) et que les plus belles femmes seraient à ses pieds s'il le voulait (on se garde de lui demander d'en apporter la preuve et on évite tout ce qui pourrait le faire douter de ses capacités physiques, comme de la publicité pour des méthodes de musculation par exemple).

L'univers de *Playboy* a un côté nouveau riche. Il réalise les rêves et les phantasmes de Hugh Hefner adolescent, qui étaient et demeurent ceux de millions d'américains.

Les clubs sont des cavernes obscures et accueillantes, décorées de bronze et de boiseries avec une opulence qui n'est pas toujours du meilleur goût. Leurs membres ont une moyenne d'âge de dix ans plus élevée que celle des lecteurs de la revue. Hommes d'affaires de passage ou venus en voisins avec leur famille, ils jettent des coups d'œils discrets aux Bunnies, moulées dans leur corset de couleur vive. Les noirs hantent les hôtels Playboy le week-end et se vengent ainsi de la pauvreté. Les futurs « graduate », les militaires, les détenus de droits communs, les intellectuels et beaucoup d'hommes sages lisent *Playboy*. Des revues plus « libérées » cherchent à les attirer, le mouvement pour la libération des femmes voudrait les dégoûter du « sexisme ». Mais pourquoi ces pères tranquilles du sexe abandonneraient-ils leur confort ?

A.-M. C.

Comment on devient un État américain

(Suite de la page 7.)

L'Ordonnance soulèvera d'emblée deux problèmes : comment faire respecter sur place des transitions mûrement méditées, mais à la merci du comportement des intéressés ? Comment manœuvrer pour que la multiplication progressive des Etats selon des critères fatalement formels ne trouble pas l'équilibre psycho-démographique déjà fort fragile entre « grands » et « petits » Etats du berceau de l'Indépendance, entre Etats qui se prévalent de titres *(claims)* territoriaux interférant avec les stipulations de l'Ordonnance et ceux qui n'en ont pas à faire valoir, entre Etats du Nord et Etats du Sud ? Car il est déjà évident que ce sont les grandes familles et les fermiers du Sud qui vont partir les premiers à la course au peuplement des quasi-déserts du Nord-Ouest. Ils ont le goût de la « colonisation » dans le sang ; ils sont plus remuants que les « installés » de la Nouvelle-Angleterre, qui, malgré un trop-plein de population, ne se mettront guère en marche avant les premières décennies du dix-neuvième siècle (3).

Sur la première question, une citation suffira : « *Tout au long de la phase d'administration directe du Nord-Ouest, il n'y avait ni siège du gouvernement ni archives, lesquels n'existaient que là où s'arrêtaien. le gouverneur Arthur Saint-Clair et son adjoint, Winthrop Sargeant.*

» *Pendant ces déplacements, qui pouvaient prendre plusieurs mois ou davantage, les services du gouverneur étaient hors de portée de presque quiconque n'était pas du voyage. En outre, il y avait des saisons entières où Saint-Clair et Sargeant disparaissaient en même temps du territoire, sans parler des trois juges supérieurs nommés par Washington.* » (4). Supérieurs ou inférieurs, juges et agents gouvernementaux étaient également démunis d'instruments de travail, le Congrès négligeant de leur fournir copie des décrets qu'ils avaient mission d'inscrire dans les faits. Quant à l'imprimerie locale, elle n'était encore qu'une vision d'avenir.

La seconde question n'aura d'autre réponse que la guerre civile. Elle sanctionnera l'échec des « compromis » successifs conclus depuis l'admission du Missouri, en 1820. Et, comme on sait, il reviendra au plus illustre politicien de l'Illinois, Abraham Lincoln, le « grand émancipateur », d'assumer la responsabilité d'un conflit fratricide plutôt que de laisser pourrir la plaie qui défigurait sa patrie. Dans l'Illinois même, les Français s'étaient accommodés, sur une plus petite échelle que dans le Sud, d'un esclavage modéré. Les Américains qui prirent leur relève n'avaient pas besoin de cet exemple. Ils tournèrent la prohibition de l'esclavage imposée par l'ordonnance de 1787 en lui substituant de leur propre chef — depuis mai 1800, l'Illinois fait partie de l' « Indiana Territory », dont le nouveau gouverneur, William Henry Harrisson, est de cœur avec eux — un régime de « servage » des Noirs.

Quant aux Indiens, les Britanniques tentent une dernière fois de les monter contre les empiétements continuels des nouveaux arrivants. Ils ne sont pas loin de penser, à l'unisson de Washington, qu'un Etat-tampon purement indien entre leurs possessions et la jeune République américaine épargnerait d'incertaines querelles de voisinage. Ils avaient réussi en 1791 à dresser une embuscade désastreuse contre le contingent de Saint-Clair, mais la réaction se révéla funeste à leurs visées. « Homme à poigne », le général Anthony Wayne inaugure une politique de refoulement sans pitié dont la suite est bien connue. Il arrache aux Indiens de vastes concessions territoriales, dont l'une, sur les rives du lac Michigan, permettra d'édifier le fort Dearbon, site de ce qui sera demain Chicago. En 1809, le Congrès accorde l' « autonomie interne » au territoire de l'Illinois, détaché de l'Indiana, mais englobant le Michigan.

La guerre anglo-américaine de 1812 tire un trait sur ce prologue mouvementé. Elle décide en faveur des Américains de la suprématie sur le Nord-Ouest, ce qui a une double conséquence immédiate : les Anglais sont *de facto* expulsés du circuit commercial des fourrures (où va briller le nom d'un expatrié allemand, né à Waldorf, en pays de Bade : John Jacob Astor — d'où le Waldorf Astoria de New-York, — qui amassera la première grosse fortune des Etats-Unis) ; ils « lâchent » définitivement les Indiens. Précédant l'ère des « promoteurs et autres spéculateurs, cette protection offrait néanmoins aux Indiens, du seul fait qu'elle ne leur disputait pas le terrain, une marge de sécurité qui ira en s'étranglant jusqu'à nos jours.

L'État de Lincoln

Le 18 avril 1818 l'Illinois est érigé en Etat par le Congrès. Le 3 décembre de la même année, le président Monroe signe l'acte par lequel il est admis dans l'Union. Ce n'est encore qu'un embryon d'Etat, sous la coupe de factions et de clans oligarchiques. Le peuplement se fait lentement : 2 500 âmes (pour moitié françaises, pour moitié américaines) en 1800! 12 262 en 1810. Un peu plus de 50 000 le jour où il devient le vingt et unième Etat de la fédération. Les passions, cependant, commencent à le déchirer. Le 6 août 1824, les électeurs de l'Illinois refusent par référendum de convoquer une convention spéciale qui amenderait la Constitution en y introduisant une clause légalisant l'esclavage. Ce vote n'empêche pas, en 1837, le massacre par une meute raciste d'Elijah Lovejoy, champion de l'abolitionnisme, directeur de la feuille anti-esclavagiste *The Alton Observer*. Six ans plus tard, les mormons, persécutés partout où ils font halte, croient trouver un répit à Nauvoo, sur le Mississipi, dont, avec leur génie productiviste pré-industriel, il font bientôt la ville la plus peuplée de l'Etat (20 000 habitants). C'est déjà motif à jalousie. S'y ajoute la fascination négative qu'exercent certains aspects du culte mormon, dont la « *plural wifery* » (polygamie) n'est pas la moindre. Et puis cette expérience collectiviste conduite selon les « révélations » célestes reçues par le prophète Joseph Smith exaspère la populace, pour qui individualisme et moralisme se confondent. On cherche noise à Joseph Smith, qui accepte de se rendre sans escorte en détention préventive à Carthage, bourgade éloignée d'une vingtaine de kilomètres de Nauvoo, en compagnie de son frère et de quelques adeptes. C'est ensuite un jeu d'enfant d'assiéger la prison, d'abuser de la candeur du « prophète » — qui a pourtant sa propre milice à Nauvoo — pour l'assassiner lâchement à côté de son frère Hyrum. Les mœurs de la « *frontier* » avaient eu raison d'un dangereux dissident. N'ira-t-on pas reprocher plus tard à son successeur, Brigham Young, « le lion du Seigneur », qui conduira l'exode de Nauvoo à l'Utah, de vouloir jeter les tentacules d'une « hydre » territoriale au cœur du continent pour bloquer l'expansion américaine vers le Pacifique ? Nous sommes loin de la tempérance d'un George Washington.

On notera que Joseph Smith et son cortège de fidèles venaient de l'aride Vermont, au nord de la Nouvelle-Angleterre, tout comme Stephen Douglas, qui, en 1858, battit Lincoln dans la compétition pour le siège sénatorial de l'Illinois après six mémorables « face à face » qui établiront un précédent dans l'histoire politique américaine. L'Etat comptait alors un peu plus d'un million sept cent mille citoyens. Il comptera bientôt, avec Lincoln lui-même, trois martyrs de l'intolérance.

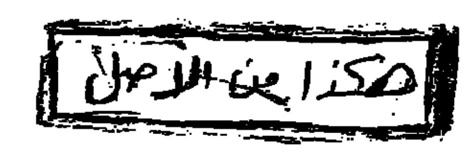
L'Illinois moderne, celui des grands travaux publics, de l'agriculture extensive et des industries qu'elle créera, se lève à peine à l'horizon. Inscrivons à l'actif de l'Illinois plus que bicentenaire (5) que, du chaos de ses premières générations et de ses influences multinationales, émergera l'Etat peut-être le plus américain des Etats-Unis.

ALAIN CLEMENT.

(3) L'idée commune selon laquelle ce sont les « petits Blancs » sans patrimoine qui se précipitèrent sur les terres offertes à la « colonisation intérieure » méconnaît peut-être dans une certaine mesure le dynamisme inhérent au système de la grande exploitation sudiste à base de main-d'œuvre esclave, dont les mérites *économiques* viennent de faire l'objet aux Etats-Unis d'une analyse quantitative retentissante. Cf. l'œuvre de Robert William Fogel et Stanley L. Engerman, *Time on the Cross : the Economics of American Negro Slavery* », Little Brown, édit., deux volumes, Boston 1974.

(4) In *The first and second United States Empires* (Le premier et le second empire américain), par Jack Ericson Eblen, édité par l'University de Pittsburg, 1968.

(5) La bibliothèque du Congrès a commémoré, en 1968, le cent cinquantième anniversaire de l'Etat d'Illinois par une exposition digne de cette grande institution. Le catalogue, publié par l'Imprimerie nationale (Government Printing Office), vendu pour moins de 1 dollar, est, par ses reproductions et ses commentaires, un guide précieux de l'histoire de l'Etat.



L'ILLINOIS

Chicago ou « l'empire du milieu »

LE caractère de Chicago peut tenir en trois formules : une situation stratégique privilégiée, une volonté d'expansion et la sagesse d'avoir pensé qu'il fallait planifier cette expansion. Ces trois facteurs sont indicatifs de la croissance et du progrès de l'industrie, de la finance et de la vie de la vaste unité métropolitaine de Chicago. La ville contrôle une région intérieure riche en minerais, charbon, pétrole et bois. Ses deux exutoires navigables coulent à la fois en direction de l'Atlantique nord et du golfe du Mexique. La position géographique de Chicago, dans le recoin sud-ouest du lac Michigan, lui ouvre le débouché des marchés du pourtour du lac et, ce qui est plus important, l'accès à l'Atlantique par l'aménagement du Saint-Laurent. La zone d'attraction économique de Chicago recouvre 4 500 miles carrés (environ 7 200 kilomètres carrés), dont la moitié est occupée par des cultures.

Chicago, avec ses sept millions et demi d'habitants, se classe parmi les dix villes les plus grandes du monde et joue un rôle capital dans les affaires et l'économie des Etats-Unis. Elle est le leader indiscuté de l'industrie et de la finance de ce qu'on appelle l' « Amérique du centre ». De nombreuses villes expriment leur arrière-pays de manière singulière et diverse à la fois. Comment Chicago représente-t-elle le sien ? Pour l'essentiel, Chicago fait le joint entre les marchés et les matières premières. C'est une ville desservie par le plus long et le plus adéquat réseau de transports en commun du continent, et y rattachant le plus actif aérodrome du monde. C'est dans le périmètre de Chicago que se déplace par fer et par camion le plus grand tonnage de produits industriels de la nation. Il y a plus d'avions et de passagers qui s'envolent de Chicago que d'aucune autre ville des Etats-Unis. Ses camionneurs transportent 27 millions de tonnes par an de produits manufacturés, soit, en comparaison, 10 millions de tonnes de plus que n'importe quelle autre ville américaine. Les chemins de fer de Chicago livrent 23 millions de tonnes de produits manufacturés par an. Aucun autre centre de production ne manie un volume égal.

Pour l'intermédiaire commercial, Chicago est le cœur du marché le plus dense des Etats-Unis. Pour 40 %, toute la demande américaine est concentrée dans rayon de 500 miles (800 km.) et pour 20 % dans un rayon de 300 miles (480 kilomètres) autour de Chicago. Selon les chiffres de 1973, le « produit métropolitain brut » des huit comtés sur lesquels la ville s'étend est estimé à 65 milliards et demi de dollars : une augmentation de 12 % par rapport à 1972. Parmi les industries de Chicago, l'alimentation et la métallurgie se sont, de tradition, toujours disputé le premier rang.

Il est intéressant de noter que cette « aire métropolitaine » est la première des Etats-Unis dans de nombreux domaines de produits fabriqués. Chicago domine dans les secteurs suivants : l'imprimerie, la vente du meuble, l'appareillage domestique, la métallurgie légère, l'équipement mécanique, les instruments de musique et leurs composantes, la vente sur catalogue, les postes de radio et de télévision, et dans vingt-huit autres branches au moins.

Le progrès dans l'ordre

La construction, à Chicago, est soumise à une réglementation rigoureuse et détaillée. La ville impose un « zoning » très strict. L'industrie des banlieues est répartie sur trois cent vingt « parcs industriels » couvrant 59 miles carrés (94,5 kilomètres carrés). Cent cinquante « centres de ravitaillement » *(shopping centers)* sont réservés aux particuliers. Les vingt-neuf mille détaillants de l' « aire métropolitaine » ont enregistré en 1973 un chiffre d'affaires de 18 milliards de dollars.

Si l'on prend comme référence les 65 milliards de dollars du « produit brut » de l' « aire métropolitaine » de Chicago, il n'y a que neuf pays au monde dont le P.N.B. dépasse ce chiffre : la France, le Canada, l'Allemagne fédérale, l'Italie, le Japon, la Russie, la Grande-Bretagne, la Chine et les Etats-Unis pris dans leur ensemble. On n'en finirait pas de dresser la liste des compagnies les plus importantes de Chicago dont le commerce avec l'étranger joue un rôle non négligeable. Ne citons que les plus connues, celles dont la réputation est internationale. Elles ont nom Borg-Warner, Brunswick, International Harvester, A.B. Dick, G.D. Searle, Baxter Laboratories, Beatrice Foods, F.M.C. Corporation, Kraft Foods, The Quaker Oats Company, Standard Oil of Indiana, Sunbeam, Universal Oil Products et une bonne douzaine d'autres.

L'International Trade Club de Chicago (club des exportateurs) a un annuaire qui dénombre environ six cent cinquante sociétés et plus de huit cents particuliers. Un des plus importants, sinon le plus important organisme de ce genre aux Etats-Unis, il a pour but de développer les échanges extérieurs et d'informer ses membres des procédures et possibilités d'exportation. Quelque 26 % de toutes les exportations et 35 % des importations américaines passent par la région des Grands Lacs et sont traitées à Chicago.

En 1973, la Commission de contrôle bancaire de l'Illinois autorisait l'installation de succursales de banques étrangères. Cette mesure a conduit nombre de banques commerciales étrangères à prendre une petite place au soleil dans l'ombre énorme des grandes banques de Chicago. L'« aire métropolitaine » de la ville compte trois cent cinquante-huit banques, dont le total des dépôts officiellement vérifié s'élevait l'année dernière à près de 37 milliards de dollars. Les cinq banques ls plus importantes de Chicago sont réputées pour la dimension internationale de leurs opérations.

Mais Chicago n'est pas seulement une capitale économique. C'est l'une des trois cités américaines qui possèdent encore une véritable pulsation urbaine, vibrante et stimulante. Le style de vie de Chicago est passablement différent de celui des autres villes américaines. A quelques minutes du « Loop », donc du centre, vous trouvez des appartements, des maisons particulières, d'élégants immeubles en copropriété, des hôtels particuliers — toutes choses qui, à cet emplacement, se font de plus en plus rares aux Etats-Unis. Outre Chicago, il n'y a guère que New-York et San-Francisco qui puissent se vanter d'une vie citadine jouxtant le centre des affaires tout en conservant son autonomie et son originalité. Les gens et les personnalités sont la source sans prix du dynamisme d'une ville. De plus, il est bien connu que la position géographique d'une région n'est pas sans influencer sur le style de vie de cette dernière, sur ses caractères et ses coutumes. Le comportement social n'est pas le même partout, ce qui s'applique aussi aux Etats-Unis.

Chicago peut se flatter d'avoir une liste de « grands noms » qui « disent quelque chose » où que ce soit, et dans les secteurs les plus variés, de la politique à la poésie en passant par l'argent. Une communauté aussi étendue et débordante que Chicago, avec ses buildings, son architecture ultra-moderne, ses milliers de bureaux, constitue un « environnement » complet, qui a néanmoins la beauté et le charme d'une ville ancienne. Au fil des ans, Chicago n'est pas morte. Elle conserve son urbanité. Il y a bien eu un certain exode vers les « suburbs » de grandes sociétés, mais compensé, et au-delà, par l'afflux de nouveaux sièges sociaux vers le centre.

Plusieurs villes aux Etats-Unis ont cherché à changer ou même à déménager leur quartiers centaux pour les réanimer. Chicago n'a jamais eu ce problème et il est improbable qu'il se pose un jour. Les raisons de la continuité du succès de Chicago, à côté de tout le ciment, le verre et l'acier qu'elle a engloutis, repose essentiellement sur son propre précédent historique, comme si le passé marchait du même pas que l'avenir, sur un mode de vie qui a sa richesse intérieure et ses virtualités d'épanouissement, sur la possibilité d'une formation permanente pour chacun et d'une éducation technlogique dans un grand nombre de collèges et d'universités célèbres.

Chicago ne cesse de grandir. Depuis 1960, le nombre d'emplois s'est accru de plus d'un demi-million. Entre 1964 et 1968 approximativement trois cent soixante mille personnes ont gonflé les rangs du secteur privé de la ville — ce qui représente une sorte de record parmi les « aires métropolitaines » des Etats-Unis. En un mot, qu'il s'agisse de l'industrie, du commerce, de la finance ou des échanges internationaux, Chicago marque de son empreinte l'économie mondiale.

BRIAND J. WARD,
membre de la firme de consultants « Business International Corporation ».

« Lincolnland »

UN jeune homme de vingt-deux ans, grand et fort, les cheveux noirs en bataille, observe depuis le chaland qu'il conduit sur la rivière Sangamon un solide moulin à eau construit sur la berge. Son frère et lui ont quitté leurs parents le mois dernier, en mars 1831, et construit ensemble cette embarcation qu'Abraham pilotera jusqu'à La Nouvelle-Orléans, pour le compte d'un certain Denton Offut.

En juillet, il revient au moulin et y travaille quelque temps, avant de tenir une boutique bâtie par le meunier dans un village construit près de là, à New-Salem. Les maisons de bois sont enfouies dans une vaste forêt de feuillus, très semblable aux forêts d'Europe, où l'on chasse le daim, la dinde sauvage et le loup de prairie, qui a la taille d'un renard. On ramasse, à l'ombre des arbres, des mûres, des myrtilles et des airelles. Dans les clairières, le long de la piste, quelques colons ont déjà défriché et ont planté des patates douces et de la pomme de terre, du blé et du maïs. Plus au nord, la piste disparaît, des raids d'Indiens sont toujours à craindre, et l'immense prairie, brûlée par le soleil, décourage la charrue.

Village de pionniers, New-Salem change au fil des mois. Sa population est instable, toujours prête à vendre la maison qui vient à peine d'être achevée pour repartir un peu plus loin. On y trouve quand même, installés véritablement à demeure, un ou deux épiciers, un maréchal-ferrant et un charpentier, un cordonnier, un médecin. Les enfants peuvent aller à l'école, les femmes au temple et les hommes au saloon. Lincoln arrive à New-Salem au sortir d'une adolescence errante, sans inspiration et sans talent particuliers. Il y découvre la société et y prend goût. Combattant, avec le grade de capitaine de la milice, dans la guerre de Black-Hawk (soulèvement des Indiens dans le nord de l'Illinois), commerçant malheureux en affaires, postier, arpenteur, il consacre de longues heures à l'étude de la littérature, de la géométrie et du droit, dont il veut faire sa profession. Après une première tentative malheureuse pour se faire élire à la législature d'Etat, il y entre en 1834. Le Congrès de l'Illinois siège alors à Vandalia, avant de s'établir, sous la pression de ses amis et de lui-même, à Springfield. Quand Lincoln quitte New-Salem pour Springfield en avril 1837, il est un homme fait, convaincu (à tort peut-être, mais cela aura une profonde influence sur sa politique et la démocratie américaine) par ses années de formation que les hommes sont fondamentalement bons et dignes de confiance, et il a en poche l'autorisation d'exercer le métier d'avocat.

Il vit avec sa femme et ses fils dans une petite maison à deux étages, au mobilier de style Nouvelle-Angleterre. Son cabinet d'avocat n'est qu'à quelques dizaines de mètres. De là, aujourd'hui encore, on distingue, au travers des vitres d'un verre grossier, les pierres du vieux Capitole, aux couleurs légèrement orangées. On y devine le député Lincoln prenant sa part des luttes politiques locales, songeant à un meilleur destin qui l'arracherait à cette ville où il s'ennuie un peu, retournant dans sa tête des morceaux de discours, dans ce style lent et ample, légèrement compassé, et pourtant animé d'une intense émotion, qui paraît à ses concitoyens coulé dans la matière dont on fait les tables de la loi.

Le nouveau Capitole dresse sa coupole grise à deux rues de l'ancien. Tout le charme du Springfield contemporain est dans cette présence constante du passé, qui la sauve du sommeil sans rêve de tant de petites villes du Middle-West. Comme elles, Springfield est déserte avant neuf heures et après dix-huit heures, absente à la vie active pour mieux profiter de l'intimité des loisirs familiaux, petits déjeuners tranquilles, conversations sur la pelouse avant d'aller dîner.

A midi, la promenade aménagée entre les deux Capitoles est pleine de monde. Fonctionnaires, jeunes ou vieux, de la législature d'Etat qui est ici le premier employeur, hommes d'affaires qui vont prendre au parking leur voiture pour aller déjeuner, 200 mètres plus loin, au Sangamon Club, le plus sélect, le seul de la ville. Le blé revient souvent dans la conversation, on échange sur sa hauteur et sa maturité à tel ou tel endroit des considérations dont la précision technique déroute le voyageur.

On parle ici des cultures comme ailleurs de la mer, au point que l'on se surprend soi-même à tendre l'oreille pour guetter un quelconque bruissement des épis, dans lequel on s'efforcerait de discerner les promesses de l'avenir. Pour l'heure, la récolte n'est qu'un semis de jeunes pousses vertes qui bornent, au sommet de la plus faible côte, l'horizon. La prairie défie ainsi la description, en privant le regard de perspectives. Son vrai visage ne se découvre que d'avion. Cette table rase révèle alors ses dimensions immenses, les lignes fuyantes des routes droites, qui seules animent sa masse inerte ; le pavement quasi géométrique des terres noires labourées et du blé en herbe ; les lacs artificiels ; les villes ; et Springfield elle-même, étendue à l'envi entre les arbres, poussant des promontoires entre les cultures, occupant, pour ses cent mille habitants, un espace de géant.

Quand elle s'engage sur le terrain de la politique, la conversation se ralentit. Springfield en vit depuis qu'elle est devenue capitale de l'Etat : c'est tout un poids de souvenirs, d'intrigues plus ou moins reluisantes qui sont presque devenus des affaires de famille pour ses habitants. Le gouverneur Adlai Stevenson II était un homme remarquable, le gouverneur Ogilvie, un homme à poigne, mais son prédécesseur, Otto Kearner et le fameux Paul Powell furent de belles fripouilles. Les législateurs de l'Etat n'ont pas toujours été incorruptibles ni même compétents.

Qu'importe, on n'est pas responsable des péchés d'autrui. Ce qui compte, c'est ce que l'on fait aujourd'hui et l'énergie que l'on y consacre. Le sénateur républicain John Davidson, que nous retrouvons au Sénat à l'ouverture d'une séance, est un bel exemple de cette candeur musclée : « *Ma philosophie politique, c'est la libre entreprise et la conviction que les individus doivent s'aider eux-mêmes pour faire leur chemin dans la vie. Ainsi moi...* (rappel d'une jeunesse difficile).

Lincoln, lui, parlait d'un gouvernement « *du peuple, par le peuple, pour le peuple* », ce qui laissait peut-être plus d'espoir aux personnes sans défense. Il est enterré près de Springfield, dans un énorme mausolée au milieu d'un parc naturel supposé recréer une nature semblable à celle qu'il connut. Des statuettes de bronze le représentant aux divers âges de sa vie sont disposées le long de la galerie où passe le public. Elles sont toutes usées en un endroit ou un autre par les doigts des visiteurs : comme si chacun d'eux cherchait dans une relique du passé un peu de force pour s'aider lui-même. — A.-M. C.

L'école de Chicago en architecture

CENT ans, un siècle : c'est le temps qui s'est écoulé depuis qu'une catastrophe a causé une révélation. Des ruines de l'incendie de Chicago en 1871 sortit une des plus grandes architectures qui aient depuis influencé le monde.

Durant la première année qui suivit l'incendie, six cents immeubles « permanents » furent édifiés par des architectes venus de tous les coins des Etats-Unis et attirés par l'ampleur de ce « challenge » sans précédent. En trois ans, 170 000 habitations furent conçues et construites dans les environs. Sept ans plus tard, 10 200 nouveaux permis de construire étaient délivrés. Vingt ans après l'incendie, on avait investi 376 millions de dollars dans la reconstruction de Chicago, soit près de 3 milliards au prix actuel. C'est ce vaste programme de reconstruction et d'expansion qui ouvrit aux architectes d'immenses possibilités et qui les soumit en même temps à la nécessité d'inventer des formes et des techniques nouvelles de construction.

La ville elle-même, pressée par ses besoins immédiats de relogement, se montra réceptive aux innovations. Les entrepreneurs s'empressèrent d'exploiter les inventions, qui n'avaient pas cessé de se multiplier depuis la révolution industrielle de la fin du dix-huitième siècle. Ces nouvelles techniques, ces nouvelles méthodes, ces nouveaux matériaux concoururent à rompre avec l'architecture traditionnelle. L'école de Chicago était née.

Les chefs du « mouvement » s'appelaient William Holabird et Martin Roche. Mais son initiateur fut William Le Baron Jenney. Les premières mesures décisives de Jenney dans le sens d'une réforme des idées sur la structure de la construction remontent à 1879 et prirent réalité dans ses plans pour le premier des deux Leiter buildings. La masse des étages intérieurs reposait sur une structure en retrait, invisible de l'extérieur, et non plus sur des linteaux. Des colonnes de fonte supportaient des poutres et des solives de bois. Un revêtement de brique recouvrait la façade mais ne jouaient pas de rôle « porteur ».

L'invention décisive du «mur-rideau»

Cependant, la vraie « percée » ne fut réalisée qu'en 1884 par la conception du Home Insurance Building. Ce fut le premier à être construit sur une charpente entièrement homogène de fer et d'acier formant un réseau de cellules parallélépipédiques. Les murs de protection, en revanche, s'intégraient à la structure extérieure par le revêtement de briques ou de vitres de chaque rectangle de façade, formant ainsi une sorte de rideau dépourvu de toute fonction de soutien indépendant ; d'où le terme bien connu aujourd'hui de « mur-rideau ».

Ce système de construction à charpente ou « squelette », délivré des appuis classiques, allait avoir deux importantes conséquences. Puisque les murs ne « servaient plus à rien », les architectes pouvaient construire des immeubles plus hauts que par le passé. Deuxièmement, il devenait possible d'ouvrir largement les murs pour y insérer des baies permettant à la lumière d'envahir le building. Ainsi que l'explique Carl Condit, historien de l'école de Chicago : « *Un building à charpente métallique interne peut être réduit à rien d'autre qu'une structure couverte de verre, ce qui est souvent le cas aujourd'hui.* »

L'évolution de ce genre de construction a engendré un nouveau type de « fenêtre » largement ouverte, la «fenêtre de Chicago», qui est un espace vitré tout en longueur et divisé en trois parties. Ses parties extérieures sont constituées de doubles fenêtres à guillotine de dimensions plus modestes que le panneau central, qui est une large vitre épaisse et fixe.

Quoique la « fenêtre de Chicago » encastrée dans la maçonnerie ait été regardée comme un « mur-rideau », c'était pourtant une armature intégrée surchargée d'un revêtement superflu. Le véritable « rideau » a été introduit dans l'école de Chicago quelque soixante-six ans plus tard par un architecte du Bauhaus, Ludwig Mies Van der Rohe. En construisant au 860 Lake Shore Drive deux tours résidentielles jumelles de vingt-six étages, soutenues par une charpente métallique interne mais qui devaient aussi résister à l'épreuve de l'incendie par une protection de béton tout en gardant une façade en acier, Mies mit au point l'authentique « mur-rideau ». C'est lui qui est en réalité le père du « mur-rideau » américain appliqué aux immeubles dépassant la hauteur ordinaire. La structure du building s'exprime par des poutres d'acier visibles à chaque étage, tandis que les colonnes extérieures ont pour seul rôle d'animer la surface de verre et forment de la sorte, pour ainsi dire, l'enveloppe extérieure. Des meneaux métalliques montent sur toute la hauteur de l'immeuble. D'une section de 5,3 inches (environ 14 centimètres), ils offrent la résistance nécessaire aux vents et tracent de grandes lignes droites qui expriment la verticalité de l'édifice.

Chicago reçut statut municipal en 1833. C'était alors un village sur les rives de la rivière Chicago, qui dérivait son nom du terme indien *Chicagoua* (désignant l'oignon sauvage ?), et auquel, comme à toutes les zones métropolitaines en expansion, la surpopulation donnait le vertige.

Les capitaux étaient avides d'espace, mais on ne disposait plus de terrains à bâtir. Les constructions à murs portants pouvaient difficilement atteindre plus de dix à douze étages sans sacrifier le rez-de-chaussée. Le plus élevé des buildings de cette catégorie, le Monadnock (construit entre 1891 et 1893), quand ses dix-sept étages furent inaugurés, était alors le plus grand immeuble de bureaux du monde et il avait — il a encore aujourd'hui — les murs les plus hauts jamais construits pour supporter le poids d'un édifice à usage commercial. Malheureusement, les murs de sa maçonnerie de soutènement atteignaient une épaisseur de 6 pieds (2 mètres), comparés au simple inch (2,54 centimètres) du mur-rideau d'aujourd'hui. Les architectes furent donc forcés d'extraire plus de surface utilisable des dimensions moyennes de chaque parcelle. Seuls des buildings de plus en plus hauts réussirent à maximaliser le rendement du lot moyen.

De nos jours, nous avons des gratte-ciel, comme le Sears Building (quartier général d'une chaîne de grands magasins), qui représentent un nouvel exploit de la méthode de construction d'acier tubulaire. Il compte cent dix étages, s'élève à 1 454 pieds au-dessus du sol, et constitue à cette date le plus haut building du monde.

A un niveau de 134 pieds (soit un peu plus de 44 mètres) au-dessus d'un quart de mille (environ 400 mètres), nous nous rapprochons de la vision d'un Frank Lloyd Wright, qui nous prédisait des buildings de 1,5 kilomètre de hauteur. La « tour » de Sears renferme déjà 4 millions et demi de pieds carrés, équivalant à 101 arpents de surface utilisable. En termes de surface de bureaux, il n'y a que le Pentagone, face à Washington, qui puisse rivaliser avec elle. A l'ère de la vitre et de l'acier, le Sears Building se meut dans le superlatif, avec ses 76 000 tonnes de poutrelles faites de trois sortes d'acier, préfabriquées section par section et soudées sur place. Aux étages inférieurs, il emploie l'« ex-ten », connu pour sa solidité, et le « cor-ten » (acier nu qui se colore à l'air libre), réputé pour sa résistance à la corrosion, tandis que les derniers étages sont construits en éléments préfabriqués, qui ont la forme d'« arbres de Noël » (et portent d'ailleurs ce nom), faits d'acier courant.

Le mur-rideau de cette structure consiste en un revêtement d'aluminium anodisé, en 16 000 panneaux de verre à vitre spéciale, de teinte bronzée, résistant à la chaleur et diminuant la réverbération, ainsi qu'en une série de volets d'aération en métal qui dissimulent les entrailles mécaniques de ce géant. Une fois terminé, ce dernier contiendra une population de 16 500 personnes. Il aura aussi 130 kilomètres de câbles d'ascenseur, 145 000 points d'éclairage, 17 200 tonnes de système de conditionnement d'air, plus de 14 000 kilomètres de fils électriques, plus de 400 kilomètres de tuyauterie sanitaire, une installation téléphonique desservant 7 000 appareils et 350 cabines à téléphone payant.

Fonctionnalisme et planification

Pour l'école de Chicago et ses architectes, l'âge de la machine se révéla une bénédiction. La « stylisation » en soi avait mauvaise réputation, mais les ascenseurs et autres innovations de la technique moderne créèrent rapidement leur propre style. L'acier fut utilisé la première fois pour la construction du Home Insurance Building. Jusqu'alors dominait largement le fer forgé. Mais, à l'épreuve, il se montra trop fragile, et, avec une température de fusion relativement basse, il perdit son intérêt d'armature. L'acier constitua en soi une innovation technique : il était plus propre, plus pur, plus robuste que le fer, et se prêtait à des dimensions beaucoup plus importantes.

L'école de Chicago en architecture avait un souci pragmatique : elle aspirait à une architecture fonctionnelle. Son esthétique répondait à la formule célèbre : « La forme suit la fonction. » Les architectes de Chicago ne se plièrent pas seulement aux exigences de la verticale. Ils avaient à résoudre des problèmes de fondation en raison d'une géologie peu favorable. C'est ainsi que naquirent à Chicago les « fondations flottantes », ou radier flottant, qui constituèrent une solution souveraine aux complexes problèmes de l'« ancrage ».

Des générations d'architectes imaginatifs et créateurs, chacun avec sa propre note, se succédèrent sous l'égide de l'école de Chicago. Citons pour mémoire les plus célèbres et les plus audacieux, en tête naturellement Henry Louis Sullivan, John Root (qui tira les plans du Monadnock Building), et Charles B. Atwood, de l'équipe de Burhnam — Daniel Burhnam à la fois dans la tradition d'une école refusant de dissocier la recherche fonctionnelle de la recherche esthétique, mais en même temps un original se rattachant difficilement à la philosophie de ses confrères.

L'importance historique de ce qui est entré dans l'histoire sous le nom du « plan Burhnam » tient au fait que ce fut le premier plan d'urbanisme d'une métropole et le premier à reposer sur l'idée d'une liaison nécessaire de la cité à ses environs immédiats. Il représentait le premier progrès logique après la reconstruction de Paris par Haussmann. De même, il fut le premier plan conçu à l'échelle requise par une ville de deux millions d'habitants rayonnant alentour sur un total de trois millions. Burhnam légua à Chicago un héritage planificateur qui pendant vingt ans stimula et guida le plus ambitieux programme de travaux publics aux Etats-Unis.

Nous effleurons à peine l'école de la Prairie, dont Frank Lloyd Wright, qui travailla d'abord avec Sullivan, fut le plus éminent représentant. L'œuvre de Wright se distingue par la diversité et l'originalité — qu'il s'agisse de résidences en pleine nature, épousant le relief du site, ou du Larking Building, à Chicago, qui peut passer pour l'œuvre la plus novatrice de son temps en matière d'immeubles de bureaux.

L'historien Carl Condit a dit quelque part qu'une seconde école de Chicago a pris racine dans l'esprit de la première, souffrant peut-être d'avoir perdu le talent décoratif de l'ancienne, mais en même temps capable d'une grande diversité de formes structurales bien plus puissantes. Ce dont le nouveau Chicago peut faire état est en effet beaucoup plus en rapport avec la technologie moderne et les impératifs de l'expérience urbaine contemporaine.

IRVING MOSES.
Architecte à Chicago, membre de l'American Institute of architects.

Les métamorphoses d'une ville

DE divers points de vue, Chicago a atteint l'âge adulte dans les années 70. Cette vaste métropole, qui ne cesse de s'agrandir et s'étend déjà des rives du lac Michigan aux plaines rectilignes du Middle West, est en train de subir une métamorphose affectant son caractère même. La ville n'a plus la même fonction : de centre industriel, elle devient un centre commercial. Chaque année, des bureaux s'ajoutent aux bureaux, de nouveaux employés et cadres professionnels y prennent place, ce qui illustre de manière tangible le simple fait que trois des cinq « tours » les plus élevées du monde ont été construites ici durant les cinq dernières années. On y compte de plus en plus d'emplois dans les services, tandis que la main-d'œuvre industrielle décline, ce qui provoque un bouleversement du rapport entre lieu de résidence et lieu de travail que l'on commence seulement à soumettre à l'analyse. Mais ce changement est la cause immédiate de la transformation de la vie sociale et culturelle de la cité.

Ce printemps, il y a de plus en plus de terrasses de café qui s'ouvrent sur la rive nord du lac, plus de gens qui s'adonnent à la bicyclette, plus d'habitants qui vivent près du cœur de la ville, plus de théâtres et de galeries d'art qui s'installent dans une collectivité unifiée, allant du centre à la lisière nord de la ville, et que fréquentent les plus riches personnes du « quartier chic » établi en bordure du lac.

Théâtre, musique et peinture prospèrent dans cette nouvelle communauté qui n'est, au fond, que le développement de la petite colonie d'artistes qui existe au nord de la ville depuis quelque cent ans. Plus à l'Ouest, c'est-à-dire plus à l'intérieur, dans ces quartiers d'immigrants de la classe laborieuse, qui constituent encore la majorité de la population, survivent bon nombre d'activités culturelles traditionnelles. Chigaco possède encore dix quotidiens rédigés en langue étrangère, dont deux importants journaux pour la seule communauté lithuanienne. Des vedettes de la télévision polonaise viennent sur la scène des boîtes de nuit des quartier nord-ouest, et chaque nationalité a son jour de fête, qui est un événement local. La minorité francophone est insignifiante comparée aux minorités polonaise, italienne, allemande scandinave, russe, irlandaise et grecque.

La communauté noire, qui s'étend en largeur à l'ouest et au sud du centre de la ville, conserve sa propre vie culturelle traditionnelle, laquelle est pratiquement isolée de ce qui se passe dans le reste de la ville.

Des logements de « grand standing » sont construits sur le pourtour du lac Michigan, et se déplacent de plus en plus vers le centre-ville. Quelque trente-cinq mille personnes vont être logées dans un « grand ensemble » qu'on est en train de bâtir sur le bord du lac mais en même temps contigu au « loop », le cœur de la ville. Cet ensemble portera le nom de « Illinois Center » et comportera des parties réservées aux magasins et aux affaires. En plus, cent mille personnes habiteront un super-ensemble, qui n'en est qu'au stade du projet, financé par les principales entreprises de la ville et situé immédiatement au sud du centre actuellement, sur un espace couvert par des voies de chemin de fer en grande partie désaffectées. Ces deux initiatives sont les plus ambitieuses en chantier aux Etats-Unis et donnent une idée du potentiel dynamique de l'économie de Chicago.

Chicago fait face également aux problèmes économiques et sociaux que connaissent les autres grandes villes du pays. La population comporte 33 % de Noirs et, bien qu'au cours des dix dernières années cette communauté ait enregistré des progrès économiques substantiels, elle reste victime, dans les quartiers ouest et sud, de la ségrégation et de conditions de logement déplorables.

Les maisons à l'abandon sont devenues le problème le plus urgent, et il est dû à la persistance de la ségrégation dans le logement, un phénomène qui met très sérieusement en danger la croissance et la prospérité de la région. Le flot migrateur noir en provenance du Sud s'est considérablement ralenti, et l'augmentation relative de la population noire est inférieure à la dépopulation des quartiers ouvriers, dont les habitants ont préféré céder devant l'avance de la communauté noire.

Des efforts de renouveau ont été entrepris par des associations religieuses noires, des groupes d'affaires privés et des organismes indépendants d'action civique. Le nombre et le capital des banques et autres institutions de crédit contrôlées par les Noirs sont en légère augmentation. Le nombre de Noirs employés dans les bureaux ou comme cadres qualifiés ne cesse de s'accroître, et Chicago possède la plus importante « classe moyenne » noire de toutes les villes américaines.

Disons qu'il y a au moins des raisons d'espérer, motivées notamment par l'attitude de plus en plus compréhensive de l'élite professionnelle de la ville.

Il semble évident que Chicago se trouve désormais dans une position extrêmement propice pour s'attaquer à quelques-uns des problèmes fondamentaux de la société américaine.

BERNARD WEISSBOURD.

« La VIe République »

(Suite de la première page.)

Cette fois, après de longs tâtonnements, des expertises et contre-expertises menées à Saint-Louis par le professeur Jean Bernard, à l'Institut du cancer de Villejuif, le diagnostic est plus ferme : il s'agit d'une sorte de leucémie, assez mal connue, à évolution mortelle, mais que les médecins prédisent particulièrement lente. Lorsqu'il saura toute la vérité sur son état de santé, à la fin de 1971, Georges Pompidou s'inquiète : aura-t-il le temps de finir son septennat ? « On le lui promet », assure Michèle Cotta. En juillet 1972, le verdict est définitif et assuré : c'est la maladie de Kahler. Au mois d'août, Georges Pompidou rédige son testament.

Dès lors, de rémissions en rechutes, c'est le cycle des médications éprouvantes : traitement chimique intensif aux cyclosulfamides, calmants, vitamines B1 et B2, cortisone... Il faudrait, après chaque traitement, se reposer quelques jours : il n'en est pas question. Manger des aliments sans sel : là, il se rebelle carrément. Mourir peut-être — après tout, c'est le sort commun, — mais jusque-là croire que la vie continue, faire front, faire comme si. Et ne pas parler de ses ennuis, de ses maux, de sa mort : la femme du président, sa famille, à l'exception de son fils médecin, n'apprendront que très tard la gravité du mal, quelques jours à peine avant sa disparition.

L'obsession d'aller vite

Une obsession habite l'homme fatigué, usé, parfois miné par la souffrance : aller vite, gagner du temps. Vite pour construire l'Europe : le référendum est un échec. Vite pour débarquer Chaban-Delmas, vite pour gagner les élections, vite pour la réforme du quinquennat. Mais, lorsque cette dernière ne peut plus aboutir qu'à la faveur d'un référendum, le président en repousse l'idée : il n'a plus la force de mener une telle campagne. La maladie ne lui laisse plus de répit.

Autour de lui, à partir de septembre 1973, la bataille pour la succession est pratiquement ouverte. Chacun a ses sources d'information — toujours médicales, — ses rapports secrets et ses pronostics. A en croire des confidences faites en février 1974 par M. Chirac, M. Jacques Chaban-Delmas retient comme hypothèse de travail une démission en juin 1974, en octobre au plus tard. M. Valéry Giscard d'Estaing, lui, pense que le président terminera son mandat, tiendra jusqu'en 1976. Le maintien de M. Pierre Messmer à l'hôtel Matignon, c'est une façon de se donner six mois de répit : après quoi, on verra. Peut-être le retrait. Attendre.

La mort n'attend pas. Elle frappe à la porte le jeudi 21 mars au soir, jour de ce dîner du corps diplomatique à l'Elysée que Georges Pompidou ne peut présider. Le 27, c'est le dernier conseil des ministres, dont Jean Mauriac a donné ici même un récit, alors contesté par M. Jacques Chirac (1) et qui se trouve largement confirmé par le livre de Michèle Cotta.

Le dernier conseil des ministres

Le chef de l'Etat prend la parole à plusieurs reprises : sur la politique étrangère, sur la rentrée parlementaire prochaine — elle aura lieu le jour même de sa mort — et enfin sur lui-même. « *A l'heure actuelle*, confie-t-il aux ministres, selon Michèle Cotta, *ma vie n'est pas agréable, ni physiquement ni moralement... Je voudrais que les ministres comprennent que je ne suis pas toujours heureux. Mais cela n'a rien de dramatique et cela finira. Il faut comprendre les réalités qui ne sont pas ce qu'on donne à entendre. Ceci étant, je ne gambade pas.* » Et de conclure : « *Soyez tranquilles, si j'ose dire, comprenez que ce n'est pas agréable...* » Un temps, et encore : « *J'ai le ferme espoir d'embêter tout le monde.* » La moitié des ministres, note l'auteur, sortent de l'Elysée terrorisés, les autres rassurés. Dernières audiences. Le samedi 30 mars au matin, le président confirme d'Orvilliers, où il s'est rendu la veille au soir, qu'il ira à Bonn les 3 et 4 mai et s'arrêtera au retour une nuit à Strasbourg. Le dimanche matin, il est frappé de la septicémie foudroyante qui, le mardi soir, l'emporte.

Avait-il le droit, le devoir de se taire, de rester en place ? A cette question, Michèle Cotta répond sans ambages : « *Faux problème, fausse interrogation. Installé dans la certitude d'un sursis, Georges Pompidou n'avait pas encore organisé sa propre mort.* » Les médecins étaient formels : il pouvait atteindre 1976. Et la succession ? « *Ce n'était pas le déroulement fatal de la maladie qui forçait Georges Pompidou à rester silencieux. Mais l'incapacité caractérielle, physique et politique à choisir entre les héritiers. Qui choisir, de Valéry Giscard d'Estaing, qu'il n'aimait pas, ou de Jacques Chaban-Delmas, dont il pensait en 1972 qu'il préparait le retour à la IVe République ?* »

Il n'y a pas place pour le hasard en politique : la durée, l'ampleur, le sérieux des préparatifs de celui qui devait, le 19 mai dernier, devenir le troisième président de la Ve République le montrent bien. Pas de place non plus pour la chance : Georges Pompidou devancé par la mort, l'Etat gaulliste rejeté par le pays, en portent témoignage. Ce sont là, parmi d'autres, deux des leçons de l'excellent livre de Michèle Cotta, deux des justifications de son titre, annonciateur d'une ère nouvelle.

PIERRE VIANSSON-PONTÉ.

(1) Voir *le Monde* du 9 avril.

M. VILLON (P.C.F.) S'ÉLÈVE CONTRE DES DÉCLARATIONS DE M. SOUFFLET

M. Pierre Villon, député communiste de l'Allier, demande au premier ministre, dans une question écrite, « *s'il estime convenable l'éloge fait de l'ex-maréchal Pétain par un membre de son gouvernement le jour même où le président de la République rendait hommage, au mont Mouchet, aux résistants que ce même ex-maréchal faisait arrêter, condamner et livrer à l'occupant hitlérien pour en faire des fusillés ou des déportés dans des camps de la mort* ».

M. Villon fait allusion à un discours de M. Jacques Soufflet, ministre de la défense, qui, le 23 juin à Verdun, à l'occasion des cérémonies du cinquante-huitième anniversaire de la bataille de 1916, avait rendu hommage à « *la lucidité de Pétain* » (*le Monde* du 25 juin).

● *Les Jeunes Communistes des pays d'Europe capitaliste* organisent un colloque sur « *la stratégie anticapitaliste et à la lutte de la jeunesse pour la transformation démocratique et socialiste des pays capitalistes d'Europe* ». Ce colloque se déroulera samedi 29 juin et dimanche 30 juin à Strasbourg.

Dans les territoires d'outre-mer

M. JEAN-AIMÉ CLUCHARD EST NOMMÉ CHEF DU TERRITOIRE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Sur proposition du secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, M. Jean-Aimé Cluchard, sous préfet hors classe, a été nommé administrateur chef du territoire des îles Saint-Pierre-et-Miquelon, en remplacement de M. Henri Beaux.

[Né en 1923 à Bordeaux, M. Jean-Aimé Cluchard a commencé sa carrière administrative en 1946 comme rédacteur de préfecture. Nommé attaché de préfecture en 1953, il est chef de cabinet du préfet de la Réunion en 1960. Administrateur civil en 1961, il est nommé sous-préfet de Bellac en mars de la même année. Sous-préfet hors cadre en 1962, il est chef de cabinet de M. Marette, ministre des postes et télécommunications (avril-décembre 1962), puis devient secrétaire général de la Réunion. Sous-préfet de première classe en janvier 1967, il est nommé sous-préfet de Libourne en juin 1968, chargé des fonctions de sous-préfet à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en novembre 1970, puis nommé sous-préfet de cette ville en février 1972. Le 24 août 1973, il avait été nommé sous-préfet de Saint-Quentin.]

LA POPULATION DES COMORES VA SE PRONONCER PAR RÉFÉRENDUM SUR L'ACCESSION A L'INDÉPENDANCE

Un projet de loi prévoyant que les électeurs des quatres îles de l'archipel des Comores se prononceront « globalement » par voie de référendum sur l'accession à l'indépendance de ce territoire français d'outremer sera déposé devant l'Assemblée nationale à Paris au début de la prochaine session.

D'après ce projet, le référendum se déroulera six mois au plus tard après la promulgation de la loi. Ces indications ressortent de déclarations faites jeudi 27 juin à Paris par MM. Ahmed Abdallah, président du conseil de gouvernement des Comores, et Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer. Dès l'adoption du projet de loi, les deux gouvernements s'entendront pour fixer la date du référendum. L'accession de l'archipel des Comores à l'indépendance avait été prévue aux termes d'un accord signé par le gouvernement métropolitain et le gouvernement local des Comores, en juin 1973, à Paris.

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Sur proposition du premier ministre, plusieurs distinctions dans l'ordre national du Mérite ont été approuvées le jeudi 27 juin.

Sont élevés à la dignité de grand-croix :

MM. Jean Baillou, ministre plénipotentiaire et directeur de l'Institut international de l'administration publique ; Julien Cain, membre de l'Institut ; Pierre Voizard, conseiller d'Etat honoraire.

Sont élevés à la dignité de grand officier :

MM. Jacquelin Bardeau, inspecteur général, chef du service de l'inspection générale des affaires sociales ; Pierre Landron, conseiller d'Etat, président du tribunal administratif de Paris ; Roland Maspetiol, président de la section de l'intérieur du Conseil d'Etat ; Marcel Mezy, président de l'association de la première division française pour la région Provence-Côte d'Azur, Corse, Languedoc, Roussillon, Pyrénées ; Adrien Spinetta, ingénieur général des ponts et chaussées ; Mme Magda Tagliafero, pianiste ; M. Paul Verdier, premier président honoraire de la Cour de cassation.

POLITIQUE

Le paradoxe de la loi de règlement

Par RAYMOND MUZELLEC (*)

AUX termes de l'article 2 de l'ordonnance 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances : *« La loi de règlement constate les résultats financiers de chaque année civile et approuve les différences entre les résultats et les prévisions de la loi de finances de l'année, complétée, le cas échéant, par ses lois rectificatives. »* Elle *« ratifie les ouvertures de crédits par décrets d'avances et approuve les dépassements de crédits résultant de circonstances de force majeure »* (article 35). C'est assez dire la portée de cette loi portant règlement définitif du budget qui fait apparaître un paradoxe étonnant : son importance technique croissante va de pair avec une insignifiance politique persistante

L'importance technique de la loi de règlement est évidente elle arrête les comptes et les approuve. mais la nouveauté vient de ce qu'elle ne cesse de grandir. Deux exemples le prouvent les implications de la rationalisation des choix budgétaires (R.C.B.) et la loi du 21 décembre 1973 déterminant de nouvelles relations entre l'Etat et la Banque de France

Chacun s'accorde à reconnaître que la généralisation de la rationalisation des choix budgétaires risque — si les intéressés n'y prennent garde — d'accentuer le déclin du pouvoir parlementaire. Dans son rapport général sur le projet de loi de finances de 1971. M. Rivain craignait que l'affaiblissement du droit d'amendement ne soit encore aggravé par cette méthode Tenu à l'écart de la détermination des objectifs, étranger à l'élaboration des budgets de programme qui se parent d'une haute technicité. le Parlement ne pourra en pratique qu'approuver la loi de finances. Le budget de programme de 1972 du ministère de l'équipement et du logement n'affirme-t-il pas : *« L'autorisation de dépenser n'est plus l'objet même de la décision budgétaire mais une de ses conséquences »* ? Est-ce à dire que le Parlement, en dépit des promesses gouvernementales du 22 novembre 1969 visant à l'associer aux travaux de la rationalisation des choix budgétaires, en sera la première victime ? Non, même si le gouvernement persiste dans cette attitude et que les membres des commissions des finances ne participent à aucune des phases de la rationalisation des choix bugétaires. le combat des parlementaires n'est pas perdu.

Lors de l'examen de la loi de règlement, ils peuvent retrouver la plénitude de leurs attributions de surveillance : ils sont à même, à cette occasion, de contrôler les résultats des programmes en cours, de s'interroger sur les raisons de la distorsion entre les objectifs et les produits obtenus. Cette phase de contrôle est capitale dans la méthode R.C.B. : à partir des écarts constatés dans l'exécution. on réexamine les différentes données du programme. Les parlementaires peuvent s'immiscer dans la démarche de la R.C.B. en exigeant d'être informés des enseignements de ce processus d'itération qui consiste, à partir des résultats. à refaire en sens inverse le chemin parcouru lors de l'élaboration du programme Ainsi le contrôle parlementaire *a posteriori* se trouvera renforcé et revigoré. Eliminés des études préalables, les parlementaires peuvent s'introduire dans le cycle de la R.C.B. au niveau du contrôle

La loi du 21 décembre 1973 peut, elle aussi. contribuer à réactiver le contrôle par la loi de règlement. Désormais, les concours de la Banque de France au Trésor varieront automatiquement en fonction de la modification de la parité des monnaies. Toute altération de la parité d'une devise importante, qui entraîne une charge pour le Trésor, sera compensée à due concurrence par des aides de la Banque de France Antérieurement, de telles avances exigeaient la conclusion d'une convention entre le ministre de l'économie et des finances et le gouverneur de la Banque de France, soumise ensuite à la ratification du Parlement : les dernières dévaluations du dollar ont entraîné la signature de conventions le 8 juin 1972 (loi du 5 juillet 1972), le 7 juin 1973 (loi du 10 juillet 1973). Aujourd'hui l'approbation parlementaire n'est plus requise si les concours restent inférieurs à 500 millions. Ainsi les avances de la Banque de France pourront évoluer sans l'intervention du Parlement. Conscient de la nouvelle restriction apportée aux prérogatives parlementaires, le ministre des finances a écrit. le 3 décembre 1973, au rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale *« que la loi de règlement continuera à traduire les conséquences budgétaires de ces variations de taux de change sans modification aucune »*. C'est reconnaître. là encore. que seule la loi de règlement permettra une information tardive (encore que le gouvernement puisse s'expliquer sur-le-champ devant la commission des finances en cas de changement de parité), mais réelle et complète Voilà un poste dont les parlementaires devront s'attacher à suivre l'évolution pour en tirer les leçons pour l'avenir. Cela devrait les conduire à sortir la loi de règlement de sa torpeur. car son insignifiance politique demeure.

Les lois de règlement sont discutées et votées dans l'indifférence Deux ou trois brèves interventions de pure forme dans chaque Assemblée alimentent les « débats », qui ne durent guère plus d'une heure On gémit, on geint, on se plaint du laxisme gouvernemental dans la gestion des autorisations budgétaires, et on vote à main levée à l'Assemblée nationale. Il est vrai que le gouvernement, en s'ingéniant. depuis 1967, à déposer régulièrement le projet en fin de session budgétaire (le 15 décembre 1973 pour le dernier budget à régler. celui de 1972), renvoie inéluctablement son examen à la session de printemps, où le Parlement s'en saisira entre deux projets de lois non budgétaires. Son rapprochement, au cours de cette session avec le débat d'orientation de politique économique. admis par M. Messmer le 12 avril 1973. peut susciter quelque intérêt Manifestant l'éveil de l'Assemblée nationale, une initiative heureuse a été prise, le 13 juin 1973. lors de la délibération du projet de loi réglant le budget de 1971, par la création d'un groupe de contrôle des fonds publics réunissant un certain nombre de rapporteurs spéciaux.

Certains députés semblent désireux de s'appuyer sur cette institution. Ainsi, en arguant de sa qualité de membre de ce groupe. M. Savary a-t-il recherché auprès du ministre des finances des informations sur l'opération de Fos-sur-Mer, et la situation actuelle de la SNIAS (rapport n° 618 - annexe n° 42). Conscient de l'impossibilité d'exercer un réel contrôle *a priori* lors du vote de la loi de finances. il importe qu'enfin le Parlement assume sa tâche lors d'un contrôle *a posteriori*, qui n'aura de sens que s'il existe un authentique « suivi d'exécution ».

(*) Maître assistant de droit public à la faculté de droit et des sciences économiques de Brest.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Trois commissions d'enquête sont créées sur :

les pratiques des sociétés pétrolières, l'énergie et la pollution du littoral méditerranéen

Trois commissions d'enquête parlementaires ont été créées, jeudi 27 juin, par l'Assemblée nationale, adoptant des propositions présentées par des élus de la gauche. Les députés ont en effet décidé d'enquêter sur les pratiques des sociétés pétrolières, sur la situation de l'énergie et sur la pollution du littoral méditerranéen.

Au cours de la même journée plusieurs autres décisions ont été prises en première lecture. Ainsi ont été successivement adoptés le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1972, celui relatif à la création de corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de Saint-Pierre-et-Miquelon, celui relatif à l'organisation interprofessionnelle laitière et la proposition de loi permettant à tous les journalistes de bénéficier des dispositions du statut de cette profession. Cette dernière mesure a été votée à l'unanimité. — M. S.

Le premier texte voté est le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1972. un budget dont l'excédent des recettes sur les dépenses s'est élevé à 1 767 millions de francs. Rapporteur général de la commission des finances, M. PAPON (U.D.R. Cher) examinant les comptes de 1969 à 1972, constate que les dépenses de fonctionnement ont « explosé » et que les dépenses civiles d'équipement ont été « sacrifiées » M. PONCELET, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie. souligne en s'en félicitant que le budget de 1972 a été exécuté conformément aux prévisions en excédent, a rempli son rôle de majoration de l'activité économique et n'a nécessité que des opérations d'amélioration de portée limitée.

M. ANDRE BOULLOCHE (P.S., Doubs) constate que les recettes ont été sous-évaluées et souhaite qu'à l'avenir le Parlement soit mieux informé à ce sujet. D'autant qu'il considère que la sous-évaluation systématique des recettes a pour conséquence un excédent que le pouvoir semble présenter comme un résultat de sa gestion mais qui n'est pour le député socialiste que le résultat de l'inflation.

M PIERRE JOXE (P.S., Saône-et-Loire) dénonce spécialement les conditions d'utilisation des crédits destinés à l'agriculture. conditions qu'il qualifie de « scandaleuses » Il proteste notamment contre l'importance des reports de crédits dans le domaine agricole. affirmant : *« C'est une tromperie formidable que d'annoncer aux agriculteurs qu'on ouvre à leur intention un montant de crédits dont on a bien l'intention de ne dépenser qu'une partie. »* En conclusion. il considère que *« la gestion du gouvernement témoigne de sa volonté de jeter de la poudre aux yeux »*. M RIEUBON (P.C., Bouches-du-Rhône) déplore *« la baisse en volume des dépenses d'équipements collectifs de 1973 par rapport à 1972 »* tandis que M. BERTRAND DENIS (R.I., Mayenne) se déclare profondément satisfait que, pendant sept ans, le budget ait été en équilibre Enfin, M. SALLÉ (U.D.R., Loiret) demande que les reports de crédits concernant la jeunesse et les sports ne se perpétuent pas Dans sa réponse, M Poncelet affirme qu'il étudiera une suggestion de M Boulloche. qui avait souhaité que le Parlement soit en mesure de comparer lors de l'examen des projets de loi de règlement, les prévisions et les réalisations du compte économique prévisionnel. Le texte proposé est finalement adopté

Les députés décident ensuite la création de trois commissions d'enquête parlementaires :

● *Une commission d'enquête sur les pratiques des sociétés pétrolières en France* (proposition de M. MARCHAIS (P.C. Val-de-Marne). Rapporteur de la commission des lois, M WALDECK L'HUILLIER (P.C. Hauts-de-Seine) déclare notamment : *« Il est certain que les agissements des sociétés pétrolières prennent une importance capitale, car ils peuvent tout à la fois atteindre gravement les fondements de l'économie française et mettre en question notre indépendance nationale Or, il importe de rappeler que le gouvernement dispose de moyens substantiels pour assurer le bon fonctionnement de ce marché et mettre fin aux dangereux agissements de ces sociétés (...). Le Parlement devrait donc obtenir des pouvoirs publics tous les éclaircissements souhaitables sur les pratiques incriminées. »* Les députés décident donc la création de cette commission qui sera composée de trente membres et étudiera *« les conditions commerciales, financières et fiscales dans lesquelles les sociétés pétrolières opérant en France approvisionnent le marché français et y assurent la distribution des différents produits pétroliers et leurs rapports avec l'Etat »*

● *Une commission d'enquête sur la situation de l'énergie en France* (proposition de M. MEXANDEAU, P.S., Calvados) — M TIBERI (U.D.R., Paris) indique que la commission des lois, dont il est le rapporteur, a approuvé le principe de la création de cette commission, mais lui-même y est opposé ; en effet, il doute notamment de l'efficacité d'une telle commission, car, dit-il, *« la situation de l'énergie me paraît être un problème qui demande, au niveau parlementaire, moins une investigation technique spécialisée qu'un très ample débat sur les choix que doit adopter la politique française dans ce secteur-clé »*. Auparavant, M. FOUCHIER (U.C., Deux-Sèvres), président de la commission de la production et des échanges, s'était, lui aussi, prononcé contre une telle commission, considérant qu'elle constituait un véritable détournement de procédure au détriment de la commission permanente compétente. Quant à M. Mexandeau, il estime tout au contraire que cette commission correspond à une *« exigence d'information »* du Parlement et que grâce à elle les parlementaires pourront être associés à la recherche d'une politique de l'énergie. Après M. BESSON (app P.S., Savoie), qui se prononce pour la création de la commission, et M. FOYER (U.D.R., Maine-et-Loire), président de la commission des lois, qui s'interroge sur l'utilité de cette création. l'Assemblée décide de constituer cette commission qui comprendra quinze membres

● *Une commission d'enquête sur la pollution du littoral méditerranéen* (proposition de M BAREL, P.C., Alpes-Maritimes). Après M Foyer qui, au nom de la commission des lois, conclut à l'adoption de cette proposition M. Barel décrit le « danger » que la pollution fait peser sur le littoral méditerranéen et estime que la réglementation actuelle est « insuffisante »

M. NEUWIRTH (U.D.R., Loire) souligne que *« la pollution a pris au cours des dernières années une ampleur inquiétante et sa conséquence très nuisible, particulièrement en matière de santé publique, exige que le Parlement lui porte un intérêt tout particulier »* La décision de créer une commission d'enquête de vingt-neuf membres est prise à l'unanimité

L'Assemblée examine ensuite un projet de loi prévoyant notamment la création d'un corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de Saint-Pierre-et-Miquelon et offrant la possibilité aux fonctionnaires territoriaux d'être intégrés dans ce corps sur leur demande. Ce texte prévoit aussi la prise en charge par le budget de l'Etat de la rémunération de ces agents intégrés. M. BURCKEL (U.D.R., Bas-Rhin), rapporteur de la commission des lois, souligne en particulier que ce projet correspond au vœu du conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon, tandis que M. STIRN, secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, considère que ce texte simplifiera la fonction publique dans ce territoire.

Le projet est adopté, les députés décidant, toutefois, d'avancer du 1er janvier 1974 au 1er janvier 1973 la date d'entrée en vigueur de la loi.

L'organisation laitière

La suite de l'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'Organisation interprofessionnelle laitière. Ce texte donne les moyens à cet organisme, créé en février 1974 et regroupant les producteurs, les coopératives et les industriels, d'accomplir sa mission. Pour sa part, le gouvernement pourra homologuer des accords professionnels mis au point par l'Organisation Ainsi, la fixation du prix national minimum garanti aux producteurs de lait sera notamment décidée. Le projet crée également une cotisation obligatoire destinée à faire fonctionner cette organisation.

Pour M. CHAMBON (U.D.R., Pas-de-Calais), rapporteur de la commission de la production et des échanges, *« limité dans son objet, le projet risque de l'être dans ses résultats. »*

M. CHRISTIAN BONNET, ministre de l'agriculture, souligne que la profession laitière souhaitait une organisation contractuelle de ce marché Il présente à son tour le texte, dont il souhaite l'adoption définitive avant la fin de la session Un texte à propos duquel il remarque : *« Il est limité dans son objet, c'est vrai. Sera-t-il limité dans ses résultats ? L'avenir le dira Il faut au moins lui donner sa chance. »*

Dans la discussion générale, M BOUDET (réf., Orne), considère que l'intérêt des producteurs de lait est de constituer une organisation interprofessionnelle mais que le projet est *« un peu imprécis »*.

M. MAUJOUAN DU GASSET (rép. ind., Loire-Atlantique) note que *« ce projet semble modeste mais est cependant d'importance »*. Il souligne aussi que l'organisation actuelle du marché du lait, si elle a évité l'effondrement des cours, n'a pas permis d'assurer une croissance normale du pouvoir d'achat des producteurs. M. MAIGHAINERIE (U.C., Ille-et-Vilaine) déclare que l'espoir des éleveurs est d'obtenir un prix garanti le plus proche possible du prix indicatif

M RIBADEAU - DUMAS (U.D.R., Drôme) exprime, lui aussi, sa crainte que le texte ne garantisse pas effectivement aux producteurs une évolution satisfaisante de leurs revenus. Il pense que le prix du lait doit tenir compte de deux exigences : couvrir les charges de production et garantir aux agriculteurs une évolution comparable à celle des autres catégories socio-professionnelles. Il préférerait que le soin de fixer le prix du lait soit confié à une commission mixte paritaire gouvernement - profession

M ANDRE BILLOUX (P.S., Tarn) souligne que le texte ne donne *« aucune assurance précise en ce qui concerne la sécurité des revenus des producteurs »*.

Pour M MAISONNAT (P.C., Isère), également le texte ne paraît pas assurer aux producteurs un revenu stable et suffisant. Le député note, comme d'autres orateurs avant lui, qu'aucune précision n'est donnée quant au niveau du prix garanti et souhaite notamment que les plus petits producteurs soient exonérés des cotisations

M. ZELLER (réf., Bas-Rhin) se dit convaincu que le projet permettra de donner à l'économie laitière une organisation *« rationnelle et efficace »* Il se demande néanmoins si tous les problèmes pourront être résolus par l'interprofessionnelle qui risque aussi, selon lui, de prendre des décisions contraires aux règlements communautaires.

M BOYER (rep. ind., Isère) craint que l'organisation ne soit inefficace, notamment à cause de ses structures purement professionnelles. Le député estime en effet que des antagonismes d'intérêts risquent de surgir entre les producteurs et les transformateurs. Aussi considère-t-il qu'il aurait mieux valu créer un office du lait, où se seraient retrouvés à parité professionnels et pouvoirs publics.

M. BRUGNON (P.S., Aisne) souligne lui aussi que le texte, qu'il juge *« assez mince »*, ne garantit pas aux producteurs un prix qui tienne compte des coûts de production. Enfin, M. BESSON (app. P.S., Savoie) traite de la situation des éleveurs qui produisent le lait destiné à la fabrication du gruyère.

Dans sa réponse aux orateurs, M CHRISTIAN BONNET estime que le seul moyen de permettre que le projet soit adopté au cours de la présente session est de le voter en l'état.

Après MM. PIERRE JOXE et RIGOUT, qui expliquent que leurs groupes voteront contre le texte, celui-ci étant, selon le député socialiste, *« une tromperie qui prétend apporter une solution à un problème qui reste entier »*, et M. BERTRAND DENIS qui, lui, approuve les propositions gouvernementales, les députés adoptent le projet de loi tel qu'il leur a été soumis, tous les amendements présentés ayant été en effet repoussés lors de l'examen des articles du texte.

Le statut des journalistes « pigistes »

Enfin, l'Assemblée nationale examine une proposition de loi de M. CRESSARD (U.D.R., Ille-et-Vilaine), proposition dont l'objet est de compléter les dispositions de l'article du code du travail définissant le journaliste professionnel afin de permettre à tous les journalistes, quel que soit leur mode de rémunération, de bénéficier des dispositions du statut de cette profession. Actuellement, en effet, seuls bénéficient du plein effet de ce statut les journalistes salariés à temps complet, rétribués mensuellement. Ceux qui sont rémunérés à l'article, c'est-à-dire les *« journalistes pigistes »*, s'en trouvent exclus. C'est à cette situation que le texte en discussion entend remédier.

Rapporteur de la commission des affaires culturelles, M. FILLIOUD (P.S., Drôme) considère que cette proposition *« vise à faire cesser une injustice, un anachronisme, un certain nombre d'abus, et à adapter notre législation avec la jurisprudence »*.

M ROSSI, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, se félicite de ce texte qui, dit-il, *« répare une injustice de près de quarante ans »*.

Après M. Cressard, auteur du texte, MM RALITE (P.C., Seine-Saint-Denis) et HAMEL (rép. ind., Rhône) se réjouissent également de la mesure en discussion. Aussi la proposition est-elle adoptée à l'unanimité.

Le groupe U.D.R. dépose vingt-deux propositions de lois de caractère social

M. Claude Labbé, président du groupe U.D.R. de l'Assemblée nationale, a présenté, jeudi matin 27 juin, au cours d'une conférence de presse, vingt-deux propositions de lois de caractère social *« touchant à la vie des entreprises et à la protection du citoyen sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de sa vie privée, de sa santé et de sa protection sociale »*

« Pour la première fois, a dit M Labbé, *nous avons l'espoir et la quasi-certitude que le gouvernement retiendra une partie de ces propositions (...) L'œuvre des gouvernements passés a été vaste, mais c'était l'habitude que le gouvernement ait en permanence l'initiative des projets »*

Le président du groupe U.D.R. a précisé qu'il n'était pas opposé à ce que ces propositions soient reprises dans des projets d'initiative gouvernementale, mais il a cependant souhaité que la procédure proprement parlementaire soit également suivie, afin de *« redonner une vie plus intéressante à l'Assemblée nationale »*. Il a émis le vœu que ces mesures soient votées *« dans les mois qui viennent »*. *« Le groupe U.D.R.,* a-t-il ajouté, *ne veut pas être en retard sur le changement et le progrès (...) Nous avons l'intention d'ouvrir avec le gouvernement, aussi largement que possible, le champ de la proposition. »*

Certaines des mesures proposées intéressent la participation des travailleurs dans l'entreprise L'une d'entre elles prévoit d'accorder une voix délibérative aux salariés dans les conseils d'administration et de surveillance, une autre d'associer à la responsabilité de la gestion à la fois les porteurs de parts en capital et les porteurs de parts en « capital-travail », c'est-à-dire les travailleurs qui, selon la loi, se sont vu attribuer des actions Les autres propositions intéressent notamment la protection des personnes âgées et des handicapés (institution d'un fonds national de solidarité pour les handicapés et d'un minimum garanti pour les personnes âgées), celle des familles, des femmes et des veuves (notamment par la garantie d'un minimum de ressources annuelles familiales) et celle des citoyens (par la création d'une commission de contrôle sur les moyens d'informatique, c'est-à-dire sur les fichiers).

Conflit avec M. Sanguinetti

M. Labbé a d'autre part déclaré qu'il n'assisterait pas à la réunion du bureau exécutif de l'U.D.R., afin de marquer sa désapprobation des propos prêtés à M. Alexandre Sanguinetti, secrétaire général du mouvement, par l'hebdomadaire *Paris-Match* Dans cet hebdomadaire, M Sanguinetti estimait que le groupe parlementaire constituait *« le ventre mou »* du mouvement. M. Labbé a expliqué qu'il ne pouvait admettre un tel jugement et qu'il attendait du secrétaire général de l'U.D.R. un démenti public.

Le président du groupe a précisé que les députés débattraient très prochainement, avant la fin de la session extraordinaire, des problèmes de leurs rapports avec le mouvement gaulliste, afin de parvenir à une plus complète concertation et d'éviter ce genre d'incident

Enfin, interrogé sur la position du groupe à l'égard de l'O.R.T.F., il a indiqué que celle-ci avait été définie aux journées parlementaires de La Baule en 1968 *« Le groupe U.D.R.,* a-t-il dit, *est attaché au maintien du monopole et partisan d'une décentralisation. Cette décentralisation,* a-t-il ajouté, *n'est pas un démantèlement, mais un moyen de survie Quant à la privatisation, elle est sans doute un faux problème puisque viendra un jour où les satellites diffuseront des programmes intercontinentaux. Pour l'instant,* a-t-il conclu, *nous ne pensons pas qu'il faille encourager la privatisation. »*

Enlisé dans un débat sur la retraite des anciens combattants

LE SÉNAT DÉCIDE DE RENVOYER AU 2 JUILLET LE VOTE DE L'AMNISTIE

Le Sénat, retardé dans son ordre du jour par un débat sur la retraite des anciens combattants, a décidé, avec l'accord de M. Jean Lecanuet, garde des sceaux, de n'entreprendre que le 2 juillet, premier jour de la session extraordinaire, l'examen des articles du projet de loi d'amnistie adopté par l'Assemblée nationale. Il a néanmoins entamé un peu avant 1 heure du matin, le 28 juin, la discussion de ce texte sur lequel trois orateurs ont pu se prononcer.

Dans le rapport qu'il a présenté M. JEAN-MARIE GIRAULT (ind.) a notamment indiqué les modifications qui seront proposées par la commission des lois. Celle-ci veut étendre l'amnistie à l'ensemble des délits de presse, à l'exception de l'incitation à la haine raciale ou religieuse et des injures aux chefs d'État étrangers. Elle demande aussi que le refus d'obéissance soit amnistié comme le délit d'insoumission, afin d'éviter les conséquences de certaines qualifications abusives des faits par les juridictions militaires. En ce qui concerne les officiers de la navigation aérienne, M. Girault propose la réintégration de plein droit pour le personnel sanctionné par les juridictions disciplinaires. Il réclame l'amnistie pour les infractions à la législation antipollution, que l'Assemblée nationale avait exclues du champ d'application de la loi. En revanche, indique le rapporteur, nous refusons de passer l'éponge sur les faits d'ingérence, de corruption et de trafic d'influence, «*les élus*, dit-il, *doivent être incorruptibles* ».

Pour M. TAILHADES (P.S.), il est déraisonnable et injuste de faire bénéficier de l'amnistie les employeurs coupables d'infraction à la législation du travail et de refuser la même amnistie aux cheminots condamnés pour faits de grève.

M. NAMY (P.C.) souhaiterait la réintégration des élèves et étudiants qui ont été renvoyés de leur établissement. Il proteste, à l'inverse, au sujet de la réintégration dans l'ordre de la Légion d'honneur des membres de l'O.A.S.

La retraite des anciens combattants

Au début de la séance de nuit les sénateurs, après une longue discussion, s'étaient prononcés par 189 voix contre 90 en faveur d'une proposition de loi de MM. GRAND (gauche-dém.) et DAROU (P.S.) concernant la retraite des anciens combattants et prisonniers de guerre. Ce texte vise à annuler les restrictions réglementaires qui ont été apportées à la loi du 21 novembre 1973.

Vainement M. DURAFOUR, ministre du travail, avait demandé au Sénat le renvoi en commission de cette proposition, déclarant notamment : « *Rien ne nous sépare pour ce qui est de l'objectif. Ce qui nous distingue, c'est la responsabilité financière, et ce qui fait difficulté, c'est la connaissance exacte de la charge : elle n'est pas aisée. Il semble que la loi touche deux cent quatre-vingt-dix mille personnes — encore que les associations n'en soient pas d'accord — dont cent mille, âgées de soixante-trois ans et plus, peuvent prétendre sans discussion à l'application immédiate de la loi. Cela représente quelque 300 millions, mais ce n'est qu'une prévision, car nous ne pouvons savoir à l'avance dans quelle proportion les intéressés demanderont effectivement leur retraite anticipée.* »

« *La commission a voté cette proposition à l'unanimité*, répond M. DAROU. *Qu'apporterait son renvoi, en une matière aussi simple, qui ne supporte aucun compromis entre l'acceptation et le refus de la volonté du Parlement ?* » La proposition de loi est alors adoptée.

Plusieurs conventions internationales avaient été approuvées par les sénateurs au cours de leur séance de l'après-midi : accord franco-espagnol en vue d'éviter les doubles impositions (rapporteur M. HEON, gauche dém.) ; convention franco-iranienne ayant le même objet (même rapporteur) ; accord de coopération avec l'Union monétaire ouest-africaine (rapporteur M. Schmitt, U.D.R.).

Le Sénat avait ensuite voté, après l'avoir amendé, le projet de loi tendant à compléter la législation de 1971 sur la formation professionnelle continue (rapporteurs, MM. CHAUVIN, Union centr., et MERIC, P.S.). Il avait aussi adopté, avec un seul amendement purement rédactionnel, le projet de loi visant à assouplir les conditions auxquelles les navires doivent satisfaire pour être considérés comme ayant la nationalité française (rapporteur, M. MARCILHACY, non-inscrit).

Les sénateurs avaient enfin voté le projet de loi relatif à la fixation « *de la rente de l'ayant-droit* » en cas d'accident du travail suivi de mort. Le texte voté comporte quelques modifications d'« harmonisation » proposées par la commission des affaires sociales, avec l'accord du ministre du travail, M. Michel Durafour. Il y est notamment rappelé l'existence, dans notre droit, du mariage posthume. — A. G.

M. LECAT : vers un changement véritable de la politique française.

M. Jean-Philippe Lecat, ancien ministre, analyse dans le *Bien public* de Dijon du 28 juin les mouvements qui traversent les formations de la majorité et derrière lesquels « *on devine une recherche et des regroupements originaux* ». Il ajoute : « *La démarche de Michel Jobert est plus surprenante. Conduite par un homme seul qui avait su rendre populaire une politique étrangère ferme sur les principes encore que nuancée souvent dans l'application, elle introduit dans la vie politique française l'inattendu. Par la forme autant que par le fond, elle attire les esprits libres. On sent derrière cette esquisse, présentée avec modestie, une fermeté de trait qui en retiendra beaucoup.*

» *Enfin, l'important discours-programme de Michel Poniatowski devant le conseil de son parti a été justement considéré comme un événement. La constitution d'un puissant appareil de soutien de l'action du président de la République, la création de liens confédéraux entre les formations du centre, l'appel à l'U.D.R., invitée, sans ménagements excessifs, à tirer toutes les conséquences de sa propre doctrine constitutionnelle : le triptyque du ministre d'État est fort clairement conçu.*

» *Je ne crois pas impossible que ce qui se passe actuellement aboutisse à un résultat surprenant pour un peuple si justement sceptique : un changement véritable de la politique française.* »

● *La création d'un mouvement libéral et social* a été annoncée le 27 juin, à Marseille, par M. Maurice Genoyer, conseiller municipal (indépendant) de cette ville, qui avait constitué un comité de soutien à M. Giscard d'Estaing lors de la campagne présidentielle. Ce mouvement, a-t-il précisé, est « *largement ouvert à tous ceux qui refusent la société collectiviste et un régime autoritaire* ».

UN COUPLE ANTAGONISTE

Bureaucratie et autogestion

Le Mouvement pour la vérité et la morale en politique, créé sur la base d'un manifeste international diffusé en France par M. Laurent Schwartz (1), a organisé, jeudi 27 juin, dans un amphithéâtre de l'université de Paris-VII un débat entre MM. Jacques Attali, Cornélius Castoriadis et Edgar Morin sur « Bureaucratisation et centralisation en France ».

Très vite a surgi dans la discussion le thème de l'autogestion, solution théorique aux problèmes que posent aussi bien les sociétés capitalistes que les sociétés socialistes et qui, dans le langage de la gauche, tend à prendre la dimension d'une panacée. M. Castoriadis, historien du monde du travail et co-fondateur de la revue *Socialisme ou barbarie* aujourd'hui disparue, mais qui a exercé une très forte influence sur la nouvelle extrême gauche et les théoriciens « gauchistes », a d'ailleurs protesté contre la récupération de cette notion par la gauche parlementaire en plaidant pour une société idéale constituée de cellules autonomes, aussi bien au niveau de l'entreprise qu'à celui du quartier ou de l'école, qui se fédéreraient d'un commun accord.

L'éternelle opposition entre utopistes et réformistes a resurgi dès que M. Jacques Attali, qui, sous le pseudonyme de Simon Ther, a animé l'équipe des économistes qui appuyaient M. François Mitterrand durant sa campagne électorale, a commencé d'expliquer comment on pouvait tenter de passer d'un type de société à un autre. Auditeur au Conseil d'État, ancien élève de l'ENA, M. Attali a opposé les deux couples : société centralisée ou décentralisée bureaucratique et société centralisée ou décentralisée autogestionnaire. Selon lui, le centralisme bureaucratique s'impose quand n'existe pas dans une société donnée une « rationalité » dominante, quand par exemple les conflits de classes s'accroissent.

Il estime que les pays occidentaux peuvent aller vers une décentralisation bureaucratique si l'idéologie dominante ambiante renforce ses positions. M. Castoriadis a d'ailleurs au passage contesté cette utilisation indistincte de deux concepts qu'il juge pour sa part différents : idéologie et rationalité. Quoi qu'il en soit, M. Attali, en poursuivant sa démonstration, a été amené à mettre les partisans de l'autogestion en garde contre l'acceptation d'une décentralisation qui correspond aux intérêts des cadres et qu'ils ont le moyen de mettre en œuvre mais qui ne débouche pas sur l'autogestion. Lui-même se montre d'ailleurs partisan d'une autogestion centralisée, craignant que l'absence d'une structure de coordination ne donne immédiatement naissance à une nouvelle bureaucratie. Le but qu'il fixe au système politique est de convaincre les cadres d'abandonner le modèle vers lequel il penche pour se rallier au centralisme autogestionnaire.

M. Edgar Morin, qui, en sociologue, avait pris soin de bien différencier dès l'origine la notion de bureaucratie et celle de centralisation, que tous les orateurs se sont accordés à ne pas juger nécessairement similaires, a en fait posé dès le début le problème de fond en soulignant que les notions de société socialiste, libertaire ou démocratique ne sont pas contradictoires. Le drame, c'est qu'en eux-mêmes ces termes ne signifient rien, ce qu'il convient de résoudre, c'est l'organisation sociale.

Pour mener à bien cette tâche, qui par essence est celle des dirigeants politiques, encore faut-il que les intellectuels comme ceux qu'avait rassemblés le mouvement pour la vérité et la morale en politique déblayent le terrain en précisant les options qui s'offrent réellement. C'est ce qui a été pour une fois amorcé alors que les colloques des organisations politiques en règle générale contribuent au contraire à brouiller les enjeux. — T. P.

(1) 37, rue Pierre-Nicole, 75005 Paris.

A L'OCCASION DE SON HUITIÈME COLLOQUE

Le CERES va préciser ses positions

Le Centre d'études, de recherches et d'éducation socialistes (CERES), animé par plusieurs membres du secrétariat du parti socialiste, MM. Chevènement, député de Belfort, Motchane, Sarre, ainsi que par M. Gilles Martinet, organise dimanche 30 juin, salle des Horticulteurs (84, rue de Grenelle, Paris-VII°), son huitième colloque, consacré cette année au thème : « Autogestion, programme commun, transition au socialisme : la réponse à la nouvelle crise du capitalisme ».

Plusieurs rapports ont été élaborés et publiés, au moins partiellement dans la revue du CERES, *Frontière* (1). En présentant le programme de leurs travaux, à l'occasion d'une conférence de presse, les dirigeants du CERES ont également précisé leur position sur le projet de réorganisation de la gauche socialiste. M. Didier Motchane a récusé, à ce propos, les interprétations selon lesquelles le CERES serait divisé sur cette question. Il a, par exemple, démenti que des « *réticences secondaires* » se soient manifestées en son sein, ainsi que l'a écrit M. Jean Rous, membre du CERES et du comité directeur du P.S., dans une « Libre opinion » (*le Monde* daté 23-24 juin).

Selon lui, l'enjeu des négociations actuelles est « *la constitution d'un grand P.S. et pas seulement l'entrée de Michel Rocard et de quelques autres. Il ne faut réduire les enjeux à des personnes, à une opératio nd'état-major. Le rassemblement de tou les socialistes est un fait non seulement souhaitable mais nécessaire. Les conditions peuvent être remplies pour qu'il se réalise bien.*

» *Nous ne demandons à personne de nous rejoindre sur notre bonne mine électorale. Il faut discuter un projet de société. Cela ne signifie pas une dissertation sur une société idéale mais un débat à partir de ce qu'aurait à faire la gauche unie une fois au pouvoir. Il est indispensable de lier les perspectives et l'application d'un programme de gouvernement.* »

Dans cette optique, M. Chevènement a précisé que le colloque du CERES devait permettre, à partir du programme commun, de définir les moyens d'aborder la transition vers une société socialiste autogestionnaire.

(1) *Frontière*, 246, rue Saint-Martin, 75003 Paris.

A SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Le suicide politique d'un gaulliste de gauche

Un maire qui prend parti au moment des élections présidentielles, c'est courant. Un maire gaulliste qui déclare donner sa voix, lors du deuxième tour, au candidat de la gauche, c'est plus rare. Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne) n'a pas fini d'être agitée et son conseil municipal, divisé, par la décision du maire, M. Gilbert Noël (Union travailliste), de voter pour M. François Mitterrand.

La campagne électorale avait pourtant commencé sous le signe de l'unité puisque M. Noël, maire depuis 1959, ancien député, suppléant de M. Pierre Billotte, député U.D.R., maire de Créteil, ancien ministre, et la majorité de son conseil municipal avaient apporté leur soutien à M. Chaban-Delmas. Les difficultés naquirent entre les deux tours lorsque le maire prévint ses amis qu'il voterait pour le candidat socialiste : « *J'ai toujours été gaulliste de gauche*, dit-il. *Secrétaire général de l'Union travailliste, je ne pouvais, en mon âme et conscience, voter Giscard.* »

L'U.D.R. tenta de le dissuader de prendre position publiquement et notamment M. Charles Julien, premier adjoint (U.D.R.), et M. Jacques Martin, conseiller municipal (U.J.P.) : « *Que tu votes pour Mitterrand*, lui dirent-ils en substance, *c'est ton problème. Seulement, ta ville vient de donner la préférence à M. Giscard d'Estaing. Tu vas te mettre en contradiction avec ton électorat si tu proclames ton choix. Contente-toi du secret de l'isoloir...* »

C'était compter sans la personnalité de M. Noël, qui n'apprécie ni les demi-mesures ni les faux-semblants. Il envoya à l'hebdomadaire local, *le Courrier du Val-de-Marne*, un communiqué annonçant sa décision. Trois conseillers municipaux suivirent son exemple.

Ce fut aussitôt la débandade dans les rangs de la majorité. Il fallait se démarquer à tout prix du comportement « *suicidaire* » du maire ; l'U.D.R. rappela que M. Noël avait quitté ses rangs depuis plus de deux ans ; des petits groupes de conseillers publièrent des communiqués dans lesquels ils se désolidarisaient de son attitude. Certains déclarèrent même qu'ils voteraient Giscard d'Estaing. Enfin, M. Pierre Billotte fustigea le choix de son suppléant.

Comme l'avait pronostiqué le maire lui-même, les Saint-Mauriens ont donné leurs suffrages, dans une proportion de 56,2 %, à M. Giscard d'Estaing. Dès le 21 mai et malgré le refus de M. Noël de démissionner, un mouvement s'est dessiné pour le mettre en minorité. Durant un mois, on a assisté au sein du conseil municipal à une lutte sourde entre ceux qui voulaient étouffer l'affaire et ceux qui ne pensaient qu'à l'exploiter.

« Saint-Maur défiguré »

Il semble que la majorité soit parvenue, grâce à M. Jacques Martin, à retrouver, à la veille des vacances, une fragile unité qui permettra à M. Noël d'achever son mandat sans risque. Mais non sans difficultés, car l'opposition est en train de changer de forme. Les manières bourrues et parfois autocratiques de M. Noël lui ont valu des ennemis. Certaines de ses décisions en matière d'urbanisme lui ont aliéné la sympathie de nombreux électeurs. Les disgrâcieux châteaux d'eau en construction dans le quartier du Parc, le parking de La Varenne et les trois zones d'aménagement différé ont été ressenties par les vieux Saint-Mauriens comme une atteinte à l'intégrité de la commune.

Un second front va donc s'ouvrir contre le maire, dès cet automne, avec la discussion du plan d'occupation des sols (POS). M. Pierre Thurotte, ancien maire adjoint, qui mène depuis longtemps le combat contre le « gaullo-communisme », a compris tout le profit qu'il pouvait tirer de la situation. « *Le maire et son équipe doivent partir*, dit-il, *parce qu'ils ne correspondent plus à l'étiquette sous laquelle ils ont été élus.* » Il ne se fait pas d'illusions. Ce vœu ne sera pas exaucé.

Aussi préfère-t-il batailler contre « *Saint-Maur défiguré* » à partir de l'association pour la défense des sites et paysages de la nature et de l'environnement dans le Val-de-Marne. Il ne pèse électoralement pas grand-chose, mais ses critiques rencontrent un écho dans une population qui veut conserver à Saint-Maur son caractère résidentiel.

La campagne pour les élections municipales de 1977 a commencé. Dans les mois qui vont suivre, les centristes, les républicains indépendants et l'U.D.R. adopteront en matière d'urbanisme une attitude plus critique qu'auparavant afin de se démarquer d'un maire que l'on donne volontiers pour « *politiquement mort* ».

Ces sombres perspectives n'émeuvent pas M. Noël : « *En prenant position pour M. Mitterrand*, déclare-t-il, *je ne visais pas un confort politique. Même si un jour je devais perdre mon écharpe, ce serait à refaire, je le referais.* »

ALAIN FAUJAS.

Après le décès de M. Francis Vals

M. JEAN ANTAGNAC DEVIENT DÉPUTÉ DE L'AUDE

M. Francis Vals, député socialiste de l'Aude, président du groupe socialiste au Parlement européen est mort dans la nuit de mercredi à jeudi, dans sa chambre d'hôtel à Luxembourg. Il était âgé de soixante-quatre ans.

L'éloge funèbre du disparu a été prononcé jeudi par le président du Parlement, M. Cornélis Berkhouwer, président en exercice du conseil des ministres, M. Pierre Lardinois, membre de la Commission européenne, et par M. Ludwig Fellermaier, au nom du groupe socialiste.

M. Vals sera remplacé à l'Assemblée nationale par M. Jean Antagnac, inspecteur central du Trésor.

Natif de l'Aude, le 9 janvier 1910 à Leucate, instituteur, joueur de rugby — il avait, en 1936, marqué l'essai de la victoire qui faisait du Racing-club de Narbonne le champion de France — M. Francis Vals était, dans ce fief socialiste, un socialiste de la tradition, celle de la S.F.I.O., du Front populaire, de Léon Blum (qui, après avoir été battu à Paris par M. Duclos, en 1928, vint se faire élire l'année suivante à Narbonne). Il se distingue dans la Résistance et préside, en 1944, le comité départemental de libération de l'Aude. L'action politique, dans ce pays républicain où l'ambition des socialistes est, au lendemain de la guerre, de supplanter les radicaux, c'est d'abord la conquête électorale. M. Vals fait ses débuts à Leucate comme conseiller municipal (1945), puis comme conseiller général de Sigean, siège qu'il conservera en devenant, de 1948 à 1951, président de l'assemblée départementale. En 1951, il est élu député, régulièrement réélu depuis, dans la deuxième circonscription (Narbonne).

En 1959 il devient maire de Narbonne, où il perpétue jusqu'en 1971 la tradition socialiste : un socialisme d'assistance tourné vers l'aide aux personnes âgées, aux enfants, mais qui ne relance pas l'activité économique de la vieille ville romaine endormie dans ses vignes. Les socialistes perdent la mairie en 1971, au profit d'une municipalité soutenue par la majorité. Cela malgré — ou à cause — d'une union de la gauche qui ne donne pas toujours les résultats escomptés car la concurrence entre socialistes et radicaux est très vive. Et aussi parce que M. Francis Vals, européen convaincu, consacrait beaucoup de temps à l'Assemblée parlementaire européenne, où il était entré en mars 1958. Il y présidait le groupe socialiste. C'est au Parlement européen beaucoup plus qu'à l'Assemblée nationale que le député socialiste se faisait entendre.

Président de l'institution départementale pour l'aménagement du Crau-de-Leucate, il présidait aussi le conseil régional du Languedoc-Roussillon.

M. Francis Vals se livrait peu et ne cherchait pas à se mettre en avant. Ses convictions socialistes et européennes n'en étaient pas moins fortement enracinées, comme le prouve sa longue et solide fidélité à son parti et à l'idéal européen. — A. L.

UN HOMMAGE DU P.C.F. A MAURICE THOREZ

M. Georges Cogniot, sénateur de la Seine, présidera vendredi 28 juin, à 20 h. 30, la soirée que le P.C.F. organisera à la salle des conférences d'Ivry, 9, rue Marat (métro Mairie-d'Ivry), pour célébrer la mémoire de Maurice Thorez, décédé le 10 juillet 1964. Au cours de cette soirée, M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste, évoque « l'apport de Maurice Thorez à l'action unitaire et nationale » du parti.

EN BREF...

● *Le comité directeur de l'Association nationale d'action pour la fidélité au général de Gaulle* (1), réuni le 25 juin sous la présidence de M. Pierre Lefranc, « *constate avec regret que les craintes formulées par l'Association nationale sur l'évolution politique depuis juin 1969 se sont révélées justifiées. Il affirme sa résolution de poursuivre son action pour maintenir présents les principes de la doctrine du général de Gaulle dont la valeur permanente a été reconnue par tous les candidats à l'élection présidentielle. Ces principes essentiels portent sur l'équilibre des pouvoirs dans les institutions, le progrès social par la participation et le respect par tous, au dedans comme au-dehors, de l'indépendance nationale.*

» *L'Association nationale s'emploiera pour que le peuple français, au-delà des séparations de circonstances, se rassemble sur la France* ».

(1) 5, rue de Solferino, Paris-7e.

● *L'Union des anciens députés gaullistes* (qui compte une centaine de membres), réunie jeudi 27 juin sous la présidence de M. Raymond Triboulet, ancien ministre, ancien député du Calvados, rappelle dans un communiqué que « *le gaullisme a toujours souhaité le renouvellement en permanence, mais que celui-ci ne peut consister en aucun cas à revenir aux combinaisons de partis et à favoriser les ambitions d'opportunistes, jeunes ou vieux. C'est par une doctrine, par un « système de pensée et d'action », que le général de Gaulle, hier, a fondé une France nouvelle et que les gaullistes, demain, poursuivront cette œuvre de rénovation* ».

● *Le 8 mai, fête nationale.* — La commission des lois propose à l'Assemblée nationale de commémorer chaque année, à partir du 8 mai 1975, la victoire de 1945 et de faire de cette journée une fête nationale. Cette commémoration aurait lieu dans les mêmes conditions que celles de l'armistice de 1918, c'est-à-dire que le 8 mai serait désormais déclaré jour férié, comme l'est le 11 novembre.

Des propositions de loi en ce sens avaient été déposées par des députés U.D.R. et communistes. Le rapporteur en est M. Edmond Garcin, député communiste des Bouches-du-Rhône.

EDUCATION

LE NOUVEL ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Un décret paru au *Journal officiel* de ce 28 juin fixe la nouvelle organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation, après la réforme décidée par M. René Haby :

— *Direction générale de la programmation et de la coordination* : M. Marcel Pinet, maître des requêtes au Conseil d'État.

— *Direction des écoles* (1) : M. Jean Deygout, inspecteur général de l'instruction publique.

— *Direction des collèges* (1) : M. Henri Le Gallo, inspecteur général de l'instruction publique.

— *Direction des lycées* (1) : M. Jean-René Saurel, recteur d'académie.

— *Direction de la formation continue* (2) : M. Gilbert Marc, administrateur civil hors classe.

— *Direction des équipements* : M. Jean-Claude Parriaud, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

— *Direction de l'administration générale et des affaires sociales* : M. Georges Amestoy, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale.

— *Direction des affaires budgétaires et financières* : M. Alain Blanchard, administrateur civil hors classe.

— *Service d'informations économiques et statistiques* : M. Claude Seibel, administrateur hors classe à l'Institut national de la statistique et des études économiques.

— *Service des affaires internationales : M. Pierre Garrigue*, inspecteur général de l'instruction publique.

— *Service d'information* : M. André-Claude Lafond, inspecteur d'académie.

Le décret précise que la direction des écoles, celle des collèges et celle des lycées « *sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'élaboration de la politique de l'éducation, de sa mise en œuvre et de la gestion des moyens et personnels y afférents* ».

La direction générale de la programmation et de la coordination « *est chargée de l'élaboration du programme général d'actions du ministère, de la coordination des études et des recherches nécessaires à la définition de la politique de l'éducation et de la coordination des actions concourant à la mise en œuvre de celle-ci* ».

D'autre part, « *des personnalités qualifiées sont chargées de missions spécifiques auprès du ministre, notamment pour les enseignements technologiques et pour l'informatique* ».

(1) Direction nouvelle.
(2) Direction ancienne ayant changé de titulaire.

● *Mgr Robert Nathen est nommé évêque de Namur.* — Paul VI a accepté la démission de Mgr André-Marie Charue, évêque de Namur, soixante-seize ans, qui a atteint la limite d'âge. Mgr Robert Mathen, nommé coadjuteur il y a quelques semaines, lui succède de plein droit.

TROIS DIRECTEURS AU SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX UNIVERSITÉS

Le conseil des ministres du jeudi 28 juin a nommé les trois directeurs du secrétariat d'État autonome aux universités :

— *M. Jean-Claude Dischamps*, président de l'université de Nice, est directeur des enseignements, de la recherche et des personnels ;

— *M. Jean-Claude Salomon*, administrateur civil hors classe, est nommé directeur des affaires générales et financières ;

— *M. Étienne Dennery*, administrateur général de la Bibliothèque nationale, est nommé directeur des bibliothèques et de la lecture publique, poste qu'il occupait depuis 1970.

[Né en janvier 1932 à Brassac-les-Mines (Puy-de-Dôme), M. Jean-Claude Dischamps a fait ses études au lycée de Nice, au collège de Cannes puis à la faculté de droit d'Aix-en-Provence. Avocat stagiaire à la cour d'appel de cette ville en 1954, il passe l'agrégation de sciences économiques en 1958 et devient professeur à la faculté de droit d'Aix en 1962. L'année suivante, il passe à la faculté de droit de Nice, dont il devient doyen en 1968. En 1971, il est élu président de l'université de Nice. Il préside la commission des relations extérieures de la conférence des présidents et à ce titre il vient de rédiger un rapport sur les conditions d'accueil des étudiants étrangers et la mobilité internationale des étudiants et des enseignants (« le Monde » du 24 avril). Animateur du club Perspectives et Réalités de Nice, M. Dischamps fut candidat républicain indépendant aux élections législatives de mars 1971 à Nice contre M. Jacques Médecin, député et maire réformateur (il avait obtenu 15 949 voix au premier tour contre 20 357 à M. Médecin et s'était retiré au second).]

[M. Jean-Claude Salomon est né en septembre 1923 à Paris. Il a fait ses études au lycée Janson-de-Sailly, puis à la Sorbonne, à l'Institut d'études politiques et à l'École nationale d'administration (1952-1955). Il a été sous-directeur de l'enseignement supérieur (1960), puis sous-directeur de l'administration au secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports (1964). Il revient en 1966 à la direction des enseignements supérieurs, où il occupera diverses fonctions. Depuis 1971, il était conseiller permanent auprès du directeur.]

A la rentrée prochaine

GRATUITÉ DES MANUELS pour tous les élèves de sixième

Répondant à une question au gouvernement posée par M. Pierre Juquin, député communiste, M. René Haby, ministre de l'éducation, a indiqué le 26 juin à l'Assemblée nationale que les 60 millions votés par le Parlement dans le budget 1974 pour alléger les charges scolaires supportées par les parents d'élèves du premier cycle du secondaire seront consacrés pour moitié à l'achat de manuels et pour moitié à la prise en charge d'une partie du coût des transports scolaires.

Cette mesure a été prise après une longue série de discussions entre, d'une part, les deux derniers ministres de l'éducation nationale et, d'autre part, des parlementaires et des représentants de parents d'élèves. Conformément au programme U.D.R. de Provins — qui prévoyait que la gratuité des manuels scolaires serait réalisée totalement par tranches successives d'un an pour toute la durée de l'obligation scolaire au cours de la présente législature — M. Joseph Fontanet avait d'abord envisagé de consacrer la totalité des 60 millions inscrits au budget 1974 à l'achat de manuels.

Puis on s'était avisé rue de Grenelle qu'il serait de mauvaise administration d'aider les établissements à acheter des ouvrages que la réforme du second degré projetée par le ministre rendrait en partie caducs dès l'année suivante. Aussi avait-il été envisagé, dans un second temps, d'affecter les 60 millions aux transports scolaires.

Avec l'arrivée de M. René Haby au ministère, la réforme du secondaire se trouvait repoussée d'une année au moins. Le ministre a donc considéré que cette circonstance justifiait l'achat de certains ouvrages. C'est ainsi qu'il a été décidé de « couper la poire en deux ».

Les 30 millions consacrés à l'achat de fournitures permettront d'ajouter, exceptionnellement, 30 francs à l'allocation de 15 francs actuellement accordée aux établissements pour chaque élève de la classe de sixième. Ainsi, chaque établissement disposera, à la rentrée 1974, de 45 francs par élève, ce qui devrait permettre de fournir une dizaine de livres gratuits à chaque nouvel arrivant en sixième. Ainsi serait assurée pour cette classe la gratuité des manuels.

Une circulaire sera prochainement envoyée aux chefs d'établissements pour leur expliquer ces mesures. Elle leur demandera aussi de réduire au maximum les frais de rentrée. Dans les établissements où, grâce à des aides fournies par les collectivités locales, la gratuité des manuels est déjà assurée, il sera recommandé d'affecter les crédits à l'achat d'atlas, de dictionnaires, d'encyclopédies, etc.

Enfin, le ministre souhaite que l'affectation d'une somme de 30 millions aux transports scolaires ne conduise pas les conseils généraux qui avaient déjà voté des subventions sur ce chapitre à les annuler, mais à en consacrer le montant à d'autres formes d'aides scolaires aux familles.

● PRECISION — C'est par erreur que nous avons écrit, à propos de l'UNESCO, dans *le Monde* daté 23-24 juin, qu' « *aucune organisation des nations unie n'a eu, jusqu'à présent, un Africain à sa tête* ». Un lecteur de l'Ain, M. R. Chapuis, nous rappelle que le secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.) depuis 1968 est M. Mohamed Mili (Tunisie).

DÈS LA PROCHAINE RENTRÉE

Les établissements qui le désirent pourront supprimer les « filières » en classe de sixième

Une circulaire de M. René Haby, ministre de l'éducation, concernant l'organisation des études en classe de sixième à la rentrée de 1974, prévoit la suppression des « filières » (types I, II et III) pour les établissements qui auraient la possibilité de la réaliser, avec l'accord de leur conseil d'administration. Des programmes allégés et des groupes d'effectifs limités seraient proposés aux élèves qui auront des difficultés à suivre. Cette circulaire, qui doit être publiée au *Bulletin officiel de l'éducation nationale* du 4 juillet, n'a qu'un caractère incitatif. Elle amorce toutefois la réforme du premier cycle secondaire prévue par M. Fontanet, et que son successeur a l'intention de réaliser.

« *Il m'apparaît tout d'abord nécessaire*, écrit le ministre de l'éducation, *d'abandonner dès à présent la terminologie relative aux « filières ». Au surplus, j'accepterais que, avant la mise en place de l'organisation qui sera définie par la réforme, des initiatives soient prises pour l'année 1974-1975 dans les établissements qui le souhaitent, afin d'assouplir les modalités de la répartition des élèves entre les différentes divisions de sixième, et éventuellement de la ventilation du service des enseignants entre ces divisions.*

» *Les programmes, les horaires et les effectifs resteront ceux des classes actuelles de type I/II ; toutefois, pour la répartition des élèves en divisions, dédoublables ou non-dédoublables, il ne sera plus fait la distinction entre les élèves orientés en type I ou en type II. (...)*

AVANT LA RÉUNION DE LA COMMISSION DISCIPLINAIRE

Une « anti-conférence de presse » de M. Lourau

M. René Lourau, le directeur du département de sociologie de l'université de Poitiers, traduit devant la commission disciplinaire du conseil de l'université pour n'avoir pas organisé les examens dans les formes légales, donnait le jeudi 27 juin à Paris une conférence de presse.

Mais ses premiers mots furent pour se défendre de le faire : « *Pas question que je m'érige en « René Lourau martyr »*, déclara-t-il, *ni que je rentre dans le « star system ». C'est pourquoi j'ai convié ce soir mes étudiants, mes amis, ma femme, mon fils, des enseignants : tous ceux qui participent habituellement à nos travaux et en répondent au même titre que moi* »

Participants en cercle, têtes bouclées, jeans et sabots, fond sonore d'harmonica : cette « *anti-conférence de presse* » était un peu l'« *anti-cours* » reconstitué du sociologue poitevin. Et une belle unanimité se faisait jour : tous réclamaient leur part de responsabilité. « *Étudiants et enseignants ont ensemble décidé d'un mode de fonctionnement pédagogique, et les étudiants sont aussi responsables que les enseignants des événements qu'on attribue fallacieusement au seul René Lourau.* »

Incriminant, donc, la procédure disciplinaire individuelle, les participants ont surtout insisté sur l'ambiguïté du procès qui leur est fait. Sous prétexte de sanctionner le non-respect des dispositions légales du contrôle des connaissances, c'est en effet le fond même de l'enseignement donné « *autour* » de René Lourau qui est mis en cause. La pédagogie institutionnelle pratiquée à Poitiers se définit comme une « *autogestion pédagogique* » centrée sur l'analyse collective de l'expérience quotidienne des étudiants et des enseignants. « *Le fait que les étudiants n'aient pas respecté dans leur majorité les formes d'examen légales ne vient pas d'un simple refus de principe. Vue notre pratique de pédagogie collective, l'idée et l'acte de passer des examens deviennent vides de sens* »

Du moins le sociologue voit-il aux événements dont il risque de faire les frais un mérite : celui d'avoir démontré le sérieux de sa méthode d'analyse.

L. C.

DÉFENSE

Nominations militaires

• Le général Mathon commandera la Ire armée
• Le général Etcheverry directeur du Centre des hautes études de la défense nationale

Sur la proposition de M. Jacques Soufflet, ministre de la défense, le conseil des ministres du jeudi 27 juin a approuvé la promotion du général de corps d'armée Edouard Mathon au grade de général d'armée et sa nomination au poste de commandant la Ire armée, à Strasbourg, en remplacement du général d'armée François Valentin, qui a atteint la limite d'âge de son rang le 18 juin dernier, mais avait été prolongé dans ses fonctions jusqu'au 14 juillet.

[Le général Jean-Paul Etcheverry est né le 18 août 1919 à Lorient (Morbihan). Ancien élève de l'École militaire de Saint-Cyr (1938), il est fait prisonnier en juin 1940 et s'évade en septembre de la même année. Affecté successivement au 6e bataillon de chasseurs alpins (1940), au 2e, puis au 6e régiment de tirailleurs marocains, il est nommé à l'état-major général des forces armées en 1949. Après la campagne d'Indochine, il est à l'état-major de l'inspection générale de l'infanterie, en octobre 1953. Après l'École supérieure de guerre (1955), il est à l'état-major de la Xe région militaire (Algérie), puis de la 2e division d'infanterie motorisée (1959). Chef de corps du 8e groupe de chasseurs portés (1962), il est directeur du deuxième cycle (1964) à l'École supérieure de guerre. Affecté à l'état-major de la 27e brigade alpine (1968), il est mis à la disposition du chef d'état-major des armées en 1970. Depuis 1972, il commandait la 3e division.]

[Né le 20 mars 1917 à Saint-Pétersbourg, le général Wladimir de Favitski, ancien élève de Saint-Cyr, sert successivement à l'École d'application de la cavalerie et au 11e régiment de cuirassiers. En 1940, il participe à la campagne de France. Fait prisonnier en juin 1940, il est libéré en juillet. Affecté au 5e régiment de dragons, il est à l'état-major de l'artillerie de la division F.F.I. d'Auvergne en août 1944. Après une campagne d'Indochine dans les dragons, il est affecté en 1948 au 7e régiment de chasseurs d'Afrique. Après l'École supérieure de guerre (1954) et l'état-major de l'inspection des forces en Afrique du Nord à Paris (1956), il est nommé à l'état-major général des armées (1958), puis au secrétariat général permanent de la défense nationale. En 1961, il est chef de corps du 2e régiment de cuirassiers. En 1968, il commande la 5e brigade mécanisée. Mis à la disposition du général commandant l'École supérieure de guerre et l'École d'état-major en 1970, il commande ces deux écoles depuis 1972.]

[Né le 7 février 1916 à Valence (Drôme), le général de corps d'armée Edouard Mathon est ancien élève de Saint-Cyr et il a fait une grande partie de sa carrière dans des états-majors ou dans des cabinets ministériels. Après avoir servi au 5e et au 17e régiment de tirailleurs algériens avant la seconde guerre mondiale, il fait campagne en Algérie, puis en Tunisie, avec le 1er régiment de tirailleurs algériens et débarque en Italie en 1944. Instructeur à l'École militaire interarmes de Coëtquidan, il est, de mai 1946 à septembre 1948, à l'état-major des armées.

Observateur en Palestine en octobre 1948, il est ensuite à l'état-major combiné des forces armées à Paris et, en 1952, il est affecté au 4e régiment de tirailleurs marocains en Extrême-Orient, puis à l'état-major des forces terrestres du Nord-Vietnam. En 1955, il est à l'état-major du commandement supérieur des troupes du Maroc, à Rabat, jusqu'en 1958, date à laquelle il sert en Algérie (état-major de la 2e division d'infanterie motorisée), et, de janvier 1959 à avril 1962, au cabinet militaire de M. Michel Debré, premier ministre. De 1962 à 1964, il commande le 42e régiment d'infanterie, installé en République fédérale d'Allemagne.

En juillet 1965, il devient adjoint au général commandant la 3e brigade blindée à Wittlich, puis, en juillet 1966, adjoint au chef d'état-major du commandant en chef des troupes françaises en Allemagne, à Baden-Oos, et chef d'état-major en 1967. En 1969, il est nommé chef du cabinet militaire de M. Michel Debré, alors ministre d'État chargé de la défense nationale, et devient, en avril 1973, commandant de la VIIe région à Marseille.]

Le conseil a, d'autre part, approuvé la nomination comme directeur de l'Institut des hautes études de la défense nationale et de l'enseignement militaire supérieur du Centre des hautes études militaires du général de division Etcheverry. Le général de division de Favitski est, pour sa part, nommé chef de la mission militaire française auprès du comité militaire du conseil de l'Atlantique nord.

Le conseil des ministres, d'autre part, a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● TERRE. — Est admis dans la deuxième section, par anticipation et sur sa demande, le général de brigade Tartinville.

Sont promus : au grade de général de division, les généraux de brigade Cussac, Demotes-Mainard, de Froissard de Broissia ; au grade de général de brigade, les colonels Bresard, Simon et Bilbault ; au grade d'intendant général de deuxième classe, les intendants Veysse et Wulleme ; au grade de général de brigade dans la deuxième section, le colonel Dorin ; au grade d'ingénieur général deuxième classe, l'ingénieur en chef de première classe Julien.

Sont nommés : adjoint au général commandant le 1er corps d'armée, le général de division Cussac ; adjoint au général commandant la IIIe région militaire (Rennes), le général de brigade Noël ; adjoint au général commandant la 4e division, le général de brigade Deschenes ; adjoint au général commandant la Ire armée, le général de brigade Caillat ; adjoint au gouverneur militaire de Lyon, le général de brigade Laurens ; adjoint au général commandant la 8e division, le général de brigade Perrin ; directeur de l'intendance de la Ve région militaire (Lyon), l'intendant général Wulleme ; adjoint au général commandant la IVe région militaire, le général de brigade Crousillac ; commandant du train du 2e corps d'armée et des forces françaises en Allemagne, le général de brigade Cades ; adjoint au général commandant la 1re division, le général de brigade Bresard.

● MARINE. — Est admis dans la deuxième section, par anticipation et sur sa demande, le commissaire général de deuxième classe Bellamy-Brown.

Est promu commissaire général de deuxième classe, le commissaire Mottini.

● AIR. — Est admis dans la deuxième section, le général de brigade Bonnel.

Sont promus au grade de général de brigade aérienne, les colonels Labansat, Pestre et Prevost.

● GENDARMERIE. — Est promu dans la deuxième section au grade de général de brigade, le colonel Laurent.

SOCIÉTÉ

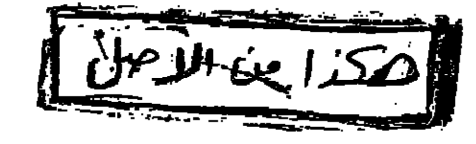
VERS UN REMBOURSEMENT DE LA CONTRACEPTION PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE

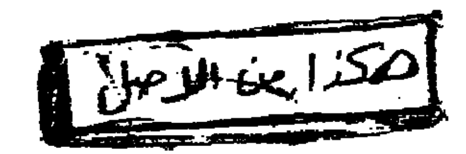
Commentant la communication de Mme Simone Veil, ministre de la santé, M. André Rossi, porte-parole du gouvernement, a souligné, à l'issue du conseil des ministres du 27 juin, que, « *pour le président de la République, la contraception doit être une procédure de droit commun aussi bien du point de vue médical que du point de vue social* ».

Ce texte, qui est présenté ce par Mme Veil, supprime toute référence d'âge en ce qui concerne les mineurs, qui n'auront donc plus besoin d'autorisation familiale.

Il vise en outre à faire de la consultation un acte médical remboursé par la Sécurité sociale, ce qui ne pose pas de problème pour la consultation proprement dite, mais soulève un point de droit pour le remboursement de la prescription. Le gouvernement souhaite, comme nous l'avons indiqué (*le Monde* du 28 juin), mettre sur pied un remboursement complet. Ce qui exige une modification du code de la sécurité sociale concernant tant le régime général que celui des commerçants et artisans et des exploitants agricoles.

On peut évaluer à 120 millions par an environ le coût de cette mesure.





Le Monde DU TOURISME ET DES LOISIRS

TROP DE SUCCÈS POUR MONTMARTRE

La Butte a fourgué tous ses souvenirs



N'EN déplaise aux ironiques, c'est très probablement le dernier « vrai village » de la capitale. Un village, disait Paul Morand, qui, avec Rome et La Mecque, est... l' *« un des trois pôles du monde »*... Mais si Montmartre n'est pas définitivement à l'abri des dangers, sait-on qu'il s'en est fallu de bien peu, à la veille de la dernière guerre, pour qu'au nom des grands principes hérités du baron Hassmann l'avenue Juno ne prenne jusqu'au parvis du Sacré-Cœur l'irrémédiable allure d'un grand boulevard ? Dans les cartons d'un certain M. Mestais, alors géomètre en chef de la Ville de Paris, les calques étaient tracés qui auraient nettoyé la Butte de tout ce qui en fait l'attrait inimitable, ses ruelles de campagne, ses jardins potagers, ses maisonnettes, ses impasses et ses escaliers...

En 1942, M. Claude Charpentier, architecte-urbaniste et Montmartrois de cœur comme d'esprit, expose au Grand Palais, parmi les projets de ses confrères, un plan de sauvegarde de la Butte-Montmartre, premier jalon d'une contre-offensive et d'une croisade qui, dès lors, ne cesseront plus. Dans son étude, Claude Charpentier s'attache à préserver coûte que coûte le site — inchangé depuis plus d'un siècle, — refusant tout aménagement « moderne », c'est-à-dire toute construction en hauteur, tout alignement, tout élargissement des voies, mais prônant au contraire la remise en état systématique de tout un patrimoine souvent chancelant.

Pour être le seul maire de Paris à pouvoir offrir dans la seule cave aménagée que comptent les mairies de la capitale le seul vin vendangé à Paris, Mme Antoinette Binoche, qui se dit volontiers maire *« du XVIIIe arrondissement et de Montmartre »*, pour bien marquer le distinguo, sait bien que « son » Montmartre est une pierre taillée, sur le doigt de la ville-lumière. Un endroit privilégié, mais vulnérable, comme le sont tous les lieux trop convoités, trop attirants, trop célèbres. Mme le maire n'est pas dupe : *« Le mercantilisme finit toujours par venir à bout du vrai folklore... »*

« Peintres ! »

Peu à peu, les petits commerçants traditionnels ont capitulé devant des chèques confortables, et cédé la place à des « galeries d'art » (!) ou à des bistrots, voire à de simples marchands de frites. Et les vieilles ménagères de la Butte sont aujourd'hui contraintes d'aller jusqu'à la rue Lepic chercher les poireaux de leur soupe, quittes à fréter un taxi pour remonter la pente, filet au bras... Pour pallier cette carence, les associations de ce village *« un peu à la Clochemerle »*, comme dit en souriant Mme le maire, avaient demandé la création d'un petit marché au pied du château d'eau (*le Monde* du 19 mai 1973), mais leur requête a été rejetée, sous le prétexte fallacieux que les chariots des « crinquebilles » ne feraient qu'ajouter au désordre engendré par l'automobile.

Autre fléau, le pire peut-être, les pseudo-artistes — plus de cent cinquante « peintres » à la fois, aux beaux jours — devenus maîtres du pavé de la place du Tertre, et qui, pour le rester à tout prix, se sont, il y a peu, constitués en syndicat. Autant la Butte a su garder (en dépit même de l'intrusion automobile) son charme et sa fraîcheur, autant la présence sur la place qui en est le « cœur » de ces barbouilleurs sans scrupules — un grand nombre d'entre eux font venir d'Allemagne des toiles pré-dessinées industriellement, avec indication des couleurs à y plaquer ! — paraît inadmissible. Truqueurs d'ambiance, maintes fois dénoncés, mais que rien ne semblerait pouvoir enfin décourager, ces « marchands du temple » qui, profiteurs avant tout, ne paient pas patente mais se vantent de gagner parfois des dizaines de milliers de francs par mois, devraient se voir assimilés aux vrais commerçants et payer à la Ville le droit de vendre leurs croûtes comme d'autres paient celui de vendre leur marchandise.

Quoique certains semblent le craindre, leur disparition — ou leur diminution — ne « casserait » en rien l'ambiance d'un paysage qui s'est passé d'eux pendant de si nombreuses années, quand de vrais talents tentaient de vivre et de survivre dans un Montmartre autrement authentique.

Un peu plus de cinq mille personnes, de l'artiste de music-hall au musicien, en passant par une majorité de paisibles retraités, telle est la population de cette Butte, un petit monde très attaché à ses vieux murs. Comment ne pas goûter toute la saveur surannée de ces images parmi d'autres, cueillies au long de la promenade ? Ces vieux messieurs en béret qui lançaient leurs boules devant les baies ouvertes des ateliers, sous les frondaisons de la Cité internationale des arts. Ou celle-ci encore, deux jeunes touristes texans en *jeans* partageant, sur les pentes de la rue du Mont-Cenis, leur sandwitch avec un vieux Montmartrois, ce matou noir de la Butte...

Sourire éteint

A l'office de tourisme, aménagé avec goût dans ce qui fut jadis un réservoir d'eau, les deux jeunes et charmantes hôtesses parlaient chiffon. Et n'avaient, naturellement, pour ce touriste en quête de savoir qu'un dépliant trop vite commenté, qu'un sourire trop vite éteint. Peut-être leur jeunesse, leur inexpérience, ne leur permettaient-elles pas d'apprécier à sa juste valeur, et à 20 mètres du Bateau-Lavoir, tout le trésor qu'elles auraient dû savoir si bien vanter en quelques mots ?

« Monte là-dessus quand même », titraient voici quelques mois deux duettistes de la chronique culinaire, pour avoir passé la Butte au crible et cherché à travers ses nombreuses enseignes la table rare. Comme dans tous les hauts lieux du tourisme cosmopolite, il y a du bon et du pire. Mais ici le médiocre l'emporte, et les prix souffrent vite de l'altitude. Cela n'est pas dramatique, tout au plus quelquefois déplaisant. Mais plusieurs maisons — comme Barbe ou Tartempion, par exemple, — s'efforcent de demeurer honnêtes, et restent dans l'esprit du quartier, ce qui n'est pas si facile.

Le vin d'octobre

Montmartre, nous l'avons dit, n'est pas à l'abri du danger. En effet, si l'inscription de tout un périmètre avoisinant la basilique et la place du Tertre met relativement à l'abri le secteur le plus couru, il faudrait encore l'inscrire au plus tôt au nombre des secteurs sauvegardés. De même, il conviendrait sans plus attendre, le « couvercle » une fois protégé, d'étendre aux pentes mêmes de la Butte — et de pousser jusqu'à son pied — les mesures de protection sans lesquelles le plateau pourrait courir le risque de se voir fâcheusement assailli. Il faudrait aussi, pour dissuader les automobilistes d'escalader Montmartre à leur volant, mettre à leur disposition d'indispensables parcs de stationnement ; notamment à proximité du funiculaire, puisque la R.A.T.P. n'a jamais cru bon de donner suite à son projet de pousser ses rails au-delà de la station Abbesses.

Le premier samedi d'octobre, de joyeux vendangeurs fidèles au rendez-vous envahiront la vigne de Montmartre et couperont les grappes d'où l'on tire chaque automne quelque cinq cents bouteilles, dont tout le produit de la vente va à la caisse sociale de l'arrondissement.

Un vin qui n'aurait certes pas la prétention de rivaliser avec tels vins de France. Mais dont l'origine suffit à la gloire, quelques arpents qui mûrissent au modeste soleil de la Butte, au pied d'un musée qu'il serait dommage de ne pas visiter, puisqu'il se nomme justement le musée de Montmartre.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

LA FRANCE PAVILLONNAIRE

Par ALAIN DE SWARTE (*)

OUTIL de travail des agriculteurs, l'espace rural est chaque jour grignoté par l'urbanisation et l'industrialisation. Pourquoi construire des autoroutes alors que, parallèlement, on ferme des voies ferrées qui, pour la collectivité, auraient été rentables ?

Tout le monde veut consommer la nature et notamment l'espace rural. Les citadins assoiffés d'air pur fuient les grandes villes qui sont devenues de véritables « silos » déshumanisés, sans espace vert ni lieu de détente.

C'est alors cette fuite vers la maison individuelle qui, à raison d'environ trois cent mille constructions par an, entraîne inexorablement la destruction de cet espace rural. A une vitesse accélérée, les paysages les plus beaux, les zones les plus pittoresques, se transforment en une immense banlieue pavillonnaire.

L'Ile-de-France partout

Animées par le seul profit, les entreprises industrielles et commerciales se sont saisies de ce marché lucratif dont les bénéfices seraient au moins de l'ordre de 20 % dont 5 % sont consacrés à la publicité. Il s'agit, pour elles, de vendre le plus rapidement possible le plus grand nombre de maisons sans aucun souci de l'environnement architectural existant.

Prises individuellement, ces maisons ne sont pas foncièrement laides, mais cet assemblage hétéroclite est une atteinte au bon sens et à toute préoccupation esthétique. Il est inadmissible que les grandes sociétés commerciales ainsi que certaines entreprises locales puissent en toute tranquillité, et avec la bénédiction du ministère de l'équipement, vendre toutes ces indéfinissables maisons *« Ile-de-France »* qui sont implantées indifféremment de l'Alsace au Pays basque.

Ainsi, toute la France se couvre rapidement de pustules blanchâtres qui ont en commun des teintes de façades uniformes, alors que notre pays possédait une prodigieuse richesse de styles architecturaux avec des teintes nuancées pour les façades comme pour les toitures. Il faudrait combattre cette invasion du blanc.

Tous les urbanistes et architectes seront d'accord avec nous pour condamner cette prolifération qui est encouragée par le système actuel dont le caractère faussement libéral dissimule mal une forme d'anarchie destructrice.

Deux millions de logements disponibles

Ce problème doit trouver une solution rapide. Le nouveau président de la République s'y est engagé en affirmant sa volonté de *« sauvegarder l'espace rural de l'urbanisation anarchique »*.

Devant l'ampleur et la gravité de ce phénomène, il nous semble indispensable d'adopter rapidement des mesures chirurgicales.

Tout d'abord, appliquer une politique nouvelle et efficace sur le plan des crédits et de l'assistance architecturale afin de sauver de la ruine et de la disparition notre inestimable capital d'architecture rurale ancienne : près de deux millions de logements ruraux seraient inoccupés ou vétustes. Il faut en priorité les entretenir et les restaurer avant de gaspiller les crédits disponibles en faveur de la construction neuve.

Ensuite, il ne devrait plus être possible de construire n'importe quelle maison individuelle sur des surfaces réduites en zone rurale. Pour cela, il serait nécessaire d'étendre rapidement à l'ensemble du territoire des mesures de protection déjà prises dans certaines zones sensibles, qui prévoient un minimum de terrain de 50 000 à 10 000 mètres carrés pour toute construction neuve isolée.

Cette mesure négative et impopulaire devrait être compensée par des réalisations d'ensembles groupés et cohérents, notamment à vocation sociale. Cela permettrait une économie d'espace et une recherche d'esthétique soit en architecture moderne, soit en architecture classique. Ainsi, architectes et entrepreneurs pourraient construire sans polluer avec le concours indispensable des écologistes et des paysagistes.

Une politique nouvelle de sauvegarde de l'espace rural met en cause non seulement des appétits commerciaux et industriels, mais également tous les intérêts liés à la spéculation foncière.

Jusqu'à présent, nos gouvernants n'ont pas eu le courage de prendre des mesures d'assainissement et de justice fiscale. Comment demander à un petit agriculteur propriétaire d'abandonner tout espoir spéculatif sur sa terre alors que le pays tout entier est dominé par cette course au profit ?

Après le grand vent des promesses électorales, les associations de défense de l'environnement doivent exiger de véritables réformes. Les promesses électorales doivent être tenues afin de mettre un terme à l'enlaidissement de la France.

(*) Président de la Fédération nationale *« Maisons-Paysages et environnement »*.

A SUIVRE...

Les charters dans le box

ACCUSEE d'avoir établi de fausses attestations d'étudiants pour obtenir des barèmes de faveur, l'association Nouvelles Frontières vient de se voir condamnée par la 13e chambre correctionnelle de Paris à verser 516 272 francs de dommages et intérêts à Air France (*le Monde* du 19 juin). Cette affaire remonte à 1971, à une époque où les transporteurs à la demande et leurs affréteurs entretenaient les plus mauvais rapports avec les pouvoirs publics, défenseurs intransigeants des intérêts de la compagnie nationale.

Aujourd'hui, face à une situation de crise, les parties en cause baissent le ton et cherchent un *modus vivendi*. Cette tardive décision de justice ne devrait donc pas mettre le feu aux poudres. Tout au plus peut-on l'interpréter comme une queue d'orage. L'opinion publique est maintenant assez familiarisée avec le « système charter » pour ne pas tenir rigueur outre mesure à Nouvelles Frontières d'avoir enfreint une réglementation désuète. En outre, cette association a, semble-t-il, suffisamment de « bouteille » pour encaisser le coup sans trop de dommages.

S'ils contestent le mode de calcul de l'amende qui leur a été infligée, les responsables de Nouvelles Frontières n'en reconnaissent pas moins leurs torts au regard des textes en vigueur. Aussi ont-ils déjà versé à Air France 296 967 francs.

Nouvelles Frontières, qui comptait, l'an dernier, vingt-cinq mille adhérents contre quinze mille en 1971, voit l'avenir sans trop d'appréhensions malgré ce récent accident de parcours. Cette association, dont environ 85 % des membres ont moins de trente-cinq ans, vend du « transport sec » et des circuits « autogérés », notamment en Asie, en Amérique latine et en Afrique du Nord.

A la requête du Commissariat général au tourisme, qui s'est toujours refusé de l'agréer, elle s'apprête à déposer une demande de licence d'agence de voyages. Est-ce à dire que Nouvelles Frontières renonce à jouer les enfants terribles ? En faisant ce geste de bonne volonté, ses responsables n'entendent pas pour autant se laisser *« récupérer »*. Mais, munis de cette carte de visite, du moins auront-ils davantage d'audience pour plaider leur dossier auprès des pouvoirs publics et obtenir d'eux une libéralisation du régime d'admission des vols à la demande en France. L'idée est en l'air. —

J.-J. B.

tourisme

A TRAVERS LA MANCHE

Avec l'hovercraft

DE L'AIR POUR GOMMER LA HOULE

ON n'arrête pas les vagues. On ne les arrêtait pas jusqu'au jour où un forcené de la lévitation se mit à rêver d'un instrument qui gommerait la houle, supprimerait les tempêtes et s'élèverait juste au-dessus — à peine — de ce qui avait toujours empêché les navigateurs de se sentir plus légers que l'air : l'eau. De la glu sous la quille ; les fartages les plus fins n'y pouvaient rien : toujours le poids, l'appel du fond, la résistance à l'élément.

On avait jamais vraiment parlé kilomètres/heure sur la surface des mers jusqu'à ce que le très ingénieux Sir Christopher Cockerell ne prenne l'affaire en main. Le 30 avril 1966, deux engins baptisés SR N6, le *Swift* et le *Sure* établissent la première liaison France-Angleterre. Passagers transportés : trente-six. Aujourd'hui, le chiffre est passé à deux cent quatre-vingts, et trente-huit véhicules s'engouffrent à chaque voyage dans le ventre — sur la plate-forme — de l'appareil.

Même s'il semble sorti des cartons de Léonard de Vinci, l'hovercraft est désormais au point, et même si personne, hormis peut-être le commandant de bord, ne parvient à bien comprendre le phénomène, il remplit son office et n'est plus, comme lors de ses débuts, timide au vent.

Il sort de l'horizon comme la foudre et se pose sur la piste avec les allures compassées d'une baudruche qui vient de pulvériser le mur du son. Après la vitesse sur l'eau, les tâtonnements sur le sable et sur le béton. Qu'est-ce qu'au juste qu'un hovercraft ? Personne ne semble très bien le savoir puisque si, au départ de Calais, il est considéré comme un bateau, il devient aéroplane au milieu du Channel et atterrit avec des prudences d'aviateur à Ramsgate. Avion ou navire ? Ce qui est sûr, et ajoute un élément à la cocasserie de la traversée — du vol — c'est que l'équipage, composé de très authentiques capitaines au long cours, est tout entier dans son apparence converti à l'aéronautique.

Chaque appareil mesure 39 mètres de long sur 23 mètres de large et pèse 200 tonnes. Ils sont équipés de quatre moteurs Rolls Royce Proteus alimentés au kérosène, dont la puissance de 3 400 CV chacun.

Quarante minutes piste à piste, le temps de ressentir quelques secousses et de tenter d'observer ce qui se passe. Tentative vouée à l'échec, au demeurant, les quatre Rolls Royce du haut et les souffleries du bas enveloppant le rapide appareil — 90 kilomètres-heure — dans une vaporisation permanente.

Pas de paysages donc, mais une rapidité de manœuvre dans l'embarquement et le débarquement des véhicules qui laissent loin derrière les ferries les plus perfectionnés. Voilà le grand avantage de l'étrange machine qui, sur cette ligne, aura transporté en 1973 près de huit cent mille passagers (vingt et une rotations avec trois hovercrafts en pleine saison) et connu aucun incident sérieux depuis sa mise en service. Une jupe, un jour, s'était décousue. On était rentré à la godille, les turbines au ralenti. Les jupes ont été remplacées.

J.-P. Q.

★ Compagnie Hoverlloyd-Hoverport de Calais, service toute l'année. Aller et retour dans la même journée (13 juillet, 1er septembre) : 48 francs. Les passagers avec voiture particulière voyagent gratuitement. Tarif aller simple suivant le type de véhicule : de 198 francs à 316 francs.

L'Écosse de l'herbe...

TOUS LES VERTS DANS L'ŒIL

SI l'on se veut touriste « pur », l'un de ces voyageurs avides de paysages originaux et de sensations esthétiques, il est vain de parcourir le centre oriental de l'Ecosse : il n'y a rien à voir dans les comtés de Fife et d'Angus. Si l'on appartient à l'une de ces catégories de touristes actifs que sont les pêcheurs ou les golfeurs, le bonheur est garanti entre le Firth of Forth et le Firth of Tay.

Les grands lochs sont loin : le loch Leven, situé à une vingtaine de kilomètres au nord d'Edimbourg, n'abrite pas de monstre, et les châteaux de Stirling ou de Falkland ont été trop restaurés pour offrir un abri sûr aux célèbres fantômes écossais.

Le voyageur qui prend la route de Stirling à Saint-Andrews et Dundee cesse assez vite de contempler le paysage. La douceur est partout. Les courbes du relief sont trop molles pour animer vraiment les bois de chênes, de pins ou d'érables qui rythment les exploitations agricoles. A profusion, du vert. Tous les verts : le vert presque marin des conifères, le vert franc des blés en herbe, le vert blond de la toute jeune avoine, le vert fade du foin coupé. Aucune publicité sur le bord des routes, mais, pour distraire l'œil sur des labours bruns, des centaines d'épouvantails aux couleurs aussi variées que les sacs d'engrais qui les composent et, quand le sol devient plus pauvre, l'or éclatant des genêts et le roux des ajoncs.

Les Stewart, les Stuart et les Steuart ne manqueront pas de se passionner pour l'ancien pa-



(Dessin de Norman Thelwell, extrait de Thelwell's Compleat Tangler, Methuen éditeur).

...et de l'eau

Chers saumons

« PAS de poisson... » Sur le pas de la porte, Anthony a murmuré les trois mots avec l'air résigné du magicien fataliste qui a raté son numéro. Pourtant tout était prévu : le ciré pour la pluie qui bat en rafales les vitres, les « water-suits » pendus au portemanteau, ces pantalons de caoutchouc qui permettent d'entrer dans la rivière jusqu'aux épaules, les chapeaux-cloches de tweed, discrets de couleur mais chauds, les cannes à mouches, à lancer, alignées dans la verrière, le thé brûlant, le feu dans la cheminée pour sécher les malchanceux... mais « pas de poisson ! ».

Les saumons, comme des clowns tristes, bondissent en sauts mélancoliques dans les estuaires à quelques kilomètres à peine de Strathavon, mais refusent de monter. Alors, étapes de repos sur le chemin des frayères, les pools sont vides. Seuls quelques « anciens » tapis au fond des gouffres comme des sous-marins en panne habitent la rivière basse, transparente.

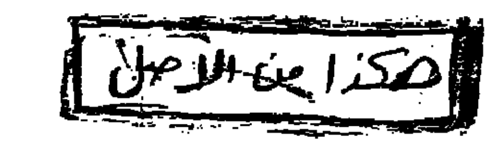
Indifférents, ils attendent pour poursuivre leur voyage que l'eau monte. Une eau dont, paradoxalement, la pluie qui tombe du ciel bas ne fait pas varier le niveau d'un pouce depuis trois jours.

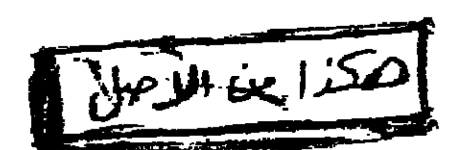
Le roi boude

Tout leur sera offert : « Hairy Mary », « Blue Charm », « Silver doctor », mouches ternes ou multicolores montées sur les bas de ligne de quarante centièmes et qui cachent leur dard sous leurs plumes. Rien. Cuillères, devons tachetés, poissons métalliques éclatants ou gris qui vrillent dans l'eau avec un chuintement prometteur. Rien. Vers de terre, lombrics épais surpris la nuit à la lanterne sur les pelouses, et que les Britanniques appellent pudiquement « garden flies ». Oh honte ! Rien. Crevettes enfin, suprême espoir, que l'on pique à la sauvette sur l'hameçon numéro 2 avec tout le risque d'être déshonoré jusqu'à la fin de ses jours, si l'on est surpris. Rien.

De jour, de nuit, à plat ventre ou à l'aveuglette avec les rochers qui glissent, les galets qui roulent, la musette qui scie l'épaule, la canne de douze pieds qui casse le bras et fait cloquer, au centième lancer, la paume des mains. Rien. Le roi boude.

Mais chaque matin qui naît trois heures à peine après minuit voit pourtant se lever les fantômes quand dort encore la maison. Car tout pêcheur sait qu'il faut parfois des années pour voir tout à coup sur la touche du poisson vider son moulinet en quelques





tourisme

PLUS LOIN QUE L'ANGLETERRE

lais royal de Falkland et pour la généalogie des rois d'Ecosse. En revanche, l'étranger aura du mal à se souvenir d'une visite ainsi commentée : « *Ici se trouvait le mur séparant la salle des gardes... Au-delà se trouvait la salle à manger ordinaire du roi... Vous voyez en bas les ruines des murs de fondation. A cet étage se trouvait une autre galerie... De ce côté se trouvait la forêt de Falkland...* » Pour ranimer des pierres datant de 1500 à 1887, l'imagination devrait être de règle.

Autant de golfeurs que de moutons

La majorité des touristes français apprendront avec surprise que le père de Peter Pan n'était pas Walt Disney, mais Sir J.M. Barrie, dont on visite la maison natale à Kirriemuir, à une trentaine de kilomètres au nord de Dundee, et où l'on expose la robe de chambre, les pantoufles et la table de travail de l'auteur, qui écrivait de la main gauche - la droite était paralysée par une arthrite — les lettres qui sont présentées aux visiteurs.

Pour celui qui aime chausser des cuissardes et jeter la mouche ou la cuillère, les salmonidés du Fife et de l'Angus seront une fête. On ne peut faire 10 miles sans tomber sur une rivière, un réservoir ou un étang : Tay, Tummel, Earn, Isla, Eden et Lunan, autant de champs de bataille organisés où le pêcheur peut affronter salmonidés ou cyprinidés.

Le pays du golf est surtout le centre-est de l'Ecosse. La densité des « greens » est remarquable et les golfeurs semblent en ces lieux presque aussi nombreux que les moutons écossais, ce qui n'est pas peu dire.

Il faut préciser que la religion du club est née, il y a cinq cents ans, à Saint-Andrews, qui demeure la Mecque incontestée du golf. Cinq parcours, dont le plus ancien du monde, the Old Course (18 trous) dont on dit : « *Qui n'a pas joué sur « the Old » n'a jamais joué au golf.* » A profusion, des magasins regorgeant de mille variétés de clubs, de balles, ou de casquettes. L'hôtel — The Old Course Hotel — est protégé des jets de balles par un immense filet placé devant l'entrée, et des panneaux préviennent le visiteur que c'est à ses risques et périls qu'il s'aventure sur le terrain

Et voici de respectables ladies en casquette, traînant des sortes d'extincteurs à roulettes d'où émerge un bouquet de clubs. Par-dessus tout, le merveilleux gazon tondu, écrasé, peigné au point de n'avoir plus rien de végétal : un tapis vert fait de main d'homme et de gouttes de pluie. Comme toutes les îles Britanniques...

ALAIN FAUJAS.

Britrail Pass

Moyen économique pour voyager en Grande-Bretagne, le Britail Pass est un titre de transport qui offre un kilométrage illimité sur l'ensemble du réseau British Rail pendant huit, quinze ou vingt-deux jours, en première ou en deuxième classe, moyennant le versement d'un prix forfaitaire. A titre d'exemple, le prix d'un billet de seconde classe pour un adulte voyageant pendant huit jours s'élève à 130 francs. Une seule condition : le Britrail Pass doit être acheté avant le départ pour la Grande-Bretagne.

Commode mais plus onéreux, le service Motorail permet aux automobilistes d'acheminer leurs véhicules par la voie ferrée et de parvenir reposés à destination. Ainsi, sur la liaison Douvres-Stirling, une voiture, deux adultes et deux enfants paieront 570 francs environ (supplément wagon-lits compris).

secondes et claquer la soie. Il sait aussi qu'il faut peu de choses — quelques centimètres d'eau en plus ou en moins, une lubie inexplicable — pour qu'il morde. Il faut être là à l'instant même où l'événement se produit, qu'il y ait vent, pluie, lune, brouillard, ou soleil de plomb. Alors, les dos argentés par dizaines forceront les passages bas de la rivière, cylindres brillants se bousculant dans les chutes en plongeons fantastiques. Le tumultueux convoi passe, que l'instinct de reproduction a mis une fois encore en marche. C'est le moment où — on ne sait trop pourquoi, peut-être l'aveugle élan, mais, dit-on, sûrement pas l'appétit — le roi attaque, le roi dévore, prend le courant et cent mètres de fil, redescend comme une torpille, repart, s'épuise ou s'échappe.

Saumons de printemps fiers de leurs quinze livres, saumons d'été plus frêles mais plus bagarreurs, saumons d'hiver massifs et têtus. Chaque saison les voit monter... une nuit ou l'autre, pour bien souvent mourir, épuisés, sur le chemin du retour à la mer, une fois la descendance assurée.

Une partie de poker

L'Ecosse est en Europe, avec les pays scandinaves, terre d'élection pour la pêche des saumons. A ce titre, le droit de pêcher dans les meilleures rivières du pays se dispute à prix d'or, quelquefois plusieurs années à l'avance, car s'il y a beaucoup de candidats il y a peu d'élus. Toutefois, des hôtels offrent à leurs pensionnaires la possibilité de pêcher truites, truites de mer et saumons. « Scotland for fishing », un fascicule édité par l'office du tourisme écossais (23, Ravelston Terrace, Edimbourg) en donne la liste, indique les tarifs (4 francs à 100 francs par jour, selon l'espèce pêchée), les dates d'ouverture et les leurres autorisés.

La plupart du temps, néanmoins, la meilleure façon de procéder est de s'adresser à un propriétaire ou un locataire de rivière spécialiste de ce genre de pêche et qui reçoit des hôtes payants. La prise d'un saumon procédant de la partie de poker, mieux vaut mettre toutes les chances de son côté.

A titre indicatif, chez M. Anthony Luke, un séjour de pêche sur la rivière Avon, affluent de la Spey, réputée être le joyau du réseau hydrographique écossais, revient à 2 400 francs (plus la T.V.A., au taux de 10 %) par canne, pour une semaine (on ne pêche pas le dimanche). Il n'est admis que deux pêcheurs par séjour pour un parcours de trois kilomètres environ. Ce tarif comprend le logement, les repas (cuisine française), le transport entre l'aéroport ou la gare (Inverness) et le manoir où sont accueillis — chaleureusement — les hôtes, et le droit de pêche sans limite... mais n'inclut pas les vins (généreux), les alcools et les pourboires, raisonnablement comptés par ailleurs.

Quant au voyage du pays d'origine à la région de pêche, il reste à l'initiative du pêcheur. Le billet d'avion Paris-Londres-Inverness et retour revient actuellement à 976 francs par passager.

Le prix d'une passion, en quelque sorte.

CLAUDE LAMOTTE.

★ Office britannique du tourisme, 6, place Vendôme, 75001 Paris. Tél. : 260-34-50.

tourisme

LA NATURE EST UN PATRIMOINE

Le sanctuaire du Grand-Canyon

PAS question, outre-Atlantique, de prendre la nature à la légère, comme un simple antidote contre l'enfer des villes bâties sans imagination et livrées à la pollution. Cet « appel d'air » ne suffirait pas à expliquer que les trente-cinq parcs nationaux disséminés sur tout le territoire aient accueilli, pendant le récent demi-siècle, cent trente millions de visiteurs : deux Américains sur trois.

Besoin aussi devant les formations géologiques de Bryce Canyon, par exemple, d'interroger le passé avec autant de bonheur que l'on tente d'appréhender l'avenir. Besoin enfin, devant les tribus indiennes du Grand-Canyon, de faire sans risque sa part à l'insolite et au marginal.

Le « National Park Service Act » fut voté par le Congrès en 1916. De l'argent facile très tôt et pendant des années pour organiser des *« musées en plein air »*. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, priorité à l'effort militaire. Un temps, l'Amérique oublia ses forêts et ses rivières.

Aujourd'hui, New-York et San-Francisco ne résument plus à elles seules toute l'Amérique. Il faut compter avec les parcs nationaux. Un produit touristique à succès. Les compagnies aériennes s'intéressent à sa commercialisation. Ainsi, T.W.A. Services Inc., filiale de la T.W.A., vient de prendre en gérance, pour dix ans, les hôtels et restaurants mis à la disposition des visiteurs dans les parcs de Bryce-Canyon et de Zion, dans l'Utah, et du versant nord (North Rim) du Grand-Canyon, dans l'Arizona.

Au bord de la falaise

Ce « sanctuaire » où tout est répertorié — les spécialistes ont reconnu dans le Grand-Canyon deux cent cinquante espèces d'oiseaux et vingt-cinq sortes de reptiles — est administré par les « Rangers ». Naturalistes, historiens, botanistes, archéologues, avant de prendre possession de leur domaine, ont appris entre autres comment éteindre un incendie de forêt, comment... désarmer un braconnier.

Ces permanents à qui, l'été, des étudiants prêtent main-forte, prennent les choses très au sérieux : conférences-débats au centre d'accueil, classes de plein air — des bancs de bois alignés au bord de la falaise du Grand-Canyon — promenades-conférences — apprendre à distinguer le *bristlecone pine* du *limberpine* — feux de camp enfin pour meubler les veillées...

La nature vue sous tous ses angles. Ainsi au Grand-Canyon. A partir d'un belvédère placé au sommet de la falaise comme la hune d'un navire, d'un canot pneumatique glissant sur le Colorado ou même d'un avion naviguant dans l'immense faille.

Rien n'est vraiment laissé au hasard. Point trop d'aventure ne faut. A l'intérieur des parcs ou à proximité immédiate, épiceries et postes d'essence, services médicaux et religieux, location de bateaux, de chevaux et de bicyclettes. Dans les campings, on met à la disposition de chaque famille une table et un âtre : dans la mesure du possible, on lui fournit le bois.

Des couleurs et des formes ? Bien sûr, dans les canyons on en découvre d'inattendues et de sublimes. Mais les responsables des parcs nationaux refusent de tomber dans le piège de la carte postale trop bien « léchée ». Ils invitent les visiteurs à ne pas s'arrêter à la surface des choses, à tirer profit des leçons de la vraie nature, bref, à abandonner leurs mauvaises manières de citadins pour retrouver les réflexes du bon sauvage.

JACQUES DE BARRIN.

★ La compagnie américaine T.W.A. organise, à la demande, des voyages sur mesures. Ainsi, un circuit de trois semaines d'est en ouest : trois nuits à New-York, trois nuits à Washington, trois nuits à San-Francisco, trois nuits à Los Angeles, deux nuits à Las Vegas et trois nuits dans les parcs nationaux de Zion, Bryce et Grand-Canyon. Le coût de cette randonnée, au départ de Paris, par personne et en chambre double, s'élève à 5 731 francs tout compris. Ce prix, valable cet été, risque d'augmenter en fonction de la hausse probable des tarifs aériens. (T.W.A., 101, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, tél. 720-15-11.)

L'HISTOIRE DU LARZAC

Un képi sur le Causse

LE Larzac, c'est évidemment le nom d'un causse, le plus méridional, le plus majestueux des quatre grands causses. C'est aussi le nom d'un camp militaire. Mais, c'est surtout un symbole : celui de la résistance d'une poignée d'agriculteurs et de villageois à la toute-puissance aveugle et insensible de l'armée, sûre de son bon droit et déterminée à faire passer la superficie du terrain de manœuvres de 3 000 à 17 000 hectares. C'est le symbole d'un formidable élan populaire mêlant les diatribes des antimilitaristes aux arguments plus sensés des vrais défenseurs de la nature et des paysans avec, en arrière-plan, la non négligeable influence financière des industriels de Roquefort.

L'armée va-t-elle plier ? On peut se poser la question, puisque le tribunal administratif de Toulouse examine actuellement un recours demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral qui autorisait les expropriations nécessaires.

Dans son livre *Vie ou mort du Larzac ?*, Georges Beau raconte l'histoire de ce qui est désigné à tort comme un désert s'étendant sur l'Aveyron, l'Hérault et le Gard. Le Moyen Age y fut un temps de renouveau et les Templiers s'y installèrent à partir de 1140.

Et les ressources économiques ? Nulles ? Non. Deux preuves : l'Aveyron est le département de France le plus riche en monuments mégalithiques. Il est aussi celui qui compte le plus grand nombre de brebis. Quant au roquefort, Charlemagne en était fort gourmand et s'en faisait expédier deux caisses chaque année à Aix-la-Chapelle « *en insistant pour qu'il y ait du bleu dedans* ».

Dans la zone menacée, l'agriculture n'est pas chétive mais productive et moderne. Richesses touristiques enfin : chaque village aux toits de lauze, chaque ferme flanquée d'une tour, est un petit monument *historique* qui force une silencieuse et méditative admiration.

Georges Beau rappelle les grandes lignes de la croisade du Larzac.

— *9 mai 1971 :* première marche pacifique qui réunit environ un millier de personnes de Millau.

— *23 septembre 1971 :* les exploitants agricoles manifestent devant le domicile du maire de La Cavalerie qui est aussi le gérant du camp.

— *5 janvier 1972 :* création d'un comité départemental de sauvegarde du Larzac présidé par le président du conseil général de l'Aveyron, le Dr. Raymond Bonnefous.

— *Mars 1972 :* l'écrivain Lanza del Vasto, fondateur de la communauté non violente de l'Arche, commence un jeûne.

— *14 juillet 1972 :* 15 000 personnes environ, parmi lesquelles se sont infiltrés des éléments gauchistes et anarchistes, manifestent à Rodez.

— *Janvier 1973 :* marche des agriculteurs vers Paris avec 26 tracteurs.

— *25-26 août 1973 :* nouveau rassemblement sur le Larzac organisé par les paysans travailleurs avec 50 000 à 60 000 personnes.

— *16 janvier 1974 :* inauguration de la Bergerie sauvage de La Blaquière.

Un problème local, le Larzac ? Certainement plus maintenant. C'est un problème qui concerne tous les hommes. Il s'agit de la défense d'un mode de vie dans un cadre qu'ils aiment, et dont un gouvernement voudrait les priver.

Au moment où la défense de l'environnement préoccupe de plus en plus les esprits, « *à la bourse de la vie* », selon l'expression de l'auteur, « *le Larzac est un des titres les mieux cotés* ». — F. Gr.

★ « Vie ou mort du Larzac », par Georges Beau, éditions Solar, 8, rue Garancière. 75006 Paris. Prix : 19,25 F.

CORRESPONDANCE

Faire revivre la Provence ?

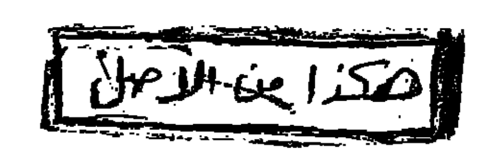
M. J.-M. Guillon, de Cabasse, (Var), nous écrit :

Varois de naissance, attaché à mon pays et particulièrement à mon village, je suis obligé d'en partir pour travailler. La viticulture et les mines de bauxite, les deux seules ressources d'une région moins déshéritée que bien des pays de montagne, déclinent, les jeunes sont obligés de s'en aller. Et l'on vient nous parler de villages où l'on « revit » (voir dans *le Monde* du 15 juin le compte rendu du guide « Village pour revivre »). Comment ne pas se sentir blessé par de telles affirmations ? Comment soutenir que l'achat massif des terres par des retraités ou des touristes étrangers est une solution pour régler les problèmes des régions concernées ou même pour résoudre les maux des gens assez fortunés pour faire ces achats ?

Comment passer sous silence les conséquences catastrophiques que la spéculation sur les terrains entraîne pour les rares jeunes paysans qui restent, incapables d'acheter des terres hors de prix ?

Quand on se pique, d'autre part, de défendre le milieu naturel, comment ne pas regretter ces achats de bastidons, de restanques... qui transforment nos collines en lotissements ?

Je réagis comme un jeune Provençal qui ne peut admettre que les anciens et nouveaux riches aillent conquérir le soleil, le calme, les espaces méridionaux, que les vieux paysans sans retraite, que les jeunes sans boulot sont obligés de vous abandonner ! Hélas ! il est vrai que minoritaires et isolés nous sommes impuissants devant ce déferlement (...). Quant au recours des vieilles légendes, isolées de tout leur contexte historique et social, cela me fait penser à ces danses « provençales », oubliées depuis longtemps, mais que l'on ressort pour plaire au touriste en quête de folklore.



cinéma et photographie

Filmer en super-8 ou en 16 mm ?

LE cinéma super-8 mérite-t-il tout le bien que la publicité dit de lui ? Est-il en train d'éclipser le 16 mm dont on ne parle guère ? A en croire certaines publicités, qui montrent de grands réalisateurs, caméra super-8 en main, on a un peu l'impression d'avoir trouvé avec ce petit format la solution idéale.

L'amateur désireux de faire du cinéma aurait pourtant grand tort de se décider à partir d'un critère du genre : « Si les professionnels tournent maintenant en super-8, c'est vraiment la preuve de sa qualité. » Car si le super-8, qui a le vent en poupe, a effectivement de grandes qualités, il a aussi des défauts qu'il ne faut pas ignorer. En revanche, si le 16 mm a contre lui certains inconvénients — son prix, et parfois le poids du matériel — il a aussi de très grands avantages. Le tout est de choisir en connaissance de cause.

L'IDEAL, pour un film d'amateur, serait d'allier la plus grande spontanéité, le plus grand naturel, à la meilleure qualité d'image. Malheureusement, la technique rend très difficile cette alliance. Les images, pour être de bonne qualité, doivent être enregistrées sur des pellicules assez larges (35 mm ou 16 mm) ; mais alors le cinéaste s'encombre d'un matériel lourd et volumineux qui l'empêche de réagir vite à l'événement, de saisir la scène qui ne se reproduira jamais plus. Si au contraire, l'amateur veut avant tout saisir des scènes exceptionnelles, ces scènes où éclatent la vie et l'imprévu, ces moments historiques auxquels peu de gens assistent (une émeute, une révolution, une grève violente...), il aura intérêt à choisir le plus petit matériel possible, celui qu'il pourra trimbaler partout, qu'il aura sans cesse avec lui pour n'être jamais pris au dépourvu, celui qui lui permettra de commencer à filmer en quelques secondes.

Il s'agit d'éviter deux défauts extrêmes : montrer des images techniquement parfaites mais sans aucun intérêt ; montrer des films passionnants mais dont les images sont trop mauvaises pour être vraiment intéressantes. Ces deux extrêmes sont évidemment théoriques. Il n'empêche qu'ils déterminent les limites à l'intérieur desquelles il faut choisir.

Confusion volontairement entretenue

Le choix est difficile, car fabricants et publicitaires ont intentionnellement mal posé ce qui fait les qualités propres du super-8 et du 16 mm, et donc aussi leur différence.

L'avantage d'une caméra super-8 est, à notre avis, et avant tout, son format, qui peut être extrêmement réduit, et son prix de revient relativement bas. Il nous apparaît donc absurde de construire des caméras super-8 tellement sophistiquées qu'elles deviennent aussi grosses, aussi lourdes et aussi coûteuses que des caméras 16 mm. En choisissant de tels modèles, on perd les avantages du super-8 sans pour autant obtenir les qualités du 16 mm, notamment la perfection de ses images et la facilité du montage.

Le super-8 tel qu'il est conçu a en effet deux inconvénients majeurs. D'abord, la pellicule qu'il utilise est si petite que les images doivent être considérablement agrandies à la projection. Ainsi, par exemple, une image de 90 cm sur 1,20 m projetée sur écran est agrandie 50 255 fois en super-8, mais seulement 15 462 fois en 16 mm. Or plus un détail est agrandi et plus il perd de sa netteté. Autre inconvénient, qui aggrave l'imperfection des images du super-8 et provoque parfois de véritables flous : la pellicule, lors de son déroulement, n'est pas parfaitement appliquée devant la fenêtre de prise de vues (le Single-8 de chez Fuji et le format double super-8 dont nous reparlerons dans une prochaine chronique n'ont pas ce défaut). Les caméras super-8 utilisent en effet de petits chargeurs en plastique ne comportant pas de presseur, contrairement aux caméras 16 mm, qui elles assurent un placage parfait de la pellicule sur la fenêtre de prise de vues. Quels que soient donc les perfectionnements apportés au super-8 — et Dieu sait si les constructeurs s'en donnent à cœur joie ! — ces deux inconvénients demeurent et limitent beaucoup la qualité de l'image. Nous avons essayé les meilleures super-8 et les plus coûteuses mises sur le marché : aucune n'approche la qualité du 16 mm. Ajoutons que le montage, la sonorisation, sont beaucoup plus faciles en 16 qu'en super-8 et le résultat bien meilleur. Les images en super-8 ne sont vraiment très bonnes que pour les gros plans et les plans rapprochés. Les arrière-plans, les vues un peu éloignées, les paysages, sont mal ou très mal piqués, et surtout de façon irrégulière. La différence est d'autant plus éclatante que l'image projetée sur écran est plus grande. En fait, le super-8 n'autorise que la projection d'images sur petit écran. Ce manque de « piqué » est dû en partie il est vrai aux projecteurs super-8, dont les optiques sont toutes d'une grande médiocrité.

Sans doute un récent festival qui s'est tenu au Ranelagh à Paris a-t-il été l'occasion de prouver qu'on pouvait projeter du super-8 de bonne qualité sur un écran de grande dimension. Mais cette démonstration ne contredit pas ce que nous avançons, car les films parfaitement réussis du Ranelagh étaient les œuvres de techniciens très compétents et avertis des limites du super-8.

L'idéal serait donc, à notre avis, non pas une caméra super-8 ultra-perfectionnée, mais une caméra 16 mm ultra-simplifiée dont l'encombrement pourrait être réduit au minimum, dont la mise en fonctionnement pourrait être très rapide. Cela est possible. Certains modèles anciens étaient d'ailleurs d'un volume très réduit. On a trop tendance maintenant à faire gros pour faire sérieux ou tout simplement pour en « rajouter » sur le prix. Il existe pourtant encore des modèles simples, remontables à la main, sans réglage automatique de la lumière, qui restent facilement transportables (Pathé-Wabo, Paillard, Bell et Howell) et ont pour eux des qualités de robustesse fort utiles quand on voyage loin.

Regrettons au passage l'oubli dans lequel est tombé le format 9,5 mm, qui, pour un faible encombrement et un prix réduit, fournit une qualité d'image excellente, bien supérieure à celle du super-8. Il suffirait d'un peu de publicité et de bonne volonté de la part des constructeurs et des fabricants de pellicule pour relancer cet excellent petit format.

Un art d'équipe

Reste le prix. Là est l'inconvénient majeur du 16 mm. A l'achat, une caméra 16 mm mécanique coûte 5 000 F avec un objectif standard ; une super-8 coûte entre 1 000 et 2 500 F. Un projecteur 16 mm muet vaut 4 000 F, 8 000 à 9 000 F en sonore ; en super-8, il ne coûte que 1 000 F en muet, 1 500 à 2 000 F en sonore. Le prix de revient de la projection atteint 17,68 F la minute en 16 mm couleur, 7,66 F la minute en super-8 couleur. La différence est évidemment considérable.

Cependant, avant d'écarter le 16 mm, l'amateur doit savoir deux choses : on a souvent tendance à consommer beaucoup de pellicule en super-8 tant le chargement et le déchargement sont faciles, tant l'automatisme est poussé loin. Le super-8 incite à gaspiller, et le prix de revient du mètre de pellicule « intéressant » devient élevé. Le 16 mm, au contraire, incite à la mesure, l'expérience le prouve. D'autre part, dès qu'on veut dépasser les prises de vues familiales, le cinéma devient un art très prenant, exigeant du temps, du travail, du goût et des idées. Il ne suffit pas de filmer : il faut découper, monter, faire des scénarios, des commentaires. L'intérêt du cinéma est d'ailleurs autant dans ces opérations que dans la prise de vues. C'est donc un gros avantage que de pouvoir partager avec un ou deux amis cette activité. L'achat d'une caméra et d'un projecteur peut alors être fait en commun, et le prix de revient est divisé par deux ou trois. On pense rarement à acheter en équipe dans notre société de consommation parce que notre façon de vivre, nos tabous, nos habitudes, nous poussent à croire que le bonheur est synonyme de possession individuelle. Le cinéma démontre le contraire, et si le prix est le seul obstacle au choix du 16 mm, mieux vaut se grouper pour acheter du matériel. Le résultat en vaut la peine.

Si au contraire le prix n'est pas l'obstacle, mais l'encombrement, le poids, choisissez une caméra super-8 : mais alors choisissez un tout petit modèle dépouillé de tous les gadgets inutiles dont nous submergent les constructeurs.

ALAIN VERNHOLES.

dames

LES TOURNOIS INTERNATIONAUX DE LILLE

Du 13 au 18 juin, la ville de Lille a été la capitale mondiale du jeu de dames, à l'occasion des tournois internationaux, placés sous l'égide de la Fédération mondiale du jeu de dames et de la Fédération française du jeu de dames (F.F.J.D.), et qui ont réuni trois cents participants.

— Le tournoi international « majeur », « individuels », a été remporté par le favori qu'était le grand maître international (G.M.I.) hollandais Wiersma (vingt et un ans, champion des Pays-Bas 1973-1974), qui a totalisé 7 points.

Les G.M.I. hollandais Clerc (champion du monde « juniors » en 1973) et Kuijken ont obtenu, avec 6 points, la seconde place.

Le maître national Rabatel (vingt-quatre ans, champion de France en 1972) et le maître international belge Verpoost se sont classés, avec 4 points, à la quatrième place. Le G.M.I. Hisard (onze fois champion de France depuis 1956) a totalisé 3 points et s'est classé sixième.

— Le tournoi international « majeur » par équipes a été remporté par la France. L'équipe hollandaise et l'équipe belge ont respectivement obtenu la deuxième et la troisième place.

— Le tournoi international « amateurs » a vu la victoire de Farcy (membre du club damiste d'Amiens). Le favori qu'était Nimbi (champion d'Afrique centrale en 1973) s'est classé second.

La partie Wiersma-Rabatel (partie qui dura six heures et demie) fut d'une rare âpreté, car, dès le début, Rabatel fut mis en difficulté par la rigueur de la stratégie de son partenaire. Le maître français parvint néanmoins, en exploitant au mieux chacune des rares ressources dont il disposait, à obtenir la nulle (le match nul).

WIERSMA

[diagramme : cases 5, 6, 15, 16, 25, 26, 35, 36, 45, 46]

RABATEL

Le présent diagramme reproduit la position des pièces au vingt-deuxième temps, et l'analyse qui suit porte sur la phase la plus intéressante de cette partie. Les Blancs sont alors contraints de perdre une pièce par 22-18 [le meilleur] (13×33), 32-27 (21×32), 37×39 (8-12), 39-33 (9-13), 33×24 [égalité numérique] (12-18), et pour débloquer leur aile droite les Blancs sont obligés de jouer 34-29 (25×34), 38-32 ! (19×30), 35×24. Les Blancs ont à nouveau perdu une pièce, mais ils obtiennent une nouvelle fois l'égalité numérique car, en raison de la menace 32-28, les Noirs ne peuvent que céder une pièce en jouant (34-39) [le meilleur]). Les Blancs sont alors parvenus à écarter le danger.

JEAN CHAZE.

bridge

N° 556

LE GRAND CHELEM DE MADELEINE

Ce grand chelem exigeait du courage dans les annonces et de la technique pour le jeu de la carte. Essayez de raisonner sans regarder les mains adverses.

Nord : ♠ — ; ♥ V 9 4 ; ♦ A V 6 2 ; ♣ A R D 9 7 5

Ouest : ♠ A R 9 4 ; ♥ 8 6 2 ; ♦ 3 ; ♣ V 6 4 3 2

Est : ♠ V 1086532 ; ♥ D 10 3 ; ♦ 9 7 5 ; ♣ —

Sud : ♠ D 7 ; ♥ A R 7 5 ; ♦ R D 10 8 4 ; ♣ 10 8

Ann. : N don. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Sch.	Girardin	Fab.	Devries
—	1 ♣	passe	1 ♦
passe	2 ♥	passe	3 ♥
passe	5 ♦	passe	7 ♦

Ouest ayant entamé le roi de pique, *comment faut-il jouer* pour prendre le plus de chances de réussir ce GRAND CHELEM A CARREAU ?

Réponse :

Comment se protéger contre une mauvaise répartition des atouts et des trèfles ?

Si les atouts sont 2-2, il sera possible de couper un trèfle et de gagner automatiquement avec les trèfles répartis 4-1 ou 5-0 (si Est a chicane).

Si les atouts sont 3-1 ou 4-0, il n'est pas possible d'affranchir un trèfle en coupant, mais on peut espérer le partage à trèfle ou un squeeze après avoir coupé une seconde fois pique.

Bref, après avoir coupé l'entame, Sud peut donner deux coups d'atout : valet de carreau et 10 de carreau. Si un des adversaires n'a qu'un carreau (Ouest en réalité), *Sud coupe maintenant son second pique* avec le dernier atout du mort, puis il revient en main avec l'as de cœur et donne un troisième coup d'atout (sur lequel il défausse un trèfle du mort). Il joue alors le 10 de trèfle pris par la dame. Si Est ne fournit pas (ce qui était le cas), le grand chelem est réussi en faisant l'impasse au valet de trèfle après avoir repris la main à cœur.

Dans l'hypothèse la plus normale où les deux adversaires fournissent à trèfle au premier tour, Sud revient chez lui avec le roi de cœur et, si la dame de cœur n'est pas tombée, il tire tous ses atouts pour faire le reste si les trèfles sont bien partagés ou si un des adversaires est squeezé à trèfle et cœur.

En fait, Madeleine Devries joua différemment : après les deux tours à carreau, elle ne coupa pas la dame de pique, mais donna un troisième coup d'atout, puis elle joua soigneusement le 10 de trèfle pour la dame. Elle vit la chicane et comprit qu'elle ne pouvait faire que quatre levées à trèfle. Elle tira alors as et roi de cœur, et, la dame de cœur n'étant pas tombée, elle réalisa tous ses atouts avec la certitude qu'*Ouest était squeezé à pique-trèfle* puisque, d'après son entame, il avait certainement l'as de pique :

Nord : ♥ V ♣ A R 9 7

Ouest : ♠ A ♣ V 6 4 3

Sud : ♠ D ♥ 7 5 ♦ R ♣ 8

Sur le roi de carreau, Ouest jeta l'as de pique et la dame de pique devint maîtresse.

ÉTOUFFEMENT POUR UN CONTRE

Cette donne a été distribuée en 1972 au tournoi du *Sunday Times* qui réunit chaque année quelques-unes des meilleures paires mondiales. Le contrat de 4 piques contré (et parfois surcontré) a été chuté à toutes les tables, mais il aurait pu être réussi.

Nord : ♠ A 10 5 ; ♥ D V 10 5 2 ; ♦ D 8 5 ; ♣ A R

Ouest : ♠ D V 8 4 2 ; ♥ A R 8 ; ♦ 10 4 3 ; ♣ V 9

Est : ♠ — ; ♥ 9 7 6 3 ; ♦ A V 9 7 6 2 ; ♣ 7 5 3

Sud : ♠ R 9 7 6 3 ; ♥ 4 ; ♦ R ; ♣ D 10 9 6 4 2

Ouest entame le roi de cœur et contre-attaque le 3 de carreau pour l'as d'Est qui rejoue cœur. *Comment Schapiro, en Sud, doit-il jouer* pour gagner QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères :

La séquence la plus simple est la suivante :

Nord	*Sud*
1 ♥	1 ♠
2 ♠	3 ♠
3 SA	4 ♠

Au second tour, Nord est trop beau pour dire seulement « 2 cœurs » et il préfère déclarer « 2 piques », enchère qui est plus encourageante.

PHILIPPE BRUGNON.

échecs

N° 561

QU'AURAIT FAIT FISCHER ?

(XXIes Jeux olympiques de Nice 1974.)

Blancs : Velimirovic (Yougoslavie).

Noirs : Kazas (Irak).

Défense sicilienne.

1. é4	ç5	15. é5!	d5(i)
2. Cf3	d6	16. f5!!(j)	Ch5
3. d4	ç×d4	17. Dh4	F×g5+
4. C×d4	Cf6	18. D×g5(k)	C×é5(l)
5. Cç3	a6	19. D×h5	d4
6. Fg5	é6	20. T×é5	d×ç3
7. f4	Fé7(a)	21. C×ç3	T×d1+
8. Df3	Dç7(b)	22. D×d1	Td8(m)
9. 0-0-0	Cb-d7(c)	23. Dé1	é×f5
10. Fd3(d)	b5	24. T×f5	Db6+
11. Th-é1	Fb7(é)	25. Rb1	D×h2
12. Dg3!(f)	0-0-0(g)	26. T×f7	D×g2(n)
13. F×b5!!(h)	a×b5	27. Dé6+!	Rb8
14. Cd×b5	Db6	28. Dé5+	abandon (o).

NOTES

a) Bien d'autres continuations peuvent également être retenues, soit l'idée hardie de Polugaievsky, 7..., b5 ; 8. é5, d×é5 : 9. f×é5, Dç7 : 10. é×f6, Dé5+ ; 11. Fé2, D×g5 ; 12. 0-0 ou 12. Dd3. Simaguine préfère pour les Blancs après 8. é5, d×é5 : 9. f×é5, Dç7 la suite 10. Dé2, Cf-d7 : 11. 0-0-0, Fb7 ; 12. C×é6, f×é6 : 13. Dg4 avec une forte attaque : par exemple, 13..., D×é5 ; 14. F×b5, a×b5 : 15. Th-é1, b5 : 16. Dh4, Dç7 : 17. T×é6+, Rf7 ; 18. C×b5. Soit 7..., *Fd7* ; 8. Df3, Cç6 ; 9. 0-0-0, C×d4 (si 9..., Fé7 : 10. é5!) : 10. T×d4, Fç6 ; 11. Fç4, Fé7. Soit 7..., *Cb-d7* ; 8. Df3, Dç7 : 9. 0-0-0, b5 : 10. é5 ou même 10. F×b5. Soit enfin 7..., *Db6* qui conduit au gambit de Goeteborg après 8. Dd2, D×b2 ; 9. Tb1.

b) Après 8..., h6 ; 9. Fh4, g5 : 10. f×g5, Cf-d7 nous entrons dans les complications de la variante de Goeteborg : 11. C×é6, f×é6 ; 12. Dh5+, Rf8 ; 13. Fb5!

c) Probablement supérieur à 9... Cç6 ; 10. C×ç6, D×ç6 (si 10..., b×ç6; 11. é5!, d×é5 ; 12. f×é5, Cd5 ; 13. F×é7, C×é7 ; 14. Cé4, 0-0 ; 15. Dç3, Cd5 ; 16. Dd4 (Keres-Sthalberg, Moscou, 1956) ; 11. Fé2, Fd7 ; 12. Dd3, 0-0-0 ; 13. Ff3, Dç5 ; 14. Th-é1.

d) La continuation usuelle 10. g4 conduit à une position complexe, objet de recherches permanentes, après 10..., b5 ; 11. F×f6, C×f6 : 12. g5, Cf-d7 : 13. a3, Tb8. Si l'on veut éviter cette variante critique, il faut recourir à d'autres idées comme *10. Fé2*, b5; 11. F×f6, C×f6; 12. é5, Fb7 : 13. é×f6! ou 10. Dh3, b5 : 11. a3, Fb7 : 12. Fd3, 0-0-0 ou *10. Dg3* (empêchant 10..., b5 à cause de 11. F×b5!, a×b5 ; 12. Th-é1), h6 : 11. Fh4, g5! ; 12. f×g5, Tg8 ou encore le coup du texte joué par Spassky contre Fischer dans le match de championnat du monde.

é) Après 11..., b4 les Noirs doivent s'attendre au sacrifice 12. Cd5 qui, s'il n'est pas très clair, reste néanmoins très dangereux : 12..., é×d5 ; 13. é×d5, Rf8 ; 14. Cç6, Fd8.

f) A de nombreuses reprises, Velimirovic a obtenu d'heureux succès avec son spectaculaire sacrifice 12. Cd5. A l'heure actuelle, il semble, sur la base d'analyses approfondies, que la correction de ce sacrifice serait contestée : Spassky renonça contre Fischer à ce sacrifice et trouva ce très fort coup qui rend le petit roque impossible (si 12..., 0-0 ; 13. Fh6, Cé8 ; 14. f5 ou 13. é5) et menace 13. F×f6, C×f6 ; 14. D×g7 ou 13... F×f6 ; 14. F×b5!, a×b5 ; 15. Cd×b5 suivi de C×d6+.

g) Ainsi répondit Fischer dans la partie précitée.

h) Une nouveauté étonnante dans cette position théorique. La suite de la partie Spassky-Fischer fut simplement : 13. F×f6, C×f6 (si 13..., F×f6 ; 14. F×b5, a×b5 ; 15. Cd×b5 suivi de 16. Cd6+ et de 17. é5 avec une position gagnante et si 13..., g×f6 ; 14. Dg7, Td-f8 ; 15. C×é6) ; 14. D×g7, Td-f8 ; 15. Dg3 (si 15. Dh6, b4 ; 16. Ca4, Da5 ; 17. b3, Cg4 ; 18. Dh3, Cf2), b4 ; 16 Ca4, Th-g8, etc.

i) La trouvaille de Velimirovic qui avait échappé aux deux plus forts joueurs du monde paraît aussi simple qu'efficace. La suite 15..., d×é5 ; 16. f×é5, Cd5 ; 17. F×é7, C×é7 ; 18. Cd6+, Rb8 ; 19. C×f7 donne aux Blancs un avantage matériel évident.

j) Une pointe magnifique qui donne tout son sel à la variante et qui était absolument inattendue des Noirs qui prévoyaient la réponse 16. é×f6, g×f6 ; 17. Fh4, Th-g8 avec un peu de contre-jeu pour le pion perdu. Velimirovic tente ici la combinaison 17. f×é6, f×é6 ; 18. é×f6, g×f6 ; 19. T×é6!, D×é6 ; 20 Dç7 mat.

k) Menaçant aussi bien 19. D×h5 que 19. Cd6+.

l) En rendant la pièce, les Noirs évitent la menace 19. Cd6+ au prix d'un pion.

m) Si 22..., F×g2 ; 23. f×é6, f×é6 ; 24. Dg4!

n) Si 26..., F×g2 ; 27. Dé6+, Rb8 ; 28. Db6+, Rç8 ; 29. b4 suivi de Cb5 avec mat.

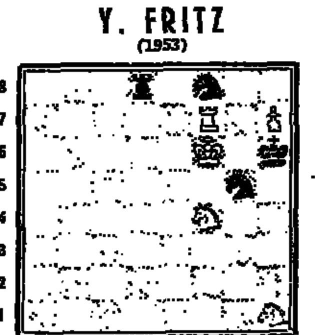
o) Car si 28..., Rç8 ; 29. Dç7 mat et si 28..., Ra8 ; 29. Da5+, Rb8 ; 30. D×d8+ et c.

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE

Y. FRITZ

(1953)



BLANCS (5) : Rf6, Tf7, Cf4 et h1, Ph7.

NOIRS (4) : Rh6, Td8, Cf8 et g5.

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 560.

Y. Fritz, « Prace », 1947.

(Blancs : Ra4, Th1, Ca5 et d2. Noirs : Rd8, Pa7, Cd8 et é8.)

1. Th8, Rd7! (si 1..., Ré7 ; 2. Tb7+, Cf7 ; 3. Cç6+) ; 2. Th7+, Ré8! ; 3. T×a7, Cç7! enfermant la T ; 4. Cd-ç4!, Rb8! ; 5. Tb7+!!, C×b7 ; 6. Cç6+, Rç8 (a8) ; 7. Cb6 mat !

Bibliographie

LES ÉCHECS de Camil Seneca

Enfin, un vrai livre en langue française traitant du jeu d'échecs ! Un ouvrage qui dispense de lire ceux dont nous n'avons pas signalé, par charité, la parution récente, coïncidant avec les Jeux olympiques de Nice. Camil Seneca n'est pas seulement l'un des plus grands problémistes du monde ; il est surtout parmi les experts le plus grand pédagogue, dont l'enthousiasme est communicatif. Sans pédantisme, sans la moindre sécheresse théorique, il enseigne l'amour de son art dans une langue claire et précise, s'adressant aussi bien au débutant qu'à l'amateur distingué.

Dans ce beau livre, tout est dit à la perfection, qu'il s'agisse de l'espace échiquéen et de la relativité des forces, de l'armature du roque, du temps et de ses relations avec les forces de l'échiquier, des finales, etc., cinquante-six parties modèles illustrent à merveille les diverses formes de mat et les thèmes fondamentaux de la stratégie ; malgré la modestie de leur intitulé, les « derniers conseils » sont essentiels. — C. L.

★ Collection « le Livre de poche », 465 pages, 8 F.

★ 48e CHAMPIONNAT DE FRANCE (Chambéry, 20-31 août). — Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs français et aux joueurs étrangers licenciés F.F.E. depuis au moins deux ans. Droits d'inscription : 50 F (35 F pour les juniors). Les inscriptions sont à adresser à M. Brethe, La Clé-des-Champs, 73490 La Ravoire.

jeunes

Librairies pour enfants

TOUTES les librairies présentent quelques livres pour enfants rassemblés au hasard de la diffusion. Mais trop rares sont celles qui font un effort pour constituer un rayon de livres sélectionnés (comme « Aux quatre vents » ou « Maspero », pour n'en citer que deux).

A Paris, ces dernières années, des librairies spécialisées se sont ouvertes : « Atout livres », « la Lecture buissonnière », « Hachette Jeunes », « les Trois Hiboux », le coin enfants de la FNAC présentent des livres pour enfants dûment sélectionnés (généralement à partir du bulletin de « la Joie par les livres »). Depuis leur création, ces magasins vendent aussi des jeux éducatifs, des disques, voire des jouets en bois ou en tissu. Ils offrent parfois, sur abonnement, un prêt de livres. Certains proposent aussi des ateliers dont le meilleur exemple est celui de « la Lecture buissonnière ».

« Atout livres » a recréé, à la demande de la clientèle, une librairie générale où le rayon livres pour jeunes demeure toutefois prioritaire. « Les Trois Hiboux » ou le coin enfants de la FNAC ont, dès le début, été englobés dans une librairie générale, leur originalité étant préservée par des directions autonomes.

La multiplication de ces boutiques fait partie d'un mouvement d'ensemble favorable aux livres pour enfants, dont la qualité s'est affinée en particulier par l'introduction sur le marché de livres étrangers.

Un lieu de rencontre

La société « l'Echo », en chargeant Véronique Lory d'ouvrir « Chantelivre », a fait un pas de plus. « Chantelivre » se veut lieu de rencontre entre l'enfant et le livre. La taille des bacs où sont présentés les albums est accessible aux plus jeunes ; le coin lecture est décoré d'une douce moquette verte et d'un long coussin-serpent en velours multicolore contre lequel les enfants se blottissent pour feuilleter des ouvrages mis en vrac à leur disposition. Lieu de rencontre aussi avec l'adulte. Une classification très nette, voisine de celle employée par les bibliothèques, permet aux visiteurs de se retrouver facilement dans cette « nouvelle marchandise ». Les éducateurs ont à leur disposition un rayon d'ouvrages de psychopédagogie habilement situé dans le fond du magasin, conçu comme un centre de documentation. Une collection complète des brochures éditées par l'institut coopératif de l'école moderne (pédagogie Freinet) a été réunie. Une animation liée directement au livre (rencontres entre auteurs, illustrateurs et jeunes lecteurs, par exemple) est prévue.

Si cette entreprise, alliant les notions de service, d'information et de rentabilité, réussit, preuve sera faite que le livre pour enfants, « en gagnant sa vie », est devenu majeur.

EDWIGE TALIBON-LAPOMME.

★ « Chantelivre » : 13, rue de Sèvres. 75005 Paris.

★ « Atout livres » : 141, avenue Gambetta. 75020 Paris.

★ « Lecture buissonnière » : 12, square A.-Chérioux. 75015 Paris.

★ « Hachette jeunes » : 24, boulevard Saint-Michel. 75006 Paris.

★ « Les Troix Hiboux » : rez-de-chaussée du Bon Marché.

★ « FNAC » : rue de Rennes 75006 Paris.

★ « Aux Quatre Vents » : 77, avenue des Ternes. 75017 Paris.

★ « La joie de lire » (Maspero) : rue Saint-Séverin. 75006 Paris.

A LILLE

De jeunes « fureteurs »

« LE goût de la lecture acquis dès l'enfance est un gage de réussite, de liberté et de joie. » *Cette phrase inscrite sur une banderole dans les sous-sols du Furet du Nord à Lille, l'une des plus grosses librairies d'Europe, annonce un hémicycle de cubes de mousse beiges où peuvent être accueillis simultanément une vingtaine de jeunes lecteurs, de six à douze ans en principe, venus pour consulter, s'initier,* « fureter » *et non nécessairement acheter.*

Ici, on lit, et très sérieusement, même à un âge où l'on ne connaît pas encore les lettres de l'alphabet ; là, quand on a moins de six ans, on joue, on coupe, on colle, traite de la feutrine, du carton, de la pâte à modeler, à côté de jets d'eau et d'un bassin de cent vingt-six poissons rouges ! Une trentaine de personnes, en majorité des femmes, qualifiées et spécialisées dans l'animation de la jeunesse, encadrent, aident, répondent à l'instinct d'imagination, de créativité des jeunes, sans le moindre dirigisme.

Le mercredi et le samedi après-midi, plus de mille familles viennent dans ce qui, plus qu'une boutique devient un lieu de rendez-vous. Au sous-sol, les enfants peuvent demeurer sans les adultes. Et à tous les étages le Furet du Nord emploie la même politique dynamique. De plus, en drainant les enfants, il récupère leurs parents, et surtout leurs grands-parents, ceux du troisième âge, ceux qui ont de nouveau le temps de lire !

Partie en 1950 avec trois employés, 70 mètres carrés de surface et 500 000 francs de chiffre d'affaires annuel, la librairie à cent soixante employés, 3 000 mètres carrés de surface commerciale et 30 millions de chiffres d'affaires. — M. A.-R.



mode

Un poids lourd : *le sac à main*

LE sac à main est peut-être l'accessoire qui, depuis l'immédiat après-guerre, a le plus évolué sur tous les plans. Il suffit, pour s'en convaincre, d'essayer de caser l'indispensable dans un modèle « Retro » déniché aux Puces ou aux Halles.

Le contenu de nos sacs à main est à lui seul une synthèse de l'évolution de la femme. Il contenait jusqu'aux années 50 un portefeuille ou une bourse, un peigne, un poudrier, un rouge à lèvres, un flacon de parfum, un mouchoir, une pochette de cartes de visite, un agenda à crayon, un paquet de cigarettes, un briquet, et représentait en quelque sorte les limites d'un existence citadine. Il était en cuir plus ou moins souple, en box, à poignée et à fermoir plat ou travaillé, en noir, en marine, voire en bordeaux.

Le voyage, à l'époque, constituait un événement pour lequel on s'habillait de façon stricte, en tons neutres : gris flanelle ou poil de chameau, avec des gants assez foncés pour se protéger de la poussière de charbon qui émanait de la locomotive. On portait alors un sac de voyage en cuir solide, à poches multiples, assez grand pour contenir, en plus du nécessaire, passeports, trousse de toilette et pantoufles.

Hermès lança peu avant le mariage du prince Rainier en 1955 le « Kelly », réduction en peausseries de ville d'un sac à bottes d'avant la guerre 1914-1918, que la future princesse portait quand elle débarqua dans le port de Monaco.

Ce modèle, arrivé au bon moment, a été adopté dans l'original puis en copies par les élégantes du monde entier, et ce, pendant une dizaine d'années au cours desquelles les femmes ont peu à peu ajouté un chéquier, des pièces d'identité et un stylo-bille, les papiers de la voiture avec un deuxième trousseau de clés, ainsi que des lunettes de toutes sortes et une boîte à cachets. Les coiffures bouffantes ont fait remplacer le peigne par la brosse, au volume plus important. Enfin les voyages, petits ou grands, ont exigé un genre de sac encore plus souple, plus léger et plus spacieux, pouvant contenir un changement de linge pour le week-end ou les yogourts du dîner.

Après le travail « sellier » d'Hermès, le style Chanel redonne du moelleux au sac, avec des effets de matelassage sur tissu ou sur agneau et les longues poignées en chaîne et cuir. Cela dans une note un peu habillée.

Porte-documents

Puis la Bagagerie crée, pour la femme qui travaille, le sac porte-documents, assez long pour cacher un dossier à plat, mais léger sinon frivole, avec de beaux effets de cuir bicolore. Yves Saint-Laurent, en même temps que les chaussures à semelles compensées, remit à la mode les sacs à bandoulière, toujours aussi recherchés. Mais les lanières tendent à changer, soit à devenir un élément décoratif, soit à disparaître quand elles sont amovibles.

J'ai même vu récemment une Parisienne sur mini-moto jaune, en blue-jean et caban, porter en sautoir sur une hanche un porte-documents et sur l'autre un cabas plat à l'enseigne d'une boutique chic de Deauville. Car, aujourd'hui, tout peut servir de sac. La pochette des années 30 devient trousse de maquillage dans un cabas ou une sacoche fin de siècle ; le panier d'osier à anse ajoute une note campagnarde aux robes imprimées. De corde, de paille ou de ficelle, les fourre-tout pratiques de l'été fleurent bon les vacances, en couleur naturelle, teints ou ornés de fleurs aux teintes vives (12,50 F chez Habitat, Maine-Montparnasse ; entre 10 et 15 F à Prisunic ; de 17,50 à 25 F à Monoprix ; de 19 à 35 F au Printemps).

Pour se protéger du mistral, les longs châles à franges se tricotent ou se crochètent à la main et se portent, en noir ou en tons vifs, sur les jupes longues fleuries avec des espadrilles à talons compensés.

Les ceintures drapées affinent la taille, en jersey acrylique brillant ou mat, uni ou rayé. Elles resserrent les robes « housses », terminent les jupes floues et donnent une note un rien raffinée au tee-shirt.

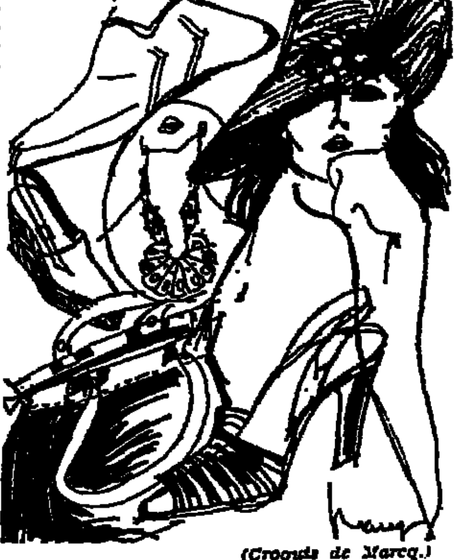
NATHALIE MONT-SERVAN.

BAZAR DE L'HOTEL DE VILLE, NOUVELLES GALERIES : chaussures de nageur « Na'jet » en plastique jaune moulé. Un dessus double et creux s'ouvre et se ferme sous la pression de l'eau, amplifiant la vitesse du crawl. Sur le sable, elle protège du mazout. 45 F.

BIGA : espadrille-sabot à semelle compensée et dessus en toile de teintes vives. 60 F, aux Galeries Lafayette.

VINCARA : collier en métal doré et pierres vertes et orange à pendentif en quartiers de mandarine, sur chaîne. 180 F, « Rues de Paris » au Centre international de Paris, porte Maillot.

JANINE MONTEL : paille rustique du jardinier à bord relevé d'un côté, orné d'une grappe de raffia orange, à partir de 80 F, 9, rue des Quatre-Vents.



(Croquis de Marcq.)

LA BAGAGERIE : cabas d'agneau noir et havane, à glissière et longues poignées souples. 375 F. 41, rue du Four; 74, rue de Passy; 13, rue Tronchet et Maine-Montparnasse.

ANDREA PFISTER : sandales du soir en chevreau argent à fines brides surpiquées et talon moyen. 300 F. 4, rue Cambon et 56, rue du Four.

Pour la trousse de vacances

● « *Lav & Rins* » est une mousse en bombe qui nettoie sans eau, en laissant la peau douce. Existe en deux formules : normale et forte. A laisser dans la boîte à gants de la voiture. 7,90 F à la Samaritaine, au Bazar de l'Hôtel de Ville et aux Galeries Lafayette.

● *De nouveaux auto-bronzants* chez Elizabeth Arden et Orlane, dorent vite, sans l'odeur caractéristique des premiers « Tan-o-Tan ».

● « *Sport* » de Lancaster est une crème de jour légèrement teintée qui donne une impression de hâle. La même marque vient de sortir « Haute Altitude », une crème de protection totale (Facteur 6), spécialement conçue pour la montagne.

● *Les « Primarys-4 »* d'Estée Lauder sont quatre produits de base, à utiliser occasionnellement. De texture inédite, ils sont faciles à employer, présentés en conditionnement léger et plat. Ils comprennent une émulsion nettoyante pouvant servir de shampooing, un lait hydratant, un maquillage poids plume, un petit flacon « bonne mine ».

★ TROIS NOUVEAUX PARFUMS sont annoncés pour la rentrée. A la fois chypré, floral, ambré, boisé et épicé, « Complice » nous invite au faste qu'aimait François Coty, son créateur. Il l'avait conçu et élaboré en 1934, comme une véritable symphonie des arômes. « Complice » est donc féminin, chaud, subtil et profond.

« Amazone », chez Hermès, allie des notes de tête fleuries et boisées, ce dernier courant revenant en sourdine avec une base fruitée. C'est un parfum à l'abord classique et frais, sur un fond plus chaud.

Karl Lagerfeld, le modéliste parisien le plus en vogue, lancera « Chloé », son premier parfum chez Elizabeth Arden, en principe pour les fêtes de fin d'année.

Sous le soleil ...exactement !

DE Cogolin à Port-Grimaud en passant par l'éternel Saint-Tropez éclate le bel été ! Plages où les estivants s'alanguissent pile et face (recette de bronzage en vogue : huile de coco et bergamote) en maillots de bain de coton ou crochetés (le top-less est de bon ton !) ;places ombragées où, à l'heure de la pétanque, tournoient les longues jupes de jean et patchwork : aux terrasses des cafés sur le port savourant la douce torpeur en fin de jour, vêtus d'ensembles mixtes en éponge ; plus tard dans les restaurants en tenue plus sophistiquée (les tons pastels prédominent) puis dans tel club consacré (dos nus de rigueur pour les femmes).

Paradoxalement, si à Paris la mode paysanne fait rage, les citadins en vacances, tout en voulant vivre au « naturel », tiennent à se distinguer des autochtones : à Saint-Tropez, dans les mêmes boutiques qu'à Paris, ils s'arrachent les ensembles mixtes mille raies (Mic-Mac, 260 F), en coton délavé (Lothar's, 280 F), imprimés par procédé photo (Vachon, 146 F) ; les corselets de jean lacés (Christian Joss, 139 F) ou robes-corolles style « Hamilton » (la Grande Truanderie, 259 F). Font fureur aussi dans les boutiques typiquement tropéziennes les robes rayées ou de broderies blanches (Arida Dollars, place des Lices, 270 F), ainsi que les kimonos de plage en voile de coton et les robes de style naïf (Hug Am'Co, rue Gambetta, 159 F et 249 F).

Sur le port, une jeune fille descendue en stop vend des bijoux de cuir disposés au sol. Elle porte un jean fonctionnel, son sac contient le strict minimum comme tenue de rechange : « *Je suis venue chercher le soleil !* » dit-elle simplement...

EVELITA MOOD.

maison

LES TABLÉES DE VACANCES

LORSQU'ON possède une maison — à la campagne ou à la mer — il faut s'attendre à avoir, tout l'été, de nombreux hôtes à sa table. Pour ces repas familiaux et amicaux, nous avons recherché des objets utiles, de formes simples et de belles proportions.

Fidèle au quartier des Halles, où elle existait depuis 1969, la boutique des *Quatre saisons* vient de s'installer dans l'ancien presbytère de Saint-Eustache. Deux grands locaux, séparés par une courette, accueillent l'un des meubles et tissus, l'autre les objets de table et de cuisine. Dans ce dernier, nous avons trouvé, pour le petit déjeuner en plein air : une grande cafetière en émail blanc, marron ou rouge (130 F), un grand pot en grès blond contenant trois litres, une bouilloire-théière en inox et son pot à lait et une série de tasses à café, à thé ou maxi-déjeuner, en porcelaine finlandaise blanche à filets bleus. Pour couvrir la table, de nouvelles toiles cirées se font en tons unis, vert, rouge, brun ou orange (25 F le mètre en 110 cm). De grands plats en porcelaine à feu passent du four sur la table.

A l'ombre de Notre-Dame, dans l'île de la Cité, le magasin *Topka* présente des grès de table : écuelles-assiettes, gobelets, pichets, plats à soufflés (35 et 55 F), tasses à déjeuner. De grands plateaux ronds, en bois africain, s'accompagnent de plateaux, rectangulaires pour les fromages ou carrés pour les hors-d'œuvre. Une spécialité de *Topka* se révèle utile pour les tablées de vacances : des services de porcelaine blanche, vendus à la pièce, en second choix, de 40 à 50 % moins cher (ces pièces ne sont ni ébréchées ni fendues) et toutes les formes et couleurs de bougies, également vendues 40 % au-dessous de leur prix.

Dans une très belle cave voûtée, dépendante de l'abbaye de Cîteaux, Christian Demonchy vient d'ouvrir une boutique d'objets artisanaux qu'il sélectionne et fait fabriquer en petites séries. De son choix très éclectique (allant des accessoires de cheminée aux jouets de bois), nous avons relevé pour la table des grès de belle facture : beurrier, cloche à fromage (64 F), terrines à pâtés, pot à olives. Parmi les objets de bois, nous avons apprécié les formes d'un grand plateau d'ormeau, des pots à épices à couvercles pointus, des mortiers (28 F) et des coquetiers empilables. Toutes les tailles de verres sont représentées, ainsi qu'un amusant gobe-mouches, à monter éventuellement en lampe.

Kaprika vient d'ouvrir, à Deauville, une boutique d'artisanat et de décoration. Cette « petite sœur » du magasin de Paris est installée, près de la place Morny, dans une enfilade de pièces où les meubles, les tapis, les tissus et les arts de la table sont présentés avec goût. Nous y avons trouvé des assiettes de porcelaine blanche carrées, des assiettes rondes en céramique italienne noire ou ton brique. En bois canadien (lavable en machine), des assiettes à steack ovales, un grand saladier (144 F), des beurriers. Parmi les nombreuses verreries, des carafes cubiques, des chopes polonaises en verre fin et une saucière à double paroi, à l'intérieur de laquelle on verse à bonne température de l'eau chaude pour garder la sauce, 68 F.

JANY AUJAME.

★ Quatre saisons, 4, rue du Jour, 75001 Paris.

★ Topka, 5, rue d'Arcole, 75004 Paris.

★ L'imprévu, 34, rue de Cîteaux, 75012 Paris.

★ Kaprika à Deauville et 17, av. Bugeaud, 75116 Paris.

CADEAUX DE CAMPAGNE

POUR remercier d'une invitation à passer une fin de semaine à la campagne, un cadeau « pour la maison » fait toujours plaisir. Nous avons trouvé, dans des boutiques :

— Un épais plateau de liège, creusé de six alvéoles pour les verres et un réservé aux glaçons, pour prendre l'apéritif au jardin ou dans la piscine (180 F) ; un panier d'osier contenant le nécessaire pour un petit déjeuner champêtre : quatre bols, pots à café et à lait et confiturier, 190 F (Lancel, 8, place de l'Opéra, 75009 Paris).

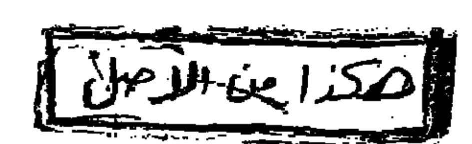
— Un conservateur à glaçons ressemblant à une grosse poire verte (182 F) ou six assiettes à salade, en forme de haricots, réunies dans un petit panier, 155 F (Drugstores-Publicis : Matignon, Saint-Germain ou Défense, station du RER).

— Une boîte de cinq bougeoirs transparents, avec mèches, à poser sur une coupe remplie d'eau (20 F) : des plateaux ronds en Altuglas de couleur, imitant les pierres dures par ses coloris, sertis de métal, à partir de 165 F (Appia, 8, av. du Maine 75015 Paris).

— Une fraise géante, en faïence, avec un couvercle « feuille » pour servir des fraises fraîchement cueillies ou une salade de fruits (150 F) ; un service à glace composé d'une feuille de vigne et de six petites feuilles, en verre givré blanc, 85 F (Pimlico, 88, rue de Rennes, 75006 Paris).

J. A.





plaisirs de la table

Claude Terrail et sa « Tour »

Il y a les très grands restaurants et il y a la Tour d'Argent.

Il y a des restaurateurs et il y a Claude Terrail.

Ce sont là de ces vérités premières dont, probablement, ceux qui vont quai de la Tournelle comme à une fête se rendent compte bien mieux que certains gastronomes où certains snobs (ce sont quelquefois les mêmes, aussi bien !).

Donc Claude Terrail publie un épais bouquin intitulé Ma Tour d'argent, *et qui est tout à la fois une histoire de la Tour depuis l'an 1582 (le sieur Rourteau y fit utiliser les premières fourchettes et mettait le héron huppé en pâté pour Henri IV), une histoire de la famille Terrail (du père, André, le créateur, au fils Claude, le mainteneur), une histoire de la vie parisienne des derniers lustres, un livre de recettes enfin...*

Au fil des pages on y apprend que la poularde demi-deuil n'est autre qu'une mauvaise prononciation de poularde Demidoff, que les courgettes au gratin sont peut-être meilleures si l'on remplace le comté français par du kachkaval roumain, que Claude préfère les foies de Bulgarie, de Hongrie et de Pologne à ceux de notre Sud-Ouest, qu'il estime avec raison que les fromages sont de mauvais éperons sinon à boire du moins à goûter les vins, qu'en regardant flamber une omelette Claudel disait à un jeune cousin : « Tu vois, c'est ainsi que Gide brûlera en enfer ! », *que Gulbenkian (Monsieur 5 %) exigeait ses 5 % de réduction sur ses additions, que la marmelade de sureau est excellente au petit déjeuner, que Claude a débaptisé la barbue Dugléré (parce que, dit-il les gargotiers l'imitent par trop et trop mal ! Moi, je voudrais simplement parce que ce nom-là est affreux à prononcer !), qu'Alain Bombard aime le canard aux huîtres, et, enfin, dût ma modestie en souffrir, que l'on peut commander à la Tour cette tourte d'huîtres fraîches que j'ai retrouvée dans La Varenne.*

L'éventail des recettes est largement ouvert puisqu'il va des classiques de la Tour au poulet au yassa sénégalais et à l'oyster stew, en passant par les choesels à la bruxelloise. Cette dernière recette d'ailleurs « élaborée » et ne contenant point ces fameux choesels qui, le lecteur m'en excuse, doivent « en être » !

* * *

Mais laissons là ce livre, si intéressant qu'il soit, et allons dîner à la Tour d'Argent *(c'est une fête qui vous coûtera de 150 à 200 F...). Que ce soit entre amis dans les petits salons de la Tour, si somptueusement intimes et merveilleux, ou en couple dans cette grande salle lumineuse d'où — Comus soit loué ! — l'on voit presque tout Paris sauf la tour Montparnasse, il vous faudra commander votre repas, préparer votre menu.* « Ordonner par avance », *comme dit Claude Terrail.*

A ce menu changeant selon « Temps et Saison », le chapitre des canetons est important. Il est merveilleux ! Ce sont des nantais, comme l'on dit à tort, car ils viennent de Vendée (la Tour a son élevage à Challans). L'appellation vient de ce qu'autrefois on les expédiait depuis Nantes et ils arrivaient à Paris avec l'étiquette de cette gare

Donc, non seulement le caneton Tour d'Argent, *celui numéroté du Grand Frédéric, le « coin-coin dodu » raconté par Daudet et mis en vers par le marquis de Thémine vous attend, mais encore le caneton Mazarine à l'orange, le caneton Marco Polo aux quatre poivres, le caneton Venaissin aux olives et, encore, un caneton à la julienne de citron, un autre à l'ananas et pamplemousses, un aux pêches, un aux cerises, un aux pistaches, un aux pommes de reinettes, un aux huîtres à la façon d'Antonin Carême, et encore le caneton poivré Lavallière, le caneton des vendanges, le caneton Daniel Sicklès, saignant, le favori d'Elie de Rothschild. Et, sur commande, les aiguillettes à la gelée de porto et la terrine de caneton des Yvelines. Si je compte bien cela fait seize incarnations du même volatile, que les Chinois prennent comme emblème de la fidélité.*

Aux menus que donne Claude Terrail dans son livre, il aurait bien dû ajouter celui-ci, qui est « mon favori » : homards Lagardère, caneton Marco Polo, terrine de foie gras des trois Empereurs, poire en soufflé Charpini.

LA REYNIÈRE.

— La Tour d'Argent, 15, quai de la Tournelle. Tél. : 033-23-31. Fermé le lundi.

— « Ma Tour d'Argent », de Claude Terrail. Stock, éd., 45 F.

ÉCHOS GOURMANDS

★ **Un mariage.** Celui des poissons et des légumes (autres que la vulgaire pomme de terre) fut le thème d'un repas au Navy Club (58, boulevard de l'Hôpital). Le menu : salade de queues d'écrevisses et de haricots verts, gratin d'aubergines et de saumon, turbot poché au champagne accompagné de laitues braisées, enchanta les convives.

★ **Un divorce.** Celui de MM. Jean Drouant et Menu, qui s'étaient associés pour exploiter le nouveau Pavillon royal du bois de Boulogne, si laid de construction et si vain de cuisine. M. Menu s'en retourne à sa Cascade.

★ Un bon petit restaurant dans le quatorzième, non loin du « Sheraton » qui vient d'ouvrir : « L'Envolée », 25, rue Vercingétorix, téléphone : 567-78-96. Mais comptez pourtant 65-70 francs par repas.

★ Le commissariat au tourisme distribue gracieusement un fascicule mini-guide de sept cent trente-sept restaurants de Paris accueillants et pas chers. Heureux touristes qui vont découvrir dans la capitale des repas de 12 F à 25 F ! Le commissariat ne précise toutefois pas ce qu'ils mangeront... Ni combien de temps ces prix n'augmenteront pas.

★ Au cours du dîner franco-suisse chez Roger Lamazère, M. Richard Lendi (Hôtel du Rhône, à Genève) a annoncé que les Rencontres gastronomiques internationales (R.G.I. 1974) réuniront, en novembre, à Genève, les cuisiniers de sept nations. La France sera représentée par le Ty Coz (Bretagne) et Raymond Oliver (le Grand Véfour).

★ Un typographe m'a fait écrire Clos d'Estournel alors qu'il s'agissait du Cos d'Estournel. Les lecteurs auront rectifié d'eux-mêmes. Mais profitons-en pour rappeler que « cos » est tout simplement la colline, en langue d'oc, tout comme dans le Château Lafite, Lafite est « la hitte » (the hill), toujours la colline, mais en saxon.

★ C'est M. Jean-Claude Jambon, du Sofitel, de Lyon, qui vient de remporter le concours du Meilleur Sommelier de France 1974 organisé par la « Revue du vin de France ».

★ J'ai écrit, à propos des recettes du livre de Bocuse et Louis Perrier « le Gibier », que nombre de celles-ci avaient « beaucoup traîné ». M. Rameaux nous précise que celle des œufs de caille n'a jamais été publiée. Il en est l'auteur et elle fut créée à Cannes, en 1925. Dont acte.

hippisme

Quand la lenteur ajoute au spectacle

LES courses les plus lentes sont-elles les plus belles ? Le soutenir ne relève pas seulement des paradoxes d'humoristes. Il y a du vrai dans ce que retiennent ceux-ci : que « *moins cela va vite, plus on a le temps de voir quelque chose* ».

La vitesse d'un cheval, qui pouvait suffire à étonner — et par conséquent à constituer un spectacle — quand elle n'était surpassée par aucune autre, apparaît dérisoire au temps où le Mach est déjà une unité de référence surannée.

Et peut-être le meilleur spectacle hippique sera-t-il, de plus en plus, celui qui, négligeant la vitesse pure, offre des péripéties nombreuses et visibles, des renversements de situation, en même temps, se déroule à un rythme assez lent pour que l'effort des compétiteurs devienne perceptible. Peut-être les joutes dramatiques et alarmantes d'Auteuil vont-elles supplanter celles — fulgurantes, mais difficiles à analyser et presque abstraites — de Longchamp. Peut-être l'avenir hippique appartient-il au Grand Steeple plutôt qu'au prix du Moulin-de-Longchamp, voire au Jockey-Club.

Le Grand Steeple auquel nous avons assisté dimanche mériterait, en tout cas, de venir à l'appui d'une telle évolution : il a été très beau.

Vingt concurrents au départ, et vingt encore debout, presque côte à côte, au premier saut de la rivière des tribunes, après 2 000 mètres de course et les dix premiers obstacles : c'était déjà une prouesse collective rare, et prometteuse pour la suite.

Venaient alors les prouesses, et les déboires ou les échecs individuels. Et, à l'occasion de chacun d'eux, se manifestait bien cette participation du public à laquelle échappe la course plate. Un 1 600 mètres de Longchamp se déroule, sauf la phase finale, dans un silence neutre, quasi absent. Ici, une rumeur avait le temps de souligner chaque fait notable. Elle exprimait le désappointement quand l'Irlandais *Inkslinger* et l'allemand *Tangelo*, victimes de blessures aux jambes, étaient arrêtés, quand *Goodbye Charlie* tombait. Elle se faisait chaleureuse quand — nouvelle prouesse collective — le peloton sautait une seconde fois la rivière sans qu'un seul de ses membres tombât. Enfin, elle cédait à l'enthousiasme quand, après le brook, trois chevaux se détachaient et se livraient le dernier combat.

Ces trois chevaux étaient *Lucky Boy, Chic Type* et *Hasty Love* : le géant, le revenant et le « coming horse ».

A tour de rôle, dans les derniers 1 000 mètres, ils se plantaient des banderilles. C'était la réédition d'un autre Grand Steeple fameux, celui de 1965, qui s'était également terminé par un tournoi triangulaire : *Hyères III - Yasco - Jay Trump*. *Lucky Boy* s'assurait d'abord — et peut-être trop tôt — un net avantage : ses deux ou trois longueurs d'avance fondaient dans le dernier tournant.

Le petit *Hasty Love*, le moins bien placé des trois après le gros open ditch, où il avait fait une faute, effectuait alors un retour sensationnel et prenait la direction des opérations. Mais lui aussi avait peut-être péché par excès de précipitation. En tête à la dernière haie, il faiblissait légèrement — sans cependant abdiquer — sur le plat et, comme souvent, la victoire revenait au dernier attaquant, *Chic Type*, c'est-à-dire au jockey ayant le plus de « métier », Jean-Pierre Renard. *Hasty Love* restait second à une longueur : *Lucky Boy*, qui avait derechef cédé, troisième à dix longueurs.

Le gagnant apporte une gloire supplémentaire — et posthume — au grand étalon que fut *Vandale*. Celui-ci, père d'une pléiade de champions en plat (*Herbager, Fric, Speedway, Tapioca, Taine*, etc.), n'avait pas encore engendré un gagnant de grand steeple. A noter que cette brillante paternité s'est accomplie alors qu'il était âgé de vingt-trois ans : à l'image de M. Jourdain, les chevaux font de la gérontologie sans le savoir...

Une brillante ascension

Au chapitre des hommes, la victoire de *Chic Type* a confirmé l'ascension professionnelle exceptionnellement brillante du jeune entraîneur Jean-Jacques Beaumé. L'automne passé, alors qu'on était généralement enclin à mettre ses premiers succès au compte d'une tortueuse stratégie déroutant les handicapeurs, nous écrivions ici même qu'il était désormais mûr pour les premiers rôles et qu'il allait les tenir avec éclat. Huit mois après, il en assume un que personne, depuis un demi-siècle, n'avait réussi à tenir, puisque ses deux pensionnaires prennent les deux premières places du Grand Steeple. Toujours au chapitre des hommes, l'autre grande réussite du jour est celle du récent propriétaire Gaston Murray (à la ville, industriel en produits pyrofuges) : *Chic Type* fut le premier des cinq chevaux que compte maintenant son écurie ; il l'avait payé 35 000 F à une vente de novembre à Deauville.

Dimanche, Grand Prix de Paris. On ne reniera pas la lenteur (heureuse ?). Avec 3 100 mètres et un nombre de compétiteurs qui ne paraît pas devoir dépasser la dizaine, on risque peu d'avoir une course ne laissant pas à l'œil le temps de l'analyser. Un concurrent paraît s'imposer : *Kamaraan*, troisième du Jockey-Club, et dont l'entraîneur est probablement à l'« écart » maximum de sa carrière en ce qui concerne les grandes victoires.

C'est l'époque des marathons. Dans celui d'Ascot, la Gold Cup, nos *Lassalle* et *Authi* n'ont été respectivement que troisième et quatrième. La victoire est revenue à l'autochtone *Ragstone*, devant *Proverb*. Résultat imprévu du côté français : *Proverb*, chez nous, s'était à peine montré un dicton. Quant à *Ragstone*, sa notoriété, jusqu'ici, n'avait pas franchi la Manche.

Il faut se souvenir qu'Angleterre et Irlande réunies comptent à peu près une fois plus de chevaux que nous. Juste derrière les chefs de file, mais à un très faible intervalle, se situent des centaines de sujets inconnus, mais à qui il suffit d'une once de progrès pour se hisser au premier rang. C'est une situation analogue à celle qui existe en athlétisme et en natation, où, tout à coup, on voit se révéler de jeunes Américains et de jeunes Australiens, que quelques dixièmes de seconde avaient jusque-là maintenus dans l'ombre. Le nombre est, en soi, une pépinière.

LOUIS DÉNIEL.

philatélie

N° 1335

AFARS-ET-ISAS : « Football ».

Les postes du territoire français des Afars et Issas ont émis un timbre soulignant la coupe du monde de football, Munich 1974.



25 francs (Djibouti), noir et vert. Imprimé en taille-douce, d'après le dessin et la gravure de Georges Bétemps, dans les Ateliers du Timbre de France.

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON : La météo.

La journée météorologique mondiale a été soulignée par l'émission d'un timbre-poste, dessiné et gravé par Quillivic.



1,60 F, vert-noir, bleu roi et rubis. Impression taille-douce de l'Atelier du timbre de France.

NIGER : Jeux olympiques échiquéens

Les vingt et unièmes Jeux olympiques échiquéens ont été soulignés par l'émission de deux valeurs « poste aérienne ».

50 francs, bistre rouge, bleu azur et bleu hirondelle; cavaliers :



75 francs, lilas, sépia et vert-noir; rois.

Impression taille-douce ; Atelier du timbre de France.

Gravures de Jacques Combet, d'après les maquettes d'Andréotto.

BUREAUX TEMPORAIRES

⊙ 6500 Issoire (quartier de Bauge), le 30 juin. — Journée « portes ouvertes » et 30e anniversaire du débarquement.

⊙ 37000 Grange-de-Mesley, du 28 au 30 juin et du 5 au 7 juillet. — Fêtes musicales en Touraine.

⊙ 31110 Bagnères-de-Luchon, les 6 et 7 juillet. — Exposition philatélique.

⊙ 40600 Biscarrosse (centre d'essais des Landes), le 6 juillet. — « Portes ouvertes ».

⊙ 88350 Mers-les-Bains (salle des Fêtes), les 13 et 14 juillet. — Exposition philatélique, artisanat et philatélie, « la Verrerie ».

GABON : Conférence de Brazzaville.

Le trentième anniversaire de la conférence de Brazzaville a été souligné par un timbre « poste aérienne ».



40 francs C.F.A., polychrome. La gravure est de Lacaque, d'après un dessin de Dessirier. Impression taille-douce.

DAHOMEY : Chiens de race

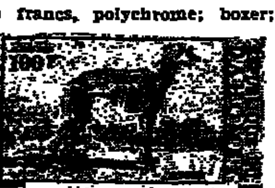
Une série comprenant trois timbres-poste a été consacrée aux chiens de race, d'après les maquettes de Chesnot.



40 francs, polychrome ; berger allemand ;



50 francs, polychrome; boxer;



100 francs, polychrome; sloughi. Imprimés en hélio dans les Ateliers de Delrieu.

● *A BISCARROSSE au centre d'essais des Landes, le 6 juillet, se déroule la journée « Portes ouvertes ». Un bureau temporaire fonctionnera.*

● *AUX TROIS-EPIS, du 30 juin au 1er septembre, se tiendra une exposition dont le thème est « Trois Epis en philatélie ».*

● *A BAGNERES-DE-LUCHON, les 6 et 7 juillet, dans la salle du conseil municipal, l'Amicale philatélique présentera son exposition annuelle. — Rens. : Mme Estines, Salles et Pratviel, 31110 Bagnères-de-Luchon.*

● *A CONTRES, les 6 et 7 juillet, se déroule la deuxième exposition organisée par l'Amicale philatélique locale, avec la participation des postiers philatélistes d'Orléans, sous l'égide de l'OCAP. — Rens. : M. Brion, « les Treilles », 41700 Contres.*

● *A OTTROTT, le 7 juillet, se déroule une exposition retraçant l'histoire postale du réseau local de chemin de fer de Rosheim à Ottrott. — Rens. : M. F. Anderhalt, 4, rue de Fessenheim, 67200 Strasbourg.*

ADALBERT VITALYOS.

chronique sportive

APRÈS LES VICTOIRES FRANÇAISES AUX CHAMPIONNATS DU MONDE DE VOILE

L'avenir d'un dériveur bien employé

En remportant les première, deuxième, cinquième et sixième places sur soixante-dix concurrents aux championnats du monde de 420 à Kiel (le Monde *du 25 juin), les équipages français viennent de faire apparaître leurs qualités en même temps que la vitalité de la série.*

Ce dériveur en plastique de 4,20 mètres de long, qui pèse 120 kilos et porte 10,25 mètres carrés de voilure, a été lancé en 1960 sur les plans de Christian Maury, Bordelais comme son homonyme Serge Maury, champion olympique sur Finn aux derniers Jeux olympiques de Kiel. Le bateau est répandu dans le monde à près de trente mille exemplaires, dont à peu près la moitié en France. Seuls le Mirror (3,35 mètres, en contreplaqué, plus de quarante-cinq mille unités) et le Vaurien (4,07 mètres, en contreplaqué ou en plastique, plus de trente mille exemplaires) atteignent une diffusion plus large.

Quinze mille 420

En France, le 420 est la série la plus répandue. La Fédération française de voile en a recensé l'an dernier quinze mille, contre quatorze mille quatre cent soixante Vaurien. Mais c'est surtout la plus active : avec soixante quatre mille neuf cents bateaux-départs, elle devance le 470 (57 400 bateaux-départs) et le petit Optimist (44 300 bateaux-départs), qui progresse rapidement.

Le 420 ne figure pas au programme olympique, comme le Flying Dutchman, le 470 et le Finn. Son prix d'achat demeure raisonnable : 6 000 francs environ, car il n'a pas souffert de la *« course à l'armement »*. Se prêtant à la promenade et à l'initiation, il est utilisé par des amateurs paisibles, tout en étant retenu pour les Championnats de France juniors, cadets et féminins. On remarque que les équipages classés deuxième et cinquième aux Championnats du monde de Kiel étaient mixtes. Un tel résultat ne pourrait être enregistré dans une rencontre de Flying Dutchman.

Dix-neuf et dix-huit ans

Les nouveaux champions du monde, Alain Chourgnoz et Denis Cerda, sont âgés respectivement de dix-neuf et dix-huit ans. Ils viennent de terminer leur année de première à Toulon et sont membres du Yacht-Club d'Hyères, où ils s'entraînent et où ils se sont distingués tout récemment. Au cours de ces dernières années, ils n'avaient pas attiré l'attention dans les championnats.

A Kiel, on a noté l'attention avec laquelle a été choisi leur nouvel équipement. La coque de leur bateau vient d'Israël (dont la production de 420 est très estimée), le mât est britannique, les voiles ont été coupées à Hyères dans un atelier dépendant d'une maison autrichienne. On peut observer aussi que le poids des deux jeunes Français, 123 kilos au total, dépasse sensiblement la moyenne considérée comme optimale pour cette série : 105 kilos. Chourgnoz et Cerda allaient vite en toutes circonstances dans la houle de Kiel. Ils ont devancé Jean-Marie Daniélou, très connu en Flying Dutchman, en 505, en 470, qui s'est classé second avec son équipière Brigitte Haegeli.

Des champions pour la Méditerranée

Il est permis de penser que Chourgnoz et Cerda, qui ont déjà navigué en 470, reviendront à cette série. Celle-ci attire d'excellents équipages en raison du caractère olympique qu'elle a récemment acquis. Elle n'en bénéficiait pas encore aux Jeux de Kiel. Rappelons que, lors de cette confrontation en 1972, la France a remporté une médaille d'or (Serge Maury sur Finn) et une médaille d'argent (les frères Pajot sur Flying Dutchman) : Bordeaux et La Baule se trouvaient ainsi brillamment représentés. Avec les derniers championnats du monde, la Méditerranée, rarement à l'honneur dans les rencontres au sommet, a-t-elle enfin trouvé ses champions ?

YVES ANDRÉ.

DIX CHAMONIARDS EN PARTANCE POUR L'EVEREST

Le plus dur à monter... c'est l'expédition

IL n'est jamais agréable, parvenu à 8 000 mètres d'altitude, de s'apercevoir qu'on a oublié la moutarde. C'est dire le soin avec lequel une équipe qui prépare une expédition en haute montagne doit veiller, entre mille choses, à la confection des « rations » alimentaires.

Trois à quatre personnes ont, de fait, travaillé d'arrache-pied ces dernières semaines pour mettre en caisses les quelque cinq tonnes de nourriture destinées à soutenir les énergies des guides de Chamonix durant l'assaut qu'ils vont livrer, cet automne, au plus haut sommet de la planète : le Segarmatha des Népalais, le mont Everest pour les géographes et les alpinistes du monde entier.

Cinq tonnes d'aliments pour nourrir trente personnes — dix Chamoniards et vingt sherpas — pendant quatre mois, n'est-ce pas excessif ? « *La nourriture, c'est capital pour le moral d'une équipe* », répond Gérard Devouassoux, trente-quatre ans, longs cheveux blonds, l'allure juvénile — chef de la première expédition française à l'Everest. « *Il vaut donc mieux avoir du « rab » que de se priver sans arrêt de peur de manquer de quelque chose à la fin.* »

Arrive Denis Ducroz, le benjamin de l'équipe. « *Est-ce qu'on emporte des fruits secs salés ?* » Manque d'enthousiasme visible du chef de l'expédition. Ducroz insiste : « *Lasserre — Eric Lasserre, le docteur qui accompagnera les Chamoniards à l'Everest — y tient. Il dit que ça rétablit l'équilibre lipides-glucides.* » « *Tu sais,* répond Gérard Devouassoux, *en altitude, on mange surtout ce dont on a envie.* »

Il n'importe, on emportera des fruits secs salés : la variété de l'alimentation est un des éléments qui concourent à la résistance de l'organisme en haute montagne. Soixante-sept denrées, articles et produits alimentaires différents ont ainsi été soigneusement emballés dans la maison de Fernand Audibert, le doyen de l'expédition.

Puis les caisses ont été marquées de bleu, de vert, de rouge, selon le stade de l'ascension — marche d'approche, camp de base, camps d'altitude — où elles doivent être ouvertes. Cela va des jambons entiers à la confiture, en passant par les plats cuisinés — navarin d'agneau, blanquette de veau aux champignons, quenelles de poisson sauce Nantua... — sans oublier les fruits au sirop, la boisson en boîte et, naturellement... la moutarde. Encore faut-il préciser que certains produits — le riz, la farine, le beurre — seront achetés sur place, soit à Katmandou, capitale du Népal, soit à Namtche Bazar, capitale du pays sherpa.

Dans sa maison des Bossons, Jean-Paul Balmat — dernier venu dans l'équipe — emballe le matériel de montagne, partie dans des caisses et partie dans de grands sacs de toile. Tentes, duvets, sacs de couchage, crampons, raquettes de neige, lunettes de glacier, réchauds à gaz, cordes, pitons, ont été, par ses soins, soigneusement répartis par lots de 30 kilos — chacun constituant la charge maximum « syndicalement » admise, si l'on peut dire, pour un porteur. Mais il y a aussi tout ce menu bric-à-brac de pinces à linge, de boîtes à savon, de thermomètres, de lessive en poudre (sans bouillir !), de cirage, de déboucheirs pour réchaud, de jeux de cartes, dont l'oubli peut, selon le cas, rendre la vie en altitude moins agréable ou tout simplement impossible.

3 tonnes de matériel

Aussi tous les articles ont-ils été répertoriés par grandes rubriques — matériel d'escalade, matériels divers, butane-propane, électricité, matériel de coiffure, de couture, de toilettes, d'entretien, d'écriture, jeux — en d'interminables listes dont les lignes sont cochées une à une, au fur et à mesure de l'emballage. Près de trois tonnes de matériel ont ainsi été empaquetées au domicile de Jean-Paul Balmat.

Enfin, le grenier au-dessus de la Maison de la montagne, en plein centre de Chamonix, sert d'entrepôt aux vêtements d'escalade des dix membres de l'équipe — huit guides, un médecin, et le cinéaste Pierre Tairraz — et aux médicaments. Près de quatre cents caisses et sacs contenant le précieux chargement ont ainsi pris le chemin de l'aéroport de Genève ce vendredi 28 juin. Elles devraient parvenir — via Delhi — à Katmandou vers le début de juillet. Elles y attendront l'équipe, qui arrivera en deux groupes : le premier avec Georges Payot — dont c'est la quatrième expédition himalayenne — le 7 juillet ; et l'autre avec, notamment, Claude Ancey, Daniel Audibert, Christian Mollier et le chef de l'expédition, le 15 juillet.

Quatre cents porteurs achemineront le matériel en trois semaines environ, jusqu'au camp de base, situé à une altitude de 5 500 mètres environ. Là, les alpinistes français retrouveront d'ailleurs une expédition polonaise, se préparant, elle, à donner l'assaut au Lothse (8 500 mètres), quatrième sommet mondial, et voisin immédiat du mont Everest. Vers la fin du mois d'août commencera l'installation des premiers camps d'altitude. L'assaut final est prévu aux environs du 20 octobre.

« *Au fond, le plus dur, dans une expédition himalayenne, c'est l'emballage* », risquons-nous. « *Je pense que, vers 8 000, ce ne sera pas facile non plus* », répond en souriant Jean-Paul Balmat. « *Non, le vrai problème, ça aura encore été de monter l'expédition,* assure Gérard Devouassoux. *Il y a un an, lorsque nous avons décidé, avec Pierre Mazeaud, le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, d'échanger « notre » autorisation d'ascension de l'Everest pour 1976 contre « son » autorisation pour 1974, nous n'avions pas un centime. Personne ne pensait qu'on y arriverait. J'ai envoyé deux mille lettres dans tous les azimuts, donné je ne sais plus combien de coups de téléphone, effectué un nombre incalculable de démarches. Finalement, nous avons obtenu le matériel et la quasi-totalité de la nourriture gratuitement. Et nous avons à peu près rassemblé les 700 000 F d'argent liquide nécessaires pour payer la compagnie d'aviation, les porteurs, les Sherpas, les assurances, et les 5 000 F de « droit d'ascension » au gouvernement népalais.* »

Un panneau publicitaire

De l'argent, les pouvoirs publics en ont donné, un peu. Le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports a accordé 50 000 francs ; le ministère de l'intérieur (un contrat d'études pour la mise au point de matériel utilisable dans le secours en montagne) : 50 000 F ; la mairie de Chamonix : 50 000 F ; le conseil général de Haute-Savoie : 15 000 francs.

Tout le reste a été apporté, moyennant évidemment des contreparties publicitaires, par différentes firmes commerciales. Une maison spécialisée dans la fabrication de vins mousseux a, à elle seule, déposé 350 000 francs dans l'escarcelle. En cas de réussite, cela lui vaudra la satisfaction de savoir que son nom flotte sur un drapeau planté à 8 848 mètres d'altitude. Et celle d'être abondamment citée dans la presse !

« *Guides de Chamonix* », cela représentait, il est vrai, un excellent « panneau publicitaire ». « *Première expédition française à l'Everest* » était, également, un très bon « argument de vente ». Pour allécher les éventuels mécènes, l'équipe chamoniarde avait, dès le départ, fixé trois objectifs supplémentaires à son expédition.

Le premier — réussir la première ascension du toit du monde « après la mousson » — s'est trouvé disqualifié par la « première automnale » accomplie l'an dernier par une expédition japonaise. Le deuxième — « *atteindre pour la première fois le sommet sans oxygène* » — n'est pas pris très au sérieux par les principaux intéressés eux-mêmes. « *Si on y parvient, tant mieux. En tout cas, on ne prendra pas le risque d'échouer pour* ça », accorde Gérard Devouassoux. Deux cents bouteilles d'oxygène ont, d'ailleurs, été jointes au reste de l'équipement.

La valeur du troisième objectif — ouvrir une voie nouvelle en atteignant le sommet « *par l'arête ouest intégrale, le long de la frontière tibétaine* » — sera âprement discutée dans le petit monde des montagnards. C'est déjà par l'arête ouest, en effet, que l'expédition américaine, conduite par Dyrenfurth, était parvenue au sommet en 1963. Mais elle n'avait suivi cette arête qu'à partir de 7 400 mètres d'altitude environ, la rejoignant « en cours de route », en quelque sorte, par le flanc sud-ouest.

Une aventure à « visage humain »

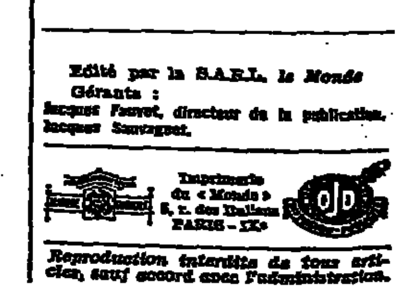
La voie suivie par l'équipe chamoniarde serait donc plutôt plus « facile », dans sa partie proprement nouvelle en tout cas. Qui songerait, pourtant, à chipoter si l'expédition parvient au sommet ? Bien que le mont Everest ait été vaincu huit fois déjà en vingt et un ans, ses 8 848 mètres demeurent un défi considérable. L'expédition espagnole du printemps 1974 vient d'ailleurs d'échouer dans sa tentative.

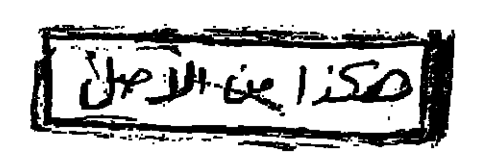
« *Notre but n'est pas de tenter l'exploit*, précise d'ailleurs Gérard Devouassoux. *Nous avons dû mettre l'accent sur certaines particularités de notre expédition pour des raisons publicitaires. Mais, en réalité, c'est une aventure « à visage humain » que nous voudrions réussir. Nous sommes une petite équipe très soudée — nous travaillons ensemble depuis longtemps, — nous avons un petit budget : nous avons monté une expédition « légère » en ce qui concerne le matériel. Si je souhaite qu'on arrive au sommet sans oxygène, c'est simplement parce qu'il n'est pas naturel de se balader avec un masque et une bouteille. L'arête occidentale ? C'est en principe la voie la plus courte, celle qui donc convenait le mieux à nos moyens limités. Pourquoi l'automne ? Pour nous, qui sommes tous guides et moniteurs de ski, c'était le seul moment possible. Pour monter une expédition de printemps, il nous fallait sacrifier quatre ou cinq mois de cours de ski. Là, nous ne sacrifions « que » les courses d'un été. Mais je peux vous dire qu'on y laisse notre culotte...* »

Dans la vallée de Chamonix, c'est la veillée d'armes. Malgré les rivalités qui déchirent inévitablement un monde aussi clos que celui de la montagne, la tentative suscite un incontestable intérêt. De nombreux Chamoniards sont venus, en amis, donner un coup de main pour l'emballage final. Et quarante personnes ont déjà retenu leur place dans un charter afin d'aller témoigner à Katmandou leur sympathie à l'équipe, avant son départ pour le camp de base.

JEAN-PIERRE CLERC.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS - IXe



CARNET

Réceptions

— A l'occasion des entretiens bilatéraux franco-indiens, l'ambassadeur de l'Inde a offert une réception le mercredi 26 juin.

— Après la réception de M. Claude Lévi-Strauss sous la Coupole par M. Roger Caillois, le nouvel académicien et Mme Lévi-Strauss ont reçu à leur tour leurs amis au Collège de France.

Fiançailles

— M. et Mme Pierre Mouchonnet,
M. et Mme Jacques Plantier,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,
Marie-Pierre et Patrick.
3, boulevard de la République, Versailles.
10 bis, rue Neuve-Notre-Dame, Versailles.

Mariages

— M. et Mme Jean Couvreur (N.M.P.P.),
M. et Mme André Hrymyszyn,
ont la joie d'annoncer le mariage de leurs enfants,
Jocelyne et Joël,
le samedi 29 juin, en l'église de Griselles (Loiret).
67, rue Vergniaud, Paris-13e.
41, avenue Corentin-Cariou, Paris-19e.

Nécrologie

— Nous apprenons le décès de M. Pierre CHATEAU, survenu le 24 juin à Paris.

[Né à Paris le 4 septembre 1914, M. Pierre Château a fait des études secondaires au collège libre de Marcq-en-Barœul, avant d'être diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques. Sa carrière s'est déroulée dans la banque. Administrateur du Crédit français, président-directeur général de la Caisse d'escompte de Paris (1957-1959), de la banque Soissons-Maugé, à Sens (1959-1963), de la banque Fider, à Paris (1963-1967), il était également président-directeur général de la Société industrielle des oléagineux et administrateur des établissements Charles Testu et de la société Acquitas.]

— Mme Jean Lantenois,
M. et Mme Jacques Ginet et leurs enfants, Olivier et Pascale,
Mme Joséphine Lantenois,
M. et Mme Bernard Allaire et leurs enfants,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
M. Jean-Baptiste LANTENOIS,
ingénieur civil du génie maritime, chevalier de la Légion d'honneur, O.B.E.,
leur époux, père, grand-père, décédé subitement le 26 juin dans sa soixante-onzième année.
Les obsèques seront célébrées le 28 juin, à 14 heures, en l'église de Bry-sur-Marne (Val-de-Marne).
L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité (dans le caveau de famille) au cimetière de Bagneux (Hauts-de-Seine).
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Daniel Lauth,
Mme Annette Lauth-Garcin et ses fils,
M. et Mme Robert C. Stewart et leurs filles,
M. et Mme François Lauth et leurs enfants,
M. et Mme Daniel Stehelin et leurs filles,
M. et Mme Jean-Claude Coulon, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Antoinette Jean Stehelin, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Schauenberg, leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont le regret de faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
M. Daniel LAUTH,
leur époux, père, grand-père, frère, beau-frère et oncle, décédé le 24 juin 1974, à Chatou, à l'âge de soixante-seize ans.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité le 28 juin 1974 dans le caveau familial, au cimetière de Montparnasse.
18, avenue des Tilleuls, 78 400 Chatou.

— Mme Ange Le Beguec,
M. Henri Thomas et sa fille Nathalie,
Le docteur et Mme Charles-Antoine Huchet et leurs filles, Isabelle, Florence et Delphine,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Ange LE BEGUEC,
survenu le 26 juin 1974, dans sa soixante-seizième année.
Les obsèques seront célébrées en l'église Notre-Dame de Rennes le vendredi 28 juin 1974, à 16 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— MM. Jean-Denis et Pierre Labbé, ses enfants,
Mme Gaston Barbanson, sa mère,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Mme Jean LEFEVRE-VACQUERIE, née Adrienne Barbanson,
décédée le 26 juin 1974 en son domicile, 64, rue du 19-Janvier, à Garches. Les obsèques auront lieu dans l'intimité à Bruxelles (Belgique). Une messe sera célébrée le lundi 1er juillet 1974, à 11 heures, en l'église Saint-Louis de Garches.
64, rue du 19-Janvier, 92 380 Garches.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu dans sa quatre-vingt-unième année, à Antibes, le lundi 24 juin, de
M. René PARIS,
ingénieur A et M
De la part de :
M. Pierre Pâris, ses enfants et petits-enfants,
M. Jacques Pâris, ses enfants et petits-enfants,
Et de toute la famille.
La cérémonie religieuse aura lieu à Pontoise, en la cathédrale Saint-Maclou, le lundi 1er juillet, à 14 h. 30.
L'Abeillée, 95 430 Auvers-sur-Oise.
9, boulevard Jean-Jaurès, 95 300 Pontoise.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu à Neuilly le 26 juin 1974, de
M. Jean PETITHORY,
libraire-expert du musée de Saint-Denis pour le Fonds Paul-Eluard.
De la part de :
Mme Chantal Petithory, son épouse.
L'inhumation aura lieu le mardi 2 juillet, à 16 heures, au cimetière de Clairegoutte (Haute-Saône), dans la plus stricte intimité.

Remerciements

— Dans l'impossibilité de répondre personnellement à toutes les marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de M. Alexandre BOUDIGUES, Mme Alexandre Boudigues, ses enfants et toute la famille prient tous ceux qui se sont associés à leur peine de trouver ici l'expression de leurs remerciements émus.

Anniversaires

— Pour honorer la mémoire de M. Jean SENTENAC, une pieuse pensée est demandée pour le troisième anniversaire de son décès à ceux qui l'ont connu et aimé.

Visites et conférences

SAMEDI 29 JUIN

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., gare de Bellevue, Mme Bouquet des Chaux : « Meudon. Vestiges du château et les orangeries ». — 15 h., 12, rue de l'Ecole-de-Médecine, Mme Lamy-Lassalle : « La faculté de médecine et ses tapisseries ». — 15 h., entrée, Mme Legregeois : « Le château de Sceaux et les collections du musée d'Ile-de-France ». — 15 h., devant l'entrée du jardin du Luxembourg, Mme Pennec : « La rue Monsieur-le-Prince et ses abords ». — 15 heures, 47, rue des Ecoles, Mme Stoppelaere : « La Sorbonne ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic, « Hôtel de Sully ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Warnery : « Le château de Maisons-Laffitte ».

CONFÉRENCES. — 14 h. 45, cinéma Villiers, place Lévis, M. et Mme Christophe : « Le miracle de nos prisons » ; M. Henri Queffélec : « Laissez venir la mer » ; M. Thierry Sausses : « L'ère nouvelle de la politique française » (Séance de clôture du Club du Faubourg).

DIMANCHE 30 JUIN

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Garnier : « Hôtel de Sully » — 15 h., devant l'église, Mme Gatouillat : « Le quartier Saint-Séverin ». — 15 h., 4, avenue de l'Observatoire, Mme Lamy-Lassalle : « La faculté de pharmacie et son jardin ». — 15 h., entrée, Mme Pennec : « La basilique de Saint-Denis ». — 15 h., 195, rue du Temple, Mme Zujovic : « Le Marais autour de la rue du Temple ». — 15 h., hall gauche, côté parc, Mme Warnery : « Le château de Maisons-Laffitte ».

14 h. 30, angle rue Massillon - rue du Cloître-Notre-Dame : « Notre-Dame de Paris » (Agora). — 15 h., 277 bis, rue Saint-Jacques : « Le Val-de-Grâce » (L'art pour tous). 16 h., 9, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris). — 15 h., 37, rue Cuvier : « Curieux jardins de plantes » (M. Banassat). — 15 h., métro Pont-Marie : « Hôtels du Marais » (Mme Camus).

A L'HOTEL DROUOT

Samedi

EXPOSITIONS de 11 h. à 18 h.
S. 1. - Tableaux mod. Me Robert.
S. 3. - Succession M. H. et à divers amateurs. Bons meubles. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud.
S. 7. - Autographes. Dessins anciens. Livres. Timbres. Me Paecheteau.
S. 14. - Tabl. Mobil. Me le Blanc.

O.R.T.F.

Les « accusés » du rapport Chinaud répondent

L'OFFICE SOUFFRE D'UNE POLITISATION EXCESSIVE LE PROGRAMME DOIT COMMANDER LES RÉFORMES

estime M. Simonetti, secrétaire général de la Fédération syndicale unifiée

Les agents T2 et A2 qui ont déclenché la grève à l'O.R.T.F. le 30 mai jusqu'à mardi dernier — grève qui a fini de mettre le feu aux poudres en ce qui concerne l'avenir de l'Office — appartenaient à la Fédération syndicale unifiée. Cette organisation syndicale autonome, la plus puissante de l'O.R.T.F., a pour secrétaire général M. Pierre Simonetti, qui est également membre du conseil administratif de l'Office.

Depuis vingt-cinq ans, ce technicien de radiotélévision est de ce fait étroitement associé à l'évolution de l'O.R.T.F. Ses fonctions syndicales autant que l'autorité dont Pierre Simonetti bénéficie parmi le personnel l'ont fait injustement surnommer « Monsieur Grève ». A la veille des décisions du 3 juillet, il nous donne son opinion sur la « crise ».

« Que pensez-vous des faits contenus dans le rapport Chinaud sur ce qui constituerait la crise de l'O.R.T.F. ?

— Depuis des années, les organisations syndicales dénoncent les « découvertes » faites aujourd'hui par la commission parlementaire. Nos mises en garde, nos avertissements n'ont jamais été pris en considération. Mais je dois remarquer que si ce rapport « enfonce des portes ouvertes », il est assez curieusement muet sur les responsables des aberrations qu'il relève. Que dirait-on si la police judiciaire bornait son action à publier la photographie de la victime ?

Une cascade de réformes

— Je vous pose alors la question formulée par ce médecin lyonnais qui demandait : « Quel est donc ce mal étrange et apparemment incurable dont est atteint l'O.R.T.F. et qui se manifeste par des crises de plus en plus fréquentes, de plus en plus aiguës ?

— On peut la compléter par trois interrogations : pourquoi ces réformes aboutissent-elles à une triple impasse, financière, fonctionnelle et psychologique ? Pourquoi des hommes dont les capacités intellectuelles et le dévouement à l'intérêt général ne sauraient être mis en doute ont-ils si piteusement échoué ? Pourquoi un personnel passionnément attaché à son travail est-il à la fois l'auteur et la victime d'une crise sociale permanente qui ruine l'image de marque de l'entreprise ?

» La réponse à ces trois questions est unique et « ce mal incurable » que beaucoup connaissent mais que peu ont eu le courage de dénoncer découle de la politisation excessive du service public.

» En Angleterre, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie et en Belgique, les diverses tendances politiques et spirituelles, avec plus ou moins de bonheur et de rigueur, se sont efforcées de rechercher un « consensus » minimum en ce qui concerne l'utilisation de la radio et de la télévision.

» En France, il en va autrement. Depuis toujours, ces moyens audiovisuels ont été considérés comme un instrument de lutte politique dont les gouvernements et les majorités du moment ont usé et abusé contre leurs adversaires.

» L'O.R.T.F., qui est à la fois acteur et auteur de la vie politique et culturelle du pays, reflète et cristallise les contradictions et les conflits nationaux. Cela explique sans doute qu'au lieu d'être un moyen de dialogue pour promouvoir l'intégration de tous les Français dans la nation, il soit au contraire un facteur permanent de discorde.

» Enorme caisse de résonance, l'Office amplifie tous les problèmes et oblige les gouvernements à réagir rapidement. Il y a eu et il y aura des scandales dans d'autres administrations et services publics. Mais on y opère avec discrétion. A l'O.R.T.F., l'affaire prend aussitôt une telle dimension que le gouvernement, quel qu'il soit, s'efforce de détourner l'attention. Le scénario est toujours le même : on démissionne, on révoque le directeur général ou le P.-D.G. et puis on nomme son remplaçant en mettant en valeur la mission qui lui a été confiée.

— C'est-à-dire remettre de l'ordre « dans la maison » ?

— Cette attitude a provoqué une cascade de réformes qui ont créé une situation inextricable, pris une large part dans les difficultés financières de l'Office et provoqué un déséquilibre excessif entre les secteurs gestion et production. Improvisées à la hâte et dans la confusion, par des hommes connaissant mal l'O.R.T.F., toutes ces réformes se caractérisent par leur philosophie bureaucratique et par la priorité qu'elles donnent à la gestion sur les programmes.

» A l'occasion des grèves de l'O.R.T.F., non sans démagogie, le pouvoir politique instruit le procès du personnel : conservateur, égoïste, indifférent à l'intérêt général. Tels sont, habituellement, les qualificatifs employés à son égard.

» Le pouvoir politique fait de lui le bouc émissaire des difficultés de l'Office.

— Vous défendez le personnel et c'est votre rôle. Cependant, l'hostilité des agents de l'Office à toutes les réformes fait que le public voit dans cette attitude une volonté déterminée de défendre le statu quo *pour préserver une situation qu'il considère comme privilégiée et même contraire à l'intérêt général.*

— Je laisserai à M. J.-J. de Bresson, ancien directeur général, le soin de vous répondre en reprenant les propos qu'il tenait le 18 mai 1971, à l'occasion d'une conférence de presse au Théâtre Marigny. Après avoir rappelé que l'Office diffusait 79 000 heures de programmes radio, 13 000 heures de programmes T.V., 74 000 heures de programmes sur ondes courtes ou produits à l'intention des 1 400 stations françaises et 7 000 heures de programmes de télévision destinés au circuit international, M. de Bresson ajoutait :

« *L'importance de ces chiffres fait sans doute réfléchir. Elle explique en tout état de cause qu'il faille, à l'Office, employer en permanence 13 000 agents. Je noterai au passage, car le problème d'effectif de l'O.R.T.F. fait en France l'objet d'une controverse permanente, que, pour un service comparable, la B.B.C. emploie 23 000 agents et les stations allemandes de radio-télévision 25 000 personnes.* »

» Tout autre commentaire me paraît superflu.

Un projet archaïque

— Reste que l'O.R.T.F. est dans l'impasse. On pouvait espérer que la réforme préparée par M. Long pourrait remédier au moins à certaines difficultés de l'Office. Or l'ensemble du personnel s'est prononcé contre.

— C'est exact, et sur ce point aussi les archives de l'Office témoignent que cette réforme a fait l'objet de critiques approfondies et de contre-propositions.

» La F.S.U., pour sa part, a son projet : prenant l'amélioration des programmes pour objectif, — le S.N.J. a agi de même pour l'information — il va bien au-delà en matière de décentralisation, que la réforme, non pas de M. Long ou de M. Messmer, mais, pour être plus précis, de M. Balladur (1).

» Pour nous ce projet est archaïque, non seulement parce qu'il est comme les précédents d'inspiration bureaucratique, mais aussi parce qu'il ne tient aucun compte des réalités de notre époque. Selon le schéma retenu, l'apparition des câbles et des cassettes impose à notre télévision une profonde décentralisation. Une telle conception repose sur une méconnaissance fondamentale de la nature des télévisions appelées traditionnelles, en opposition aux nouveaux moyens audiovisuels. Ceux-ci sont, par nature, décentralisés : la télévision communautaire et la télédistribution apportent des moyens d'expression à des groupes particuliers, souvent très restreints.

» La télévision par cassettes conduira peut-être, on l'a dit souvent, à une télévision à la carte, miniaturisée et parcellaire. L'intérêt des grandes télévisions, au contraire, est par définition de concevoir des programmes à l'échelle d'une nation. Le découpage de tels programmes en tranches destinées à des publics particuliers est illusoire. L'essentiel est constitué, chaque soir, par trois ou quatre programmes destinés à l'ensemble du public (au moins pendant ce que les Américains appellent le « prime time »). Les nouveaux moyens audiovisuels permettent l'expression de groupes et collectivités particulières, trois télévisions hertziennes demeurant destinées à tous. C'est en fonction de cette caractéristique profonde que les unes et les autres doivent être pensées.

» L'organisation de la télévision en fonction de l'avenir peut être aujourd'hui conçue de deux façons :

» — ou bien elle donne à la télévision hertzienne les moyens d'affirmer et de réaliser ce qui est sa vocation : des programmes conçus à l'échelle de la nation ;

» — ou bien elle morcelle et disperse la télévision hertzienne, ce qui ne peut aboutir qu'à la noyer et à la laisser submerger par des entreprises dont le caractère commercial sera prédominant.

» Il ne paraît ni logique ni efficace devant la multiplication prévisible des moyens audiovisuels de disperser les atouts dont dispose la télévision nationale. Une concentration des forces, au contraire, s'impose. Elle seule, au demeurant, permet de répondre au fondement même de la loi : le caractère national de la télévision. »

L'essentiel : le programme

— Voilà pourquoi vous êtes défavorable à toute décentralisation ?

— Le système, du moins, proposé par M. Long n'est logique que dans le cadre d'une privatisation. Il s'agit ici de la logique et de la dynamique du projet, indépendamment de l'intention de ses auteurs. Rien aujourd'hui ne plaide en faveur de l'abandon de la télévision au secteur privé, au moins si l'on pense à l'essentiel : *le Programme.*

» Il est d'ailleurs hautement significatif que les partisans de la télévision commerciale ou indépendante ne mettent plus en avant qu'un seul argument : le mauvais fonctionnement de l'O.R.T.F. »

— Vous savez qu'un téléspectateur sur deux est mécontent des programmes de la télévision. A première vue, les programmes ne peuvent être considérés comme un facteur justifiant le maintien du statu quo. Bien au contraire !

— J'ai dit tout à l'heure que la subordination absolue de l'Office au pouvoir politique avait provoqué des conséquences désastreuses en matière de gestion. Depuis 1968, cette politique a entraîné des résultats identiques dans le domaine des programmes. L'idée que l'ancienne majorité se faisait de sa perpétuation l'a conduite à imposer, par l'intermédiaire de la télévision, l'image qu'elle se faisait de la France et des Français.

» La réforme ne peut que confirmer la concurrence entre les chaînes telles qu'elles fonctionnent actuellement. Quiconque s'est un peu penché sur l'évolution de la télévision dans les sociétés modernes sait que la pluralité des chaînes alliée à leur concurrence, telle qu'elle est en général pratiquée, n'entraîne ni la diversité des programmes ni l'élargissement du choix des téléspectateurs, mais au contraire les restreint.

» Certes, l'émulation est un facteur essentiel d'une télévision dynamique mais elle n'a rien à voir avec la concurrence entre les chaînes telle qu'elle est pratiquée et telle qu'elle ne pourrait que se développer si la réforme dite de décentralisation était adoptée.

» A moins de prendre le risque de tomber dans un système bureaucratique, il ne saurait être question de faire ces programmes de télévision de façon monolithique, sans émulation et sans concurrence ; mais il est catastrophique de faire entrer dans les structures de l'O.R.T.F. de façon encore plus précise qu'aujourd'hui, une forme de « concurrence » dont l'effet principal a été de réduire et d'appauvrir le programme.

» Comment et en vertu de quel miracle une organisation qui confirmerait un choix dont on a vu les conséquences serait-elle en mesure de rénover les programmes ? »

Une profonde décentralisation

— Finalement, quelles solutions faudrait-il apporter, selon vous, à ces différents problèmes ?

— L'audiovisuel est un secteur en pleine évolution. Je le tiens non seulement pour un phénomène technique, politique et culturel, mais pour un phénomène de civilisation. La prudence doit donc être la règle dès qu'on aborde un tel sujet.

» La première question, la question unique est de savoir si le nouveau président de la République a l'intention de maintenir l'O.R.T.F. dans l'état de subordination absolue qui est le sien depuis six ans ou si, au contraire, il va libéraliser l'Office et encourager une radio-télévision de qualité « vivante, permanente » et libre. Bref, une radio-télévision pour tous les Français.

» Vous remarquerez que j'écarte l'idée de démantèlement ou de bradage de l'O.R.T.F. aux intérêts privés. Je pense que ce serait faire injure au chef de l'Etat que de lui faire un tel procès d'intention.

» Toute véritable démocratisation de l'Office passe par la modification de la loi et notamment par celle du conseil d'administration au sein duquel auditeurs, téléspectateurs et représentants de l'opposition devraient trouver leur juste place. Le gouvernement ne devrait plus y détenir la majorité absolue.

» Mais dans le cadre légal actuel, une organisation plus rationnelle et mieux adaptée aux missions de l'Office peut être imaginée. Elle comprendrait une structure centrale, à la fois collégiale (pour ce qui est des grandes orientations de l'O.R.T.F. tant au point de vue des investissements qu'à celui des programmes et directoriale.

» La constitution de cette structure centrale appelle en contrepartie une profonde décentralisation qui passe par la constitution de cellules de base — atelier de production ou unité de production — qui assureraient vraiment la gestion du budget qui leur serait confié chaque année.

» La troisième exigence, contrairement à ce qu'on dit souvent, est la plus facile à réaliser. Elle consiste à mettre en place un système de contrôle et de surveillance des dépenses. Ce contrôle doit être efficace, à la différence de celui qui existe actuellement. Mais il doit n'être qu'un contrôle, c'est-à-dire non pas déterminer les structures de la télévision, ce qui ne pourrait aboutir qu'à un système bureaucratique au demeurant inefficace (comme aujourd'hui) mais se greffer sur les structures et ne pas les empêcher de remplir leurs objectifs. »

Propos recueillis par
CLAUDE DURIEUX.

(1) Ancien secrétaire général de l'Elysée sous M. Pompidou.

● *Le groupe des républicains indépendants du Sénat*, réuni le 26 juin 1974, « *traduisant le mécontentement qui se développe chez les téléspectateurs et auditeurs dans l'ensemble du pays, mécontentement justifié par la suppression répétée des émissions programmées, demande au gouvernement de différer le recouvrement de la redevance à l'O.R.T.F. d'une durée équivalente à celle des grèves enregistrées pendant les douze derniers mois* ».

AU COMITÉ D'ENTREPRISE

Vers le regroupement de la radio régionale

Le comité d'entreprise de l'O.R.T.F. s'est réuni le jeudi 27 juin, pour étudier notamment la réorganisation de la radio dans les régions. Les décisions prises par la direction générale de l'Office tendent à augmenter le nombre des émissions d'information mais, simultanément, à les regrouper sur les ondes moyennes et la modulation de fréquence. C'est ainsi que les bulletins diffusés par France-Culture entre 6 heures et 8 h. 30 seraient supprimés.

Le comité doit être informé, ce vendredi 28 juin, des économies qu'appelle la situation financière de l'O.R.T.F.

« *Cinq P.D.G. en six ans, une fiscalité aberrante, des dépenses indûment mises à la charge de l'Office, un contrat de programme léonin conclu avec le gouvernement, une hausse des prix vertigineuse : tout a été fait pour étrangler financièrement l'O.R.T.F. et alourdir sa gestion* », affirme pour sa part la section du Syndicat national des journalistes de l'O.R.T.F.

« *Depuis des années, les organisations syndicales ont dénoncé ces pratiques. Aujourd'hui, le pouvoir feint de les découvrir et tente de masquer ses responsabilités en les rejetant sur le personnel de l'Office. Il prépare ainsi la réalisation des projets de groupes financiers qui n'attendent que le moment où ils pourront faire main basse à bon compte sur une partie du patrimoine national.* »

Pour les Comités de défense de la République (C.D.R.), « *l'heure de vérité a sonné pour l'O.R.T.F.* » et « *sans recourir à la privatisation, il est possible de briser le carcan des mauvais plis et des privilèges en s'inspirant des conclusions du rapport Paye et en donnant enfin à chaque responsable d'un grand secteur radio, chaîne de télévision, etc., une capacité pleine et entière de direction aux plans des programmes, de la gestion et des personnels* ».

INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

VENDREDI 28 JUIN

● CHAINE I

20 h. 15 Tour de France.
20 h. 30 Série : Suspense. « Arlette sur la Wayne ».
21 h. 40 Magazine 74.

Les patrons en France aujourd'hui, avec MM. Bataille (Poclain), Bunoust-Boquere (Sommer), Martin (Saint-Gobain-Pont-à-Mousson), Sarre (Lainières de Roubaix).

● CHAINE II (couleur)

19 h. 45 Feuilleton : Valérie.



20 h. 35 Dramatique : « Boulevard Durand », d'A. Salacrou. Adapt. et réal. J.-P. Carrère. Avec Ch. Louvet, M. Lejeune et M. Gautier.

Une des premières grèves des dockers et des charbonniers au Havre en 1910, menée par Jules Durand, anarchiste et révolutionnaire.

22 h. 30 Emission littéraire : Italiques.

● CHAINE III (couleur)

18 h. 50 Tour de France.
19 h. 40 Magazine : Les gens et leurs idées.
20 h. 40 Magazine : Cent ans de football (émission de la télévision allemande).

● FRANCE-CULTURE

20 h., Madeleine Renaud et Jean-Louis Barrault reçoivent ; 21 h., Entretien avec Pierre Barbizet ; 21 h. 20, Les grandes avenues de la science moderne ; 21 h. 50, En son temps l'opéra ; 22 h. 35, Art, création, méthode ; 23 h., Le théâtre à voix basse ; 23 h. 15, Le concert du bibliophile.

● FRANCE-MUSIQUE

19 h. 30 (S.), En direct de la B.B.C. Représentation au Coven Garden : « Falstaff » (Verdi), avec T. Gobbi, E. Vaughan, S. Armstrong, J. Bracknock. Chœurs et orchestre de la Royal Opera House, direct. C. Davis ; 23 h., Incognito ; 24 h., La musique et ses classiques ; 1 h. 30, Nocturnales.

TRIBUNES ET DEBATS

TÉLÉVISION (chaîne 1) : 21 h. 40, Les patrons en France aujourd'hui.

SAMEDI 29 JUIN

● CHAINE I

20 h. 15 Tour de France.
20 h. 30 Dramatique : « Un matin de juin 1940 », de J. Robert. Réal. Cl.-J. Bonnardot. Avec R. Jérôme, B. Pradal, A. Doutey, J.-P. Castaldi.

Le 18 juin 1940, l'Ecole de cavalerie de Saumur tente d'arrêter l'ennemi entre Gennes et Montsoreau.

22 h. 10 Evocation : Alan Watts ou le bouddhiste chrétien. Réal. E. Antébi et M. Davaud.

● CHAINE II (couleur)

18 h. 45 Ciné samedi.
19 h. 45 Feuilleton : Valérie.
20 h. 35 Variétés : Top à Dalida.
21 h. 35 Série : Kung Fu. Le troisième homme.
22 h. 25 Variétés : Samedi soir, par Ph. Bouvard.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Reportage : La Bretagne sans télévision. Réal. J. Archimbaud.

Comment un petit village de Bretagne a vécu privé de télévision pendant quelques mois.

20 h. 40 Théâtre ouvert en Avignon. Réal. J. Dasque.

Avec des extraits de « Monoquinte », des « Oubliettes », de « M = M », de « Qu'est-ce qui frappe ici si tôt ? », de « Fils Carlos décédé », d'« En r'venant d'l'Expo », de « Château dans les champs », du « Cavalier seul », de « Don Quichotte », de « la Grotte d'Ali »

● FRANCE-CULTURE

14 h. 30, Emission spéciale : Jean Giono par lui-même, de P. Spiriot. 20 h., « le Prophète voilé », d'Abdelkebir Khatibi (2), avec J. Topart, J.-R. Caussimon, J. Saudray, M. Nasli, N. Nerval, G. Lartigau (réal. R. Jentet) ; 22 h., Sciences humaines : Aspects du sacré dans le monde moderne (la littérature) ; 22 h. 30, Répétitions : « Pandoemonium », de G. Aperghis ; 23 h. 15, Poètes d'aujourd'hui sur les ondes.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. (S.), Le tour du monde des auditeurs : « Sur les traces de Peer Gynt » (Grieg) ; 21 h. (S.), En direct de l'hôtel Maynier d'Oppède à Aix-en-Provence. Concert par D. Merlet, piano, et le Trio à cordes de Paris (Ch. Frey, violon, J. Verdier, alto, J. Grout, violoncelle) : « Prélude et fugue en sol » (Mozart-Bach), « Quatuors avec piano K. 493 et K. 478 » (Mozart) ; 24 h. (S.), La musique française au vingtième siècle ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

DIMANCHE 30 JUIN

● CHAINE I

15 h. 50 Coupe du monde de football : Pays-Bas-République démocratique allemande.
20 h. 45 Film : « Un meurtre est un meurtre », d'E. Périer (1972), avec St. Audran, J.-C. Brialy et R. Hossein.

Après la mort accidentelle de sa femme invalide, un homme est tourmenté par un maître-chanteur, tandis qu'un commissaire de police le soupçonne de meurtre

23 h. 25 Ciné-club, cycle Erich von Stroheim : « la Veuve joyeuse » (1925), avec J. Gilbert et M. Murray (film muet en noir et blanc).

● CHAINE II (couleur)

13 h. Hommage à Darius Milhaud.
13 h. 30 Reportage : Les mass media aux Etats-Unis, de M. Anthonioz, I. Barrère, E. de La Taille et J. Kébadian.

Publicité et programmes de la télévision américaine.

14 h. 25 Film : « les Ranchers du Wyoming », de T. Garnett (1962), avec R. Taylor et R. Middleton.

En 1883, un conflit s'élève entre les fermiers du Wyoming propriétaires de terres clôturées et des éleveurs de bétail qui réclament le droit de passage et de pacage.

19 h. 30 Documentaire : Les animaux du monde.
20 h. 30 Coupe du monde de football : Allemagne-Suède.
22 h. 15 Archives du vingtième siècle. Entretien avec Cl. Lévi-Strauss, par J.-J. Marchand.

● CHAINE III (couleur)

20 h. Essai : Mains et merveilles. Réal. D. Sanders.
20 h. 30 Tour de France.
21 h. Hommage à Darius Milhaud (interview du compositeur).

● FRANCE-CULTURE

14 h. 15, « La soirée d'adieu », de L. Kobrynski, avec M. Robinson, F. Périer, H. Max (réal. G. Godebert) ; 16 h. 15, Entretien avec André Malraux (1), par G. Suares ; 20 h., « Il n'y a plus de pélicans », texte, R. Thomas, musique, P. Devevey, avec M. Dax, D. Benoit, A. Malabrera, G. Chapuis, J. Tharande, orchestre et solistes, direct. : P. Devevey ; 21 h., « Usage du temps » ou « Chants terrestres pour Jean Follain », par J.-P. Foucher ; 22 h., Emission littéraire ; 22 h. 30, Libre parcours, variétés ; 23 h. 15, Poètes d'aujourd'hui sur les ondes.

● FRANCE-MUSIQUE

14 h. 30 (S.), La tribune des critiques de disques : « Cantate de Pentecôte » (Bach) ; 20 h. 30 (S.), Grandes rééditions classiques (Vivaldi, Prokofiev) ; 21 h. (S.), Aix. En direct de l'hôtel Maynier d'Oppède. Récital Franz Liszt, par F. Clidat, piano : « Etudes transcendantes nos 8, 3, 12 », « Rapsodie hongroise no 12 », « Ballade no 12 » ; 23 h., Novateurs d'hier et d'aujourd'hui ; 24 h., La semaine musicale ; 1 h. 30 (S.), Sérénades.

Transports

LA LIGNE DE SCEAUX INTERROMPUE ENTRE LUXEMBOURG ET PORT-ROYAL

La R.A.T.P. annonce qu' « à partir du 30 juin 1974, et pour une durée de trois mois environ, le service sera interrompu entre les stations Luxembourg et Port-Royal de la ligne de Sceaux. Cet arrêt du trafic est rendu nécessaire par les travaux de prolongement de cette ligne jusqu'au Châtelet, dont la mise en service doit avoir lieu en 1978.

» Pour assurer le transport des voyageurs sur la section fermée à l'exploitation, la ligne d'autobus 81 sera prolongée de son terminus actuel de la gare du Luxembourg à la station Port-Royal. En outre, la ligne 38 sera renforcée par un service spécial de navettes entre les deux stations. Ce service spécial sera assuré de 5 h. 21 à 0 h. 56 au départ de Port-Royal et de 5 h. 25 à 1 heure au départ de Luxembourg. La correspondance sera assurée avec tous les trains (intervalle de une à huit minutes.)

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 28 juin 1974 :

DES DECRETS :

● Fixant le montant de divers avantages de vieillesse et d'invalidité ;

● Fixant le montant de l'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité ;

UN ARRETE :

● Relatif à l'indemnité mensuelle versée aux travailleurs en stage de promotion professionnelle.

DES LISTES :

● D'aptitude complémentaire aux fonctions de pharmacien chef de 1re classe des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics ;

● D'admissibilité au concours à l'école militaire interarmes en 1974 ;

MOTS CROISÉS

Problème n° 880

HORIZONTALEMENT

I. A souvent donné l'occasion à des personnes irréprochables de faire connaissance avec la paille humide ; Toujours fatal à ceux qui ne trouvent rien à dire. — II. Suffit à nos premiers besoins ; De quoi éclater ; Roi. — III. Tinrent séance ; Sont en bois léger. — IV. Du domaine des illusions ; Il est curieux de constater que pour tenir chaud, ils doivent au préalable être refroidis. — V. Câble ; Possessif ; Dans la main d'un homme de métier. — VI. Berceau de Branly ; Dans les Côtes-du-Nord. — VII. On n'y verse quand même pas que des larmes ; A moins de valeur quand on l'arrache ; Se lève, à l'occasion. — VIII. La nouvelle marque toujours un début ; Ses filles étalent bonnes nageuses ; Firent une besogne de caviste *(épelé)*. — IX. N'a donc pas l'habitude de foncer ; Vocable affectueux. — X. Feu de position ; Méchants tours. — XI. Fin de participe ; Plus que suffisant ; Avait une jolie voix. — XII. Grecque ; Discrète ; Se promène tout nu. — XIII. Droit perçu, jadis au Levant ; Cela ; Plaintivement émis par une brebis égarée. — XIV. Coule en France ; Est ravi quand il fait des touches. — XV. Identique ; Donne des leçons de chant à des prisonniers.

VERTICALEMENT

1. Il n'y en a qu'une pour tous ; Ça, c'est fort ! — 2. Démonstratif ; Se déplace moins vite quand il est vieux. — 3. La petite est souvent indiscrète ; Appréciation défavorable. — 4. Conduisent des troupes indisciplinées ; Peu honnête. — 5. On l'a toujours connue verte ; A toujours quelque chose à dire ; Auteur de méchants propos. — 6. Sont forts ; Est dédaigneux. — 7. Fin de participe ; Cela se remarque *(pluriel)*. — 8. Morceau de verre ; Incite à frapper souvent et fort ; Pronom. — 9. Traduit un léger malaise ; Sûrs ; Symbole chimique. — 10. Où il est difficile de reconnaître la voix d'un ami ; Suite de numéros ; D'un auxiliaire ; C'est le dernier qui a le plus de chances de l'emporter. — 11. Allongea ; Fait des tas d'histoires. — 12. Conjonction ; On le dit pauvre ; Pronom. — 13. Incidents techniques ; Rendre poli ; Conjonction. — 14. Figure biblique ; Un titre qui, en France, n'a qu'une valeur toute relative. Toujours visé, parfois atteint. — 15. Aspire donc au repos ; Il faut parfois s'attendre à la rencontrer au coin d'un bois.

Solution du problème n° 879

HORIZONTALEMENT

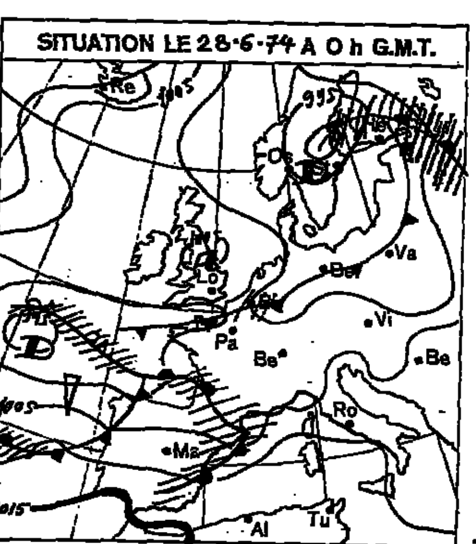
I. Affluence. — II. Clairière. — III. Ravaudais. — IV. Ino ; Se. — V. RP ; Riom. — VI. Opale ; Pli. — VII. Bahrein. — VIII. LN ; Acné. — IX. Etêté ; Aér. — X. Osera. — XI. On ; Sévère.

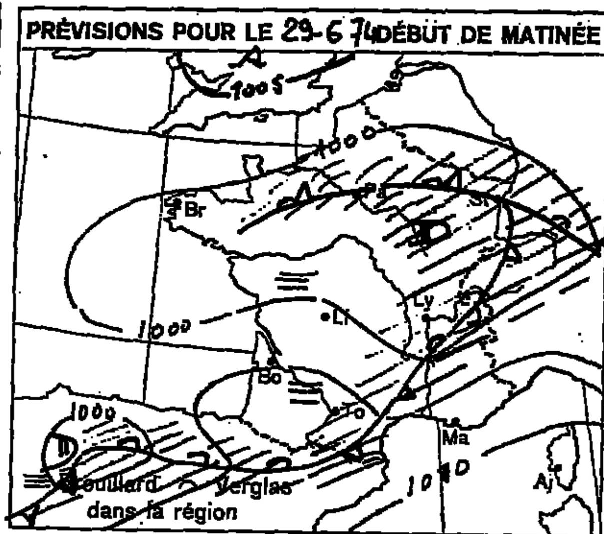
VERTICALEMENT

1. Acrimonie. — 2. Flan ; Ton. — 3. Favorables. — 4. Lia ; Plantes. — 5. Urus ; Eh ! ; Ere. — 6. Eider ; Rà ; AV. — 7. Né à Ipéca. — 8. Crinoline. — 9. EES ; Minerve.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — averses — orages — Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 28 juin à 0 heure et le samedi 29 juin à 24 heures :

Au cours de ces deux jours, la France restera sous l'influence du courant perturbé établi de l'Atlantique à l'Europe centrale et à la Méditerranée.

Samedi 29 juin, le temps sera encore médiocre. En début de journée, les brumes seront fréquentes de la Loire à l'Aquitaine. Partout ailleurs, le ciel sera très nuageux ou couvert ; il pleuvra passagèrement de la Bretagne aux Ardennes, mais des pluies orageuses plus importantes se produiront des Alpes aux Pyrénées. Au cours de la journée, des éclaircies — souvent belles — se développeront dans l'Ouest et le Nord-Ouest ; le ciel restera très nuageux dans le Nord-Est et l'Est, et le mauvais temps pluvio-orageux persistera des Pyrénées aux Alpes et s'étendra aux régions méditerranéennes, où les vents, d'ouest à sud-ouest, deviendront assez forts, surtout en mer. Une amélioration se développera dimanche sur la plus grande partie du pays, mais le temps restera souvent nuageux dans le Midi.

Vendredi 28 juin, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 001,3 millibars, soit 751 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 27 juin ; le second, le minimum de la nuit du 27 au 28) : Biarritz, 21 et 15 degrés ; Bordeaux, 20 et 15 ; Brest, 16 et 13 ; Caen, 19 et 11 ; Cherbourg, 17 et 13 ; Clermont-Ferrand, 21 et 13 ; Dijon, 22 et 13 ; Grenoble, 23 et 14 ; Lille, 19 et 11 ; Lyon, 23 et 15 ; Marseille, 26 et 20 ; Nancy, 19 et 11 ; Nantes, 21 et 12 ; Nice, 25 et 18 ; Paris-Le Bourget, 20 et 12 ; Pau, 22 et 15 ; Perpignan, 25 et 17 ; Rennes, 21 et 11 ; Strasbourg, 23 et 13 ; Tours, 21 et 12 ; Toulouse, 23 et 16 ; Ajaccio, 25 et 16 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 14 et 11 degrés ; Athènes, 29 et 24 ; Bonn, 20 et 11 ; Bruxelles, 18 et 13 ; Le Caire, 32 et 23 ; îles Canaries, 25 et 17 ; Copenhague, 21 et 13 ; Genève, 22 et 12 ; Lisbonne, 18 et 16 ; Londres, 13 et 10 ; Madrid, 20 et 16 ; Moscou, 24 et 16 ; New-York, 18 et 15 ; Palma-de-Majorque, 27 et 20 ; Rome, 25 et 20 ; Stockholm, 19 et 8 ; Téhéran, 37 et 26.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux trop éloignés d'une agglomération d'être assurés de lire le Monde, *nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :*

FRANCE :
Quinze jours .... 14 F
Trois semaines .... 20 F
Un mois .... 25 F

ETRANGER (voie ordinaire) :
Quinze jours .... 20 F
Trois semaines .... 29 F
Un mois .... 38 F

EUROPE (avion) :
Quinze jours .... 31 F
Trois semaines .... 45 F
Un mois .... 60 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre, accompagnés du règlement correspondant, une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les noms et adresses en lettres majuscules.

Stages

● *Technicien géomètre stagiaire du cadastre.* — Renseignements et inscriptions au centre régional d'études et de formation professionnelle de la Direction générale des impôts, 15, rue Scribe, 75436 Paris Cédex 09 ; tél : 742-42-80 (poste 326). Clôture des inscriptions : 22 juillet.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER par messageries — I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG	77 F	138 F	199 F	260 F
II. — PAYS-BAS (moins rap. que par voie norm.)	77 F	138 F	199 F	260 F
III. — SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — TUNISIE	99 F	183 F	267 F	350 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

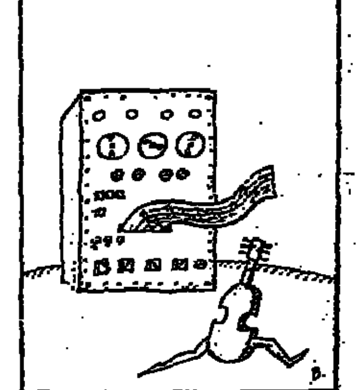
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

ARTS ET SPECTACLES

Musique



Paul Badura-Skoda au Marais

● 21 h. 15 : les derniers spectateurs arrivent au musée Carnavalet. Le temps incertain a incité les organisateurs à « rentrer » le concert Badura-Skoda. Mais au lieu de le faire, comme prévu, à l'intérieur du musée, ils renvoient les auditeurs suants et soufflants à l'église des Blancs-Manteaux. 21 h. 40 : le concert commence. 22 h. 35 : entracte... Questions : « A quelle heure les banlieusards, par métro et train, seront-ils revenus chez eux ? A quelle heure se lèvent-ils le matin ? » Conclusion : il faut adapter les horaires du Festival du Marais à la vie moderne.

A quarante-sept ans, Paul Badura-Skoda est en pleine maturité, riche de l'enseignement de Fischer, de profondes études personnelles de musicologie qui ont abouti à son admirable livre sur « l'Art de jouer Mozart au piano » (1), et d'une carrière déjà longue où il a prodigué des trésors de poésie et d'intuition. Peut-être lui faut-il franchir un nouveau stade pour rejoindre ses aînés Fischer et Kempff.

Car si le sentiment reste toujours très beau, la musique n'a plus tout à fait sous ses doigts la même fraîcheur; dans la « Partita en si bémol » de Bach, l'interprétation reste un peu enchaînée à une mécanique du piano trop présente, à laquelle ne remédient qu'imparfaitement les variations de tension et de couleur des reprises qui disjoignent parfois l'unité de cette musique.

Et s'il arrache à la « Fantaisie en ut mineur » de Mozart les plus beaux accents, s'il joue la « Sonate pastorale » de Beethoven avec les plus tendres inflexions poétiques à la Schubert, on attend plus encore de lui : que la musique survole le texte comme jadis, mais avec la plénitude de l'expérience et de la méditation. Comme le disait Fischer dans cette admirable parole qu'il cite : « Rêvez vos rêves, regardez vos visions. Souffrez, réjouissez-vous, aimez et vivez une existence en constant renouvellement. »

J. L.

(1) Ecrit en collaboration avec sa femme Eva, éd. Buchet-Chastel, Paris, 1974, 382 pages.

OUVERTURE DU VIe FESTIVAL D'ÉTÉ DE SCEAUX

Entièrement restaurée cette année et décorée de tapisseries et de tableaux qui étincellent à la lumière de jolis lustres, l'Orangerie de Sceaux a vu s'ouvrir jeudi soir le sixième Festival d'été présenté par MM. Georges Poisson, conservateur de musée de l'Ile-de-France, et Alfred Loewenguth, fondateur de la Saison musicale d'été, aux nombreuses notabilités du département qui assistaient au concert de l'Orchestre de l'Ile-de-France.

Celui-ci a fait une impression un peu pâle sous la direction d'Adiva Einhorn, curieux mélange de vigueur et de timidité. Cette jeune femme scande le rythme des bras et de la tête, mais ne s'attache guère à moduler la musique, à phraser les mélodies, à faire ressortir certains dessins secondaires qui font le charme, par exemple, de l'accompagnement du *Concerto pour violon en la majeur* de Mozart. Gérard Jarry, cependant, donnait l'exemple, avec ce jeu chatoyant et charmeur, qu'il pourrait cependant pimenter d'un peu de véhémence.

La suite de danses des *Indes galantes* et la *Symphonie Jupiter* n'avaient guère de relief et de subtilité, malgré la sonorité harmonieuse de l'orchestre.

J. L.

★ Les concerts du Festival de Sceaux ont lieu tous les vendredis (à 20 h. 45), samedis et dimanches (à 17 h. 30) jusqu'au 29 septembre. Prochains concerts : l'Orchestre Kuentz (les 28 et 29 juin), le Trio à cordes français (le 30 juin).

Théâtre

LES CONCOURS DU CONSERVATOIRE

L'arbitraire de la comédie et de la tragédie

Des onze garçons qui se sont présentés cette année au concours de comédie, aucun n'a le feu sacré.

Ils ont, certes, des physiques, du savoir-faire. Mais ils n'ont pas montré une vraie intelligence des textes, ni même un sentiment méritoire de leur métier.

Ils connaissent les trucs, le catalogue complet des farces et attrapes. On leur a, hélas ! enseigné comment il faut piéger tels publics qui n'ont pas inventé la poudre. Cela a deux inconvénients.

Le premier est que ces pièges sont, malgré tout, peu variés. Alors, tout ce que jouent ces garçons n'a qu'un air. L'air bête. S'il fallait les en croire, Marivaux, Ionesco, Molière, ne font pas des pièces plus attachantes que Marcel Achard, par exemple. Corneille disait qu'au théâtre il faut plaire, mais que pour plaire vraiment il faut aussi « profiter » Une fois sorties de la bouche de ces petits pantins mécaniques, même les plus belles choses ne profitent guère. Avec eux, il n'y a plus que du théâtre inutile. Même, il n'y a plus de théâtre. Juste de la fichaise. Si c'est à cela que sert le Conservatoire, nous voilà bien !

Le deuxième inconvénient est qu'en fabriquant ainsi des trugueurs sans envergure, on risque fort de les priver de gagne-pain. Car, pour ce genre de pitreries, la clientèle se fait rare. Les pièces qui ont été jouées cette année de cette manière ont presque toutes été des échecs. Le grand succès populaire de la saison, c'est Tartuffe, qui est joué avec une rigueur et une invention prodigieuses. Les professeurs à la papa n'ont donc même plus l'excuse des picaillons assurés quand ils enseignent à leurs élèves de jouer comme des manches, à lapiner sans plus.

Deux élèves de seconde année, qui n'ont pas été admis à concourir, mais qui ont donné la réplique à leurs camarades plus chanceux, ont montré au moins des qualités d'esprit, de cœur, et du sérieux : Gérard Ismaël et Bruno Rafaelli. Nous les reverrons au concours de l'année prochaine, si le concours existe encore, ce qui n'est pas sûr. Sinon, on les retrouvera directement dans les théâtres.

Les grands comédiens jeunes qui vont entraîner les troupes restent donc ceux qui s'étaient présentés au concours l'année dernière : Jean-François Balmer, Daniel Mesguich en tête.

Avec les demoiselles, le concours a été bien meilleur puisque trois comédiennes exceptionnelles, Martine Chevalier, Christine Gagnieux, Nada Strancar, se trouvaient cette fois en troisième année de Conservatoire et se sont donc présentées.

On ne peut pas ne pas remarquer que ces trois grandes comédiennes sont aussi des tragédiennes : Ismaël et Rafaelli sont, eux aussi, des acteurs complets. Il y a beaucoup d'arbitraire à vouloir distinguer absolument la comédie de la tragédie, surtout à partir du moment où les recettes de convention passent de mode et où les acteurs, calmement, étudient les textes, les personnages, l'époque, continuent de chercher toujours, et traitent les spectateurs non pas comme des chiens de Pavlov qui réagissent aux excitants, mais comme des compagnons d'étude, d'aventure, de bonheur, avec qui on prolonge, le soir, une vie passionnelle et civique, qu'on veut la plus honnête et la plus riche possible. Alors, tragédie ou comédie, c'est la même tâche d'acteur.

Bien sûr, chaque acteur, comme chaque être humain, est irremplaçable. Martin Chevalier, c'est la pureté, la jeunesse, la lumière. Christine Gagnieux, c'est la marée d'équinoxe, le feu, l'insurrection. Nada Strancar, c'est le couteau, la précision, la métaphysique, l'ironie. Mais elles ont en commun la force de caractère, la pénétration. Une merveilleuse présence.

Encore une fois, ce sont les élèves d'Antoine Vitez qui ont donné, dans l'ensemble, l'exemple de l'amour et de l'honneur du métier. Personne n'oubliera qu'Antoine Vitez a enseigné au Conservatoire quand la direction de cette maison était assurée par Pierre-Aimé Touchard, dont les fonctions prennent fin. Cette rupture importante a donné au concours 1974 une sentiment particulier. Les jeunes acteurs songeaient cette fois à l'avenir de la maison, autant qu'au leur. Ils attendent. Ils espèrent. Le métier d'acteur est l'un des plus beaux.

MICHEL COURNOT.

LE PALMARÈS

Concours de comédie

HOMMES. — Premier prix : Bernard Giraudeau ; deuxième prix : Gérard Giroudon, Daniel Russo, Bernard Crommbey ; premier accessit : Sylvain Rougerie ; deuxième accessit : Jean-Paul Schintu.

FEMMES. — Premier prix : Martine Chevalier ; deuxième prix : Béatrice Agenin, Christine Gagnieux ; premier accessit : Inès Des Longchamps; deuxième accessit : Sylvie Genty, Nada Strancar.

Jazz

TROIS FESTIVALS EN JUILLET

Le jazz se maintient à Montreux, qui le reçoit pour la huitième année. Il va revenir à Nice et à Antibes. Les responsables de chacune de ces réunions ont cherché, louablement, une formule spécifique, et il est vrai que Montreux ne ressemblera pas à Nice et que Nice ne sera pas l'anticipation, la répétition générale d'Antibes.

Sur la Côte — le climat le permet — revivra la musique de plein air. A Nice, d'abord, pour une célébration des styles traditionnels, dans le jardin des arènes de Cimiez, où seront dressés cinq podiums et où, sans programme fixe, sans emploi du temps compartimenté, de très vieux et de très jeunes lascars se succéderont, tous les jours, de 17 heures à minuit. On y goûtera la cuisine louisianaise : le « gumbo », le « jambalaya », le « fried chicken », le « red beans and rice ».

A Antibes, tout après, le jazz renaîtra, sous la pinède Gould. La plupart des grands sont venus là : Mingus et Dolphy (1960), Ray Charles (1961), Fats Domino (1962), Miles Davis (1963), Horace Silver, Lionel Hampton (1964), Nina Simone, John Coltrane, Elvin Jones (1965), Keith Jarrett, Jack de Johnette, Ellington et Hodges (1966), Armstrong (1967), Pharoah Sanders, Mahalia Jackson, Count Basie (1968), Chick Corea, Wayne Shorter (1969), Archie Shepp, Getz, Garner, Aretha Franklin (1970). Tout à coup, plus rien. Mais le jazz effacé n'a déterminé que des nostalgies et n'a pas trouvé, pour le remplacer, d'équivalent. Il réinvestit la ville, avec, cette année, une soirée sur deux de « rythm and blues ». — L. M.

● MONTREUX. — Howlin'Wolf, Hubert Sumlin (28 juin), Gospel Choir from Nashville, Stars of Faith (29 juin), Van Morrison (30 juin), Doctor Feelgood, Helen Humes, Eddie Vinson (1er juillet), Cecil Taylor, Earl Hines, Jay Mc Shann (2 juillet), Swiss Jazz, Slide Hampton (3 juillet), Billy Cobham, Soft Machine, Art Ensemble of Chicago (4 juillet), Larry Coryell, Randy Weston, Thad Jones - Mel Lewis (5 juillet), Sonny Rollins, Flora Purim, Woody Herman (6 juillet), Mahavishnu, Gil Evans, Freddie Hubbard (7 juillet).

★ INFORMATION : Jazz festival, case 97, C.H. 1 820 Montreux. Tél. : (021) 61-33-84 et (021) 61-45-02.

● NICE. — Du 15 au 21 juillet. Preservation Hall Band, Olympia Brass Band, Louis Jordan, Trummy Young, Vic Dickenson, Barney Bigard, Cozy Cole, Arvel Shaw, Buddy Tate, Eddie Davis, Bud Freeman, Joe Venuti, Jimmy Mc Partland, Ruby Braff, Eubie Blake, Benny Morton, Milton Buckner, Jo Jones, Bill Coleman, Benny Waters et vingt orchestres de tous les pays d'Europe.

★ INFORMATION : Jazz festival, Opéra de Nice, 06300 Nice (tél. : 85-39-02, 85-39-90, et, aux Arènes, 81-11-94, 81-14-46).

● ANTIBES. — Pinède Gould. Erroll Garner (23 juillet), Muddy Waters, Freddie King (24 juillet), Dave Holland (25 juillet), Lee Konitz (26 juillet), Johnny Otis Show (27 juillet), Billy Preston (28 juillet). Simultanément, au Palais des congrès, en matinée, Martial Solal (24 juillet), Paul Bley (25 juillet), Joachim Khun (26 juillet), Keith Jarrett (27).

★ INFORMATION : Jazz festival, Télémuse, 24, rue du Dragon, Paris 75006 (tél. 222-90-88 et 222-50-38) et Syndicat d'initiatives, 11, place de Gaulle, Antibes (tél. 34-55-64).

En bref

Musique pop

Les difficultés du « folk »

La musique *folk* est loin d'avoir fait une percée en France. On se souvient des difficultés rencontrées par Tom Paxton (l'un des plus grands chanteurs du genre, l'un des plus riches mélodiquement), qui dut renoncer il y a deux ans à se produire à l'Olympia faute de public. Dans la même salle, la nouvelle expérience tentée avec notamment John Renbourn et Stefan Grossman s'est soldée par un demi-échec.

Pourtant John Renbourn, qui forma autrefois avec Bert Jansch le Pentangle et qui est accompagné aujourd'hui par Jacques McShee, n'est pas le premier guitariste venu, et son style entre le blues et le baroque ne manque pas de séductions. Stefan Grossman, qui fut l'auteur de la musique du film *Joe Hill*, joue indifféremment du blues et du folk avec un « feeling » et une vélocité remarquables.

Sans doute faut-il que ces musiciens, pour être appréciés en France à leur juste valeur, soient « encadrés » sur une affiche par des artistes plus commerciaux. C'est ainsi qu'en septembre prochain, à la fête de *l'Humanité*, Tom Paxton chantera le même soir et sur la même scène que Léonard Cohen et Maxime Le Forestier.

C. F.

Cafés-théâtres

ALAN SILVA ET SON OMBRE

Longues mains, longues jambes longues dents, Alan Silva triture le temps et l'espace avec sa contrebasse. Il joue En ombre chinoise déformée, ondulée derrière un rideau blanc qui fait des plis, on dirait que sa contrebasse joue de lui. Il accompagne des projections qui alternent le cosmos et la Terre avec des sons amplifiés, des phrases répétées. Il dialogue avec des hommes saisis en pleine action absurde sur des photos en couleurs, il raille. Il apparaît avec une petite radio rouge dans une valise noire, la tête sous une cagoule blanche, des écouteurs démantibulés aux oreilles, clown - cosmonaute.

Moins la cagoule et les écouteurs plus un violon poussiéreux et un archet qui perd ses fils, il parodie, clown-compositeur. Grimaçant, il souffle dans une corne sa « composition préférée »... A la Vieille Grille, Alan Silva donne un one man show, *Into my shadow*, superbement drôle, d'un comique froid, presque effrayant. Et surtout, il y a sa musique déchirante, que l'on regarde, que l'on entend au fond de soi. Il ne reste que jusqu'à dimanche, ce serait perdre quelque chose que de le manquer — C. G.

★ Vieille Grille, 20 h. 30.

Le palmarès de l'Académie d'architecture

L'Académie d'architecture, qui a décerné jeudi ses prix annuels, a attribué sa grande médaille d'or à l'architecte britannique Sir Basil Spence. Né en 1907, il est l'architecte de la nouvelle cathédrale de Coventry, détruite par les bombardements allemands dont les attaques n'avaient laissé debout que quelques pans de murs. Rebâtie avec ferveur, Coventry représente le mariage exemplaire de l'architecture ancienne et de la moderne, mariage auquel collaborèrent les artistes britanniques. Londres doit également à Sir Basil Spence la construction du « Festival hall », grand théâtre moderne édifié sur la Tamise.

Les grandes médailles de vermeil ont été attribuées à notre collaborateur André Chastel, professeur au Collège de France, dont les ouvrages sur la Renaissance italienne font autorité, ainsi qu'à Georges-Henri Pingusson (né en 1894), architecte en 1931 de l'hôtel Latitude 43 près de Saint-Tropez. On lui doit également le mémorial de la déportation à Paris et le Théâtre de l'Ouest parisien.

Des médailles d'argent ont récompensé l'œuvre d'un architecte M Claude Ferret ; de deux « aménageurs » du Languedoc-Roussillon : MM. Pierre Racine et Pierre Raynaud ; d'un directeur de chantiers archéologiques de Lyon, M Audin ; d'un restaurateur de fresques, Arnolo Crucianelli. La grande médaille de la restauration architecturale a été attribuée au Polonais Jan Zachwatowicz, qui a reconstruit le palais Porocki près de Varsovie, et la médaille des arts plastiques récompense l'œuvre de François Stahly.

Cinéma

« SOYLENT GREEN » (Soleil vert)

En 2022, le monde sera vert. D'un vert qui ne doit rien à la chlorophylle, et tout à la moisissure. Du brouillard vert stagne sur un New-York surpeuplé : vingt millions d'habitants, à peu près tous chômeurs. Les rues sont devenues cimetières de voitures, on dort entassés dans les escaliers, dans des foyers. Quand on a un petit grade, on partage une chambre. Ainsi le policier Charlton Heston habite-t-il avec un vieil intellectuel, Edward G. Robinson, qui se souvient du goût de la salade et fait tourner un petit générateur à pédales : l'électricité est rationnée. C'est l'enfer vu par un Américain impressionné par la famine dans le monde. Car en 2022 les Américains font la queue pour obtenir des petites galettes — fabriquées par le trust Soylent, — base de leur nourriture. Quand il n'y en a pas assez pour tout le monde, et que la foule gronde, de grosses pelleteuses dispersent les manifestants.

Charlton Heston enquête sur la mort d'un P.D.G. de Soylent. On voit alors que les puissants mangent de la vraie viande et des vrais légumes, qu'ils habitent de grands appartements climatisés avec tout le confort, y compris une femme qui fait partie des meubles. Elle est définie en tant que meuble. En 2022, le Women's Lib a complètement échoué. Charlton Heston, le redresseur de torts, décide d'aller jusqu'au bout de ses recherches, malgré toutes sortes de tentations et de menaces.

Edward G. Robinson est las, c'est son dernier film, il voit que personne ne comprend rien, que le courage physique et l'esprit obtus restent les valeurs de l'avenir, il décide de mourir. En 2022, on peut choisir le moment et la forme de sa mort. Le « mouroir » est le seul endroit où l'on rencontre quelque chose qui ressemble à de la sympathie. Edward G. Robinson se laisse porter jusqu'au néant, entouré de musique, devant des paysages du passé projetés sur un écran circulaire. Un beau moment, un rêve très doux dans cette vision aigrie d'une humanité abêtie, résignée.

Les intellectuels qui finissent leur triste vie dans des bibliothèques interdites se taisent et prient. Seul le Robin des Bois Charlton Heston s'indigne en apprenant que les galettes Soylent sont fabriquées avec du cadavre humain compressé. Au point où en sont les hommes, ce n'est pas le pire. Le pire, c'est leur état de décrépitude, de démobilisation, accepté comme un châtiment pour n'avoir pas assez aimé la nature.

Quant aux mécanismes qui les maintiennent dans cet état larvaire, le metteur en scène Richard Fleisher ne s'en préoccupe pas. C'est un moraliste écologique du genre : regardez ce qui va vous arriver si vous n'êtes pas bons avec les arbres. Tout est simple aux âmes naïves ; ce qui l'est moins, c'est de réussir un film sur le futur qui ne soit pas simpliste. Comme *Soylent Green* entre dans les schémas habituels des films de braves justiciers et qu'il est soigneusement fait, il a obtenu le grand prix au dernier Festival d'Avoriaz.

COLETTE GODARD.

★ Dragon, Elysée Lincoln, Publicis Matignon (v.o.) : Cluny Palace, Maxéville, Gaumont Sud, Montparnasse Pathé, Cambronne, Mayfair, Clichy Pathé (v.f.).

Trois cents courts métrages à Grenoble dès samedi

De notre correspondant

Grenoble. — En déplaçant de février au début de l'été le Festival international du film de court métrage, que Grenoble accueille pour la troisième année consécutive, les organisateurs ont fait un double pari : obtenir d'abord une participation plus grande aux séances de projection, en misant sur la disponibilité des étudiants à cette époque, et ensuite intégrer le festival dans le cadre de l'animation de la ville, créée par l'opération « Ville en fête ».

Le troisième festival comportera donc une partie traditionnelle — la plus spectaculaire sans doute, — avec la compétition internationale entre les œuvres sélectionnées parmi celles proposées par trente-six pays, récompensées selon les catégories (documents, animation, fiction, etc.), et un panorama du film français permettant d'avoir une vue d'ensemble de la production française récente.

Pour la première fois, en revanche, la confrontation internationale sera élargie aux films produits par les écoles de cinéma et de télévision ou par des universités. Cette compétition, placée sous la responsabilité du Centre international de liaison des écoles de cinéma et de télévision (CILECT), créé à Cannes en 1955 sur l'initiative des Hautes études cinématographiques de Paris, sera naturellement primée, mais elle conduira surtout à comparer les travaux réalisés depuis janvier 1972 par vingt-cinq écoles ou instituts, représentant vingt pays, et à favoriser les rencontres et les débats entre étudiants, enseignants, réalisateurs et producteurs.

Ce programme abondant, puisque deux cent cinquante à trois cents films seront présentés, imposera évidemment cette année aux spectateurs de faire des choix en fonction des centres d'intérêt. Les projections seront néanmoins concentrées à la maison de la culture — libre à cette époque, et c'est une autre raison du changement des dates, — dans deux salles respectivement de mille deux cents et trois cents places. Les programmes « compétition » et « information » seront repris dans une salle commerciale du centre-ville, l'Ariel.

● Initiative nouvelle cette année : la création d'un comité pour l'animation autour du festival. Considérant que cette manifestation ne peut être une fin en soi, mais qu'elle est « un des moyens de libérer le court métrage des contraintes qui le rendent le plus souvent confidentiel », ce comité se propose de transporter le festival « hors des murs » pendant une semaine. Après celui-ci, des films seront projetés en divers points du département et des débats organisés avec leurs réalisateurs.

BERNARD ELIE.

Danse

Le monde fou de Graziella Martinez

C'est en 1964 au Centre américain, dans un programme du Théâtre d'essai de la danse, que l'on remarqua Graziella Martinez, une Argentine. Singulière petite personne un peu clown, un peu sorcière, elle tentait d'exprimer avec une énergie brouillonne et beaucoup d'invention ses phantasmes et ses angoisses en utilisant fort intelligemment la musique expérimentale. Elle a poursuivi depuis une carrière de franc-tireur, moins préoccupée semble-t-il de se définir par rapport aux courants de la danse que d'exorciser ses démons intérieurs.

De « Giselle to day » à « Floating Bird », chacun de ces ballets fut une plongée dans le monde de l'onirisme et du subconscient effectuée avec une imagination débridée, un humour féroce et un goût manifeste pour le burlesque, voire le morbide ; le tout influencé par les tendances et les modes des dix dernières années : psychédélisme, musique pop, kitsch, hyper-réalisme, avec une prédilection pour le style 1930.

« Rêves blancs » (White Dreams), son nouveau spectacle, reprend les mêmes thèmes mais Graziella y passe de l'expérience individuelle à l'expérience collective et propose une heure et demie de fantaisie et de délices avec des garçons virils en robes fluides, des femmes papillons, des éphèbes couronnés de fleurs et des cover-girls grimaçantes. Il y a encore un barbu en tutu, un bazar de pacotille, de la lumière noire, des parodies de tangos argentins et des « gymnopédies », une version pour hommes de « Cendrillon », un faux ours et même un vrai chien, entré là par inadvertance sans que cela dérange... Bref, un univers baroque, très ambigu, où les gags éclatent comme de grosses bulles, avec quelques séquences particulièrement réussies comme ce tableau à la Gustave Moreau où une tête de jeune homme flotte sur un océan de satin.

C'est une débauche d'inventions, un feu d'artifice d'idées que Graziella ne se soucie guère d'exploiter ; elle en reste à l'écume : une suite de cartes postales et de numéros de cabaret qui, pour peu qu'ils se prolongent, engendrent un certain ennui, sans doute parce qu'il n'existe aucune chorégraphie pour nourrir et vivifier le spectacle. La danse est totalement absente de ces « Rêves blancs » et même l'esprit de la danse, qui pourrait y apporter une dimension poétique.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre de la Gare d'Orsay, 18 heures, jusqu'au 26 juillet.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : les Caprices de Marianne ; On ne saurait penser à tout.
Théâtre de Chaillot, salle Gémier, 20 h 30 : Phèdre ; Grand Théâtre, 20 h. 30 . Troïlus et Cressida ; à la Gaîté-Lyrique, 20 h. 45 : les Marionnettes japonaises du Bunraku (deuxième programme).
Théâtre de la Ville, 20 h. 30 . IIe Festival de musique russe et soviétique.

Les autres salles

Antoine, 20 h. 30 : le Mari, la Femme et la Mort.
Atelier, 20 h. 30 : le Médecin malgré lui.
Athénée, 21 h. : le Sexe faible.
Capucines, 20 h. 45 : Seul le poisson rouge est au courant.
Carré Thorigny, 20 h. : Mon œil.
Centre culturel suédois, 21 h. : les Affaires mirobolantes du roi des allumettes.
Charles-de-Rochefort, 20 h. 45 : Jamais deux... sans toi.
Daunou, 21 h. : Les portes claquent.
Ecole normale supérieure, 20 h. 30 : la Mort du Dr Faust.
Gaîté Montparnasse, 21 h. : Lorette Strong.
Gymnase, 21 h. : le Cheval évanoui.
Hébertot, 21 h. : Candida.
Huchette, 20 h 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Molly Bloom ; 22 h. : les Horsains ; 24 h. : Prisoncorps.
Madeleine, 20 h. 30 : le Tournant.
Michodière, 20 h. 30 : l'Arnacœur.
Montparnasse, 21 h : Qu'est-ce qui frappe ici si tôt ?
Mouffetard, 20 h. 30 : Michaux-Artaud ; 22 h. : Hommage à Pablo Neruda.
Nouveautés, 20 h. 45 : Pauvre France.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 15 : En attendant Godot.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier
Porte-Saint-Martin 20 h 30 : le Tartuffe
Studio 14, 21 h. : le Pain des autres.
Saint-André-des-Arts, 22 h. : Macloma.
Théâtre de la Cité internationale. — La Resserre, 21 h. : Cycle Samuel Beckett. — Grand Théâtre, 21 h. : Antigone.
Théâtre de la Cour des Miracles, 20 h. 30 : J'ai confiance en la justice de mon pays
Théâtre Essaïon, salle I, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; 22 h 30 Phèdre — Salle II 21 h. 30 : Hauts-parleurs et cargos lents ; 23 h. : Pia Colombo.
Théâtre de Fortune, 21 h. : Toujours aussi con ?
Théâtre Mécanique, 20 h. 30 : le Jour de la dominante.

Vendredi 28 juin

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

Théâtre Nuit - Le Poteau, 18 h. 30 et 21 h. : Pour les enfants et pour les raffinés.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : le Grand Magic Circus ; 23 h. : A or J & Cie.
Théâtre de la Piscine, 20 h. 30 : Ballade pour un temps présent ; Chansons à voir.
Théâtre Présent, 21 h. : Sa Négresse Jésus ; 22 h. 30 : la Voix T.P. 74.

Les théâtres de banlieue

Montreuil, salle Berthelot, 20 h. 30 : Histoires de bonnes femmes.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : Bumba-Meu-Boi, spectacle brésilien ; 22 h. : Nuit du folk-song.

Les cafés-théâtres

Au bec fin, 21 h. 30 : Oraison et les dactylos ; 22 h. 30 : Pfff... ; 24 h. : Yann B...
Au Vrai Chic parisien, 20 h 30 : Grand Combat ; 23 h. : Luis Rego ; 24 h. : Jacques Higelin.
Café d'Edgar, 20 h. : Vidéo-Théâtre ; 22 h. : les Petites Filles modules.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Coluche ; 22 h. 30 : Just a quick sweet dream.
Café-Théâtre de Neuilly, 22 h. : Paradiville.
Café-Théâtre de l'Odéon, 21 h. : Huis clos ; 22 h. 30 : Quand j'serai grande, j'serai paranoïaque.
Le Fanal, 20 h. 30 Histoire du fabuleux Cagliostro.
Le Jour de Fête, 21 h. : la Manivelle ; 22 h. : Mr Gnaka ; 23 h : C'est en se mouchant qu'on devient moucheron ; 24 h. : les Dessins de Laville.
Petit Casino, 21 h. 30 : La rentrée de Greta Garbo ; 22 h. 45 : Douby or not Douby.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Sainte Jeanne du Larzac ; 22 h. 30 : Poussez les murs ; 24 h. : En ce temps-là, les gens mouraient.
Sélénite, salle I, 20 h. 45 : les Mille et Une Nuits ; 22 h. : la Folle. — Salle II, 21 h. : Dieux nus ; 22 h. 30 : le Dernier Tango dans la jungle.
Le Splendid, 20 h. 30 : Ma tête est malade ; 22 h. 30 . J'vais craquer.
Le Tripot, 20 h 30 : les Aventures d'Aubergine
La Vieille Grille, 20 h. 30 : Alan Silva.

Les opérettes

Bobino, 20 h. 30 : Il était une fois l'opérette.
Châtelet, 20 h. 30 : les Trois Mousquetaires.

Les chansonniers

Caveau de la République : On est pris par les sens.

Le cirque

Carré Thorigny (hôtel Salé), 20 h. : le Cirque Gruss.

Le music-hall

Casino de Paris, 20 h. 45 : Zizi, je t'aime.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Olympia, 21 h. 30 : Vince Taylor.
Théâtre des Deux-Portes, 21 h. : Jean Sommer.

Les festivals

FESTIVAL DU MARAIS

Théâtre, hôtel de Rohan-Strasbourg, 20 h. 45 : Othello ; Auberge de l'Aigle-d'Or, 20 h. 30 : Comment harponner le requin ; hôtel de Marle, 21 h. : les Affaires mirobolantes du roi des allumettes ; hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : le Madrigal de Paris ; 22 h. : Jacques Legay, chansons.
Place du Marché-Sainte-Catherine, 20 h., George Dandin ; square Langlois, 19 h., Le mime Duval ; 20 h. 45, Arnaud et Gaël ; Rue de l'Hôtel-Saint-Paul, 18 h. 30 à 22 h. : Animation populaire.

FESTIVAL DE SCEAUX

Orangerie du château, 20 h. 45 : Orchestre de chambre Paul Kuentz (Charpentier, Telemann, Jolivet, Mouret).

Lyrique

Variétés, 20 h. 30 : Opéra non stop.

La danse

Henri-Varna - Mogador, 20 h. 45 : Danses nationales d'Espagne.
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : les Grands Ballets canadiens.
Théâtre d'Orsay, 18 h. : Graziella Martinez.

Les concerts

Théâtre de la Ville, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. I. Temirkanov, et le Chœur académique russe A. Yourlov (Rimsky-Korsakov, Chostakovitch, Sviridov).
Théâtre Essaïon, 20 h. 15 : J. Martin, Fl. Elphage, Cl. Burgos, piano, violon et violoncelle (Haydn, Beethoven, Lalo).

Le jazz

Carré Thorigny, 21 h. 30 : Jho Archer.
La Vieille Grille, 20 h. 30 : Alan Silva.

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : la Passion de Jeanne d'Arc, de C.T. Dreyer ; 18 h. 30, Courts-métrages de L. Rogosin ; 20 h. 30 : Chacal, de F. Zinnemann ; 22 h. 30, le Dernier Bagarreur, de S. Peckinpah ; 0 h. 30, Curse of the fly.
Rue d'Ulm, 19 h. 30 : How do you like the Bananas ; On the Bowery, de L. Rogosin ; 21 h., Arab Israeli Dialogue ; Woodcutters of deep South, de L. Rogosin.

Les exclusivités

APPASSIONATA (It., v.o.) (**) : George-V, 8e (225-41-46) ; v. f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Galaxie, 13e (580-76-86), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34), Grand-Pavois, 15e (531-44-58), Paramount-Maillot, 17e (747-24-24).
AMARCORD (It., v.o.) (*) : Gaumont - Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (734-20-70), Omnia, 2e (231-39-36), Helder, 9e (770-11-24), Bretagne, 6e (222-57-97), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
AU PAYS DE L'EXORCISME (It., v.f.) : Marotte, 2e (231-41-39), Méry, 18e (522-59-54), Scala, 10e (770-40-00).
AXEL (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LA BONZESSE (Fr.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54).
COMMENT REUSSIR DANS LA VIE QUAND ON EST C... ET PLEURNICHARD (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70), Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Bosquet, 7e (551-44-11), Ambassade, 8e (359-19-08), Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
LA CONVERSATION SECRETE (A., v.o.) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Madeleine, 8e (073-56-03), Concorde, 8e (359-92-84), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59).
LE COURAGE DU PEUPLE (Bol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), 14-Juillet, 11e (700-51-13).
LA COURSE EN TETE (Fr.) : Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE CUISINIER DE LUDWIG (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LA DERNIERE CORVEE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38)
LA FEMME DE JEAN (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Ternes, 17e (380-10-41).
FEMMES AU SOLEIL (Fr.) : Gaumont-Elysées S.F. 2, 8e (359-04-67), Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-56-16), Quintette, 5e (033-35-40).
FRANCE S.A. (Fr.) (**) : Cluny Ecoles 5e (033-20-12) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
HOSPITAL (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
JIMI HENDRIX (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
1789 (Fr.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13) ; Quintette, 5e (033-35-40).
MONOLOGUE (Sov., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Bilboquet, 6e (222-87-23).
LES OISEAUX, LES ORPHELINS ET LES FOUS (Fr.-Tch., v.o.) : Pagode, 7e (551-12-15).
OPERATION HONG - KONG (A. v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; Ermitage, 8e (225-15-99) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Telstar, 14e (331-06-19) ; Rotonde, 6e (633-08-22)
LE PROTECTEUR (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; A.B.C., 2e (236-55-54) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74) ; Fauvette, 13e (331-56-86).
LE RETOUR DE L'ABOMINABLE DOCTEUR PHIBES (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
SWEET MOVIE (Fr.-Can., v.o.) (**) : Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; (v.f.) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-14) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48).
STAVISKY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Caravelle, 18e (387-50-70) ; Diderot, 12e (343-19-29).
TERRE BRULEE (Ang., v.o.) (**) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
THE SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : France - Elysées, 8e (225-19-73) ; Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; (v.o.) : Lumière, 9e (770-84-64) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41) ; Montparnasse - 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16).
TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
TOUTE UNE VIE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
TOUTE NUDITE SERA CHATIEE (Brésil, v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).
LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90) ; U.G.C.-Odéon, 5e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Madeleine, 8e (073-56-03) : Bienvenue-Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
UN HOMME QUI DORT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Paramount-Odéon, 5e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; PLM - Saint - Jacques, 14e (326-22-17).

Les films nouveaux

MAGOO ET CIE, dessins animés américains. — v.o. : Le Seine (5e) (325-95-99).
LES TRAFIQUANTS D'HOMMES, film américain de John Guillermin, avec Richard Roundtree et Vonetta Mac Gee. — v.o. : Ermitage (8e) (225-15-99), La Clef (5e) (337-90-90) ; v.f. : Murat (16e) (288-99-75), Liberté (12e) (343-01-59), Clichy-Palace (17e) (387-77-29), Hollywood Boulevard (9e) (770-10-41), Magic-Convention (15e) (828-20-32), Bienvenue - Montparnasse (14e) (544-25-02).
SOLEIL VERT, film américain de Richard Fleischer, avec C. Heston, L. Taylor, C. Conors et J. Cotton. — v.o. : Publicis-Matignon (8e) (359-31-97), Elysées-Lincoln (8e) (359-36-14), Dragon (6e) (548-54-74) ; v.f. : Maxeville (9e) (770-72-87), Clichy - Pathé (18e) (522-37-41), Gaumond-Sud (14e) (331-51-16), Cambronne (15e) (734-42-96), Mayfair (16e) (525-27-06), Montparnasse-Pathé (14e) (326-65-13), Clichy-Palace (5e) (033-07-76).
LES ORDRES SONT LES ORDRES, film italien de F. Giraldi, avec Monica Vitti, L. Proietti, C. Auger et O. Orlanco — v.o. : Quintette (5e) (033-35-40), Balzac (8e) (359-52-70) ; v.f. : Gramont (2e) (742-95-82), Gaumont - Sud (14e) (331-51-16), Gamma (Argenteuil), Aviatic (Le Bourget), Gaumont-Gambetta (20e) (797-02-74).
UNE TOSCA PAS COMME LES AUTRES, film italien de L. Magni, avec M. Vitti, L. Proietti, U. Orsini et V. Gazman. — v.o. : St - Germain - Huchette (5e) (633-87-59).
SUPER TEMOIN, film italien de F. Giraldi, avec M. Vitti et U. Tognazzi. — v.o. : Studio des Ursulines (5e) (033-39-19), Marbeuf (8e) (225-47-19) ; v.f. : Vendôme (2e) (770-88-81).
EMMANUELLE, film français de Just Jaeckin, avec S. Kristel, M. Green, D. Sarky, A. Cuny et J. Colletin (**). — Publicis-St-Germain (6e) (222-72-80), Paramount-Montparnasse (14e) (326-22-17), Boul'Mich (5e) (033-48-29), Marivaux (2e) (742-83-90), Paramount-Maillot (17e) (747-24-24), Paramount-Orléans (14e) (580-03-75), Paramount - Montmartre (18e) (606-34-24), Lux-Bastille (12e) (343-79-17), Triomphe (8e) (225-45-76).

LA VIREE SUPERBE (Fr.) : Studio Galande, 5e (033-72-71).
LES VIOLONS DU BAL (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Maxéville, 9e (770-72-87).
WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; v.f. : Maxeville, 9e (770-72-87).
Y'A UN OS DANS LA MOULINETTE (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount - Gobelins, 13e (707-12-28) ; Maine-Rive Gauche, 14e (567-06-96) ; Grand-Pavois, 15e (531-44-58) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26) ; Capri, 2e (508-11-69).

Les festivals

WOODY ALLEN (v.o.). — Studio Logos, 5e (033-26-42). J. pairs : Tombe les filles et tais-toi ; j. impairs : Prends l'oseille et tire-toi.
BERGMAN (v.o.). — Racine, 6e (633-43-71) : le Septième Sceau. Artistic-Voltaire, 11e (700-19-15) : le Silence.
PAUL NEWMAN, acteur et réalisateur (v.o.) — Studio Parnasse, 6e (326-58-00). 14 h. : De l'influence des rayons gamma sur le comportement des marguerites ; 16 h. : l'Arnaque ; 18 h. : la Brune brûlante ; 20 h. : Butch Cassidy et le Kid ; 22 h. : Rachel, Rachel.
LA NOUVELLE GENERATION DE COMEDIENS AMERICAINS (v.o.). — Action-Lafayette, 9e (878-80-50) : les Charognards.
JOHN FORD (v.o.). — Lafayette II, 9e (878-80-50) : les Raisins de la colère.
SUSPENSE, SUSPENSE (v.f.) : — André-Bazin, 13e (337-74-39) : le Tigre du Bengale.
LUIS BUNUEL (v.o.). — La Boîte à films, 17e (754-51-50). 14 h. : la Mort en ce jardin ; 16 h. : Los Olvidados ; 18 h. : la Jeune Fille ; 20 h. : Nazarin ; 22 h. : le Charme discret de la bourgeoisie.
RAOUL WALSH (v.o.). — La Boîte à films, 17e (754-51-50), 14 h. : Barbe-Noire le pirate ; 16 h. : Il était une fois un hors-la-loi ; 18 h. : la Charge de la 8e brigade ; 20 h. : l'Esclave libre ; 22 h. : les Implacables.
SCIENCE-FICTION (v.o.). — Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) : le Dernier Rivage.
DES SONS (v.o.). — Kinopanorama, 15e (306-50-50) : Woodstock.
SCIENCE-FICTION (v.o.). — Passy, 16e (288-62-34) : le Voyage fantastique.
MARX BROTHERS (v.o.). — Noctambules, 5e (033-42-34) : Plumes de cheval.
POP VARIATIONS (v.o.). — Acacias, 17e (754-97-83). 14 h. : Concert pour le Bangladesh ; 16 h. : Pink Floyd à Pompéi ; 17 h. 30 : Help ; 19 h. : Let it be ; 20 h. 30 : Gimme Shelter ; 22 h. : Easy Rider.

Les grandes reprises

2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37)
ELVIS ON TOUR (A., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).
LOST WEEK-END (le Poison) (v.o.) : Studio République, 11e (805-51-97).
M LE MAUDIT (All., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
Mr AND Mrs SMITH (A., v.o.) : Dominique, 7e (551-04-55).
LES TROIS AGES (A.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91) ; Studio Marigny, 8e (225-20-74).
WOMEN (A., v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42).

Les séances spéciales

AU NOM DU PERE (It., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 10 h., 12 h. et 24 h.
CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (231-02-66), à 20 h. 10 et 22 h. 15.
CRIS ET CHUCHOTEMENTS (Suéd., v.o.) : Ranelagh, 16e (224-14-08), à 20 h. et 22 h. ; S., D. (v.o.), à 18 h., 20 h. et 22 h. ; (v.f.), à 14 h. et 16 h.
LES HOMMES CONTRE (It., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 10 h., 12 h. et 24 h.
FAHRENHEIT 451 (Ang. - Fr.), Studio Bertrand, 7e (783-84-66).
MUSIC LOVERS (Ang., v.o.) : Châtelet - Victoria, 1er (231-02-66), à 11 h. 45 et 0 h. 5.
KES (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
QUI A TUE TANTE ROO ? (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
SATYRICON (It., v.o.) (**) : Châtelet - Victoria, 1er (231-02-66), à 13 h. 45, 15 h. 50 et 18 h.
UN CHEF DE RAYON EXPLOSIF (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat – Vente – Location	21,00	24,51
AUTOS – BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi



chef de groupe publicité conseil

Nous avons décidé un jour de devenir l'une des deux premières Agences Conseil spécialisées dans un secteur difficile et passionnant : c'est fait.

Nous avons acquis dans ce secteur une solide réputation d'efficacité et de compétence.

- Caractéristiques de l'Agence : dynamique, moyenne, capable de conseiller totalement ses clients (de l'analyse du produit à l'édition d'une brochure).
- Caractéristiques de l'équipe : 20 personnes, des professionnels. Bons contacts (wo) men, organisés, convaincants.
- Vos caractéristiques : CP Senior, doué, vous valez un poste de Chef de Groupe (dans 6 mois, par exemple...).

Si vous êtes solide, curieux, convaincu... et CP Senior, écrivez avec C.V. détaillé et photo au N° 489.119 Régie Press 85 bis, rue Réaumur 75002 PARIS

IMPORTANTE SOCIETE FRANÇAISE rattachée à un groupe multinational recherche

COLLABORATEUR ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ayant une formation commerciale supérieure (E.S.S.E.C. - E.S.C.P. - SUP. de CO., etc...) et une expérience de poste de direction dans entreprise à succursales multiples d'habillement, chaussures ou similaires.

Sera chargé d'assurer la coordination DE 50 MAGASINS.

Ce poste peut rapidement permettre d'accéder à la Direction des Ventes.

- Age : 30 ans minimum.
- Anglais souhaité.
- Rémunération prévue : de l'ordre de 80.000 à 90.000 F l'an.
- Voiture de fonction.

Ecrire avec C.V. à M. PAUL - FISCASSO, 23, rue Louis-le-Grand, 75002 PARIS.

SOCIETE FRANÇAISE LEADER SUR SON MARCHE diffusant des équipements de bureau, négociant à un niveau élevé, cherche

RESPONSABLE DE LA FORMATION

chargé de la formation de la force de vente et du personnel des services commerciaux. Expérience de la vente et de la formation indispensable. Poste basé en proche banlieue NORD. Courts déplacements Province.

Envoyer C.V. + photo + prét. s. référ. 15 à INTER ADVERTISING, 46, rue de Provence, 75009 Paris, qui transmettra.

Le Président-Directeur Général d'un important groupe international spécialisé dans l'équipement médical cherche un homme d'avenir pour en faire son adjoint.

Il aura le titre de

DIRECTEUR

Sa rémunération annuelle de base sera de 72.000 F. Il s'y ajoute un intéressement.

Le lieu de travail est à Paris - La Défense, près du Pont de Neuilly.

Le candidat a le sens de l'autorité et désire s'épanouir dans une entreprise en expansion.

Il sait vendre, gérer un budget et mesurer des résultats. Il a fait ses preuves pendant 6 ans au moins dans une petite ou moyenne entreprise.

Il parle allemand et anglais. Il se passionne pour les contacts avec les professions médicales.

Un diplôme d'école commerciale ou de gestion serait une bonne introduction.

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer un curriculum vitae manuscrit et une photo récente au responsable du recrutement : M. LAUR, 84, rue de Fourqueux, 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

TRÈS IMPORTANTE SOCIÉTÉ cherche pour DIVISION 8e arrondiss.

CHEF COMPTABLE

CONFIRME

- Age minimum 35 ans ;
- Possédant une solide expérience comptabilité Générale et Analytique ;
- Libre rapidement.

Ecr. avec C.V. détaillé et prétentions., à n° 57.660, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Pour Région Parisienne ROSET Meuble contemporain recherche

COLLABORATEUR COMMERCIAL

Expérim. et de sens esthétique formé et développé, capable travailler en équipe, et mener négociations, entretiendra et développera points de vente et clientèle négoce meuble.

Adresser C.V., photo et prétentions, sous le numéro 718, à CENTRE de PSYCHOLOGIE APPLIQUEE, 104, rue Ney - (69) LYON - 6.

SOCIETE MULTINATIONALE recherche

INGENIEUR SYSTEME CONFIRME

- 370/145 sous DOS / VS - PL 1 optimizer - C I C S - B T A M.,
- Le candidat fera partie de l'équipe système et participera à la mise en place des softwares de base et packages teleprocessing, data base,
- Il aura un rôle de conseil technique au sein du département informatique,
- Une expérience dans ce domaine est nécessaire,

Faire parvenir CV détaillé et prétentions à n° 6248 P EMPLOIS ET ENTREPRISES 18, rue Volney 75002 PARIS

IMPORTANTE SOCIÉTÉ MULTINATIONALE D'AMEUBLEMENT recherche

Chef du Département des ACHATS

dont l'activité s'exercera sur 3 usines. Il sera installé à Tours pour environ 30 mois et pourra être promu en fonction de ses résultats au poste de :

DIRECTEUR DES ACHATS auprès de la Direction Générale installée à la DEFENSE (PUTEAUX-92)

Un esprit d'organisation, un sens des responsabilités, un véritable dynamisme sont exigés des Candidats, qui devront avoir une bonne connaissance de la langue anglaise. (Possibilité de logement, vacances d'été assurées au candidat disponible immédiatement).

Envoyer C.V. et prétentions à n° 58.028, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

emplois régionaux

JEUNES MEDECINS

LES LABORATOIRES DUPHAR & Cie faisant partie d'un IMPORTANT GROUPE PHARMACEUTIQUE INTERNATIONAL recherchent

JEUNES MEDECINS ASSISTANTS DU DIRECTEUR MÉDICAL

désireux

- de travailler en équipe
- de s'initier aux techniques scientifiques d'étude des médicaments
- d'assurer un enseignement écrit par méthodes audio-visuelles.

POUR CES POSTES TRES EVOLUTIFS en raison de l'expansion de la Société

- des compétences, soit en gynécologie-obstétrique soit en oto-rhino-laryngologie soit en immunologie, seront appréciées.
- Une bonne connaissance de l'anglais (lu et si possible parlé) est demandée.

Lieu de travail : LYON - au siège des Laboratoires - VOYAGES FREQUENTS

Envoyer lettre manuscrite, c.v. détaillé avec photo récente et prétentions, à : M. DEPARDIEU, 87, rue d'Alésia, 75014 PARIS.

SCETAUROUTE

AGENCE MIDI-PYRENEES recherche

INGÉNIEURS POUR ETUDES ET TRAVAUX AUTOROUTIERS,

- niveau E.T.P. ou équivalent ;
- expérience professionnelle minimale de 5 ans.

Adresser curriculum vitae et prétentions à : SCETAUROUTE MIDI-PYRENEES, rue Jean-Rodier, Z.I. MONTAUDRAN, 31400 TOULOUSE.

RÉGION SUD-EST

Usine chimie de synthèse travaillant pour l'Industrie Pharmaceutique recherche

INGÉNIEUR CHIMISTE

ou diplôme équivalent

Le candidat devra obligatoirement avoir au moins 2 ans d'expérience dans un poste similaire (mise au point de dossiers de contrôle analytique destinés à l'industrie pharmaceutique).

Adr. C.V. manuscrit, photo sa référence 6.656 à :

OP organisation et publicité 2, rue Marengo - 75001 Paris, qui transmettra

---

IMPORTANTE SOCIETE TEXTILE REGION CHAMPAGNE RECHERCHE

ADJOINT AU DIRECTEUR FINANCIER

28 ans minimum pour animer contrôle de gestion.

Formation souhaitée : ESSEC ou niveau équivalent. Facilités de logement.

Ecrire CONSTANT, n° 9.680, 62, rue de Richelieu, 75002 PARIS, qui transmettra.

SEFICO-BERGER

Société holding d'un Groupe important (C.A. 180.000.000 de F.) recherche

INGÉNIEUR DÉBUTANT ou DIPLOMÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

formation informatique appréciée pour poste d'

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

- Formation assurée.
- Le candidat devra évoluer rapidement vers l'ANALYSE.
- Résidence LIMOGES.

Envoyer C.V. et photo : Sefico-Berger - réf. PLC, B.P. 135 - 87004 LIMOGES CEDEX.

ECOLE DE FRANÇAIS POUR ETRANGERS NICE recherche PROFESSEUR, expérience audio-visuel indispensable par méthode V+F. Plein temps, stable. Téléphoner (93) 80-88-44.

Laboratoire Orléanais recherche Ingénieur Electronicien pr réalisation équipem- fusées scientifiques techniques assurées. — Adresser C.V. sous n° 89.478 B, Edit. BLEU PUBLICITE, 17, r. Lebel, 94300 Vincennes, qui tr.

FRUEHAUF FRANCE IMPORTANT CONSTRUCTEUR DE SEMI-REMORQUES ET CONTAINERS rech. pr sa Succursale de LYON

VENDEURS CONFIRMES

SECTEURS :
1° LOIRE et une partie de la SAONE-ET-LOIRE ;
2° AIN et JURA.

Nous exigeons :
- Une solide personnalité de vendeur ;
- Un attrait réel pour ce genre de matériel pour la clientèle à visiter (transporteurs industriels).

Nous offrons :
- Une ambiance de travail dynamique ;
- Une rémunération moyenne. Fixe + commissions de 50.000 à 55.000 F par an + frais.

Env. C.V. dét. à notre succursale de Lyon. Carrefour RN 6, Chemin de Genas, B.P. 40, 69800 SAINT-PRIEST.

SOCIETE INFORMATIQUE en pleine expansion recherche pour TOULOUSE **ANALYSTES DE GESTION** INGENIEURS OU ASSIMILES Parfaite connaissance profess. problèmes de gestion d'entrepr. Adr. C.V. + photo + prétent. à C. E. I. Centre commercial de gros, avenue de Larrieu, 31094 TOULOUSE CEDEX.

DIRECTEUR important **QUOTIDIEN DE PROVINCE** recherche **PROCHE COLLABORATEUR** 28 ans minimum. Bon bagage, bon contact social et début pratique affaires. Adresser candidature manuscrite, curriculum vitae et photo à n° 57.945, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

URGENT : cherche couple de GARDIENS pour immeubles (même retraités). S'adresser : HAROT, 3, allée Mansart, BOUFFEMONT (95570). Téléphone : 991-21-49.

Ecole secondaire sous contrat simple Paris ch., pour rentrée, PROFESSEURS de mathém. et de physique, ayant expérience second cycle - temps complet. Ecr. n° T 58.248, Régie Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

POUR DIRECTION Agence immob. impte Sté ens. H. ou F., ayant sens commerc., organisat., format. ass., salaires tr. impts. Env. C.V. et réf. à : REGIE PRESSE, n° 489.334, 85 bis, rue Réaumur-2e, qui tr.

IMPORTANTE SOCIETE TRAITEMENT GENERAL DES EAUX recherche pour assurer la DIRECTION de son agence en Afrique du Nord

INGENIEUR

Préférence sera donnée à candidat ayant des connaiss. en Traitement des Eaux.

Séjour minimum de 5 ans avec assurance de rapatriement et de réintégration dans l'entreprise. Maison et voiture fournies.

Les fonction consistent à assurer la responsabilité du Technico-Commercial la supervision des chantiers et le suivi de l'après-vente.

Il s'agit de fonctions dirigeantes et de gestion.

Les candidats sont assurés de la discrétion la plus absolue. Adr. C.V., n° 57.666, Cont. Pub., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

PROF. DE FRANÇAIS (Culture générale). Homme pr fin septembre, 17e arrondis. Mardi et jeudi, de 8 à 12 h., élèves préparant examens niv. baccalauréat. Ecrire Régie Presse n° 489.651, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ENTREPRISE INDUSTRIELLE 1000 PERSONNES Région SUD-EST PARIS recherche

SECRETAIRE GENERAL

Ce poste ne peut convenir qu'à un collaborateur de très haut niveau, de formation supér. (HEC -SUP CO- SC. PO, etc.) et ayant réelle expérience :
- De la gestion du personnel d'une usine et des négociations sociales ;
- De la comptabilité industrielle et budgétaire ;
- De l'administration commerciale en usine et des négociations de transports.

Rémunération élevée. Possibilité de progression.

Adresser C.V. et lettre man. No 90.323 - B - BLEU 17, r. Lebel (94) Vincennes q.t.

CHEF COMPTABLE qualifié recherché par Société Distribution matériel électronique. Vac. garanties. Téléphone CINECO, 225-11-94 ou 95.

SAGEM RECHERCHE **CHEF de PROJET** Connaiss. temps réel souhait. Adr. C.V., photo et prétent. à l'attention de M. HUIBANT, 2, rue Ancelle, 92200 NEUILLY-S-SEINE.

IMPORTANTE SOCIETE CONSTRUCTIONS MECANIQU. recherche pour son Siège PARIS 8e

COLLABORATEURS CONFIRMES

Capables assurer gestion administrative et financière importants contrats métropole et exportation.

Expérience bancaire appréciée. Connaissances procédures export et coface souhaitées pour poste exportation.

Possibilité devenir rapidement cadre si niv. pratique suffisant.

Ecr. avec C.V. dét., photo, prét., n° 57.985, CONTESSE PUBL., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

La Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie de la Région Parisienne recherche

SIX INSTRUCTEURS

pour le Centre de Rééducation Professionnelle en Externat, 5 et 7, rue des Noyers, 93 - AUBERVILLIERS, dans les spécialités suivantes :
- Employé de service comm. ;
- Moniteur régleur d'équipage et d'appareillage ;
- Réentraînement industriel et métallurgie ;
- Réentraînement industriel bâtiment ;
- Enseignement préparatoire.

Les instructeurs retenus, titulaires du certificat de formation pédagogique de l'A. F. P. A., seront embauchés au coefficient 300 correspondant à un salaire annuel de 32.700,38 F.

Ceux non titulaires du certificat de formation pédagogique de l'A.F.P.A. seront embauchés au coefficient 220, correspondant à un salaire annuel de 23.980,22 F et promus au coefficient 300 à la date d'obtention dudit certificat.

RECRUTEMENT PREVU : 3e trimestre 1974.

HORAIRE HEBDOMADAIRE : 40 heures (samedi chômé).

Transmettre les candidatures à la Direction du personnel, 69 bis, rue de Dunkerque, 75453 PARIS CEDEX 09.

URGENT IMPORTANTE SOCIETE CHIMIQUE près Porte de Clichy recherche **AGENT SERVICE EXPORT** Connaissant l'ANGLAIS. Expérience similaire très souhaitable. Libéré O. M. 40 h. en 5 jours. Self. 13e mois. Avantages sociaux.

Ecrire avec C. V. et prétent. à PLASTIMER, Service du pers., 98, boulevard Victor-Hugo, 92115 CLICHY, ou téléph. 739-33-60, poste 490.

Société P. DUFFOUX, transactions industrielles, demande : COLLABORATEURS. LAB. 85-96.

étudiants

SERVICE DOCUMENTATION SOCIETE PETROCHIMIQUE cherche : **ETUDIANT CHIMIE** pour remplacement JUILLET. URGT. T. : 256-61-61, P. 50-76.

emplois féminins

VILLE DE BOBIGNY (93000) recrute pour l'ouverture en septembre de sa crèche traditionnelle : Une Jardinière d'enfants pour 18 mois à 3 ans ; Des Auxiliaires de puériculture. — Candidature à adresser à : M. LE MAIRE.

Importante société banlieue N.E. recherche pour son serv. social **INFIRMIERE** diplômée d'Etat. Préférence sera donnée à candidate poss. expér. en entreprise. Age souhaité : 30 ans minimum. Candid. manuscrite à C.G.P., 2, r. de la Baume 75008 Paris, qui transm.

Import. Société conditionnement d'air recherche **STENO DACTYLO** bilingue allemand pour service exportation. Adresser C.V. à : AIR CONDITIONNE, 24, bd de la République, 78400 CHATOU.

Clinique ISSY-LES MOULINEAUX offre emplois **INFIRMIERES D.E. ou AID. SOIGN. D.E.** Urgent. Tél. 644-46-20.

demandes d'emploi

H., 47 ans, célib., poss. cadre, allemand parlé et écrit, espagnol, angl., exc. facult. d'adapt. ch. poste technico-comm./adm. pr début sept. Etud. ttes prop. Ecr. n° 6.509, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F., 37 a., très active, excell. contact, gde expér. marketing et divers, études supér., angl. et ital. courants, tr. bne conn. des U.S.A., ch. place dans Sté jeune et dynam., chef de service, vente promot., relations publiques au plus haut niveau, pouv. second. patron pet. aff. ou dirigeant grande Sté, déplac. en France ou étranger sans problème. Sal. départ 40.000 F. Ecr. à 13.137 P.A. SVP, 37, rue Général-Foy, 75008 Paris.

SUISSE, 40 ANS, désirant s'établir à Paris, HEC, formation commerciale, vente publicité, relat. publiq., français, angl., allemand, italien courants, ch. poste CADRE SUPERIEUR. Responsabil. Situation d'avenir dans Sté internationale : Cie Aviation, tourisme ou groupe hôtelier. Référ. à disposition. Libre rapid. Ecr. (73) Lebeuf, 6, pl. Madeleine, Paris-8e, q. tr.

FONCT. Trésor belge, 43 a., niv. lic. histoire médiévale Ql gaulois, ch. place région Sedan, Reims, Paris, préférence édit. presse libre ou rech. arch. généalog. Libre 19-8. TR. ACTIF, 16, r. Eglise, B6930 Grupont (B.)

H.E.C. 30 ans Cherche poste de responsabilité dans ENSEIGNEMENT COMMERCIAL ou Format.. Expér. Banque, Marketing, Enseignem. Ecrire n° 720 « Le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427, Paris-9e

proposit. comm. capitaux

ENTREPRISE SUISSE DE BIENS IMMOBILIERS bien placée cherche liaison avec AGENCE IMMOBILIERE pour la vente d'appartements en Suisse.

Offres sous chiffre MA 42.213 à MENGIS ANNONCEN, Case Postale CH - 3900, BRIG - VALAIS.

autos-vente

Vends état neuf Mercedes 350 SL 1972, 32.000 km. Tél. au (41) : 91-71-83.

Particulier vend 4 CV 1960 parfait état de marche embrayage neuf. Prix 950 F. Tél. : NOR. 18-10.

Part. vend cause double emploi Renault coupé 17 TL export 73. Coul. bche, état imp., 30.000 km. Px Argus, intermed. s'abstenir. Tél. : 207-40-58, à partir 18 h.

PEUGEOT 204, 1re main 1968, 7.000 km, état impecc. Px 3.500. Tél. : 207-25-39, après 19 heures.

NEUBAUER PEUGEOT OCCASIONS-CONFIANCE LOCATION TOURISME-UTILITAIRE PARIS-17e M° Champerret 3, bd Gouv. St-Cyr 380.73.32 ST-DENIS M° Marie St-Denis 227, bd Anatole-France 243.03.13

ALPHA ROMEO DUPLEIX Vend ses véhicules 74 de Collaborat. moins 5 000 km ALFA SUD ALFA COUPE 2000 ALFETTA ALFA COUPE 1,6 litre BERLINE 2000 566-09-09 11, rue Dupleix, Paris-15e.

URGENT Particulier vend **2 CV** Etat de marche **500 F** Tél. : 606-44-50.

occasions

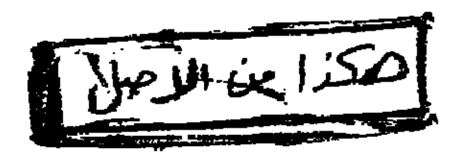
ACHETE TRES CHER ET PAIE COMPTANT ANTIQUITES toutes époques J.-P. FONTIX, 22, av. NIEL PARIS-17e. Tél. : 924-27-65.

LIVRES Achat de bibliothèques H. Laffitte, 13, rue de Buci-6e, 326-68-28. Catalogue sur dem.

MAISON GORVITZ-FAVRE recherche beaux objets qualité mobil. de salon, lustres, bronz., vitrines, sièges, porcel., argent. 203, av. de-Gaulle Neuilly-sur-Seine SAB. 87-76

animaux

A VENDRE CHIOT MALE yorkshire terrier 4 mois tatoué. Tél. : 905-36-91, après 16 heures.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat – Vente – Location	21,00	24,51
AUTOS – BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

L'immobilier

exclusivités

appartem. vente

Paris

INVESTISSEZ DANS PARIS STUDIOS 25.000 à 47.000 A RENOVER - 331-77-79.

14e PROVINCIAL : Atelier + loggia, 3 ch., c., bns., tél. Chouette. 450.000. T. : 734-96-67.

22 bis, Rue DE LA REUNION Imm. réc., asc., ch. c. (radiat) 7e ét. av. terrasse plein SUD. TRES BEAU 2/3 P. tt. cft. Px 175.000. Vr., vend., sam. 14-18 h.

H.-MARTIN 3.750 F/M2 Gd stdg, 5 P., c., w.-c., bns. + serv. 196m². Pos. PROF. LIBER. 285-46-46.

Me DAUMESNIL. 2 P., caract., tt cft, état nf. Imm. rénové, tr. urgent : 120.000 F. - 628-79-40.

XVe - Me LOURMEL. Ds imm. réc., tr. b. 2 Pièces, 53 m² + loggias, tt cft, tél., cave, park., très calme : 245.000. 531-98-32.

VIe, Raspail, N.-D.-des-Champs, SEJ. DBLE + CH., GD CONFT, ASC. SOL. CALME. ODE. 95-10. BONBONNIERE.

AUTEUIL. 2 PCES, récent + jardin. 198.000 F. — 704-40-27.

PELLEPORT. Superbe 3 P., tt confort. - Téléphone : 202-67-09.

Ravissant studio, tout confort, soleil 9, Imp. Charlière, pr. C.-de-Fr. Sam., lundi, 13-18 h. ODE. 42-70.

CŒUR MARAIS - ODE. 95-10 Imm. caract., LUX. rén., ASC., 100 m² + pos. 40 m², hts plafds. JARDIN ANGLAIS.

PLACEMENT EXCEPTIONNEL
dans immeuble style Marais entièrement restauré. (Poutres apparentes.)
PROPRIETAIRE VEND
● MINI 2 P. tout confort.
● MAGNIF. DUPLEX av. terrass., plafonds très hauts.
Pr visiter, rend.-vs directement 185, r. St-Martin, de 16 à 19 h. 30 ts les jours, dimanche compris ou tél. PAS. 81-60 - KLE. 11-52. ou en cas d'absence TUR. 98-20.

PARC MONTSOURIS Imm. réc., ét. él. Vue s/parc et tt Paris, sompt. appt compr. dble liv. + 3 ch., 2 bs, 154 m² + terr. 78 m² av. ch. atten. + stud. ind. + 2 box. Prix except. 850.000 F. - Tél. : LAB. 13-09.

Région parisienne

FRESNES mairie, 3e ét. s/jard. av. 30.000 4 pces tt. cft, 90m², balc., tél. Sam., dim. 14-18 h. T. 233-62-46. 23, ALLEE DU MALI.

appartem. achat

Particulier achète à Paris : appartement standing, profession libérale, base 3.000 F à 4.000 F le m². Ecr. M. Richard, 54, rue Vaneau. — Paris (7e).

hôtels-partic.

BOURG-LA-REINE. Idéal pour famil. artist., mais. 300 m² dont 2 atel. 100 et 35 m², calme, proche Mo, ét. exc. DAN. 63-98, ap. 18 h.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire. 355-61-58, rech. pour sa clientèle viagers import. Gde discrétion.

constructions neuves

R.E.R. - OUEST
80 % DE PRET
A 15 MINUTES DE L'ETOILE STATION CHATOU-CROISSY
CHATOU VILLE NOUVELLE
IMMEUBLE DE LUXE
DE 1 A 7 PIECES
faible apport, prêt 20 ans.
APRES PONT DE CHATOU à droite suivre pancartes : « CHATOU-VILLE NOUVELLE » et rue Maurice-de-Vlaminck.
Vis., ts les jrs, 10-12 h./14-18 h. (sauf mardi) même Week-End.
ELY 69-36

VANVES (92)
A 2 pas de la porte de Brancion A 8 minutes de Montparnasse :
LA RESIDENCE 41, RUE JEAN-BLEUZEN
Pet. imm. neuf, 7e ét., 16 appts. cuis., S. de B. équipées, chauff. électrique intégré individuel.
VTE DIR. PAR PROMOTEUR 3 p., 74 m2; 2 p., 68 m2; studio, 48 m2. Livrables immédiatem.
Sur place tous les jours, samedi et dim., 13 à 19 h. (sauf mardi). Tél. : 736-33-21 et 359-69-28

locations non meublées

Offre

GARE DE LYON. BEL APPT, 6 P. S/SQUARE, Tél., ch. serv. Immeuble standing. - 704-88-18.

FONTENAY-LE-FLEURY (Parc Montaigne), 3/4 P., dern. étage, Ouest, cave, park., tél. Prix 900 F + charges. 460-31-22.

CHAMP - DE - MARS. - Studio gd luxe, Téléph. après 20 h : 566-71-75 ou 433-16-18.

fonds de commerce

CHATOU. Cse fatigue, vds fond TABAC, journaux, librairie, cadeaux. C. A. 910.000 F. Rens. : 976-64-96 ou 628-79-40.

locaux commerciaux

900 m² entrepôts à louer bail 3, 6 9. Droit au bail 200 mètres du périphérique PORTE DE SAINT-OUEN. PROGESCO : 522-24-83.

bureaux

BOURSE IMM. d'angle BURX 4 p., entr., 3 lig. tél., ascens., ch. cent. loy. 4.000 mens., état impecc., Bail à volonté. Tél. Gérant : 233-94-90.

villégiatures

VOS VACANCES LES PIEDS DANS L'EAU reste encore quelques chbres, juill., août, résidence hôtelière « LE CAPITOLE », plage priv., tennis, pension complète 80 F. 83600 FREJUS-PLAGE-SAINT-RAPHAEL. Téléphone : (94) 95-39-30 ou Téléphone, Paris : 766-51-61.

propriétés

15 km. MELUN, 60 km. Paris, rég. calme, bois., sup. propr., séj., sal. 30 m², vaste cuis., 3 b. ch., bs, wc, chff., tél., tr. gd hang. + dép., 2 P., s/2.000 m² terr. 215.000 F. Tél. : 437-02-78.

110 km. Paris autoroute Sud : splend. propr. caractère, style ferm., 250 m2 hab., amén., 5 p., cft, s/b. terr. 2.700 m² boisé : 140.000 av. 20. T. (15-38) 85-16-28.

Loue à l'année propriété dans le Berry. Bail. Tél., après 20 h. : 566-71-75 ou 433-16-18.

RÉG. SAINT-PIERRE-LE MOUTIER SUR 9.000 M2
Belle fermette indép. habitable de sta, 4 p., cheminée, poutres, eau, électricité, grenier, grange, écurie, jardin avec arbres fruit. Px 50.000 F, crédit 70 % possib. Renseignem. Cabinet PIERRE FRANÇOIS, 13, rue Louis-Blanc, 58300 Decize, tél. 16 (83) 50-91-11 et demander le 4-64, heures de bureau ou le 2-17 à toutes hres.

COYE-LA-FORÊT
22 MIN. PARIS NORD S.N.C.F. prox. CHANTILLY. Maison bon état comprenant : entrée, séjour, 3 chbres, confort. Terr. 1.200m². Prix 200.000 F, facilités.
DEVIQ 75, Grande-Rue, (60) COYE-LA-FORET. — Téléph. 457-63-64.

78 KM. PARIS - OUEST Propriété 7 P., cuis., S. de B., parfait état, bord rivière. Prix : 400.000 F, poss. crédit. Delechey, Chartres - (37) 21-22-38.

pavillons

COURTRY Pr. CHELLES Prop. vd récent, séj. + 5 ch. tt. cft., gar., Jdin 550m², sa., dim., lun. 17, av. de la Forêt, 11-19 h.

RIS-ORANGIS HAMEAUX DE LA ROCHE PARTIC. VEND PAVILLON 6 P., cuis., S. de B., cab. toil., chauff. centr. gaz, pet. jardin. Téléphone : 906-05-95.

maisons de campagne

VALLEE DU CELE (LOT) PRES CAJARC
Partic. à Partic. vend maison rurale 130 m², remise neuf, cft, 2 niveaux, 5 Pièces, wc, S. de B., cave, grenier, 2 jardins : 291 m². Indépend. 110 m. rives CELE. Prix 158.000 F comptant. Ecr. no 655, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

AUVERGNE : Maison camp. à rest., E.-El., Et., jardin, 15 km. station LE MONT DORE (63). Prix 40.000 F. — Ecrire à : Armand GIRAUD, 13108 Luynes.

fermettes

FORET DU PERCHE
fermet. caract., indép., excell. état, 4 P., à finir am. 2.300 m², terr., E., El. Prix 66.000 F avec 13.000 F comptant, 23, rue de Paris. — Longny - au - Perche.

terrains

COTEAUX LONGCHENE 3 KM Rochefort en Yvelines, parcel. boisées et viabilis. à partir 2.650 m². Crédit - 962-97-83.

CROISSY-sur-SEINE BEAU TERRAIN 850 m². Tte viabil. AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90.

LYS - CHANTILLY - 7e Av. 50 F. le m², 3.200 m², fac. 30 m. DUMONT : 498-13-65.

appartements vente

Paris

St-Dominique. Idéal pr placem. ASSURANT GESTION, 2 P., c., bains, 135.000 F - 555-73-54.

ODEON. Beau studio, 30 m². Vraies cuis. et s. bains. Très bon placement, 3, rue de l'Ancienne-Comédie, 11-14 h. S.

MARAIS. Gd choix de studios tout confort. Sur place les samedis, de 14 à 18 heures, 13, rue Vieille-du-Temple.

Pal.-Royal. P. à P. vd appart. 3 pces, c., wc, bs, pl. sol., tout confort. Agences s'abstenir. Ecr. à 719, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

6e. 11, RUE DAUPHINE, stud., cuis., bains, wc, état impec., vue standg. 115.000 F. S/pl. dimanche, 14 à 18 h.

MARAIS CONTIGU PL. DES VOSGES Propr. vend ds imm. 17e siècle restauré, très grande cour : 1) 4 studios grand standing, poutres, log. 45 à 70 m² ; 2) 1 appt 2 p., tt cft, 61 m² ; 3) 1 appt 103 m², tout confort. S/pl., 14, r. de Birague. 10-15 h.

QUAI D'ORSAY. Sur Seine Standing, 4 ét., récept., 110 m², 3 ch., 2 bains, 250 m², tt cft, 2 services, garage - 260-42-32.

TURBIGO Propr. cède ds tr. bel immeub. DIFFER. STUDIOS NEUFS à part. 65.000 F. Mat. 250-79-84.

PLACE DU TERTRE GRAND STUDIO ARTISTE tout confort s/grands jardins. 195.000. 11-18 h. - 6, rue Cortot.

JARDIN DES PLANTES EXCEPTIONNEL
Ds imm. ravalé appts gd stand. 3/4 P. 85 m2. Av. vue impren. S/JARD. des PLANTES. Direct. propr. s/pl. samedi 14-19 h. et dim. 10-13 h. - 1, rue Linné.

19e dans tr. bel immeuble P. de T., appart. 5 pces tt. cft., conditions intéressantes. JOUBERT et ANDRE, 5, rue Alphonse-de-Neuville, Paris-17e. Tél. : 622-40-57, poste 26.

PEREIRE
DS BEL IMM. PIERRE DE TAILLE RAVALE, SOLEIL
5 PCES (dble living + 3 chbres)
Ent., cuis., s. de bs., w-c., moq. REFAIT A NEUF + petite chambre service. PROFESS. LIBER. AUTOR.
PRIX 465.000 F.
S/pl. vend., sam. 14-18 h. 30. 188 BIS, BD PEREIRE ou BAL. 22-82.

VIe ODEON
DS IMM. DE CARACTERE CLASSE, calme et ensoleil.
2/3 PCES (Gd living + chbre) entr., cuis., s. de bns., wc., ch., moq. TELEPH., POUTRES APPAR. ENTIEREM. REFAIT NEUF.
PRIX 268.500 F.
S/place, SAMEDI, 14 à 19 h. 54, RUE DE SEINE ou BAL. 23-83.

RUE BASSANO PRES IENA
APPARTEMENT OCCUPE Dans immeuble P. de T., 1900. TRES BEL APPARTEMENT Profession libérale possible.
7 P. 210 M2 ENVIRON HAUTS PLAFONDS
DEUX ENTREES PALIERES, belle réception, rue et cour, esc., entrée et escal., service. Renseign. et visites. 755-85-30.

Région parisienne

BOULOGNE Réc., beau studio, tt cft, balcon, tél., 110.000 F. 603-30-40.

CHAVILLE. B. résid., séj. 50m² +2 ch., tt cft. Imm. 68, loggia, superf. tot. 128 m². Vue dégag. s/verd. SACRIFIE av. CREDIT IMP., 315.000 F. - 533-93-63.

VILLE-d'AVRAY SOL. 39-10 duplex, liv., 3 ch., 2 bns., 2 gar., tél., imm. réc. S./parc et étg. de Corot. 420.000. Vis. sam. 14 h. 30-17 h. 57, route de Versailles.

BOULOGNE. Rez-de-chaussée, imm. ancien, 2 P., cuis. équ., s. bs, wc, impecc. Px 80.000. TEL. : 603-28-08.

SEVRES-MAIRIE
IMMEUBLE ANCIEN
STUDIO sur jardinet Entièrement ref. nf., s. de bs., w.-c., coin cuisine équipé, penderie, moquette. 55.000 F. Excellent placement. Renseig. et visites : 755-85-30.

SURESNES. VUE PARIS 4 p., tt conft. Visite sur place samedi 14-18 h., 147, boulevard Henri-Sellier. - 506-18-21.

P. à P. Vd tr. b. studio, 50m², cuis., bs, jd. privé, tél. box. 771-72-82. le soir.

SAINT-MAUR (R.E.R.)
Sur jardin, immeuble neuf : 2 Pièces, tout confort, 140.000 F. Vendredi et samedi, 11 à 19 h., 7, rue Delerue. Tél. : 508-88-97.

SURESNES. MONT-VALERIEN, BEL APPT 6 PIECES, 180 m², terras., vue, TEL., 4e étage 55 ascenseur. — Tél. : 704-88-18.

Palaiseau. ligne de Sceaux : 2 P., gd stdg, 120.000 francs. Cabinet Poulain. — 920 - 00 - 69.

Province

AIX-les-BAINS. Ex-hôtel Royal. Part. vend plusieurs chbres pouvant faire studio, vue sur lac et parc, grand calme. Voir sur place ou écr. Groux, B.P. 128, Aix-les-Bains. Tél. 35-02-86.

CANNES. Promoteur vend directement beaux appartements de 2/3 Pièces. Brochure gratuite. AZUR EDEN, 26, bd Gambetta. 06 - LE CANNET.

Centre Juan-les-Pins, 100 M. de la plage, calme et résidentiel, dans immeuble de luxe, studio à partir de 75.000 F et 2, 3 et 4 Pièces. Livraison immédiate. Eden Résidence, rue Hochet, 06160 Juan-les-Pins. T. 61-08-78.

appartem. achat

P. à P. Ach. cpt studio 30 m² ou 2 p., 45 m², cft, soleil. Place Gambetta ou Buttes-Chaumont. Tél. : 328-30-80.

SOCIETE rech. gd appt, stdg Paris, mme à rénov. 343-62-14.

immeubles

VIIe petit immeuble café-hôtel, occupé. Conditions exceptionnelles. JOUBERT et ANDRE, 5, rue Alphonse-de-Neuville, Paris-17e. Tél. : 924-56-91, poste 26.

maisons de campagne

Particulier vend petite maison à 20 m de la mer, située sur la Côte Sauvage à Batz-s-Mer (44). S-l. à mang., chambre, cuisine, w.-c., s.-d'eau, petit jardin. Le tout refait à neuf. 82.000 F. Ecrire au No 00000 Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

villégiatures

Locations vacances avec piscine G.A.M., 20, rue de Provence St-Raphaël (94). Tél. : 95-18-18.

Encore quelques mais. meublées à louer en SOLOGNE dans parc résidentiel. Cadre exceptionnel, piscine. PROMOBILE-SOLOGNE Domaine des Allcourts (Tél. 34). Pierrefitte-sur-Sauldre (41).

Offre pour une ou plus. fois par an : ch., cuis., bns, à Munich cont. la même chose à Paris ou banlieue (M.). Kohl, 8 München 82, Edelträudstr. 63.

A louer juillet-août appartement tout confort, 6 pers. La Plagne, tous loisirs. Tél. (50) : 45-28-27.

ROUMANIE : PARIS-PARIS. 2 semaines en pension complète. Juillet : 1.100 ; août : 1.290. Tél. : 285-38-32.

constructions neuves

EN PROVENCE AU SOLEIL Ds petit imm. de standing, bx 3 et 4 pièces livr. septemb. 74. Prix ferme 1.950 F m². Trianon, av. Brossolette, 83-Draguignan. Tél. (94) 68-16-22, de 15 à 18 h.

Prox. BOIS DE VINCENNES Petite résidence au calme dans joli parc. Constructeur vend directement STUDIO av. loggia. Prix ferme. Livr. octobre. Tél. : 508-96-01 ou 368-56-37.

SEVRES. 81, rue Brancas, petit imm. P. de T., 150m² parc St-Cloud, promot. vd 3 appts de 5 p., 120m², gd stdg+balc., terr. liv. incess. S/pl. sam. et dim. midi ou tél. 533-49-62.

SUISSE (studios), placement 1er ORDRE. TRES RARE. Tél. le matin : 285-19-16.

locations non meublées

Offre

16e TROCADERO Immeuble neuf, grand standing, STUDETTE, tél., 680 F +ch. STUDIO, tél., park., 1170 F + ch. SPEI 256-55-11 pr B.V.

A LOUER HOTEL PART. ST-CLOUD (plein centre), entrée, dble living, 5 chbres, 2 s. de bs, cuis. équipée, 3 wc, garage, tél., ch. central, jdin ensoleillé, vue partielle sur Paris, 5' gare, proximité lycées, écoles allemande et américaine. Prix : 3.500 F. Prière de téléph. : 225-60-44 (H. de bur.), 602-41-71 (le soir).

SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE Appt 3 pces, 70 m², refait neuf, cuis., s. de bs, ch., 4e étage. Vis. le 28 juin, de 13 à 15 h. 30. 104, rue La Boétie, Paris (8e).

GRIGNY. 2 beaux 3 pces 67 m², 100 m. gare, vue dégag. Dernier ét., soleil, calme, loggia, cuis. équip., rangements moquette. Tél. park., cave, 800 F mens. Tél. 326-14-56 ou 906-52-78.

BOULOGNE, BOIS Gd stdg, beau dble livg, tél., balcon, 1.200 F - 603-10-58.

GARCHES Près GOLF ST-CLOUD ds pet. imm. neuf, stand. s/parc, calme et boisé, du STUD. au 5 PCES, gar., tél., loggia, terrasse, jdin privat. Vis. s/pl. sam. 29 (10-12 h. et 14-18 h.). 17, RUE H.-REGNAULT. S.A. DENIS CHEVALIER. Tél. : 265-22-57 ou S.A. H. LE CLAIR. Téléphone : 966-33-85.

18e MONTMARTRE 9, RUE GARREAU, 4e ETAGE 2 P. 55m², cuis., bns. Très bien décoré. 850 F. S/place ce jour 13-18 h. ou 622-27-69.

NEUILLY 2 P. STDG., 1.300 F. S/pl., 9, rue Bailly, 11-17 h. Cab. DAUCHEZ. 720-94-95.

Demande

URGENT Ch. stud. tt conft ou appart. gd livg et ch. Etage sup. ensoleillé avec balcon ou terras. 16e, 17e, 7e, 6e ou 5e arrondissem. S'adr. FOUDRAINE, 123, rue de Longchamp. Téléph. 727 - 34 - 80.

P. à p. ch. 17e 2 p. cuis., s. d. b. Ecr. no 6.510, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Off. ttes garanties, je cherche gd studio ou 2 p., cent. (9e préf.). Téléph. si poss. (Agce s'abst.). Ecr. no 6.508, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

fermettes

VAL-DE-LOIRE, 90 km S. Paris magnif. fermet. en U, 4 pièces, pl., nbx dép. amén., gren., cave, s/5.000 m² bois. Px 120.000, av. 24.000. AVIS, 125, rue Bannier Orléans. Tél. : (15-38) 87-43-96.

VALLEE D'AUGE. Paris 180 km Deauville 50 km, fermette à colombages, isolée sur 17.000 m² prairie, bordée riv., 7 p., cuis., s. d'eau, chauf. ctal. Nbreuses dépendances. 300.000 F. Cabinet M. PETIT. Tél. (16) : 34-39-91-11 le 59 à VIMOUTIERS (61).

pavillons

LA CELLE-SAINT-CLOUD Domaine Saint-François-d'Assise pav. 4 p. ples. Situat. exceptionnelle dans zone résidentielle. LECAPLAIN 16 LES GRIVES.

ASNIERES Tr. beau pav. en pierres sur pet. ter. séj. av. chem., gde cuis. équip., coin repas, 3 ch., s. bns, cab. toil. wc. Bureau. nomb. dégag., cave, abri 2 voit. Ch. cent. intér., bon état. Tél. Vis. sam., dim. de préf. ap.-m. 28, RUE DES CHAMPS.

ASNIERES Centre sup. pav. sal., 2 chb, s. d'e., ch. c., déb., cuis., ss-sol, jdin agrém. Px : 150.000. Tél. : 757-15-85 m. d.

villas

LE CHESNAY, lim. Versailles DEMEURE, GENRE PETIT CASTEL, réception + BUREAU + 8 CHBRES. TRES CALME. Px 900.000 F. J.M.B., 970-48-10.

GARCHES. Robuste villa (1920), 185 m² habit., séjour double, 6 chbres, terr. 900 m², pr. gare. Px 620.000. J.M.B., 970-48-10.

Champigny. RESID. Sup. villa récente, 7 vastes pces, bs + s. d'e., wc, ch. c., c., cell., gar. 2 v., b. jd. agrém., 330.000 av. 60.000. TIC, 706-14-52. mme dim.

83-Centre BANDOL. Part. vend villa grand cft, libre, garage, jard., séjour 65 m², vest., wc, cuis., salle d'eau. A l'étage, hall, cuis., wc, 4 chbres, bs. Px à déb. Faire offre à Mazoyer, 10, rue J.-Bart. LONGJUMEAU.

fonds de commerce

DROIT AU BAIL 7 ANS LAINES exclusivité gde marq., pr. Asnières, sans concurrence, 30 m² au sol+réserve en étage. C.A. 160.000 en progress. const. Prix intéress. Possib. logem. 790-10-56.

200 mètres de la mer vd, urgt, bar, dancing, 400 m² (dans les règles de sécurité). Bar avec possibilité restaurant, appt 2 p., 85.000 F. Gde possib. paiement av. crédit personnel. « LA BONBONNIERE » 35, rue Estienne-d'Orves, 62-BERCK-PLAGE. Tél. à particulier : 986-40-78.

Quartier TRINITE. Lux. bout., possib. habit. 100 m², 828-02-74.

Sans conn. spéciale à céder en totalité ou partie centre France affaire produits d'entretien SARL, CA ann. H. T. 2.500.000 F, gros bénéf. Apport pour totalité 450.000 F. Ecrire avec références bancaires à : Havas Nevers. No 272, qui tr.

DROIT AU BAIL 7 ANS Ling., bonnet, enfant, mercerie, pr. Asnières, ds cité ouvr. imp., 30 m² au sol+idem en étg. C.A. 120.000 F à améliorer. Poss. log. Prix à débattre. 790-10-56.

VEND, cause départ, fond de commerce Auberge, 20 km. de 31-Toulouse. T. 15 (61) 84-11-40.

locaux commerciaux

A louer sans pas-de-porte surface commerciale : 1.170 m². Divisible en 2 lots. Large façade, métro SABLONS. 135, avenue de NEUILLY J. BOURDAIS S.A., 227-11-89.

MONTREUIL PARTICULIER loue BOUTIQUE proximité métro Croix-de-Chaveaux 0 m² + sous-sol 40 m² environ tous commerces. S'adresser : M. Bergoin, 8, rue Beaumarchais MONTREUIL. — Tél. : 287-77-95.

bureaux

17e. PORTE POUCHET 480m², 15 bureaux, 10 tél., télex. park. LAGRANGE, 266-16-65.

Location sans pas-de-porte-15e PL Balard, 340 m², 15 bureaux, 10 tél., télex, park. Lagrange, tél. : 266-16-65.

propriétés

HAUTE-PROVENCE (04) Forcalquier, Anc. Pigeonnier, 3 plans, sur butte, entour., 6 ha magnifiq. arboré, Situat., site, vue exceptionn. Px 165.000 F. Ecr. Claude CURNIER, H.P.I., Ds-Dauphin. Tél. (92) 78-58-01.

PRES LA FERTE-SS-J. Maison campagne vallée Morin, indép., impecc. 5 gdes pces., s. d'eau. Dépendanc. am. Jardin 1.500 m2. Px 130.000. crédit 80 %. CHARON 1, pl. Sainte-Beuve, Ferté-sous-Jouarre. Tél. 022-08-59 ou TUR. 26-76.

REGION OUEST Près Saint-Nom-la-Bretèche ds parc de 2.000 m2 av. bassin. TRES BELLE DEMEURE ANC. Salon, S. à M., bureau, cuisine, office, 6 chbres, 4 s. de bs, s. le jeux, grenier, cave, garage. 400 m2 HABITABLES.
— Maison de gardien (3 pièces, cuisine, salle de bains) ;
— Dans site protégé ;
— Prix : 700.000 F.
Tél. : 460-35-60, après 17 heures.

REGION OUEST Près de MONTFORT-L'AMAURY Maison moderne de 10 pièces, gros œuvre bon, prévoir travaux pour rénover intérieur.
MAISON + 5.400 m2 420.000 F
MAISON + 2.500 m2 320.000 F
Tél. : 460-35-60 après 17 h.

CROISSY-SUR-SEINE Près R.E.R., belle propriété 9 p. + maison gardien, vue sur ile. CIABA, 720 - 66 - 66.

65 km. Paris, région Gisors. Belle fermette long. rest., tout cft, 7 p., cuis., 2 s. de b. et w.-c. Salle jeux, cave, gar., chauff. fuel. 8.700m² jardin et bois, vue, calme. A profiter suite. 375.000. JAILLET, MARINES. 466-70-90.

Propriét. vend directem. 100 km. Paris. proxim. Pithiviers, belle mais. forestière 6 pces, s. d'eau, 900m² terr., pêche, chasse, ttes commod. Près 120.000. 278-02-49.

Compiègne, vend propriété face forêt, 8 p., s/jdin 1.700m², tt cft, 20, av. de l'Armistice. 440-10-83.

145 km. MAISON DIRECTOIRE bon état, tt cft, gd salon, s. à mang. cheminées, cuis. et s. eau équip., w.-c. A l'ét. : 3 ch., bur., s. bns, w.-c., grenier. Dép., jdin d'agrém. 2.000m² clos. Eau + él. PRIX 182.000, AVEC 48.000 CPT. Agce BAGLAND, 27190 Conches (Eure). Téléph. 16 (32) 34-21-14.

EXCEPTIONNEL VERSAILLES, qu. résidentiel. Propriété 12 pièces, 600 m2 de jardin. Tél., 700.00 F C.F.A. 924-42-56.

terrains

60' Sud Paris cadre forestier spl. terr. A BATIR 1.000 m² toutes viab. permis de constr. très bx arbres. Px 50.000. Tél. 278-02-49.

Pour ceux qui ont soif de nature et de détente. Dans un cadre prestigieux au ctre de la France, soyez av. moi l'un des dix privilégiés à vivre dans un parc natur. de 180 ha parmi les biches et les chevreuils. Vs pourrez y avoir votre cheval et y construire votre maison sur un terrain viabilisé privatif à part. de 80.000 F d'action. T. 504-08-13, jusqu'au 3 juil.

Terrain à bâtir près ORGERUS 1.090 m² en lisière de bois avec belle vue, 21 m de façade, gare proximité, 55.000 F, après 17 h. MARTIN. — Tél. : 486-07-38.

SACLAY A vendre terrains viabilisés de 700 m2 Rens. : OMEGA PROMOTION 217, rue St-Honoré, 75001-Paris. Tél. : 260 38-31

forêts

BON PLACEMENT 90 ha terrain boisé 150 km Paris par autoroute Sud. TUR. 43-40.

viagers

Gare Saint-Lazare, appt 130 m², 3e ét. occupé. R. Peltier, notaire. 60360 CREVECŒUR-LE-GRAND.

POLICE

Les « coups de poing » du ministre de l'intérieur sont-ils légaux ?

*Pour rassurer l'opinion publique, inquiète d'une montée de la criminalité qui lui est périodiquement rappelée, M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, a lancé une série de contrôles nocturnes et inopinés, sur la voie et dans les lieux publics, qu'il a baptisés « opérations coup de poing ». Certains, tel le professeur Gérard Soulier, s'en sont déclarés préoccupés (*le Monde *daté 23-24 juin). D'autres, dont on lira ci-dessous les lettres, s'en sont félicités et reprochent à M. Soulier d'excessifs scrupules.*

Toute restriction à la liberté d'aller et venir, ce que sont de tels contrôles, est, évidemment, de droit strict, c'est-à-dire qu'un texte doit exister qui les autorise formellement. Existe-t-il ?

Les contrôles d'identités sont mentionnés à l'article 61, 2°, du code de procédure pénale, mais à la condition, précise le texte, que cette vérification d'identité soit faite « au cours des recherches judiciaires », *étant de plus précisé que le champ d'application de cette disposition est réduit aux seules procédures de flagrant délit. L'article 61 est inclus, en effet, dans un chapitre* « Des crimes et délits flagrants » *du code de procédure pénale. C'est dire que le contrôle doit être la conséquence d'une infraction déjà constatée.*

C'est la même prescription que l'on retrouve, et avec la même réserve, dans un article 8 de la loi du 27 novembre 1943 « portant création d'un service de police technique ».

Quelles conséquences tirer du fait qu'il s'est, pour une large part, agi du contrôle de personnes circulant à bord d'un véhicule ? Deux articles concernent plus spécialement ce cas.

L'article L 4 du code de la route vise « le conducteur d'un véhicule qui aura omis sciemment d'obtempérer à une sommation de s'arrêter émanant d'un fonctionnaire ou agent chargé de constater les infractions et muni des insignes extérieurs et apparents de sa qualité ou qui aura refusé de se soumettre à toutes vérifications prescrites concernant le véhicule ou la personne ». *De ce texte on peut déduire* a contrario *qu'il ne concerne pas les passagers, que la légalité des fouilles est douteuse et qu'enfin l'existence d'une infraction préalable paraît requise.*

Mais il est vrai que, en dehors de toute infraction, selon l'article R 137 du même code : « Le conducteur d'un véhicule automobile ou d'un ensemble de véhicules est tenu de présenter à toute réquisition des agents de l'autorité compétente : 1) son permis de conduire ; 2) la carte grise du véhicule automobile. » *Cela n'inclut toujours pas les passagers. Cela n'implique même pas que le conducteur doive prouver son identité. Cela exclut les fouilles.*

Alors ? Avec tous les risques que cela comporte, et aussi souriant que soit, le cas échéant, le ministre qui en fait la demande, nul n'est, en principe, sauf les réserves ci-dessus, tenu de justifier de son identité. M. Poniatowski écrivait d'ailleurs lui-même dans la lettre remise à certains automobilistes : « Je souhaite que vous acceptiez la légère contrainte qui vous est imposée. » *C'était discrètement reconnaître que les contrôles devaient plus à l'usage qu'à la loi stricto sensu, qu'on* « pouvait » *s'y refuser et risquer de se les voir imposer.* — Ph. B.

« Tous des suspects... »

Le point de vue publié dans le Monde *daté 23-24 juin, sous la signature de M. Gérard Soulier, professeur à la faculté de droit d'Amiens, et intitulé « Tous des suspects », nous a valu un abondant courrier dont nous publions des extraits ci-dessous :*

M. Patrick Morne, de Bois-Colombes : « M. Soulier a-t-il été victime, comme moi, d'une tentative de rançonnement en plein jour, à 13 h. 45, à la gare de Colombes ? Utilise-t-il les transports en commun le soir ? Peut-il comprendre (...) qu'après cinq ans de police à la Marcellin il faille un choc psychologique visant à montrer au public la présence des forces de l'ordre sans qu'elle soit immédiatement associée à l'idée de matraquage et de passage à tabac ?

Non, les C.R.S. ne sont plus au quartier Latin et ce depuis l'arrivée de M. Chirac au ministère de l'intérieur, et cela n'a jamais été une chose admise, comme l'affirme péremptoirement votre correspondant. Quant au retrait total des gardiens, parlez-en aux habitants du quartier Saint-Séverin : c'est le moment !

M. Poniatowski a déclaré « dépassée » l'affectation des C.R.S. et gendarmes mobiles à des missions statiques et entrepris de les engager dans des missions dynamiques (rondes, patrouilles, etc.). Bien sûr, ce n'est qu'un début. Bien sûr, c'est à la racine du mal qu'il faut s'attaquer : créer des foyers, des maisons de jeunes, ne pas laisser des banlieues devenir des villes-dortoirs (...).

Certes, les nombreuses « bavures » commises par les différents services de police n'encouragent pas à dire systématiquement « merci aux gardiens de la paix » ! Mais votre correspondant devrait bien laisser sa chance au nouveau gouvernement, avant de parler de dictature.

* * *

M. Guerout, d'Enghien-les-Bains : Si M. Soulier habitait dans la banlieue parisienne, il raisonnerait sans doute différemment. J'habite Enghien, commune « sûre », mais les environs immédiats (Epinay, Argenteuil, Saint-Gratien et Soisy) ne le sont pas.

La semaine dernière, ayant reconduit chez elle — à Epinay, à 22 h. 30 — une amie, j'ai été assailli par trois voyous à motocyclette qui ont tenté de s'approprier mon portefeuille. L'arrivée inopinée d'un automobiliste les a mis en fuite. A la gendarmerie, on m'a dit : « Des agressions comme ça, il y en a dix par nuit et nous sommes six ! » Alors...

Quant au quartier Saint-Germain, que M. Soulier interroge donc les riverains de la rue Saint-Séverin, et il verra si ceux-ci souhaitent le départ des agents !

Si l'une des mesures du nouveau gouvernement a été bien accueillie, c'est certainement celle qui a trait à la répression du banditisme.

* * *

Une lectrice de Chennevières-sur-Marne, qui désire garder l'anonymat :

Où est le plaisir de se sentir sans cesse à la merci du malfaiteur, quand on laisse son cyclomoteur et que l'on ne retrouve que l'antivol coupé en deux (expérience personnelle), lorsqu'on a une chance sur deux de retrouver son logement pillé et saccagé au retour des vacances ? (...)

Beaucoup de Français préfèrent certainement sortir de temps à autre leurs papiers et savoir que quelqu'un a décidé de renverser les rôles : rendre impossible la vie des malfaiteurs et accroître la sécurité de ceux qui, riches ou moins riches, se procurent les choses à force d'économies et non pas à l'aide de tenailles ou de pinces coupantes.

Trois heures de garde à vue pour un médecin à la chevelure hippie

Un médecin, Mme Monique Heloir, demeurant à Orsay (Essonne) nous a adressé la lettre suivante :

« Jeudi après-midi, 20 juin, je suis allée faire des courses au centre commercial de Vélizy II avec un petit car Volkswagen. Vers 18 h. 30, mes courses finies, je m'apprêtais à repartir ; je monte dans ma voiture et à peine installée au volant, je vois arriver de chaque côté de la voiture deux hommes qui viennent rapidement se mettre derrière chaque portière avant.

J'ai immédiatement pensé que j'avais affaire à de mauvais garçons et, un peu effrayée, je me suis demandé ce qu'ils me voulaient. Ils m'ont prié de descendre de ma voiture et de leur donner mes papiers et mes clefs. Devant mon refus d'obtempérer, ils m'ont alors montré des cartes de police et m'ont parlé d'un contrôle d'identité. Toujours très inquiète et étant la seule personne contrôlée de cette manière dans le parking, j'ai cependant accepté de les suivre.

Un des policiers m'a dit appartenir à la police judiciaire de Versailles. Ils m'ont conduite au poste de police des vigiles du centre commercial et là ils ont commencé à m'interroger sur ma voiture (elle m'avait été prêtée par un ami et tous les papiers étaient en règle) ; on m'a interrogée aussi sur mon emploi du temps du lundi soir 17, en refusant de me donner aucune explication, prétextant le secret de l'enquête.

Devant mes protestations pour cette arrestation arbitraire, il m'a été dit que s'ils m'avaient arrêtée de cette façon, c'était parce qu'ils craignaient que j'aie une arme sur moi ou que quelqu'un d'autre soit caché dans la voiture avec une arme ; eux, par contre, étaient armés, comme tous les policiers en civil (revolver sous l'aisselle gauche, qu'ils ne se soucièrent pas de cacher), puis il m'a été dit qu'une des causes de mon arrestation était ma chevelure hippie.

Flagrant délit ?

J'ai donc protesté à nouveau d'être arrêtée sur mon allure et demandé qu'on prévienne ma famille. Il m'a été répondu que je tombais sous le processus de flagrant délit et que, par conséquent, on avait le droit de me garder quarante-huit heures légalement (flagrant délit de quoi ?) ; on m'a aussi refusé de prévenir ma famille.

Vers 19 h. 30, les inspecteurs de la police judiciaire décident de m'emmener à la P.J. de Versailles, après m'avoir entendue dans les locaux de Vélizy sur mon emploi du temps du lundi 17. J'ai alors expliqué que j'avais passé ma soirée chez des beaux-parents et avec mon mari et sans la voiture que je conduisais lors de mon arrestation. Malgré cela, on me conduit donc de Vélizy à Versailles, sans vérifier auprès de ma famille ni même me demander ma carte d'identité. Ma voiture est aussi conduite à Versailles par un policier.

A la police judiciaire de Versailles, on m'emmène dans un bureau au cinquième étage et là les deux inspecteurs qui m'ont arrêtée se mettent devant leur machine à écrire pour me demander mon emploi du temps du lundi soir ; on m'a déjà fait répéter quatre fois l'heure à laquelle je suis partie de chez moi pour aller chez mes beaux-parents.

Gouaille et discrétion

Je demande à nouveau qu'on prévienne ma famille ou qu'on me laisse téléphoner ; cette possibilité m'est à nouveau refusée en prétextant qu'on va d'abord perquisitionner chez moi et chez le fils des amis qui m'ont gentiment prêté leur voiture car, pas de chance pour lui, il demeure à 5 kilomètres de Vélizy. Pour cette perquisition, quatre policiers sont requis, qui viennent d'ailleurs se renseigner sur l' « affaire » dans la pièce où je suis interrogée. J'exprime alors ma stupéfaction devant cette rapidité à me considérer comme une délinquante et je demande alors à ces messieurs d'être corrects en allant chez moi, car il y a actuellement ma belle-sœur et sa petite fille qui y demeurent et je crains qu'elles ne soient choquées.

Il m'est répondu par un des policiers chargés de la perquisition, sur un ton gouailleur, qu'ils ont l'habitude de ce genre de choses, qu'ils seront discrets, que les voisins n'en sauront rien, et, pour finir, il me demande quel genre de matériel ils doivent aller récupérer chez moi !

Je suis atterrée devant ce comportement, car il est 20 h. 30 ; je suis arrêtée depuis deux heures, et, de plus, on ne m'a toujours pas dit de quoi il s'agissait, et ce qu'on me reprochait.

On me demande s'il est possible de joindre mon beau-père. Je donne son numéro de téléphoen afin qu'on puisse vérifier mon emploi du temps. Pendant cette vérification, on me fait descendre dans la cour de la P.J. pour fouiller ma voiture : un petit car Volkswagen aménagé pour le camping. Je montre donc aux policiers chargés de perquisitionner l'intérieur du car, qui contient une couchette en mousse, une tente de camping et du matériel de cuisine. Ils regardent si la serrure de la clef de contact n'a pas été forcée ; tout leur paraît normal.

Je suis reconduite au cinquième étage ; il est 21 h. ; on me dit que mon beau-père a confirmé ma présence chez lui et que donc je suis hors de cause, moi et ma voiture, et qu'il n'y aurait pas de perquisition chez moi. Mes peines ne sont pa sencore finies, il me faut encore attendre la rédaction de ma déposition en cinq ou six exemplaires, puis un premier papier notifiant ma garde à vue depuis 18 h. 30, puis un second papier notifiant la fin de ma garde à vue à 21 h. 30, enfin un dernier papier concernant la perquisition de la voiture.

Le tout en six exemplaires, tapés à la machine avec un seul doigt par l'inspecteur qui m'interroge. Une fois toutes ces formalités résolues, l'inspecteur me dit qu'il peut enfin me raconter de quoi il s'agit, puisque je suis hors de cause. Il s'agit tout simplement d'un vol de tapis effectué entre 20 heures et 24 heures, le lundi soir 17 juin, au centre commercial de Vélizy. Les vigiles chargés de la surveillance de ce centre auraient aperçu une voiture de même couleur que la mienne et des jeunes qui s'enfuyaient. Lorsque je faisais mes emplettes à Vélizy, jeudi après-midi, ils ont, d'après la police « formellement » reconnu ma voiture, d'après sa couleur seulement, et appelé la P.J. de Versailles. Je n'ai jamais été confrontée avec les vigiles, mon identité en dehors de mon permis de conduire n'a jamais été contrôlée, et je n'étais pas au courant de ce fait divers.

Il ne m'a, bien sûr, été présenté aucune excuse pour cette détention arbitraire. »

JUSTICE

Le procès de Christian Jubin

LE PRIX DE LA PEUR

« Nous sommes entrés dans « le temps des otages ». Pour M. Pierre Calland, avocat général, si la peine de mort dans de telles affaires doit toujours être requise « pour l'exemple » lorsqu'il y a mort d'homme, Christian Jubin, Evelyne et Georges Segard n'ont pas tiré. C'est là « leur vraie circonstance atténuante ».

« A défaut du prix du sang », la société doit donc leur faire « payer le prix de la peur », « le sentiment le plus abominable éprouvé par un être humain », « la peur susceptible de vous dégrader et de vous avilir ».

Les accusés doivent aussi « payer le prix » des « responsabilités portées par les autres », ceux qui doivent choisir entre risquer la vie des otages et « remettre sur le pavé de Paris deux voyous et une sorte de tigresse ».

Ils devront enfin payer le renversement des valeurs : le voyou qui commande au juge et qui met les menottes aux gendarmes, voilà « une atteinte intolérable à l'ordre public ».

Ce prix-là n'est autre que vingt ans de réclusion criminelle requis par M. Calland, jeudi 27 juin, à l'encontre des trois accusés, « peine de dissuasion, peine marquée du sceau de l'exemplarité ». « Et si une différence doit être faite au profit de l'un des trois accusés, elle le sera en faveur de Christian Jubin ». Pour son sang-froid ? Pour son intelligence ? Pour son enfance particulièrement malheureuse ? — B. D.

Après un vol de quatre mille pièces d'or

LE CHEF DES TITRES D'UNE BANQUE LYONNAISE EST INCULPÉ ET ÉCROUÉ

L'enquête ouverte après le vol, le 16 mai dernier, de quatre mille pièces d'or, d'une valeur estimée à 1 million de francs, dans un coffre d'une agence du Crédit lyonnais de Lyon, a conduit le juge d'instruction à inculper de vol, avant de le faire écrouer, M. André Vallet, trente et un ans, responsable des titres de l'établissement bancaire.

L'absence de toute trace d'effraction sur la partie frontale du coffre-fort, loué par un rosiériste en retraite, M. Pierre Lesage, avait vite orienté les investigations des enquêteurs vers les employés ayant accès à la salle des coffres. Plus tard, les policiers devaient découvrir que la paroi séparant le coffre de M. Lesage d'une case voisine inoccupée avait été découpée puis refixée.

L'employé nie, pour sa part, les faits qui lui sont reprochés.

● *La commission exécutive de la section S.G.E.N.-C.F.D.T. du Centre national de la recherche scientifique* s'est élevée, dans un communiqué, contre « *la détention provisoire d'Arnaud et Chantal Chastel, qui se prolonge depuis le 30 mai 1974* ». « *Le faisceau de charges*, ajoute la commission, *présenté dans la presse par l'enquête policière comme formel, perd, semble-t-il, de sa consistance au fil des jours. Du fait des vacances de la magistrature, la détention provisoire risque de se prolonger tout l'été. Nous considérons qu'un nouveau transport judiciaire rue Broca pourrait permettre à l'instruction d'évaluer différemment les charges réelles qui pèsent sur les prévenus... A défaut de ce transport judiciaire, le maintien en détention paraîtrait tout à fait arbitraire.* »

LES ÉCOUTES AU « CANARD ENCHAINÉ »

M. Roger Fressoz proteste contre la dérobade des fonctionnaires de la D. S. T.

Entendu sur sa demande, jeudi 27 juin, par M. Alain Bernard, premier juge d'instruction à Paris, M. Roger Fressoz, directeur du *Canard enchaîné*, partie civile dans l'affaire des écoutes, a déclaré après son audition :

« *J'ai appris par la presse que les fonctionnaires de la D.S.T. convoqués par le juge d'instruction Alain Bernard pour être confrontés avec des témoins de l'affaire des micros du* Canard enchaîné *ne s'étaient pas présentés. J'ai donc demandé à M. le juge d'instruction de bien vouloir me recevoir avec mon conseil, Mᵉ Roland Dumas. Je lui ai dit que la dérobade des fonctionnaires de la D.S.T. ressemblait fort à une manœuvre ourdie de telle façon que le souvenir des faits et des visages s'estompe avec le temps dans la mémoire des témoins. On sait en effet que l'instruction ne reprendra qu'après les vacances. On voudrait, d'autre part, lasser les témoins qui se sont présentés à plusieurs reprises déjà que l'on ne s'y prendrait pas autrement. L'attitude des représentants de la D.S.T. est d'autant plus singulière qu'il s'agit de fonctionnaires de l'Etat, dont plusieurs sont des officiers de police judiciaire et que leur refus de se présenter a été signifié au dernier moment, alors que les autres témoins ont pris sur leur temps et leurs occupations pour répondre à la convocation du juge.*

» *Nous avons fait remarquer*, a ajouté M. Fressoz, *que la confrontation était demandée depuis longtemps déjà et que les fonctionnaires de la D.S.T. avaient accepté, alors qu'il y avait un autre ministre de l'intérieur, d'être confrontés une première fois avec les témoins. Il nous semble qu'il y a une contradiction entre ce comportement et les déclarations du nouveau ministre de l'intérieur, M. Poniatowski, sur sa volonté de protéger strictement les libertés individuelles des citoyens et de sanctionner les agissements de ceux qui y portent ou y ont porté atteinte. Je pense que cela aurait été une preuve de bonne volonté et de sincérité que de tout faire pour que soit tirée au clair l'affaire du* Canard enchaîné. *J'ai donc en tant que directeur du* Canard enchaîné *élevé une protestation ferme auprès de M. Alain Bernard contre cette attitude et je lui ai demandé de prendre toutes les dispositions prévues par le code de procédure pénale pour obliger les témoins récalcitrants à répondre aux convocations du juge d'instruction.* »

● *Le nouveau bureau de l'Union des jeunes avocats de Paris*, qui entrera en fonction au mois d'octobre prochain, est composé de MM. Michel Gout, président ; Jean-Philippe Zurfluh, premier vice-président ; Patrice Lebatteux, deuxième vice-président ; Philippe Pavie, secrétaire général ; Mme Michèle Schor et M. Bruno Valluet, secrétaires généraux adjoints ; M. Jean-Michel Agron, trésorier.

● *Les « gazés » du commissariat de la rue Scribe.* Mᵉ Michèle Beauvillard, défenseur des trente-cinq personnes qui ont porté plainte pour sévices subis dans les locaux du commissariat de la rue Scribe, le 22 mai 1974, s'étonne des déclarations de la préfecture de police publiées dans *le Monde* du 26 juin. Mᵉ Beauvillard indique que ces déclarations, si elles étaient confirmées par la préfecture de police — qui paraît déjà s'ériger en porte-parole du ministère de l'intérieur — laisseraient à penser que la préfecture de police veut influencer gravement les décisions aussi bien du pouvoir exécutif que du pouvoir judiciaire.

FAITS DIVERS

TROIS CENT QUARANTE-SIX MORTS LE 3 MARS 1974

La catastrophe d'Ermenonville aurait pu être évitée

affirme une commission sénatoriale américaine

La commission sénatoriale du commerce a conclu, le jeudi 27 juin, que l'administration fédérale de l'aviation civile (F.A.A.) et le constructeur McDonnel Douglas Aircraft n'avaient pas pris à temps les mesures propres à éviter la catastrophe du D.C.-10 de la compagnie Turkish Airlines qui s'est écrasé le 3 mars dernier, près d'Ermenonville, faisant trois cent quarante-six morts.

Selon la commission, l'accident a eu apparemment la même cause qu'un accident survenu à un autre DC-10, près de Detroit, il y a deux ans : le mauvais fonctionnement du système de fermeture d'une porte de la soute à bagages. « *Nous croyons*, déclarent les auteurs du rapport, *que, inconsciemment ou non, le constructeur de l'appareil et l'administration américaines, en cherchant la solution du problème, ont voulu cacher au public la mauvaise nouvelle, afin de ne pas porter atteinte à la réputation des DC-10.* »

« *Selon les témoignages qui nous ont été présentés*, ajoutent les membres de la commission, *nous croyons que McDonnel Douglas n'a pas agi comme les circonstances l'exigeaient.* » Après l'accident de Detroit, la F.A.A. n'a pas pris « *les mesures qui s'imposaient. Plutôt que de présenter des dispositions légales quant à la fermeture de la soute à bagages*, poursuit le rapport, *la F.A.A. et McDonnel Douglas se mirent d'accord sur la publication d'un « bulletin de service » qui expliquait le problème et les mesures prises pour le résoudre* ».

« *L'accident de Paris aurait pu être évité*, conclut la commission sénatoriale, *si le bulletin de service avait insisté sur l'urgence du problème et si l'appareil avait été modifié complètement.* » — *(A.F.P.)*

● *Accident d'avion au Cambodge.* — Une vingtaine de personnes auraient trouvé la mort dans l'accident d'un Boeing-307 qui s'est écrasé, le jeudi 27 juin, peu après son décollage de l'aéroport de Battambang. L'appareil, qui volait sous les couleurs de la compagnie intérieure cambodgienne, aurait été victime d'une défaillance technique. — *(A.P.)*

● *Ajaccio : un attentat à l'explosif*, dont on ignore les mobiles, a été commis pendant la nuit du 26 au 27 juin contre l'entreprise de transports Sciarli frères. La charge a explosé vers 2 heures du matin, devant la porte de l'entreprise, 11, boulevard du Roi-Jérôme, au centre de la ville. La déflagration, très puissante, a brisé de nombreuses vitres aux alentours ; la porte d'entrée des Etablissements Sciarli a été arrachée, et des dégâts importants ont été causés à l'intérieur des locaux.

P.T.T.

LES PROJETS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

• Hausse de 20 à 30 centimes du prix du timbre
• Pas de bouleversement des structures de l'administration

La hausse envisagée des tarifs postaux pourrait être de 20 ou 30 centimes pour le courrier normal, a indiqué M. Lelong. Les tarifs téléphoniques seraient augmentés plus modérément, mais aucun chiffre n'est avancé.

Pour ce qui concerne les réformes de structures, M. Long se montre très pragmatique. « J'ai été frappé, *a-t-il dit*, par les réflexions des syndicats qui m'ont tous tenu le même langage : c'est bien joli de vouloir fonder un établissement public, mais beaucoup de choses pourraient être améliorées dans le cadre actuel. Ils ont raison de craindre qu'on réalise une réforme de façade sans résoudre les problèmes de fond. »

Il a poursuivi : « J'ai l'impression d'être en présence d'un double blocage. Soit on fait les réformes de structures, mais alors on crispe le personnel. Soit — et ce serait à mon avis la meilleure solution — on assouplit le statut du personnel et on modifie les conditions de présentation du budget des P.T.T., mais on s'engage dans un très long processus de négociations avec l'administration des finances. »

En conséquence, le secrétaire d'État compte présenter à l'automne, devant le Parlement, deux projets de budgets annexes, l'un pour les postes et l'autre pour les télécommunications.

D'autres difficultés budgétaires préoccupent M. Long. A propos des 2 milliards de déficit des chèques postaux, il a déclaré : « Nous faisons un travail de collecte d'argent, qui n'est rémunéré que par une commission de 2,6 %. Nous demandons à être remboursés de nos coûts de main-d'œuvre par un taux de 4 %, afin que l'opération soit blanche pour nous. » *A propos des 200 millions de déficit de la Caisse nationale d'épargne :* « Je viens de contresigner un décret portant à 8 % l'intérêt versé aux épargnants. Nous devrons supporter la moitié de cet intérêt et pourtant nous n'avons pas l'emploi du capital ». *Le déficit d'un milliard de francs de la poste imputable au tarif préférentiel pour la presse :* « Il devrait être imputé au budget général. »

Le vrai scandale du téléphone

Cinq hauts fonctionnaires de la direction générale des télécommunications : MM. Henri Bustarret, Emile Julier, Roger Légaré, Maurice du Mesnil et André Rousselet, nous ont adressé le point de vue ci-dessous sur les projets de réforme des P.T.T.

La semaine dernière, l'Assemblée nationale a décidé de publier les conclusions de la commission de contrôle sur le fonctionnement du téléphone, qui ont déjà fait l'objet d'indiscrétions dans la presse. Ce rapport propose la séparation des télécommunications et de la poste, puis la création d'une véritable entreprise nationale des télécommunications comparable à Electricité de France.

L'insatisfaction de nos clients n'est pas niable : ils demandent un changement. Rappelons que, parmi les nombreux pays où le service téléphonique est meilleur qu'en France, on trouve les trois formules : ministère des P.T.T. (Allemagne fédérale, Suisse, Pays-Bas) ; entreprise nationale (Suède, Belgique, Japon, Grande-Bretagne, Espagne) ; quasi-monopoles privés (Etats-Unis, Canada, Italie) ; en France, un transfert des télécommunications au secteur privé est difficilement concevable.

De plus, la croissance prévue pour les effectifs de télécommunications risquerait de rendre à terme le ministère des P.T.T. aussi lourd que celui de l'éducation nationale, et sa gestion délicate. Pour notre part, nous pensons nécessaire, en restant au sein du secteur public, de séparer les postes et les télécommunications en deux « entreprises » distinctes.

Quinze millions de lignes en 1980

Malgré l'effort très important accompli à partir de 1967-1968, sous l'impulsion de MM. Guéna et Galley, et qui s'est traduit par un doublement de la production de nouvelles lignes d'abonnés en cinq ans, nous sommes très loin du compte. Aussi, la situation actuelle qui laisse les commandes d'équipement pour 1974 stagner pratiquement en volume au niveau de 1973, la croissance nominale de 23 % étant en grande partie absorbée par les hausses de salaires, liées à l'inflation, et par la hausse exceptionnelle du coût des matières premières (cuivre : 120 % en dix-huit mois), confirme de façon éclatante ce qui est pour nous le vrai scandale du téléphone.

En fait, comme l'avait reconnu le précédent premier ministre dans son programme de Provins (12 millions de lignes principales à la fin de 1973), le seul objectif admissible est de rattraper le niveau, en densité téléphonique, des pays voisins comparables : Grande-Bretagne entre 1980 et 1985, puis Allemagne fédérale, aussitôt après 1985. Cet objectif nous conduit à prévoir au minimum 15 millions de lignes principales à la fin de 1980 et 25 millions en 1985, comme le recommande, semble-t-il, la commission parlementaire. Un accroissement net de 2 millions de lignes par an est nécessaire à partir de 1978 contre 500 000 en 1973. Il faut ajouter le financement de la modernisation (automatisation totale du réseau téléphonique en 1977, remplacement à partir de 1978 des centraux installés avant 1950) et de l'extension du réseau interurbain (croissance du trafic de 20 à 25 % par an, résorption des « points noirs » actuels). Dans ces conditions, les engagements de dépenses d'investissement, pour l'année 1974, devraient atteindre quelque 13,5 milliards de francs (au lieu de 10,3 milliards de francs prévus par le budget initial) et continuer à croître ensuite de 25 % par an en francs constants.

Les progrès déjà accomplis nous autorisent à dire que l'« entreprise » des télécommunications est prête à relever ce défi. Mais à deux conditions : que ses objectifs soient reconnus comme légitimes par le pays, d'une part, que la possibilité lui soit laissée de se procurer les moyens nécessaires en personnel et en financement de ses investissements, d'autre part.

Tout le monde sait que les télécommunications, autant et plus que les transports, sont indispensables à l'aménagement du territoire, à la décentralisation de l'industrie et du secteur tertiaire. Faibles consommatrices d'énergie par elles-mêmes, elles diminuent, de plus, le nombre de déplacements, économisant le temps, la fatigue et à nouveau la dépense d'énergie correspondante.

L'industrie des télécommunications est une industrie propre, non polluante, ce qui n'est pas le cas de l'industrie lourde (sidérurgie, chimie, voire industrie nucléaire), dont le développement est considéré comme nécessaire en France. Son degré de technicité est très élevé, et ses débouchés potentiels sur un marché mondial quasi illimités. C'est de plus une industrie de matière grise et de forte valeur ajoutée.

Parmi les disciplines de haute technicité, les télécommunications sont l'une de celles où la France n'a pas à rougir de son niveau technologique : le Centre national d'études des télécommunications en premier lieu puis l'industrie française ont développé ces dernières années un potentiel considérable ; la technique française de commutation électronique est en train de faire une percée sur les marchés mondiaux (Pologne, U.R.S.S., Etats-Unis, Grande-Bretagne). Ici, contrairement à l'informatique ou à l'espace, il n'y a pas de monopole mondial américain ou soviétique, et il est possible de prendre sa place, dans des conditions normales de rentabilité.

Ce développement industriel, dont on pressent l'essor, est actuellement freiné par la mauvaise référence que constitue le niveau d'équipement national en télécommunications.

Comme E.D.F.

Pour mettre fin à cet état de fait, les télécommunications doivent avoir la possibilité de travailler comme Electricité de France, dans le cadre d'un contrat de programme pluriannuel, planifiant notamment le niveau des tarifs (décroissant en francs constants, c'est-à-dire incluant des hausses annuelles modérées pour tenir compte de l'inflation). Ce contrat doit être consacré par le vote d'une loi de programme de trois à cinq ans, qui permettra d'abandonner la contrainte des autorisations de programme budgétaires, insupportable en période de forte inflation, au profit de l'examen chaque année, au Parlement, d'un budget des paiements de l'entreprise et des moyens de financement correspondants.

Sans attendre ces dispositions nouvelles, un complément de l'ordre de 3 milliards de francs d'autorisations de programme devrait être trouvé en 1974 pour permettre aux télécommunications de continuer leur expansion en faisant face aux conséquences exceptionnelles de l'inflation.

Loi de programme et budgets annuels doivent être établis sur la base d'une croissance des moyens en personnel homogène avec l'effort exceptionnel demandé à l'entreprise ; compte tenu de gains de productivité encore possibles dans la fiabilité du matériel ou l'organisation du travail, les effectifs supplémentaires à recruter ne doivent pas être inférieurs à dix mille par an d'ici à 1980, compte tenu des départs prévisibles.

Il sera de plus indispensable d'élever le niveau global de qualification du personnel, tant par la formation permanente et la promotion interne que par un recrutement externe de qualité, et de le rémunérer en fonction de son niveau de compétence et du marché de l'emploi.

Serait-il anormal, de la part des télécommunications, de réclamer en 1974 une gestion responsable et réaliste, sous l'autorité supérieure du gouvernement et du secrétaire d'État aux postes et télécommunications, avec le contrôle du Parlement, dans le cadre des missions de service public et des objectifs généraux fixés par l'Etat ?

Faute de quoi, l'opinion publique doit être mise en garde : la situation du téléphone tournera vraiment au scandale avant 1978.

District parisien

La capitale demande l'aide de l'État pour sauver la Cité fleurie

Rien n'est encore réglé pour la Cité fleurie. C'est ce que l'on peut penser après le vote émis jeudi 27 juin par le Conseil de Paris. La délibération votée par 60 voix contre 30 (groupes de gauche) demande le maintien des vingt-neuf ateliers d'artistes et du jardin du 65, boulevard Arago, à Paris-13e, et dans ce but souhaite obtenir le concours financier de l'Etat. Si cela n'est pas possible, les conseillers sont d'accord pour que les ateliers soient rachetés par leurs occupants et d'autres artistes. Enfin, si l'affaire ne peut aboutir, il est admis que l'on pourra détruire la Cité et édifier sur le terrain un immeuble comprenant trente ateliers nouveaux ainsi qu'un jardin.

Depuis mars, une commission spéciale, composée de douze élus de diverses étiquettes présidée par M. Gilbert Gantier (centriste, Libertés de Paris), s'est réunie neuf fois pour étudier en détail toutes les solutions possibles. Elle n'a pu aboutir à un choix. Avec diverses variantes, les représentants de la gauche, MM. André Voguet (communiste), Louis Moulinet (socialiste), Pierre Mattéi (radical), demandent un aménagement d'ensemble de l'îlot au sein duquel est située la Cité, faisant une large place aux équipements sociaux et culturels et aux espaces verts au sein desquels les ateliers conservés prendraient valeur de symbole. Une solution séduisante mais coûteuse. Les autres groupes au nom desquels ont parlé M. Gantier ainsi que M. Bertrand de Maigret (R.I.) et M. Lionel Assouad (C.D.P. - Paris-Majorité) ont préféré voter la délibération suivante.

Dans un premier article (le seul auquel les groupes de gauche ont souscrit), il est précisé que « *le préfet de Paris est invité à rechercher avec l'Etat les moyens complémentaires nécessaires à l'acquisition... de la Cité fleurie* ». La ville participe à raison de 1 million de francs à cette opération. Article 2 : le jardin deviendra un square public (sa surface est d'environ 900 mètres carrés). Article 3 : à terme, on ne logera à la Cité que des artistes. L'Etat a jusqu'au 31 décembre 1974 pour manifester sa bonne volonté et préciser le montant d'une éventuelle subvention.

Toutefois, dès l'article 4, ces élus envisagent une absence de participation financière de l'Etat. Dans ce cas, les locataires de la cité seront en droit d'obtenir du promoteur propriétaire du domaine la vente des ateliers pour une somme d'au moins 5 millions de francs. Des subventions de la Ville et de l'État permettraient de dédommager la société propriétaire. Mais dans cette hypothèse les futurs occupants, locataires ou propriétaires, devront être des artistes.

A l'article 5 et jusqu'à l'article 8, il est précisé que si une promesse d'achat n'a pu être présentée au promoteur à la date du 1er avril 1975, celui-ci bénéficiera d'un permis de construire qui entraînera la disparition des ateliers et la construction d'un immeuble d'habitation dont les trois premiers niveaux seraient réservés à l'aménagement de trente ateliers modernes, dont neuf pour des sculpteurs.

L'attribution de ces ateliers suivant un loyer équivalent au loyer H.L.M. s'effectuera sur proposition d'une commission spéciale (priorité étant donnée aux artistes exerçant actuellement leur activité à la Cité fleurie). En outre, un espace vert d'environ 5 000 mètres carrés d'un seul tenant sera remis à la Ville, qui y aménagera un jardin public.

D'une certaine manière, après cette délibération ambiguë, les élus confient au président de la République le soin de trancher une affaire où il s'est peut-être imprudemment aventuré. Car, à l'opposé de la voie express rive gauche où l'intervention de M. Giscard d'Estaing se solde par un retrait des crédits d'Etat, il s'agit, dans le cadre de la Cité fleurie, d'accorder des crédits. A sa façon, le Conseil de Paris, « agacé » des interventions du président, a voulu le mettre au pied du mur. Mais cette « habileté » n'apaisera pas les passions et risque de pourrir encore un peu plus cette affaire.

PIERRE BRANCHE.

A PROPOS DE...

LA VOITURE ÉLECTRIQUE DE M. JARROT

Gadgets écologiques

Après avoir annoncé, le 27 juin, qu'il allait proposer au gouvernement une nouvelle politique fondée sur l'économie des matières premières et de l'énergie, M. André Jarrot, le ministre de la qualité de la vie, a pris le volant d'une voiture électrique. C'était en somme joindre le geste à la parole.

La Renault 5 bleu pastel qui venait de lui être offerte par l'E.D.F. porta silencieusement le ministre jusqu'à l'Elysée... à 600 mètres de là. Elle fit sensation au milieu des sévères DS noires qui garnissaient la cour d'honneur.

Mais, au-delà de l'opération publicitaire, il faut bien voir la réalité. La R 5 ministérielle est le contraire d'un véhicule « économique ». Il lui faut 350 kilos de batteries pour transporter deux passagers sur 60 kilomètres. L'électricité dont il faut la recharger toutes les deux nuits représente la combustion de huit litres de fuel dans nos centrales thermiques.

Elle est donc aussi gourmande en pétrole que ses sœurs à piston. Renault, avec prudence, n'a construit que dix exemplaires de ce véhicule. La firme ne tient pas à ruiner son image de marque en commercialisant de tels engins. Car, finalement, la voiture électrique est une vieille dame style « belle époque ». On nous rebat les oreilles des recherches sur la propulsion à base de kilowatts. Manifestement, on ne fait qu'en parler. Rappelons simplement qu'un bolide électrique, la Jamais contente, atteignait 100 kilomètres à l'heure... en 1910.

Le ministre de la qualité de la vie devrait se méfier des cadeaux. Il en est d'empoisonnés. Et, à tout prendre, n'eût-il pas été mieux inspiré de gagner l'Elysée à pied, en compagnie de son secrétaire d'Etat aux sports, M. Pierre Mazeaud. Histoire de donner l'exemple. Mais le bon cette fois.

MARC AMBROISE-RENDU.

ENVIRONNEMENT

Les opérations de remembrement devront respecter les équilibres écologiques

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie, a, au cours d'une conférence de presse, annoncé le 27 juin un certain nombre de mesures concrètes, qu'il compte proposer à un conseil des ministres au cours de la deuxième quinzaine de juillet.

— Une loi contre la prolifération des déchets qui serait proposée au Parlement dès septembre ;

— Encouragement à la fabrication de véhicules adaptés à la ville ;

— Vingt contrats seront passés cette année avec des villes moyennes pour les aider à « s'embellir » ;

— Abaissement du taux de la T.V.A. sur les terrains de camping de 17 % à 7 % pour favoriser le tourisme social ;

— Avantages aux salariés prenant leurs congés hors saison ;

— Multiplication des bases de loisirs et de plein air dans les zones naturelles d'équilibre ;

— Cycles de formation à l'environnement pour les employés de mairie et sessions de recyclages pour les ingénieurs, fonctionnaires et cadres ;

— Réactivation des bureaux départementaux de protection de la nature et de l'environnement ouverts au public ;

— Mise à l'étude d'agences spécialisées « air » et « déchets » à l'exemple des agences de bassin ;

— Sessions annuelles permettant aux associations de défense de proposer des mesures concrètes.

Répondant ensuite aux questions, M. André Jarrot a mis l'accent sur le rôle capital que l'éducation nationale doit jouer dans la défense de l'environnement. « *Il faudra enseigner dans les écoles le code de la qualité de la vie comme on y a fait pénétrer le code de la route.* »

Sur la question du remembrement accusé de détruire le bocage, le ministre a pris une position très nette. « *Il ne faut plus raser les haies et détruire les équilibres écologiques. Une circulaire destinée aux responsables agricoles va être diffusée incessamment.* »

En revanche, interrogé sur ses intentions à l'égard des centrales nucléaires, M. Jarrot s'est dérobé. « *Je veillerai à ce qu'elles ne rejettent pas trop d'eau chaude et que leurs sites soient bien choisis, mais le problème est à la fois trop technique, trop scientifique et trop politique pour que je le traite ici. C'est une affaire de gouvernement.* »

● LA CHASSE A LA BALEINE CONTINUE. — La chasse à la baleine ne sera toujours pas interdite cette année. C'est ce qui vient de décider la Commission internationale baleinière après quatre jours de discussion. (*Le Monde* du 25 juin). Le moratoire proposé par les Etats-Unis a donc été repoussé pour la troisième année consécutive. Néanmoins, pour certaines espèces en voie de disparition comme le rorqual les prises seront réduites. Pour d'autres, en revanche, elles seront augmentées. Au total, trente-sept mille baleines pourront être tuées au cours de la prochaine campagne.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONJONCTURE

LE COLLECTIF BUDGÉTAIRE POUR 1974

Les personnes seules ne subiront l'augmentation fiscale qu'à partir de 3 500 francs d'impôt

Les mesures fiscales annoncées par le ministre de l'économie et des finances, le 12 juin, ont été adoptées jeudi 27 juin au conseil des ministres. Peu de changements ont été apportés par rapport à ce que nous avions annoncé dans nos éditions datées du 14 et du 27 juin. Cependant, à l'heure où nous mettions sous presse, il était encore difficile d'avoir une vue précise de la loi de finances rectificative pour 1974

Selon nos informations, le conseil des ministres a décidé de fixer à 2 500 francs — d'impôts payés en 1974 sur les revenus de 1973, — pour une part, la limite à partir de laquelle s'appliquent les majorations. Cependant — et cette modification est importante — la barre sera fixée à 3 500 francs pour les personnes disposant d'une part de quotient familial : célibataires, divorcés, veufs sans enfant. En fait, la limite de 2 500 francs n'est significative que pour le calcul des parts.

D'autre part, les signes extérieurs de richesse, qui permettent au fisc de taxer d'office les personnes dont le train de vie ne correspond pas aux revenus déclarés, vont être plus nombreux. Le gouvernement propose qu'ils comprennent les motos à partir de 450 centimètres cubes, la possession de titres dans un club de golf ou dans une société de chasse. En revanche, les chevaux de selle n'ont pas été retenus comme signe extérieur de richesse.

En ce qui concerne le budget de 1975, M. Giscard d'Estaing a demandé que les dépenses qui correspondent aux demandes des différents ministères soient réduites. Elles représentent, en l'état actuel de préparation du budget, une progression de 17 à 18 % par rapport aux dépenses inscrites dans le budget de cette année. Cette progression est trop forte en période d'inflation et M. Fourcade souhaite la ramener à 15 %.

« L'HUMANITÉ » REPROCHE A M. FOURCADE DE S'ATTAQUER AU SECTEUR PUBLIC

Les déclarations concernant la révision des programmes des entreprises nationales faites par M. Fourcade au journal *la Croix* sont vivement critiquées dans *l'Humanité* de ce vendredi. Le ministre de l'économie et des finances avait déclaré :

« *Les programmes des entreprises nationales sont à revoir; je l'ai dit aux dirigeants de ces entreprises à l'occasion de la réunion, mercredi, du conseil du Fonds de développement économique et social que j'ai présidé. Je considère qu'il ne doit y avoir ni privilèges ni droits acquis lorsqu'il s'agit de remettre l'économie sur ses rails.* »

« *Curieuse manière de « redresser » l'économie française que de s'attaquer au fer de lance de notre économie qu'est le secteur public* », écrit M. J. Dion dans *l'Humanité*. M. Dion ajoute : « *La réputation de l'E.D.F. ou de la S.N.C.F. n'est plus à faire. Celle de Renault non plus, qui est le principal exportateur de notre pays. Et que serait notre industrie aéronautique sans la SNIAS et la SNECMA ?*

» *M. Giscard d'Estaing, lui, préfère regarder M. Dassault avec les yeux de Chimène. Et menacer d'abandonner Concorde, dont le journal* la Vie française *écrit pourtant cette semaine qu'il est* « une mine de retombées techniques ». *Avec une telle politique, on ne « redresse » qu'une chose : le taux de profit des trust.* »

LA NATION : crise grave.

« *La France est dans une situation de crise grave dont personne ne peut aujourd'hui prévoir le dénouement. Il faut être reconnaissant à Jean-Pierre Fourcade de l'avoir dit avec une clarté et une netteté que ne pratiquait guère son prédécesseur au ministère des finances. Si la France s'en sort sans drame, le président de la République fera ce qu'il voudra. Si la France s'en sort mal, ce seront les forces politiques les mieux organisées et les plus cohérentes qui auront le dessus.*

» *Il ne s'agit donc pas, pour l'instant, de préparer des élections législatives éventuelles ou une élection présidentielle lointaine, mais d'être prêt à faire face à une situation de drame. Si tout le monde le comprenait, nous ferions l'économie de beaucoup de querelles.* »

(PIERRE CHARPY.)

A L'ÉTRANGER

En Italie

M. Rumor a présenté à la Chambre son plan de redressement économique

Rome (A.F.P.). — Un nouveau train de mesures fiscales, un relèvement de la T.V.A. et une augmentation des prix des services publics ont été annoncés, le jeudi 27 juin, à la Chambre, par M. Mariano Rumor, président du conseil, afin de faire face à l'aggravation de la crise économique et financière en Italie.

Après avoir indiqué que l'aggravation de la situation est confirmée par la hausse des prix à la consommation (13,2 % en janvier, 14,2 % en février, 16 % en mars), M. Rumor a fait savoir que, pour réduire au niveau maximum de 2 000 milliards le déficit des opérations courantes de la balance des paiements, il fallait avoir recours à un prélèvement fiscal, para-fiscal et tarifaire non plus de 500 milliards mais de 3 000 milliards.

Pour maintenir toutefois l'expansion du crédit pour la période mars 1974-mars 1975, le gouvernement a décidé de demander d'importants sacrifices aux Italiens.

● POLITIQUE DU CREDIT. — Placement auprès de la Caisse des dépôts et prêts de 250 milliards de lires de titres obligatoires, pour assurer le crédit à moyen terme en faveur d'entreprises du Mezzogiorno ; placement de 250 milliards de titres pour assurer l'octroi de financement aux petites et moyennes entreprises, pour des investissements intérieurs et l'exportation ; placement de 1 000 milliards de titres pour le refinancement de la Caisse du Midi (Mezzogiorno).

Les deux premiers placements sont destinés à être utilisés immédiatement.

● LES MESURES FISCALES jointes à une hausse des prix des services publics, doivent permettre d'atteindre un volume de recettes d'environ 3 000 milliards de lires.

La T.V.A. sera relevée surtout sur les produits de luxe, les impôts directs seront majorés pour les revenus les plus élevés, mais abaissés pour les bas revenus. Les tarifs des services publics seront relevés, mais, comme c'est le cas pour l'énergie électrique, ils seront maintenus à leur niveau actuel pour les petits usagers.

M. Mariano Rumor n'a pas indiqué le détail des mesures qui devront être discutées lors de la prochaine réunion entre le gouvernement et les syndicats.

En Allemagne fédérale

La Bundesbank s'efforce de limiter les conséquences de la faillite de la banque Herstatt

De notre correspondant

Bonn. — *Devant les bâtiments fermés et protégés par la police de la banque Herstatt à Cologne, plusieurs centaines de créanciers ont réclamé, le jeudi 27 juin, leur argent sur l'air des lampions.*

Accompagné par un policier, M. Gerloff, chef du personnel de la banque, s'est présenté devant les clients pour répondre aux questions, qui toutes tournaient autour du même problème : « *Quand toucherons-nous notre argent ?* », question qui reste pour le moment sans réponse, au lendemain de la fermeture de la banque sur ordre du bureau fédéral de surveillance du crédit qui lui a retiré sa licence (*le Monde* du 26 juin).

Devant une succursale de Herstatt, dans une petite ville proche de Cologne, la police a dû intervenir pour empêcher les clients en colère de briser la vitrine. Selon certains témoins, la bousculade devant le siège social de la banque à Cologne rappelait le krach de la banque Danat, sous la République de Weimar, qui fut le premier signe de la grande crise économique en Allemagne.

Sans doute, la comparaison est-elle forcée. M. Klasen, président de la Bundesbank, a tenu jeudi des propos apaisants. Il a exclu que cette affaire ait « *des conséquences considérables* » et qu'une autre faillite soit annoncée dans les prochains jours. Herstatt est un cas isolé dans la profession bancaire allemande, notamment en ce qui concerne le rapport entre les engagements et les capitaux propres.

Cependant, le parquet de Cologne a ouvert une enquête pour faillite frauduleuse, détournement de fonds, malversations et infractions au droit sur les actions. C'est la première fois, depuis la dernière guerre, qu'une banque de cette importance fait faillite en République fédérale. Dans une déclaration remise à la presse, les dirigeants de Herstatt indiquent que la banque a « *essuyé au cours des dernières semaines des dommages considérables dans une opération de change à terme, pertes camouflées par le service compétent* ». Le « trou » s'élèverait à 480 millions de DM (960 millions de francs), selon certaines informations qui n'ont pas été confirmées.

Depuis plusieurs mois, le bureau fédéral de surveillance et la banque centrale examinaient de près les opérations menées par Herstatt, mais il n'y a que quelques jours qu'ils auraient découvert la falsification des livres de comptes. Ces faux en écritures auraient eu lieu à l'insu des dirigeants de la banque.

Des petites et moyennes entreprises touchées

Herstatt, qui se classe parmi les premiers établissements bancaires privés ouest-allemands, présentait en 1973 un bilan de 2,1 milliards de deutschemarks. Les dépôts des banques chez Herstatt s'élevaient à 780 millions, ceux des autres clients à 1,1 milliard, dont 309 millions pour les comptes d'épargne. Depuis quelques années, de nombreuses petites et moyennes entreprises avaient quitté leur banque pour déposer leurs fonds auprès de Herstatt, qui offrait des conditions particulièrement avantageuses. Aussi la chambre de commerce et d'industrie de Cologne s'attend-elle « *à des suites considérables et certainement à de nouvelles insolvabilités* » pour des entreprises moyennes.

L'attention se porte maintenant sur les conditions dans lesquelles les créanciers pourront être indemnisés. Avant de se résoudre à exiger la fermeture de Herstatt, la Banque centrale et le bureau de surveillance ont mené pendant plusieurs jours des consultations avec les trois grandes banques ouest-allemandes (Deutschebank, Dresdnerbank et Commerzbank) pour envisager des mesures de soutien, mais les pertes étaient telles par rapport au capital propre de la banque Herstatt (77 millions de DM), que toute aide est apparue vaine.

Le fonds de secours créé par l'Association fédérale des banques allemandes, dont Herstatt était membre, pourra indemniser les petits épargnants jusqu'à concurrence de 20 000 DM, mais le fonds de secours ne s'élève actuellement qu'à 30 millions de DM, ce qui est largement insuffisant. Les banques ouest-allemandes devraient rapidement prendre la décision de le porter à 100 millions de DM.

Pour les entreprises et les banques clients de Herstatt, la situation est plus complexe. Pour éviter des réactions en chaîne, la Bundesbank a demandé aux autres établissements bancaires d'alléger dans la mesure du possible les problèmes de liquidités que pourraient rencontrer les clients de la banque en faillite.

Le principal actionnaire de Herstatt, M. Gerling, patron du groupe d'assurances qui porte son nom — il détient personnellement plus de 85 % de Herstatt, — a laissé entendre qu'il pourrait éponger une partie du déficit. Président du conseil de surveillance de la banque, c'est lui qui aurait attiré voilà quelques jours l'attention des autorités sur les difficultés de son établissement. La décision de la Bundesbank d'exiger à partir du 1er juillet des banques ouest-allemandes une communication sur le montant de leurs engagements à terme sur le marché des devises n'est sans doute pas étrangère à la démarche de M. Gerling.

DANIEL VERNET.

ÉNERGIE

LE CONGRÈS D'ALGER SUR LE GAZ NATUREL

Un produit qui devient une matière première essentielle

De notre correspondant

Alger. — Le IVe Congrès international du gaz naturel liquéfié a réuni à Alger, du 24 au 27 juin, les représentants des sociétés les plus riches et probablement les plus puissantes du monde : il y avait quelque 1 500 participants, dont 600 délégués américains et près de 300 délégués français.

« *Les échanges de vues qui viennent d'avoir lieu,* nous disait un spécialiste, *ont prouvé que nous entrons dans la décennie du gaz et que ce produit s'impose de plus en plus comme une matière première* essentielle. » Ce jugement peut être étayé par quelques chiffres : les échanges internationaux qui avaient porté sur 1,5 milliard de mètres cubes atteindront 30 milliards en 1975 et 300 milliards en 1980. Les méthaniers suivent le rythme : leur nombre s'accroît en conséquence — à elle seule, l'Algérie vient d'en commander sept — de même que leur capacité qui est passée en six ans de 60 000 à 125 000 mètres cubes.

En coulisses, se sont déroulées des tractations sur les prix et la révision de contrats déjà conclus. Premiers exportateurs mondiaux de gaz naturel liquéfié, les Algériens ont annoncé d'entrée de jeu qu'ils entendaient obtenir un relèvement des prix — actuellement de l'ordre de 60 cents la B.T.U. — qui tienne compte des hausses intervenues dans le domaine pétrolier où le baril est passé depuis octobre 1973 de 3 à 12 dollars.

Les Algériens ont signé, jeudi 27 juin, un accord avec la Ruhrgaz, portant sur 6,5 milliards de mètres cubes par an, dont le prix sera indexé. L'indexation tiendra compte de plusieurs facteurs, notamment de l'importance des investissements de l'acheteur dans la construction d'usines de liquéfaction ou de méthaniers, le prix du pétrole, la valeur du dollar, etc.

C'est là un événement important dans la partie que joue l'Algérie avec les Etats-Unis et l'Europe. En effet, pendant longtemps, les Européens s'étaient contentés de petites quantités de gaz algérien (quelque 5 milliards de m3 au total), estimant sans doute, selon les Algériens, qu'étant les seuls acheteurs potentiels, ils pouvaient tenir ce produit « captif » et obtenir des prix avantageux lorsque se ferait sentir la disette énergétique. Le contrat de 10 milliards de m3 signé ave cla société américaine El Paso, en 1969, avait été un coup de tonnerre... Les Américains s'étaient cependant montrés très durs dans les négociations sur les prix. Aujourd'hui, le contrat avec la Ruhrgaz peut à son tour servir de levier aux Algériens pour obtenir une révision du premier accord conclu avec El Paso sur la base de 30 cents, et la reconduction du second à un prix nettement plus élevé que les 60 cents prévus à l'origine.

En séance, M. Bennsky, directeur de l'énergie au département d'Etat américain, s'est montré très ferme en soulignant que la politique des Etats-Unis visait à limiter au maximum ses importations. En coulisses, cependant, les négociateurs américains se seraient montrés plus conciliants sur les prix, à condition d'obtenir des garanties très sérieuses sur la sûreté des approvisionnements et contre les aléas d'ordre politique qui entraînerait des embargos.

Le mystère de Skikda élucidé

Le congrès a également permis de faire le point sur les usines de liquéfaction. Ainsi le mystère a été levé sur l'origine de la dernière panne des trois unités de Skikda. On s'était interrogé sur la provenance des traces inexplicables de mercure qui avait un effet corrosif sur les tuyauteries en aluminium. En fait, le mercure se trouve dans certains gisements de Hassi R'Mel et n'a été découvert que récemment.

En prenant certaines précautions techniques, on évite la corrosion des tuyauteries, ce qui a permis de remettre en route en mai une ligne qui fonctionne à 105 % de sa capacité théorique. La deuxième doit suivre au même rythme début juillet et la dernière ultérieurement, mais seulement à 70-80 % de sa capacité.

En ce qui concerne l'avenir, trois possibilités peuvent être envisagées : travailler comme on le fait actuellement en se soumettant à certaines contraintes ; éliminer le mercure du gaz avant de le liquéfier ; remplacer les tuyauteries en aluminium par un autre métal que le mercure n'attaque pas.

Le procédé Technip se trouvant réhabilité, son P.-D.G., M. Jacques Célérié, estime qu'il a retrouvé toutes ses chances pour la construction d'usines de G.N.L. au Venezuela, à Trinidad et au Nigéria. Mais sa grande ambition demeure, semble-t-il, la réalisation de lignes à Arzew pour le projet Eurogaz portant sur 15,5 milliards de mètres cubes.

PAUL BALTA.

« NOUS SOMMES PRÊTS A DIMINUER LA PRODUCTION PÉTROLIÈRE POUR SOUTENIR LES PRIX », déclare M. Abdesselam.

« *Des pays comme l'Iran, le Koweït et l'Algérie se sont déclarés prêts, dès maintenant, à opérer une réduction de leur production, si cela devenait nécessaire pour soutenir les prix* », a déclaré M. Belaïd Abdesselam, ministre algérien de l'énergie et de l'industrie, dans une interview publiée par le quotidien *El Moudjahid*.

Faisant apparemment allusion à un éventuel recours de l'Arabie Saoudite à une importante augmentation de sa production pour « *faire pression sur les prix* », M. Abdesselam a déclaré : « *Le chantage à la pression sur le prix par la production ne portera pas. Ceux qui espèrent faire fléchir les prix en misant sur une montée en flèche de la production saoudienne se trompent lourdement* », a ajouté le ministre.

MINISTÈRES

M. PIERRE FOURNIER EST NOMMÉ DIRECTEUR DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

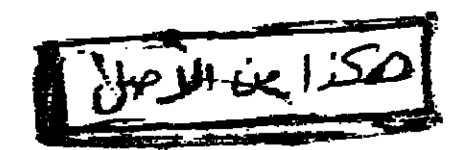
M. Pierre Fournier est nommé directeur de la population et des migrations, en remplacement de M. André Postel-Vinay, nommé le 8 juin secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (travailleurs immigrés).

[M. Fournier, né en 1923, licencié ès lettres, est ancien élève de l'ENA (promotion Albert-Thomas). Il a accompli toute sa carrière au ministère du travail, où il fut successivement sous-directeur de la formation professionnelle, sous-directeur de l'emploi, et, en dernier lieu, directeur adjoint chargé du service du travail au sein de la direction générale du travail et de l'emploi.]

Faits et chiffres

● LES PRIX DE GROS EN ITALIE ont enregistré une hausse record de 44 % en mars dernier, par rapport au même mois de 1973, indique l'Institut central des statistiques (ISTAT). Il s'agit de la hausse la plus forte enregistrée dans le monde.

● A LA BANQUE DE L'UNION PARISIENNE (B.U.P.), la C.F.D.T., qui avait eu une position plus dure que les autres organisations syndicales lors du récent conflit des banques, gagne deux sièges au comité d'établissement parisien, en obtenant 39,30 % des suffrages exprimés au lieu de 27,62 % en 1972. Cela n'est pas sans rappeler la progression de ce même syndicat à la B.N.P.-Paris (*le Monde* du 4 mai 1974). La C.G.T. (27,47 % contre 30,54 % en 1972) et la C.F.T.C. (22,94 % contre 28,09 % en 1972) perdent chacune un siège. Quant à F.O. (6,34 % contre 9,12 % en 1972) et au S.N.B. (3,95 % contre 4,63 %), ils n'en obtiennent aucun



LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

BANQUE

NOMMÉ JEUDI PAR LE CONSEIL DES MINISTRES

M. Jacques Chaine succède à M. François Bloch-Lainé à la présidence du Crédit lyonnais

Le conseil des ministres réuni jeudi à l'Elysée a confirmé la nomination de M. Jacques Chaine, qui présidait jusqu'alors le B.F.C.E. (Banque française du commerce extérieur), à la présidence du Crédit lyonnais (« le Monde » du 25 juin). M. Chaine succède à M. François Bloch-Lainé, qui a occupé ce poste pendant sept ans.

A propos de nouvelles nominations (voir d'autre part), le président de la République, a précisé le porte-parole du gouvernement, a exprimé le souhait que, pour les très hauts postes civils et militaires de l'Etat, on cherche davantage à se tourner vers la génération montante. L'idée est de ne pas attendre les fins de carrière pour une promotion et le but recherché de parvenir à un certain renouvellement, un certain rajeunissement de l'appareil administratif.

En ce qui concerne le Crédit lyonnais, il pourrait être envisagé que la structure de la direction soit plus étoffée de façon à permettre la promotion du haut personnel issu de la maison.

UN HOMME OUVERT SUR LES AUTRES

Pour reprendre en main un établissement financier comme le Crédit lyonnais, tiraillé par les dissensions internes, et qui s'est montré peu capable au cours des dernières années d'adapter son organisation à la formidable croissance qu'il a connue (ainsi, du reste, que la plupart des banques), les dirigeants de la profession ne seront pas les seuls à penser qu'on ne pouvait faire un meilleur choix que M. Jacques Chaine.

Il est des hommes qui, en arrivant à leur nouveau poste de commandement, sont accueillis « avec un préjugé favorable » par ceux qu'ils auront mission de diriger. C'est le cas du nouveau président du Crédit lyonnais qui emploie au total quelque quarante-trois mille personnes (deux fois plus qu'il y a six ans). D'une « maison » à l'autre, les commentaires d'ordre personnel circulent.

De la Banque française pour le commerce extérieur (B.F.C.E.), où il a fait une bonne partie de sa carrière, puisqu'il y est entré pour la première fois en 1945 en qualité de secrétaire général pour y devenir successivement directeur général adjoint (1954), directeur général (1961), vice-président (1968) et enfin président (1970), M. Jacques Chaine arrive avec la réputation d'un homme ouvert au dialogue, et dont la sûreté de jugement et l'aisance naturelle, relevée encore par une grande fréquentation du monde, à Paris et à l'étranger, n'ont pas terni la modestie.

Il est de ceux qui écoutent autant qu'ils parlent, et lorsqu'il parle de son métier il tranche et il résume en quelques propositions, prononcées sur un ton bienveillant, le problème qu'on lui a posé. Les difficultés presque inextricables que l'encadrement du crédit suscite inévitablement aux banques dont la vocation est de chercher de nouveaux clients et de satisfaire ceux qu'elles ont déjà mettront sans doute plus d'une fois à l'épreuve cette aptitude à l'analyse que M. Chaine devra d'abord appliquer à la réorganisation du Crédit lyonnais.

Fils d'un notaire lyonnais, le nouveau président de la deuxième banque nationalisée en termes de bilan (elle talonne de près la B.N.P.), est né le 31 mars 1915. Diplômé de l'Ecole libre de sciences politiques et licencié ès lettres, il est admis, en 1942, à l'inspection des finances. Il fait partie en 1945 du cabinet de M. René Pleven, alors ministre des finances, et avant d'entrer à la B.F.C.E., il est chargé de mission à la direction des relations économiques extérieures (D.R.E.E.) au ministère des finances. Alors que les banques françaises en général et le Crédit lyonnais en particulier ont une activité de plus en plus internationale, c'est un homme rompu aux relations avec l'étranger qui prend la tête de la plus ancienne des grandes banques françaises qui, en 1914, était la plus grande du monde.

P. F.

Un haut fonctionnaire qui a marqué sa génération

« Appartenant à la fonction publique, je n'ai pas à porter de jugement sur la décision dont je suis l'objet. Je ne romprais le silence que si j'y étais moralement obligé. » C'est en ces termes que M. François Bloch-Lainé, âgé de soixante-deux ans et président du Crédit lyonnais depuis 1967, a accueilli la décision du conseil des ministres de mettre fin à ses fonctions. Une telle déclaration, tout en respectant la réserve traditionnelle des serviteurs de l'Etat, traduit l'amertume de ce très haut fonctionnaire qui, avec deux ou trois de ses pairs, a véritablement marqué sa génération.

Né en 1912, inspecteur des finances en 1936, il est trésorier de la Résistance pendant les deux dernières années de la guerre et conseiller de M. Robert Schuman, ministre des finances, en 1946. Tenté un moment par la politique, il devient directeur du Trésor à trente-cinq ans en 1947, à un moment où la France doit faire face aux gigantesques problèmes de financement que posent la reconstruction et la mise en route du 1er Plan. Son action sera décisive, mais il y sera mis fin en 1952 par un conflit avec M. Antoine Pinay sur l'indexation de son fameux emprunt. Pour le « neutraliser », on lui offre la Caisse des dépôts et consignations, lieu protégé où l'on accueille avec flegme les fonds des caisses d'épargne et des notaires.

C'est la grande surprise : en quinze ans, cet homme affable, modeste, secret, à la voix assourdie, sans changer les règles sacro-saintes qui régissent son établissement, va lancer dans la bataille les sommes énormes dont il dispose. Il intervient dans la construction — ce sera Sarcelles, — le tourisme, l'hôtellerie, l'aménagement du territoire, partout où une déficience devient criante. C'est une révolution que le patronat ne lui pardonne guère et qui fera l'objet d'un hommage solennel du général de Gaulle en 1966, faisant allusion *« aux conditions du siècle, qui nous amènent, sans renier l'esprit d'entreprise, à pratiquer un dirigisme grandissant »*.

Entre-temps, il ajoute à ses succès celui d'un livre paru en 1963, *Pour une réforme de l'entreprise*, dans lequel il imagine de nouvelles structures, distinguant la direction du contrôle, les propriétaires et les « managers » et demandant surtout une plus grande concertation avec les salariés, au prix d'une reconnaissance de la section syndicale d'entreprise. Ses propositions soulèvent l'ire du patronat traditionnel, qui y distingue avec raison une menace à ses prérogatives, cinq ans avant mai 1968, et onze ans avant la désignation de M. Sudreau comme délégué à la réforme de l'entreprise.

En 1963 également, l'on fait appel à lui pour prendre place parmi les « sages » qui arbitreront la longue grève des mineurs et, à la fin de 1966, Georges Pompidou lui confie personnellement une enquête sur l'inadaptation des personnes handicapées.

Après avoir, à plusieurs reprises, refusé au général d'être son ministre des finances, il accepte en 1967 la présidence du Crédit lyonnais. Cadeau empoisonné : il y trouve une succession difficile et une situation inextricable dans un secteur qu'il connaît moins bien, le secteur bancaire concurrentiel. Ayant appelé à ses côtés un autre inspecteur des finances, M. Saint-Geours, il rencontre une forte opposition de la part de certains cadres moyens et supérieurs, dans une atmosphère très « florentine », à laquelle n'est pas étrangère la forte personnalité de M. Schlogel, directeur général jusqu'en 1972, et banquier jusqu'au bout des doigts. Le développement très rapide de la maison et son passage accéléré à l'informatique créent des tensions qui déboucheront sur la grève du printemps dernier.

Au lendemain de l'élection présidentielle, bien que son mandat d'administrateur lui ait été renouvelé le 20 décembre 1973, le sort de M. Bloch-Lainé paraît scellé : ami de M. Chaban-Delmas, il n'a guère d'atomes crochus avec M. Giscard d'Estaing, qui, en le remerciant, donne un peu l'impression de régler un compte personnel.

Sans doute le président, ex-ministre des finances, peut-il sanctionner les infractions aux normes d'encadrement du crédit définies depuis dix-huit mois. Mais le Crédit lyonnais est-il seul dans ce cas ? — F. R.

● M. CHIRAC a reçu mardi 25 juin, en présence de M. Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat, des délégations de l'assemblée permanente des chambre de commerce et d'industrie et de l'assemblée permanente des chambres de métiers, conduites par leurs présidents respectifs. Les effets du plan de redressement économique sur les petites et moyennes entreprises, l'éventuel doublement des crédits affectés à l'artisanat, l'application de la loi Royer, les problèmes de l'énergie et des exportations ont été au centre de ces entretiens.

AGRICULTURE

Sus à la fraude...

(Suite de la première page.)

Qui se souciait alors de la qualité, qui a beaucoup souffert de ces excès ? En 1973, la folie était si grande que négociants français et acheteurs étrangers s'entre-changeaient les vins de bonne réputation sans même les goûter, par pure spéculation, comme s'il s'agissait de sucre ou de noix de cajou.

On imagine dès lors les abus et trafics suscités par pareille déraison. Prenons un exemple très simple : soit un hectare de vigne en Beaujolais ; la législation sur les appellations d'origine établit qu'on peut y vendanger sans nuire à la qualité jusqu'à 50 hectolitres de vin. Seulement, grâce à différents procédés de traitement et de culture, le viticulteur, attiré par le profit, produit 100 hectolitres, et autour de lui la plupart de ses collègues font de même. Que se passe-t-il ? En bonne logique, puisqu'il y a surproduction manifeste et que celle-ci gâte gravement la qualité, les 100 hectolitres devraient être entièrement déclassés, c'est-à-dire ne pas avoir le droit à l'appellation beaujolais et donc être vendus en vin de consommation courante.

En fait, la législation actuelle est beaucoup moins sévère : premièrement, quand l'année est bonne, un comité régional de l'Institut des appellations d'origine (INAO) décidera que le rendement maximum dans le Beaujolais est de 60 hectolitres — et non de 50 ; deuxièmement, les viticulteurs qui en font la demande pourront obtenir des reclassements individuels de récolte : de la sorte, après dégustation de son vin, tel ou tel vigneron aura le droit à l'appellation beaujolais pour 70 des 100 hectolitres et non 60 ou a fortiori *50 ; troisièmement, la quantité de vin — et seulement celle-là — correspondant à la tranche allant de 70 à 100 hectolitres ne sera pas vendue sous l'étiquette beaujolais, mais elle pourra être tout de même mise en marché comme vin ordinaire. Ce qui est absurde puisqu'il s'agit du même produit que celui ayant droit à l'appellation beaujolais.*

Autrement dit, en caricaturant un peu : si le vigneron a mis les 100 hectolitres produits par son hectare de vigne dans une immense cuve, jusqu'à la moitié de celle-ci le robinet donne du beaujolais à 18 F la bouteille ; ensuite, si les experts de l'INAO se montrent compréhensifs, de la moitié aux sept dixièmes de la cuve, c'est encore du beaujolais, mais reclassé ; et enfin, au-dessus, c'est du vin de consommation courante à 1 F le litre.

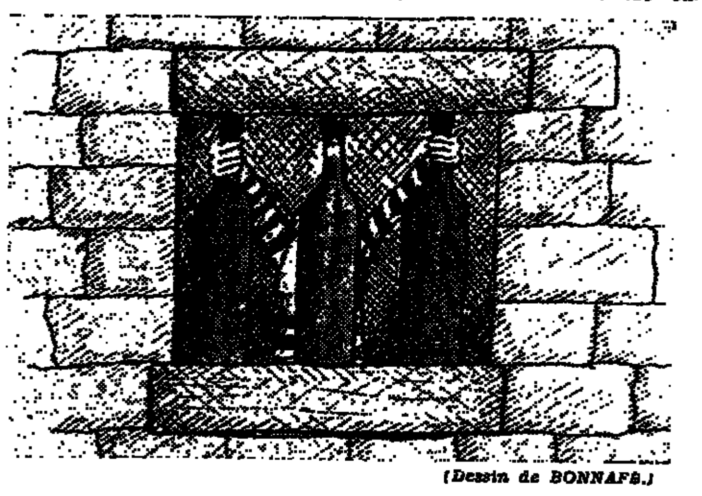
On devine aussitôt l'insistance des pressions qui se sont exercées en période de folie commerciale sur les diverses instances de l'INAO pour qu'elles reclassent la plus grande quantité possible de beaujolais, bordeaux, bourgogne, alsace, anjou, produits hors quantum. On subodore aussi tous les trafics auxquels ce modèle de législation cartésienne a pu et peut encore donner lieu. On les classe grosso modo *en deux espèces :*

● *Un viticulteur, par exemple de pommard, accroît exagérément le rendement de sa vigne. Le vin est très mauvais, mais il garde son étiquette flatteuse dont la seule évocation fait se pâmer chaque touriste américain. Un négociant avisé — et il n'en manque pas en Bourgogne — achète le vin à un prix moyen ; il le « remonte » en couleur et en force en y incorporant par exemple un vin neutre d'Italie, que lui fournit un importateur établi à Sète. Après l'opération, c'est « vraiment » du pommard.*

● *Autre cas de figure : un viticulteur produit 200 hectolitres de beaujolais alors que propriétaire de 2 hectares il n'a le droit, même après reclassement, qu'à 120 hectolitres. Le voici donc avec sur les bras 80 hectolitres de vin dit ordinaire. Qu'à cela ne tienne : il trouve un client anglais ; il lui dit dans l'oreille : je vous vends à un prix avantageux les 80 meilleurs hectolitres de ma cuvée mais à la condition que vous achetiez officiellement non pas mon beaujolais mais mon vin courant. L'Anglais arrivé chez lui rebaptise aussitôt ses bouteilles en beaujolais ; et le vigneron qui n'a pas entamé son droit à vendre 120 hectolitres de beaujolais met en marché avec cette garantie les 120 hectolitres qui lui restent.*

Distillation des excédents

Ces pratiques douteuses paraissaient s'étendre dans plusieurs vignobles français. « Heureusement », depuis le 1er janvier, la conjoncture s'est retournée sur



(Dessin de BONNAFÉ.)

le marché des vins : aujourd'hui on en est presque à brader la marchandise. Observant ce changement, l'Institut national des appellations d'origine a jugé le moment opportun pour donner un coup d'arrêt à la course au rendement. S'il y a bien un moment où le viticulteur est prêt à limiter sa production, c'est quand il n'arrive plus à la vendre.

A cette fin, le président de l'I.N.A.O., M. Pierre Perromat, propose au ministre de l'agriculture de prendre par loi ou décret les quatre dispositions suivantes :

● *Fixation pour chaque vignoble — et c'est important, — par les instances nationales de l'Institut, d'un plafond pour les reclassements individuels de vins. Autrement dit, il s'agit d'éviter que les influences locales n'obtiennent en Bourgogne, à Bordeaux ou ailleurs des reclassements abusifs.*

● *Tout le vin produit hors des quanta d'appellation serait distillé. Par exemple, le viticulteur récoltant 100 hectolitres de beaujolais au lieu de 60 devrait en livrer 40 à la distillation, et il n'en retirerait quasiment plus un sou, tandis que maintenant, nous l'avons dit, il peut le vendre avantageusement à l'étranger en faux vins ordinaires.*

● *Suppression des déclassements en cascade. Un exemple : si un viticulteur, aujourd'hui, produit 60 hectolitres sur 1 hectare à Saint-Julien dans le Médoc, il a le droit de déclarer 32 hectolitres (limite de l'appellation) sous le nom de saint-julien, 10 hectolitres en médoc, 8 hectolitres en bordeaux ordinaire et les 10 hectolitres restants comme vin de consommation courante. Une fois encore, que de combines possibles avec ce système ! L'I.N.A.O. propose de l'abroger : ou bien le vigneron déclarera produire du bordeaux et il aura le droit à 50 hectolitres, ou il dira faire du saint-julien et il jouira de cette seule appellation pour 32 hectolitres.*

● *Enfin, d'ici cinq ans, tous les vins d'appellation d'origine seraient soumis à la dégustation afin que soient éliminés les mauvais produits.*

Au total, on le voit, il s'agit d'un bouleversement, ou, d'une certaine manière, d'un retour aux sources puisque, à son origine, avant qu'elle ne s'amollisse au frottement des intérêts financiers, la législation sur les vins d'appellation d'origine était très contraignante.

M. Christian Bonnet reprendra-t-il le projet à son compte ? Et, si oui, dans quelle mesure et dans quels délais ? L'I.N.A.O., auteur des propositions, regroupe tout de même, officiellement des viticulteurs, des négociants et des représentants du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'agriculture. On peut discuter, amender, améliorer le projet ; on ne peut pas le rejeter, sinon il faudra bien convenir que les intérêts d'un certain négoce marron sont décidément fort puissants.

P.-M. DOUTRELANT.

Manifestation des producteurs de porcs dans le Nord

Le mécontentement paysan s'aggrave

Les producteurs de porcs de la région du Nord manifesteront à Steenworde mardi 2 juillet pour protester contre la chute de 20 % des cours à la production.

Organisée par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, cette manifestation est un nouvel indice de la dégradation de la situation dans les campagnes au début de l'été. Des secteurs de production de plus en plus nombreux sont touchés. Les producteurs de lait voient avec inquiétude les stocks de beurre et de poudre se gonfler, alors que des difficultés d'exportation de plus en plus sévères se font jour.

Les viticulteurs ne savent pas encore comment il pourront loger la prochaine récolte tant les chais sont encore remplis, et ils ne cessent de demander des contingents importants de distillation.

Les fruitiers, dont une partie de la récolte a été endommagée par les gels de printemps, voient d'un mauvais œil les arrivages en provenance d'Espagne ou de Grèce.

Ces derniers estiment en outre que le gouvernement français vient de leur donner un coup de poignard dans le dos en acceptant que la Commission de Bruxelles négocie des accords préférentiels avec les pays du bassin méditerranéen (*le Monde* du 27 juin). La Fédération des syndicats d'exploitants (F.N.S.E.A.) *« est vivement opposée à toute concession qui permettrait à des pays étrangers de venir concurrencer les producteurs français de fruits et légumes dans les périodes de production nationale et communautaire »*. Le président des chambres d'agriculture, M. Perrin, a estimé pour sa part que l'accord de Luxembourg *« va plonger les viticulteurs dans l'angoisse »*.

Au reste, les organisations paysannes attendent que le gouvernement prenne des mesures *« pour enrayer la dégradation considérable, inadmissible et intolérable des revenus agricoles »*. La F.N.S.E.A. a invité ses fédérations départementales *« à entreprendre toutes les actions qu'elles jugeront nécessaires pour éviter que l'agriculture ne soit victime d'une inflation accélérée »*.

Les responsables du Mouvement de défense des exploitants familiaux (MODEF) estiment, de leur côté, qu' *« on se trouve à la veille de gros mouvements paysans »*.

Le gouvernement adopte le projet de réforme du statut du fermage

Un projet de réforme du statut du fermage a été adopté jeudi 27 juin par le conseil des ministres. Elaboré au cours de l'année dernière par un groupe de travail gouvernement-profession, ce texte tend à favoriser la stabilité, la sécurité et la liberté technique du fermier en place, tout en recherchant une rémunération plus équitable du capital foncier.

Le projet modifie pour l'essentiel quatre points de la législation en vigueur :

1) Le fermier en place devra être mieux informé de la qualité et des intentions d'un acquéreur éventuel des terres qu'il exploite afin de ne pas préempter inutilement — c'est-à-dire faire jouer son droit d'acquéreur prioritaire — pour garantir sa situation;

3) La clause de reprise triennale qui permettait au propriétaire de « reprendre » au profit d'un de ses descendants l'exploitation sera supprimée pendant la durée du premier bail de neuf ou douze ans. Au cours du second bail, une reprise sexennale pourra être introduite dans le contrat de location. Assurant au fermier une durée minimum d'installation de quinze ans, ces dispositions sont plus compatibles avec le délai d'amortissement des investissements;

3) Le fermier disposera d'une plus grande liberté dans l'utilisation « du fonds », notamment en matière d'investissement, et il pourra changer la destination des terres louées, par exemple transformer une prairie en labours ou vice-versa;

4) Le calcul du prix du bail sera adapté à la durée de la location, la qualité et la nature des biens loués, et le prix sera apprécié par des commissions départementales ou régionales.

L'ensemble du projet, dont l'adoption par le conseil des ministres a été retardée par diverses « manœuvres de couloirs », rencontre une assez vive opposition chez les propriétaires fonciers, en dépit de l'arbitrage rendu par M. Chirac lorsqu'il était ministre de l'agriculture et du développement rural.

LA COMMISSION DE BRUXELLES REFUSE DE BLOQUER LES EXPORTATIONS DE BLÉ DANS LES PAYS TIERS

Bruxelles. — La Commission des Communautés européennes a décidé de rejeter la demande du gouvernement français, qui souhaitait voir interdire les exportations de céréales hors de la C.E.E. (*le Monde* du 28 juin).

Le collège bruxellois estime en effet que la situation du marché mondial ne justifie pas une telle attitude : la campagne en cours s'achèvera dans la C.E.E. avec un stock de report de 4 millions de tonnes, et la taxe européenne à l'exportation, qui vient d'être portée à 220 F par tonne, devrait éviter une évasion des stocks hors de la Communauté.

Le gouvernement français pourra « faire appel » de cette décision en saisissant le conseil des ministres des Neuf de sa requête.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

RHONE-POULENC

L'assemblée ordinaire du 20 juin 1974, présidée par M. Renaud Gillet, a approuvé les comptes de l'exercice 1973. Elle a fixé le dividende net distribué à 8,90 F par action, auquel est attaché, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, un remboursement d'impôt déjà payé au Trésor de 4,45 F (avoir fiscal), portant le revenu global par action à 13,35 F.

Ce dividende net de 8,90 F, représenté par le coupon n° 32, sera mis en paiement à dater du 28 juin 1974.

L'assemblée a également autorisé le conseil à émettre, en une ou plusieurs fois, à son gré, des obligations ou bons, jusqu'à un montant total égal à 250 millions de francs.

Au cours de son allocution, le président a notamment déclaré : « L'an dernier, le président Baumgartner vous avait indiqué que si 1972 se présentait encore comme une année de transition, les premiers mois de 1973 accusaient une sensible amélioration. Vous venez de constater que les comptes consolidés du groupe Rhône-Poulenc marquent, en effet, un net progrès sur l'année précédente.

» La politique de ces dernières années, qui a visé à la cohérence et non au conglomérat, et le grand effort d'investissement des années 70, 71 et 72 ont forgé l'outil industriel qui nous a permis de bénéficier pleinement de la tendance favorable du second semestre 1973. Il en est résulté ce redressement qui porte à 29,80 F par action le bénéfice net du groupe.

» Depuis quelques mois, des modifications profondes secouent notre économie. Les augmentations de prix des matières premières, d'une amplitude sans précédent, une demande très soutenue aussi bien en France qu'à l'étranger, ont provoqué une hausse de notre chiffre d'affaires du premier trimestre par rapport à la même période de 1973 de plus de 40 %. Les résultats sont en forte augmentation également, mais nous ne pouvons encore les appréhender qu'au niveau du résultat brut.

» La demande a plus de chances de se réduire que de se maintenir au niveau élevé où elle se trouve depuis plusieurs mois. Les dispositions prises en France et ailleurs contre l'inflation auront tendance à freiner l'expansion sur notre marché ou à travers les exportations, et, si elles étaient appliquées avec trop de rigueur, elles risqueraient de nous amener à réduire des programmes d'investissements nécessaires. Enfin, nos charges d'exploitation ne peuvent que croître, et nous ne savons pas dans quelle mesure elles pourront être répercutées dans nos prix de vente, et si le marché pourra les absorber.

» Après avoir, par mesure de précaution, engagé, en décembre dernier, une première tranche seulement, soit 40 % du programme d'investissements prévu pour cette année, nous venons, il y a six semaines, d'engager le solde; ce programme s'élèvera donc à 2 200 millions pour cet exercice et nous permettra de poursuivre les objectifs indiqués.

» Comment allons-nous financer et ce programme et l'augmentation du fonds de roulement particulièrement important cette année ? En 1973, les investissements industriels ont été autofinancés, et nous pensons qu'il en sera de même pour 1974. Les lignes de crédit établies en 1972, les emprunts en devises que nous venons de contracter, l'important courant d'exportation libellé en devises fortes, paraissent, en s'appuyant sur une grande rigueur dans la gestion de nos stocks, pouvoir faire face à nos besoins pour les prochains mois. Demeure l'encadrement du crédit renforcé ces jours derniers, qui, s'il est appliqué trop longtemps dans sa rigueur actuelle, risque de toucher maintes entreprises. Est-il utile de rappeler à ce sujet l'équilibre convenable de notre bilan que soulignait d'ailleurs le président Baumgartner dans son allocution, l'an dernier ?

» C'est dans ce contexte mouvant que se situe l'important effort demandé à tout le personnel du groupe pour parfaire l'organisation initiée il y a trois ou quatre ans et nous doter des moyens qu'exige la poursuite de nos objectifs. Le plan arrêté en décembre dernier se déroule normalement et la nouvelle organisation sera, pour reprendre des termes à la mode, « opérationnelle » dès la fin 1974.

» La troisième résolution vous propose la distribution d'un dividende de 8,90 F par action, majoré, selon les recommandations du ministère de l'économie et des finances, de 5 % sur celui de l'an dernier. Votre conseil d'administration se propose de soumettre à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de 1974 une résolution prévoyant un complément de dividende de 0,60 F par action, qui s'ajoutera au dividende de l'exercice 1974. Le dividende afférent à l'exercice 1973 s'élèverait ainsi à 9,50 F. »

S.A.T.
S.A. DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'assemblée générale ordinaire de la Société anonyme de télécommunications s'est tenue le 21 juin 1974, sous la présidence de M. Jacques Boulin.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice qui, pour un chiffre d'affaires global de 802 686 521 F toutes taxes comprises (684 036 953 F H.T.), en augmentation de 24,13 % par rapport à l'an dernier, font apparaître un bénéfice net de 17 407 530 F, en accroissement de 32,6 %.

Après prélèvement de la participation des salariés, soit 4 millions 405 000 F, et constitution de réserves s'élevant à 5 075 045,62 F, il a été décidé de distribuer un dividende de 23,10 F augmenté de l'impôt déjà payé de 11,55 F, pour chacune des 302 883 actions composant le capital au 31/12/1973. Ce dividende est en augmentation de 5 % seulement par rapport à celui de l'exercice précédent, conformément aux recommandations du ministère des finances. Le report à nouveau passe de 491 000 F à 812 000 F.

Dans son allocution, le président a rappelé qu'à la suite des autorisations données par l'assemblée générale extraordinaire du 14 mars 1974 au conseil d'administration, celui-ci a décidé, d'une part, au cours de sa séance du 24 avril 1974, de doubler le capital par incorporation de réserves et création de 309 321 actions nouvelles attribuées gratuitement dans la proportion d'une nouvelle pour une ancienne.

D'autre part, au cours de sa séance du 19 juin 1974, le conseil a décidé d'augmenter le capital de 25 % par émission de 154 689 actions nouvelles à souscrire contre espèces au prix de 370 F par action. Cette souscription est réservée aux actionnaires et sera ouverte du 1er juillet au 1er août 1974 inclus.

Des déclarations qui ont été faites ensuite par le Parlement, on peut retenir essentiellement que, au cours des douze dernières années, le chiffre d'affaires a progressé de 20 % en moyenne annuelle. Il est à noter, que le chiffre d'affaires du premier trimestre 1974 est supérieur de 31,5 % à celui du premier trimestre 1973.

Au cours des dernières années, l'expansion a trouvé son origine dans le démarrage qu'a pris, enfin, l'équipement téléphonique national, et dans le résultat d'efforts faits à l'exportation. Malgré la conjoncture actuelle, et, à moins, d'un bouleversement économique profond, il est certain que les marchés dont relèvent les activités de la société ne peuvent que se développer largement. L'ampleur et la diversification de l'activité, son taux de croissance, faisaient maintenant apparaître disproportionnée la structure du capital. C'est pourquoi, avec l'autorisation des actionnaires, le conseil a décidé les opérations qui ont été décrites. Depuis un an, ont été entreprises l'extension des établissements de Bretagne, de la région parisienne, la création d'une nouvelle unité déjà en fonctionnement partiel à Bayonne, et il est envisagé prochainement la création d'un centre à Poitiers et d'une nouvelle câblerie. Par ailleurs, la Chambre syndicale des agents de change a décidé de l'introduction des titres de la S.A.T. à la cotation à terme.

HYDROCARBURES DE SAINT-DENIS

L'assemblée ordinaire de la société se tiendra le 28 juin 1974, à 15 heures, au siège social, 39, rue de la Bienfaisance, et non pas à la Maison des centraux.

PLACEMENTS INSTITUTIONNELS

L'assemblée ordinaire, réunie le 26 juin 1974 sous la présidence de M. Jacques-Henri Gougenheim, a approuvé les comptes du troisième exercice social clos le 31 mars 1974.

Le rapport du conseil d'administration souligne les conditions particulièrement difficiles qui ont prévalu sur l'ensemble des marchés financiers au cours de l'exercice écoulé.

Compte tenu des mouvements de portefeuilles et de l'évolution des cours de Bourse, l'actif de la société se présente comme suit (comparé au 31 mars 1973) :

	31-3-74	31-3-73
Actions françaises ..	26,1 %	32,1 %
Oblig. françaises	28,9 %	30,9 %
Valeurs étrangères ..	33,6 %	24,2 %
Liquidités	11,4 %	12,8 %

Les comptes de l'exercice font apparaître une perte de 3 346 321 F, les produits distribuables aux actionnaires s'élevant à 1 777 362 alors que la rubrique « autres produits » se traduit, sous déduction des charges diverses et notamment d'une provision pour dépréciation des actifs, par un solde négatif de 5 123 683 F.

Le dividende global par action a été fixé à 597,54 F. Il comprend un crédit d'impôt de 95,54 F s'ajoutant à un revenu net de 502 F par action, matérialisé par deux coupons :

— Un coupon N° 5 de 298,75 F (dont 30,41 F de crédit d'impôt) représentant les revenus d'obligations françaises non indexées ;

— Un coupon N° 6 de 298,79 F (dont 65,13 F de crédit d'impôt) représentant les autres revenus.

Le paiement des coupons est effectué depuis le 27 juin 1974 aux guichets de la Banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet, de la Société privée de gestion financière, de la Séquanaise de banque et du Crédit foncier de France. Les actionnaires auront la faculté de réinvestir sans frais le dividende en actions de la société dans un délai de deux mois expirant le 27 août 1974.

Les mandats d'administrateurs de la Banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet et du Groupement des industries de la construction électrique (GICEL), arrivant à expiration, ont été renouvelés pour une période de six ans.

L'assemblée a d'autre part ratifié la décision prise par le conseil de transférer le siège social au 3, avenue Hoche à Paris (8e).

SOCIÉTÉ FONCIÈRE LYONNAISE

Réunie le 19 juin 1974, sous la présidence de M. Jacques Fourmon, l'assemblée générale ordinaire de la Société foncière lyonnaise a approuvé les comptes de l'exercice 1973, qui font apparaître un bénéfice net de 53 900 000 F, dont 44 900 000 F de plus-values, contre 33 000 000 de francs, dont 25 000 000 de francs de plus-values, l'année précédente, soit une augmentation de 11 % du bénéfice provenant de l'exploitation.

Après avoir affecté les plus-values à long terme à la réserve spéciale, l'assemblée, tenant compte des recommandations gouvernementales tendant à ne majorer le dividende précédent que de 5 %, a décidé la distribution, à partir du 1er juillet 1974, contre remise du coupon n° 30, d'un dividende de 29,10 F, dont 9,70 F d'impôt déjà versé au Trésor (avoir fiscal), contre 27,75 F, dont 9,25 F d'impôt, l'année précédente. Le bénéfice non distribué a été reporté à nouveau.

Tout en poursuivant une politique de renouvellement et de rénovation de son patrimoine, la Société foncière lyonnaise, au cours de l'année 1973, a développé et diversifié ses activités immobilières, principalement dans la construction et l'acquisition d'immeubles de bureaux, d'habitation, d'entrepôts situés tant dans la région parisienne que dans les grandes villes de province (Lyon, Marseille, Grenoble, Rouen...).

C'est pour compléter les moyens de financement nécessaires à la bonne fin de son programme de reconversion que la Société procède, du 24 juin au 25 juillet 1974 inclus, à l'émission d'un emprunt obligataire convertible réservé à ses actionnaires. Cet emprunt, qui doit lui procurer des capitaux nouveaux pour un montant de 66 906 000 F avant frais, comportera l'émission au taux de 7,50 % de 95 580 obligations d'un nominal de 700 F, convertibles en actions au gré du porteur à tout moment à partir du 1er janvier 1975, à raison d'une action pour une obligation.

L'ALIMENT ESSENTIEL

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 juin 1974 sous la présidence de M. Jean Thèves a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1973.

Au cours de l'année 1973, la société a poursuivi la consolidation de ses intérêts à l'étranger et affirmé encore sa vocation de regroupement de la biscotterie en France.

La filiale, Ceraliment, a franchi une nouvelle et très importante étape de son développement, en prenant le contrôle de la Société générale de panification. Cette société, de même importance que Ceraliment, était issue du regroupement des entreprises Pelletier, Prior et Darry. Les principales marques exploitées par Ceraliment sont maintenant Prior, Heudebert, Pelletier et Reinette. Les perspectives 1974 résultant du regroupement réalisé le 1er janvier 1974 sont assez satisfaisantes. Au premier trimestre 1974, les ventes ont été de 69 635 000 F H.T. pour le nouvel ensemble.

Au 31 décembre 1973, la participation de l'Aliment essentiel dans la holding General Biscuit Co était de 18,69 %, contre 17,67 % à fin décembre 1972. Avec un chiffre d'affaires d'environ 925 millions de FF en 1973, ce groupe est parmi les plus importantes compagnies mondiales de biscuiterie.

* * *

L'exercice 1973 se solde pour l'Aliment essentiel par un bénéfice d'exploitation avant amortissements de 3,24 millions de francs contre 3,11 millions en 1972. Le montant des amortissements a été, du fait de la prise en charge de la totalité des frais d'émission de l'emprunt GIAC, nettement plus élevé qu'en 1972 ; ils se sont montés à 1,13 million contre 0,79 million pour l'exercice précédent. Malgré cet accroissement important des amortissements, le bénéfice net est peu inférieur à celui de 1972 (2,37 millions de francs) et ressort à 2,17 millions de francs.

L'assemblée a fixé le dividende par action à 1,88 F, auquel s'ajoute l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 0,94 F. L'augmentation par rapport au dividende de 1972 est ainsi dans la limite des 5 % recommandés par les pouvoirs publics.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 22 juillet 1974 contre remise du coupon n° 21.

L'assemblée a renouvelé pour une période de six ans le mandat d'administrateur de M. Michel Thèves.

Les résultats du premier trimestre 1974 pour l'Aliment essentiel sont conformes aux prévisions et ceux de Ceraliment-Générale de panification dégagent un profit.

SOCIÉTÉ ANONYME DES GALERIES LAFAYETTE

L'assemblée générale ordinaire du 26 juin 1974 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1973, qui se soldent, après 18 803 694 F d'amortissements et de provisions, par un bénéfice net de 4 118 705 F.

Le dividende net, fixé à 3 F par action, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 1,50 F, sera mis en paiement à partir du 15 juillet contre remise du coupon n° 81.

Pour l'exercice 1973, le chiffre d'affaires (T.T.C.) des magasins du boulevard Haussmann ressort à 824 909 562 F contre 770 085 594 F en 1972.

Au cours de son allocution, le président, M. Etienne Moulin, a indiqué que le chiffre d'affaires des cinq premiers mois de l'exercice 1974 était en augmentation sensible, tant à Paris (+ 23,5 %) qu'à la périphérie de Paris (+ 38,4 %) et en province (+ 16,6 %).

Aucune ouverture de magasin n'est prévue en 1974. Deux nouveaux magasins seront ouverts en 1975, l'un à Lyon, l'autre à Montpellier.

FOURMIES

Contrairement à ce qui a été indiqué précédemment, le dividende net a été fixé par l'assemblée ordinaire à 3 F par action, soit, avec l'impôt déjà payé au Trésor, un dividende global de 4,50 F par action.

TOTAL Compagnie Française de Raffinage

L'assemblée générale ordinaire réunie le 26 juin 1974 sous la présidence de M. Paul Crosnier, président-directeur général, a approuvé les comptes de l'exercice 1973. Toutes les résolutions ont été adoptées.

Le tonnage traité par la compagnie en 1973 a été de 36 852 000 tonnes de pétrole brut, en augmentation de 23,6 % sur celui de l'exercice précédent.

Les investissements ont été de 814 millions de francs contre 647 millions en 1972.

Le bénéfice net de l'exercice, après amortissements, provisions et impôts, s'élève à 93 223 822,65 francs. Le dividende a été fixé à 10,50 F par action, en augmentation de 5 % sur celui afférent à l'exercice précédent. Compte tenu de l'avoir fiscal de 5,25 F, c'est donc un revenu global de 15,75 F dont bénéficie chaque action.

Il a par ailleurs été affecté au poste « Report à nouveau » une somme représentant 1 F par action, destinée à permettre de distribuer en 1975 un dividende supplémentaire.

L'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Etienne Dalemont et nommé administrateur M. Philippe Malet.

Le rapport du conseil fait notamment état de l'avancement des travaux de construction de la Raffinerie des Flandres. Le démarrage de cette raffinerie vient d'être effectué.

Dans son allocution, le président a tout d'abord commenté les résultats de l'exercice 1973 et rappelé que le bénéfice comptable résultant de la revalorisation des stocks n'est pas disponible pour le financement des investissements. Il trouve sa contrepartie immédiate dans la nécessité de financer le coût supplémentaire de reconstitution des stocks.

Le président a également souligné l'insuffisance du niveau actuel des prix des produits pétroliers en France et les menaces que la persistance de cette situation fait peser sur les sociétés pétrolières et, à travers elles, sur l'économie française dans son ensemble.

Le président a exprimé l'espoir que les pouvoirs publics prendraient, à brève échéance, les mesures nécessaires pour écarter de tels risques. Il a conclu en soulignant que les efforts importants accomplis par la C.F.R. ces dernières années commençaient à porter leurs fruits, notamment dans le domaine de la chimie, et que ce succès devait être un motif de confiance pour l'avenir

Société Anonyme au Capital de 294250000 Frs
5, rue Michel-Ange _ 75781 PARIS CEDEX 16
R.C. Paris 54 B 3492

SOURCE PERRIER

ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS : 1 050 750 actions nouvelles de 50 F nominal, consécutive à l'augmentation de capital de 210 150 000 F à 262 687 500 F décidée par l'A.G.E. du 29 mars 1974.

DROIT D'ATTRIBUTION : coupon n° 33. Une action gratuite pour quatre anciennes.

JOUISSANCE DES ACTIONS GRATUITES : 1er octobre 1973, début de l'exercice en cours.

RECEPTION DES DEMANDES D'ATTRIBUTION : les demandes d'attribution sont reçues dans tous les guichets (agences et bureaux permanents en France) des suivants :

Banque Vve Morin-Pons, Société Générale
Crédit Lyonnais, Banque Nationale de Paris, Crédit Industriel et Commercial (C.I.C.), Banque Française du Commerce Extérieur, MM. Lazard Frères et Cie, Banque de l'Union Européenne, Finindus (Banque d'Entreprises Financières et Industrielles), Banque Rothschild, Banque Odier, Bungener, Courvoisier et Cie (O.B.C.), Société Marseillaise de Crédit, Banque de Suez et de l'Union des Mines, Banque Vernes et Commerciale de Paris.

(B.A.L.O. du 17 juin 1974.)

BAZAR DE L'HOTEL DE VILLE

L'assemblée générale ordinaire réunie le 26 juin 1974 sous la présidence de M. Jean-Paul Piedelièvre, président-directeur général, a approuvé les résolutions proposées.

Elle a fixé le dividende à : 3,15 F auquel s'ajoute un impôt déjà payé au Trésor de 1,57 F. Il sera payable à compter du 8 juillet 1974, contre remise du coupon numéro 36.

L'assemblée a donné au conseil d'administration l'autorisation de principe pour cinq ans d'émettre en une ou plusieurs fois des obligations ou bons jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 100 millions de francs

Dans son allocution le président a notamment indiqué qu'en 1973, la progression de près de 17 % du chiffre d'affaires a permis une amélioration de 27 % du bénéfice d'exploitation.

Le résultat net, un peu plus modeste (+ 21 %) s'explique par l'amortissement de l'intégralité des frais d'établissement engagés en cours d'exercice.

Le cash-flow après impôt (bénéfice net plus amortissement) (+ 27,6 %) s'élève à 35 214 000 F soit 3,72 % du chiffre d'affaires.

Le président a ensuite précisé qu'au cours des cinq premiers mois de l'exercice 1974, le chiffre d'affaires a atteint 425 935 000 F soit une progression de 25,8 %, et que par voie de conséquence cette progression a entraîné, à cette date, une sensible amélioration des résultats par rapport aux prévisions.

KLÉBER-COLOMBES

Les actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire le 26 juin 1974 sous la présidence de M. Manuel Beraldi, ont approuvé les comptes de l'exercice 1973 qui se soldent par un bénéfice de 10 917 000 F après dotation aux amortissements de 63 119 000 francs et constitution de provisions diverses pour 15 417 000 F

Le dividende a été fixé à 2,50 F par action ; compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor de 1,25 F, le revenu global s'élève à 3,75 F. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 18 juillet 1974 sur présentation du coupon n° 27

L'assemblée générale a nommé deux nouveaux administrateurs : M. Carl Friedrich Rueger en remplacement de M. Paul Lecat, administrateur dont le mandat venait à expiration, et M. Xavier Kerhuel, en remplacement de M. Paul Morane, démissionnaire pour raison de santé.

Dans son allocution, le président s'est inquiété de la situation de l'industrie du caoutchouc dont les hausses de prix de vente ne compensent pas l'alourdissement de ses prix de revient.

Après avoir indiqué que le chiffre d'affaires des cinq premiers mois était en augmentation de 21,2 % sur celui de l'an dernier, le président a souligné que la société, qui avait réalisé en 1973 le tiers de ses ventes à l'étranger, avait à nouveau renforcé son effort à l'exportation.

Par ailleurs, il a indiqué que Kléber procédait au lancement sous la dénomination « V 12 » de nouveaux pneus, qui viendront s'ajouter à la gamme des pneus V 10 S, cependant que dans le domaine du caoutchouc manufacturé le développement des productions se poursuit et que, là aussi, de nouveaux articles sont en cours de lancement.

SOMMER-ALLIBERT

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 juin 1974 sous la présidence de M. Bernard Deconinck, président-directeur général, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1973.

Au cours de l'année écoulée, le chiffre d'affaires, hors taxes, du groupe a, pour la première fois, dépassé le milliard de francs et atteint 1 136 millions, soit une augmentation de plus de 21 % par rapport à 1972 :

— Les ventes en France : 644 millions, sont en progression de 20 % ;

— Les ventes à l'étranger : 492 millions, sont en augmentation de 23 %.

La marge brute d'autofinancement s'est élevée en 1973, à 140,6 millions, contre 116,1 millions de francs en 1972. Compte tenu, notamment, de l'importance des amortissements dus, d'une part au plan important d'investissements pratiqué par le groupe, et, d'autre part, aux réévaluations partielles d'actif (consécutives à la fusion intervenue en 1972), le bénéfice net consolidé du groupe Sommer-Allibert s'élève à 48,2 millions de francs, contre 48,8 millions de francs en 1972.

L'activité de la société mère Sommer-Allibert en 1973 se solde par un bénéfice net de 20,04 millions de francs.

L'assemblée a fixé le dividende à 16,80 F, auquel s'ajoute l'impôt déjà payé au Trésor de 8,40 F, formant ainsi un revenu global de 25,20 F. En 1972, il avait été de 24 F : l'augmentation de 5 % ainsi décidée est conforme à la recommandation des pouvoirs publics

Le dividende sera mis en paiement à partir du 15 juillet contre remise du coupon n° 2.

* * *

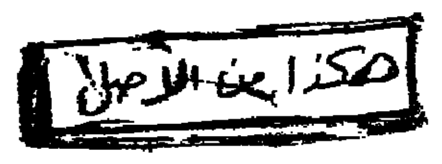
Dans son allocution, le président a notamment déclaré :

« ... Au cours des cinq premiers mois de 1974, le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 611,35 millions de francs, soit une progression de 34,66 % par rapport à celui de la même période de 1973, qui s'élevait à 545 millions de francs.

» La progression de ce chiffre d'affaires se répartit à raison de 31 % en France et 40 % à l'étranger. En volume, la progression peut être estimée à environ 20 % : les résultats, pendant la période, ont suivi cette dernière progression...

» Ce que je crois pouvoir vous dire, c'est que j'ai le ferme espoir que, comme cela a été le cas pour le premier semestre, la capacité de réaction du groupe Sommer-Allibert lui permettra de surmonter les difficultés qui pourraient se présenter.

» ... Nous pensons pouvoir réaliser en 1974, grâce à ces mesures, un chiffre d'affaires consolidé en progression d'environ 30 % en valeur ; soit, en volume, environ 18 % compte tenu des hausses de prix... »



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
27 JUIN

Brusque repli des valeurs françaises

Le pâle rayon de soleil, qui avait un peu réchauffé la Bourse de Paris ces derniers jours, a brusquement disparu. Après sa timide remontée, le marché a baissé, reperdant près des deux tiers environ des gains péniblement acquis précédemment.

Les valeurs de croissance et certaines grandes vedettes qui avaient bénéficié de la hausse au premier chef ont été les principales victimes de ce repli brutal. Les pertes subies ont été lourdes, atteignant et dépassant même 2 % sur trente-six titres, dont quatre (Locafrance, Veuve Clicquot, Penhoët et Europe n° 1) ont vu leurs cotations un moment réservées devant l'abondance de l'offre. Deux compartiments ont été particulièrement éprouvés : les travaux publics et la construction électrique.

Ce revirement de tendance est imputable à de multiples facteurs, dont les effets conjugués ont pesé sur les cours, et au premier rang desquels l'on retrouve l'inflation avec la nouvelle et forte hausse des prix en mai. Il s'y ajoute la mise en liquidation de la banque allemande Herstatt, la baisse catastrophique de Londres, la tenue décevante de Wall Street, les propos de M. Fourcade, qui ne laissent aucun doute sur l'extrême sévérité du plan de refroidissement, enfin, les dernières ventes de fin de mois.

Sur le marché de l'or, la baisse des cours a repris. Le lingot a perdu 225 F, à 22 780 F (après 22 760 F et 22 800 F) et le kilo en barre 400 F, à 22 700 F. Recul également des pièces. Seul le napoléon a été épargné et a même regagné 2,50 F à 232 F, après 234,90 F. Le volume des transactions a augmenté : 28,47 millions de francs contre 19,93 millions.

Repli quasi général des valeurs étrangères, des américaines, des allemandes et des mines d'or en particulier.

LONDRES

Reprise

Le marché a poursuivi la reprise amorcée jeudi, en fin de séance, sur l'espoir d'un assouplissement des restrictions sur les distributions de dividendes. Progrès modérés des industrielles et des pétroles et fermeté des banques. Les mines d'or sont diversement orientées.

OR (ouverture) dollars : 146 75 contre 144 50

VALEURS	CLOTURE 27/6	COURS 28/6
War Loan 3 1/2 %	23 ...	23 ...
Beecham	186 ...	190 ...
British Petroleum	386 ...	387 1/2
Shell	188 ...	192 ...
Vickers	100 ...	90 ...
Imperial Chemical	202 .	203 ...
Courtaulds	88 1 2	89 1/4
De Beers	220 ...	221 .
* Western Holdings	23 1/2	23 1/2
Rio Tinto Zinc Corp.	121 ...	122 ...
* West Driefontein	31 1/2	32 1/2

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 28 déc. 1973.)

	26 juin	27 juin
Valeurs françaises	85,5	83,9
Valeurs étrangères	93,2	90,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	72	71,2

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	....	....
Effets privés	....	14 1/2 %
Moyen terme	....	13 %

NOUVELLES DES SOCIETES

GROUPEMENT DE L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE (G.I.S.). — Le G.I.S. lancerait, le 1er juillet, un emprunt obligataire de 800 millions de francs.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
C.A.M.E., c. 14	7 p. 5	o 8 30
Cim. Dannes-Lavocat, dr.	1 a.p.5 a.	2 ..
Den. N.-E. Longwy, c. 9.	1 p. 10	8 35
Dév. rég. Normandie, c. 20	1 p. 2	3 .
Foncière lyonnaise, c. 29	1 a.p.4 a.	1 25
Générale de Fond., c. 41	1 p. 4	1 80

NEW YORK

Recul

Le recul des cours s'est poursuivi jeudi à Wall Street à une cadence rapide et en s'étendant à la plus grande partie de la cote, si bien qu'à la clôture l'indice des industrielles enregistrait une perte de 13,30 points à 803,66. Le volume des transactions a augmenté : 12,65 millions de titres ont changé de mains contre 11,41 millions la veille.

La hausse des taux d'intérêt, la menace d'une décélération de la croissance économique mais aussi la crainte, confirmée ultérieurement, d'une nouvelle expansion du volume des crédits accordés hebdomadairement aux entreprises, ont largement contribué à peser sur les cours. On devait en effet apprendre, après la clôture, que l'en-cours du crédit octroyé à l'industrie et au commerce par les douze principales banques américaines entre le 19 et le 26 juin atteignait 36,4 milliards de dollars, soit 541 millions de plus que la semaine précédente et 6,66 milliards de plus qu'un an auparavant.

Presque tous les compartiments se sont alourdis.

Sur 1 749 valeurs traitées, 1 128 ont baissé, 258 ont monté et 363 n'ont pas varié. Westinghouse Electric a été la plus éprouvée (— 20 %), à la suite de rumeurs sur des difficultés financières de la firme.

Indices Dow Jones : transports, 162,80 (— 2,16) ; services publics, 68,19 (— 0,67).

VALEURS	COURS 26/6	COURS 27/6
Alcoa	41 7/8	41 1/2
A.T.T.	46 3/4	46 1/2
Boeing	17 7 8	17 3/4
Chase Manhattan Bank	36 1 2	35 1/2
Du Pont de Nemours	166 7/8	162 1 4
Eastman Kodak	105 3/8	103 ...
Exxon	70 7/8	70 1/2
Ford	52 1/4	51 ...
General Electric	48 3/4	48 5/8
General Foods	24 ...	23 5/8
General Motors	49 7/8	49 5/8
Goodyear	16 1/2	16 1 4
I.B.M.	216 1/4	212 ...
I.T.T.	19 5/8	19 3/8
Kennecott	33 5 8	33 1/2
Mobil Oil	41 8 8	40 1/2
Pfizer	38 ...	36 3/4
Schlumberger	100 1/8	99 .
Texaco	25 1 8	25 1/4
U.A.L. Inc.	24 1/2	23 1 2
Union Carbide	41 5/8	40 3/4
U.S. Steel	44 5/8	44 5/8
Westinghouse	14 3 4	12 1/2
Woolworth	15 .	14 7/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	27/6	28/6
1 dollar (en yens)	283 95	284 27

BOURSE DE PARIS — 27 JUIN — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	39	2 21
5 %	59 10	2 01
5 % 1920-1980	o129	2 01
3 % amort. 45-54	78 10	2 72
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
France (Vie)	457	456
Préservatrice S.A	330	330
Prévoyance	[illegible]	[illegible]
Protectrice A.I.R.	[illegible]	[illegible]
Séquanaise Banq.	276	276
SLIMINCO	148	145
Acier Investiss.	101	101
Gestion Sélect.	...	205
[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
435	C.F. Fr.-Can.	452	428	430 .	428 ..
20	De Beers (S)	19 65	19 45	19 15	19 10
705	Dome Mines	222	220	220 .	218 ..
820	Du Pont Nem	813	806	806 .	809 ..
530	East Kodak.	535	528	511 .	512 ..
121	East Rand.	105 50	104 20	106 50	103 ..
260	Ericsson	256	248 ..	248	248 ..
350	Exxon Corp	352 50	348 40	347 90	350 ..
265	Ford Motor.	258	253	253 .	250 ..
149	Free State.	137 ..	135 10	138 ..	136 10
39	Sony	38 70	38 50	38 50	37 75
16	Tanganyika.	15 30	14 60	14 60	14 85
205	Unilever	198 50	195	198 10	196 ..
26	Union Corp.	24 ..	23 95	23 60	23 50
170	U. Min. 1/10	162 ..	159	159 ..	168
300	West Drief.	285 50	286 .	288 50	282 ..
140	West Deep.	137 ..	133 ..	134 50	131 ..
210	West Hold.	193 ..	192	194 20	192 ..
5	Zambia Cop.	4 70	4 60	4 50	4 55

★ VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

a. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27/6	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 893	4 895	4 92
Canada ($ can. 1)	5 048	5 042	5 02
Allemagne (100 DM)	192 950	191 250	190 87
Belgique (100 fr.)	12 850	12 842	12 30
Danemark (100 Krd.)	81 400	80 900	81 37
Espagne (100 pes.)	8 590	8 540	8 62
Grande-Bretagne (£ 1)	11 662	11 680	11 72
Italie (100 lires)	0 754	0 752	0 60
Norvège (100 krs.)	90 300	89 910	90 50
Pays-Bas (100 fl.)	184 650	184 300	183 87
Portugal (100 esc.)	19 680	19 630	20 05
Suède (100 krs.)	111 650	111 200	111 25
Suisse (100 fr.)	162 600	162 150	162 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27/6
Or fin (kilo en barre)	23100	22700 ..
Or fin (kilo en lingot)	23005	22770 ..
Pièce française (20 fr.)	229 50	232 .
Pièce française (10 fr.)	184 50	180
Pièce suisse (20 fr.)	244 50	238 50
Union latine (20 fr.)	214	210 10
Souverain	234 .	230
Pièce de 20 dollars	1176 .	1150 ..
Pièce de 10 dollars	602	600
Pièce de 5 dollars	380 ..	349 50
Pièce de 50 pesos	1000 ..	999
Pièce de 10 florins	206 ..	199 .

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2-3. **DIPLOMATIE**
— Le voyage de M. Nixon à Moscou.

3. **LA VISITE DU CHAH**
— Le montant global des commandes iraniennes à des entreprises françaises atteindrait de 20 à 22 milliards de francs.

4. **OCÉAN INDIEN** :
— « La « deuxième indépendance » de Madagascar » (II), par Philippe Decraene.

5. **ASIE**
— CHINE : la campagne de critiques par voie d'affiches se développe dans le pays.

6. **EUROPE**
— ISLANDE : la coalition sortante de centre gauche est dans une situation difficile.

6. **AMÉRIQUES**
— ETATS-UNIS : la commission judiciaire de la Chambre entend l'avocat de M. Nixon.

7 à 12. **L'ILLINOIS**
— Comment on devient un Etat américain.
— La dernière « machine » politique des Etats-Unis.
— *Playboy* à l'âge d'homme.

13 à 15. **POLITIQUE**
— Le Sénat ajourne la discussion du projet d'amnistie.
— L'Assemblée nationale décide de créer trois commissions d'enquête.
— Un colloque sur « Bureaucratie et autogestion ».

16. **DÉFENSE**
— Le général Mathon commandera la 1re armée.

16. **ÉDUCATION**
— Gratuité des manuels scolaires pour les élèves de sixième dès la rentrée de 1974.
— La suppression des « filières » en sixième.
— La réorganisation du ministère.

LE MONDE DU TOURISME ET DES LOISIRS

Pages 17 à 24

— Trop de succès pour Montmartre.
— A travers la Manche, plus loin que l'Angleterre : l'Ecosse de l'herbe... et de l'eau.
— CINEMA ET PHOTOGRAPHIE : Filmer en super-8 ou en 16 mm.
— JEUNES : Des librairies pour enfants.
— CHRONIQUE SPORTIVE : Monter une expédition pour l'Everest ; L'avenir d'un dériveur bien employé.
— Mode ; Maison ; Plaisirs de la table ; Bridge ; Echecs ; Dames ; Philatélie.

25. **O.R.T.F.**
— Les « accusés » du rapport Chinaud répondent : M. Simonetti, secrétaire général de la F.S.U.

27 à 29. **ARTS ET SPECTACLES**
— CINÉMA : *Soylent Green (Soleil vert)*.
— MUSIQUE : Paul Badura-Skoda au Marais.
— THEATRE : les concours du Conservatoire.

32. **POLICE**
— Les « coups de poing » du ministre de l'intérieur sont-ils légaux ?

32. **JUSTICE**
— Le procès de Christian Jubin : le prix de la peur.

33. **ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS**
— P.T.T. : le vrai scandale du téléphone : un point de vue des fonctionnaires des P.T.T
— ENVIRONNEMENT : le contrôle du remembrement.

34-35. **LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**
— LE COLLECTIF BUDGÉTAIRE : les personnes seules ne subiront l'augmentation fiscale qu'à partir de 3 500 francs d'impôt.

LIRE EGALEMENT

RADIO-TELEVISION (26)

Annonces classées (30 et 31) ; Carnet (15) ; Informations pratiques (26) ; « Journal officiel » (26) ; Météorologie (26) ; Mots croisés (26) ; Finances (37)

A B C D E F G

En Grande-Bretagne

NOUVEL ÉCHEC DE M. WILSON AUX COMMUNES

Londres (A.F.P., Reuter, A.P.). — Le gouvernement de M. Wilson a subi deux nouvelles défaites devant les Communes, le jeudi 27 juin au soir, par 298 voix contre 289, sur la réforme des impôts locaux. Une motion travailliste demandant une révision fondamentale des finances locales a été repoussée. La Chambre a ensuite voté une motion conservatrice demandant qu'un sursis soit accordé à ceux qui ont été récemment frappés par la très forte hausse des taxes foncières et mobilières. Le premier ministre britannique considère ces questions comme « mineures » et estime que la responsabilité du gouvernement n'est pas mise en cause, et qu'il n'est pas tenu de démissionner. Toutefois, on estime généralement à Londres que M. Wilson, placé dans une situation intenable par ce cinquième échec parlementaire en quelques jours, fera bientôt connaître ses intentions et la date d'une consultation anticipée.

La tension entre Jérusalem et Beyrouth

Le premier ministre libanais révèle que quatre États ont proposé une aide militaire à son pays

Le premier ministre libanais, M. Takieddine Solh, a ouvertement accusé, jeudi 27 juin, Israël de vouloir « *bouleverser la vie au Liban* » et a affirmé que les raids israéliens « *constituent une menace certaine pour la paix au Proche-Orient* ».

Intervenant au cours d'une réunion commune des commissions parlementaires de la défense et des affaires étrangères, convoquée en prévision du conseil arabe de la défense, qui se tiendra lundi au Caire, M. Solh a souligné qu'Israël ne cherchait même plus maintenant à dissimuler sa volonté de bouleverser la vie au Liban. « *C'est maintenant une politique proclamée par les responsables politiques et militaires israéliens* », a estimé le chef du gouvernement libanais. Il a annoncé que le Liban avait demandé des moyens de défense plus modernes, en particulier des missiles comme première mesure d'urgence contre les raids israéliens.

« *Jusqu'à présent, quatre pays arabes ont proposé une aide militaire au Liban. Ces propositions sont actuellement examinées. En attendant que le plan de défense libanais soit appliqué, l'armée accomplira son devoir avec tous les moyens dont elle dispose* », a poursuivi M. Solh.

Evoquant le problème palestinien, le chef du gouvernement de Beyrouth a accusé Israël de vouloir faire détruire la réalité palestinienne « *car Israël pressent, dans sa colère et sa haine que l'heure de la consécration concrète du droit palestinien approche* » :

» *Tout effort visant à résoudre le conflit du Proche-Orient et à rétablir la paix qui ne prendra pas en considération les droits nationaux du peuple palestinien à l'autodétermination et au retour sur terre, n'aboutira pas à une solution véritable et stable, car la question palestinienne est le fond du conflit* », a poursuivi le premier ministre libanais, qui a précisé que son gouvernement avait des consultations avec les Palestiniens, afin de faire tout ce qu'il est possible « *pour garantir la sécurité du Liban* ».

A Tel-Aviv, le général Mordekhaï Gur, chef d'état-major de l'armée israélienne, a déclaré, jeudi, au cours d'une conférence de presse, que si l'Egypte décidait d'envoyer des avions et des missiles au Liban, elle contribuerait à « *transformer ce pays en champ de bataille* ».

Le général Gur a indiqué ensuite que, malgré la « *dépendance* » presque totale d'Israël à l'égard des livraisons d'armes américaines, Jérusalem ne se sentait pas les « *mains liées* » en ce qui concerne d'éventuelles ripostes aux raids palestiniens contre des civils israéliens.

APRÈS PLUS DE TROIS SEMAINES D'ARRÊT DE TRAVAIL

Divergences syndicales à Usinor-Dunkerque où les grévistes sont, à nouveau, consultés

Après plus de trois semaines d'arrêt de travail, succédant à l'accident mortel survenu le 2 juin dans un haut fourneau (« le Monde » des 19 et 25 juin), les fondeurs d'Usinor-Dunkerque devaient être à nouveau consultés ce vendredi 28 juin, à 13 heures, sur les dernières propositions de la direction.

La journée de la veille, marquée par un vote à bulletin secret hostile à la reprise du travail, et acquis, semble-t-il, dans la confusion, — avait consacré la rupture du front syndical entre la C.G.T. et F.O., d'une part, et la C.F.D.T., d'autre part.

Sur deux cent quarante fondeurs appelés à se prononcer jeudi, soixante-neuf seulement avaient déposé leurs bulletins dans l'urne : trente-neuf avaient voté pour la poursuite du mouvement, et trente pour la reprise du travail. Ce scrutin, obtenu par neuf voix de majorité, fut aussitôt contesté par les responsables cégétistes. Estimant que le quorum n'était pas atteint, ces derniers déclarèrent, en effet, « *qu'il n'était pas possible d'accepter qu'une minorité décide du sort de tous, et qu'en bonne démocratie ouvrière une nouvelle consultation était nécessaire* ».

Le vote de jeudi avait été précédé d'un meeting, au cours duquel les divergences étaient apparues clairement, le délégué F.O. approuvant le « *compromis de la direction* » et insistant à loisir sur les « *graves risques* » d'un arrêt de travail prolongé, tandis que M. Jacques Deroo, délégué C.F.D.T., dénonçait violemment l'attitude patronale, soulignant que rien n'était réglé sur les points essentiels du conflit, notamment sur les questions de sécurité.

Selon notre correspondant de Dunkerque un débat houleux s'était alors instauré entre les responsables syndicaux. M. Lamirand (C.G.T.) reprochait notamment à la C.F.D.T. ses positions « démagogiques » et « irréalistes ». Dans un communiqué publié dans la soirée, la C.G.T. avait renouvelé ses attaques contre les dirigeants C.F.D.T. d'Usinor-Dunkerque, déclarant que leur attitude n'était pas conforme « *aux progrès sensibles de l'unité d'action enregistrés au plan national entre les organisations C.G.T. et C.F.D.T. sur des bases objectives et justes* ».

De nouveaux entretiens, jeudi soir, avec la direction s'étaient déroulés en l'absence de la C.F.D.T. Celle-ci a cependant participé aux discussions qui ont repris ce vendredi matin.

D'autres conflits ont éclaté à Paris et en province.

MENACE DE LIQUIDATION DE CHRYSLER-GRANDE-BRETAGNE

Selon les syndicats de Chrysler-Grande-Bretagne, la société américaine serait prête à mettre sa filiale britannique en liquidation volontaire si le conflit opposant la direction de celle-ci et certaines catégories de personnel sur un rattrapage des salaires ne se résolvait pas rapidement.

UN DÉMENTI DE CHRYSLER CORPORATION

Commentant un article publié le 27 juin 1974 dans le journal « les Echos » au sujet d'une possible négociation entre Renault et Chrysler-France ou Chrysler-Corporation, M. Lynn Townsend, président de la Chrysler-Corporation, a déclaré : « Ni Chrysler-Corporation, ni Chrysler-France ne sont engagés dans une quelconque discussion avec Renault et nous n'avons aucune intention de le faire. »

En Union soviétique

Un séminaire privé de physique et de mathématiques est reporté par les autorités soviétiques

L'organisateur a été arrêté

Le premier séminaire international privé sur les applications de la physique et des mathématiques aux autres disciplines de la science, que voulaient organiser à Moscou, du 1er au 5 juillet, des chercheurs juifs exclus des universités et des instituts de recherche pour avoir demandé un visa d'immigration en Israël, a été reporté.

Arrêté le 8 juin et relâché après un avertissement de la police, l'organisateur du séminaire, M. André Voronel — dans l'appartement duquel devait avoir lieu la réunion — a été à nouveau arrêté le 25 juin. Il est toujours détenu. Pour les autorités soviétiques, le séminaire est une provocation et viole l'ordre existant dans le pays. M. Voronel est menacé d'inculpation pour « *propagande et diffusion de haine nationale et raciale* ».

Trois autres organisateurs du séminaire, MM. Mark Azbel, Victor Brailovski et Michel Agoursky, ont été aussi arrêtés depuis le 25 juin.

Ce n'est pas la première fois que des scientifiques soviétiques, exclus des universités ou des instituts de recherche pour des motifs d'ordre politique, organisent en Union soviétique des séminaires privés. Les séminaires ont pour but d'aider ces scientifiques à continuer à exercer une certaine activité, et ils ont lieu depuis un ou deux ans.

Mais c'est la première fois que les organisateurs d'un tel séminaire lancent un appel pour que des scientifiques étrangers y soient invités. Soixante-huit communications sont parvenues de l'étranger à Moscou, dont quatre de France (faculté de médecine de Paris, université Louis-Pasteur, de Strasbourg, unité de recherches statistiques de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, université de Bordeaux).

Les autorités soviétiques souhaitaient d'autant plus que le séminaire fût repoussé qu'il coïncidait avec la visite du président Nixon à Moscou. Ils n'ont du reste pas accordé les visas aux scientifiques étrangers qui les avaient demandés.

VIVE HAUSSE DU FRANC BAISSE DU DOLLAR

Le franc français s'est vivement raffermi, ce vendredi matin 28 juin, sur les marchés des changes, où le deutschemark a fléchi à 1,90 F - 1,918 F contre 1,92 F, tandis que le dollar tombait à 4,83 F - 4,85 F contre 4,89 F, après avoir touché 4,81 F. Les mesures de « refroidissement » prises par le gouvernement et l'accord passé avec l'Iran ont favorablement impressionné les milieux cambistes. Les spéculateurs qui s'étaient portés vendeurs de francs se rachètent, ce qui explique le vif recul du dollar, qui a fléchi dans une moindre proportion à Francfort.

A Londres, le cours de l'once d'or s'est redressé à 146,75 dollars contre 143,65 et 144,50 dollars la veille.

A Nice

DANS LES COULISSES DES JEUX OLYMPIQUES D'ÉCHECS

Pendant que les spectateurs applaudissaient à l'exécution de l'équipe d'Espagne par l'équipe soviétique (4 à 0), dans les coulisses du palais — ou plutôt dans la salle de conférences — se tenaient d'importantes réunions du congrès de la Fédération internationale des échecs (FIDE). Pour la première fois en cinquante ans d'existence, il y avait deux candidats à la présidence : le président sortant, l'ancien champion du monde Max Euwe, et le président adjoint portoricain, Rabell Mendez. C'est Euwe qui a été élu par 43 voix contre 29.

Une autre décision est venue jeter le désordre dans le déroulement des jeux. L'assemblée, par 25 voix contre 18, a décidé d'exclure la Rhodésie et l'Afrique du Sud pour discrimination raciale, malgré l'avis défavorable du président Euwe. Aussitôt, l'équipe de l'Afrique du Sud s'est retirée, donnant un cadeau de quatre points à l'Iran, dans sa lutte contre l'Australie pour la première place de la finale C. L'équipe de Rhodésie, en tête dans la finale E, s'est maintenue, mais ce sont ses adversaires algériens qui ont déclaré forfait !

Dans le groupe A, les Yougoslaves semblent s'installer fermement comme dauphins des intouchables Soviétiques. En revanche, la lutte pour les médailles de bronze est toujours indécise entre quatre pays : Bulgarie, Etats-Unis, Pays-Bas et Hongrie. Dans la finale B, Israël et l'Autriche sont au coude à coude. La France a réussi un méritoire match nul contre la Pologne, grâce à une victoire de Todorcevic sur le maître international Kostro, et deux parties nulles de Maclés et Benoît.

CLASSEMENTS APRÈS LA 12e RONDE

Finale A. — 1. U.R.S.S., 36 ; 2. Yougoslavie, 32,5 ; 3. Bulgarie, 29,5 ; 4-5. Etats-Unis et Pays-Bas, 29 ; 6. Hongrie, 28 ; 7. Allemagne, 25,5 ; 8-10. Espagne, Tchécoslovaquie, Roumanie, 23, etc.

Finale B. — 1-2. Israël et Autriche, 31,5 ; 3. Italie, 27,5 ; 4-7. Colombie, Canada, Norvège et Cuba, 26 ; 8-9. Pologne et Islande, 25,5 ; 10. Danemark, 24,5 ; 11. Ecosse, 22 ; 12. France, 21, etc.

Au Tour de France cycliste

MERCKX DÉJA PORTEUR DU MAILLOT JAUNE

Le soixante et unième Tour de France a commencé comme en 1970, 1971 et 1972 : le Belge Eddy Merckx a remporté, le 27 juin, le prologue couru individuellement contre la montre. Il a revêtu le premier maillot jaune. Le champion belge a été le seul à mettre moins de 9 minutes pour parcourir les 7 100 mètres du circuit.

CLASSEMENT DU PROLOGUE

1. Merckx (Bel.), 8 min. 54 sec. 41 ; 2. Manzaneque (Esp.), à 5 sec. 85 ; 3. Bruyère (Belg.), à 7 sec. 70 ; 4. Agostinho (Por.), à 12 sec. 72 ; 5. Baert (Holl.), à 16 sec. 97 ; 6. Karsten (Holl.), à 19 sec. 77 ; 7. Danguillaume, à 20 sec. 33 ; 8. Pollentier (Bel.), à 22 sec. 73 ; 9. Thévenet, à 23 sec. 92 ; 10. Van Springel (Bel.), à 24 sec. 22, etc.

● *A Wimbledon*, le tournoi de tennis a, une nouvelle fois, été contrarié par la pluie. Les organisateurs ont seulement pu faire disputer, le 27 juin, deux matches de deuxième tour arrêtés la veille.

En simple messieurs, Borg (Suède) bat Case (Austr.) 3-6, 6-1, 8-6, 7-5. En simple dames, Miss Evert (E.-U.) bat Miss Hunt (Austr.) 8-6, 5-7, 11-9.

Le Monde

publiera demain son supplément hebdomadaire

LE MONDE AUJOURD'HUI

AU SOMMAIRE :

— Il manque un bougnat, par Olivier Renaudin.
— Blancs sur fond noir, par Jean-Claude Guillebaud.
— Au fil de la semaine : quelle condition ?, par Pierre Viansson-Ponté.
— Lettre d'Antsirabé, par Philippe Decraene.
— La philosophie : le sens de la transcendance, par Jean Lacroix.
— La généalogie, un élément souhaitable du dossier médical, par Pierre Callery.
— Télévision : A Guernesey, une chaîne commerciale... et régionale, par Claude Sarraute.

Boris Eliacheff est mort

Nous apprenons la mort à Antibes, le 23 juin, de Boris Eliacheff. Il n'y aura pas d'obsèques, le défunt ayant fait don de son corps à la science.

Boris Eliacheff, qui a écrit de nombreuses fois dans les colonnes du Monde, *était un esprit extraordinairement vif et généreux, auquel l'âge n'avait rien enlevé de son enthousiasme et de ses convictions socialistes. Sa vie, peu banale, l'avait mis au contact de Lénine, Tolstoï, Trotski, Caillaux, Mandel, de Gaulle, Ben Gourion, et de bien d'autres figures de ce temps, et l'avait amené, comme économiste ou diplomate, aux quatre coins du monde.*

Né en 1892 à Moscou, devenu socialiste sur les bancs du lycée, il poursuivait ses études d'économie à Londres quand éclata la première guerre mondiale. Ne pouvant rejoindre son pays, il s'engagea dans la Légion étrangère et fut envoyé, en 1917, en mission en Russie par les autorités françaises désireuses de s'enquérir de ce qui s'y passait. Il assiste à la révolution d'Octobre, a une longue entrevue avec Lénine et rentre à Paris. Naturalisé français, reçu brillamment au doctorat en droit, il devient à la Société des nations le collaborateur de l'économiste Charles Rist, puis entre à la Banque nationale du commerce extérieur, collabore à divers journaux, dont le Temps. *Il est attaché commercial en Colombie, en 1940, lorsqu'est annoncé l'armistice, et se rallie aussitôt à la France libre, dont il devient le délégué adjoint aux Etats-Unis.*

Consul général en Australie après la libération, il est ensuite envoyé en mission en Afrique noire. Il est encore expert économique auprès du gouvernement d'Israël, puis du Vietnam, et, enfin, conseiller commercial en Amérique centrale, avant de prendre sa retraite. Il laisse une série d'ouvrages économiques en russe et en français et un très vivant livre de souvenirs, Ma carrière autour du monde *(1972).*

Le Monde *adresse à Mme Boris Eliacheff ses très vives condoléances.*

« LE MONDE » publiera lundi (numéro daté 2 juillet) son supplément mensuel « EUROPA » préparé avec « la Stampa » « The Times » et « Die Welt »

Le numéro du « Monde » daté 28 juin 1974 a été tiré à 550 198 exemplaires.

